

RAPPORT ANNUEL | 2014





41 G\$

en
capitalisation
boursière



21 %

Rendement
total pour les
actionnaires



11

millions
de
clients

QUI NOUS SOMMES

La Banque CIBC est une institution financière canadienne d'envergure mondiale de premier rang dont la capitalisation boursière s'élève à 41 G\$ et le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III, à 10,3 %.

Par l'intermédiaire de nos trois principaux secteurs d'activité, Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros, nos 44 000 employés offrent un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, de PME, de sociétés commerciales, de grandes entreprises et de clients institutionnels au Canada et dans le monde entier.

NOTRE STRATÉGIE

La CIBC vise à être la banque de choix de ses clients. Nous avons une stratégie focalisée sur la clientèle qui crée de la valeur pour toutes nos parties intéressées. Nous avons quatre objectifs d'entreprise :

1. L'établissement de solides relations à long terme avec nos clients
2. Une croissance stratégique là où nous avons des capacités concurrentielles ou là où nous pouvons en développer
3. Une gestion saine du risque
4. Un rendement constant et durable

Pour atteindre nos objectifs d'entreprise, nous renforçons davantage nos activités au Canada et nous accentuons notre présence dans les principaux centres mondiaux afin de mieux servir nos clients.

CRÉER DE LA VALEUR POUR NOS ACTIONNAIRES

À la CIBC, nous nous engageons à produire de la valeur pour nos actionnaires en continuant à générer un rendement constant et durable et en assurant la croissance de la banque de façon prudente, sans prendre de risques excessifs. Nous investissons dans nos employés, nos processus et notre technologie pour améliorer la productivité et le service à la clientèle, approfondir les relations avec nos clients et améliorer la qualité de nos résultats. Nous y parviendrons en focalisant sur des principes fondamentaux à l'avant-garde du secteur en matière de fonds propres, de dépenses et de gestion du risque.

Dans ce rapport

	Rendement de 2014 en bref	1	Rapport de gestion
I	Message du président et chef de la direction Équipe de la haute direction	88	États financiers consolidés
V	Message du président du conseil	97	Notes des états financiers consolidés
VII	Groupe de travail sur les renseignements supplémentaires	163	Revue trimestrielle
		165	Revue statistique des dix dernières années
		168	Glossaire
		173	Renseignements destinés aux actionnaires

Rendement de 2014 en bref

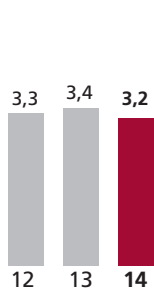
En 2014, nous avons affermi notre stratégie focalisée sur les clients, ce qui permet de générer de la valeur pour nos actionnaires et de réaliser un rendement total solide.

Points saillants financiers	2014	2013
Pour l'exercice clos le 31 octobre (En milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)		
Résultats financiers		
Produits	13,4	12,7
Dotation à la provision pour pertes sur créances	0,9	1,1
Charges	8,5	7,6
Résultat net	3,2	3,4
Mesures financières (%)		
Coefficient d'efficacité ajusté ¹	59,1	56,5
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	18,3	21,4
Marge d'intérêts nette	1,81	1,85
Rendement total pour les actionnaires	20,9	18,4
Renseignements sur les actions ordinaires		
Capitalisation boursière	40,9	35,4
Dividendes (%)		
Rendement des actions	3,8	4,3
Ratio de versement de dividendes ajusté ¹	44,0	43,9
Résultat net des unités d'exploitation stratégique		
Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	2,5	2,4
Gestion des avoirs	0,5	0,4
Services bancaires de gros	0,9	0,7

Total des produits
(en milliards de dollars)



Résultat net
(en milliards de dollars)



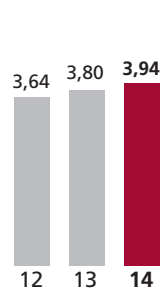
Résultat par action ajusté¹ (\$)



Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹ (%)



Dividendes
(\$/action)



1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.

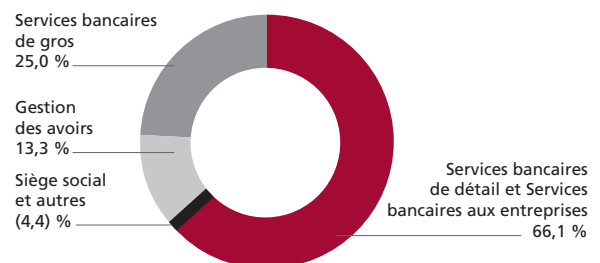
109,0 %

Rendement total pour les actionnaires sur une période de cinq ans

10,3 %

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III

Composition des activités de 2014
(pourcentage du résultat net ajusté)



Trouvez plus de renseignements en ligne

Consultez une version interactive et simple à utiliser du Rapport annuel CIBC 2014 ainsi que du Rapport sur la responsabilité de l'entreprise et Énoncé de responsabilité envers le public CIBC 2014 en ligne, à l'adresse www.cibc.com/francais.



Rapport annuel CIBC et Rapport sur la responsabilité de l'entreprise

GRILLE DE POINTAGE ÉQUILIBRÉE

Rendement financier

Nos principales mesures de rendement¹

	Résultats de 2014	Résultats de 2013
Croissance du résultat par action ajusté ²	8,94 \$, en hausse de 3 % par rapport à 2013	8,65 \$, en hausse de 8 % par rapport à 2012
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires (RCP) ajusté ²	20,9 %	22,9 %
Solidité des fonds propres Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III	10,3 %	9,4 %
Composition des activités Capital économique attribué aux Services bancaires de gros ²	22 %	22 %
Risque Coefficient de pertes sur créances	38 points de base	44 points de base
Productivité Coefficient d'efficacité ajusté ²	59,1 %	56,5 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ²	44,0 %	43,9 %
Rendement total pour les actionnaires Période de cinq exercices close les 31 octobre	CIBC – 109,0 % Indice – 95,8 %	CIBC – 109,3 % Indice – 99,0 %

1) Pour de plus amples renseignements sur nos principales mesures de rendement, se reporter à la section Vue d'ensemble du rapport de gestion.

2) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Performance non financière

Nos objectifs

Réalisations de 2014

Clients



Aider nos clients à atteindre leurs objectifs financiers

- Nous avons innové en lançant une technologie à deux boutons, soit la **Carte Visa Tandem CIBC Tim Hortons**
- La CIBC a été la première grande banque canadienne à offrir l'application de télépaiement des dépôts, **Dépôt électronique CIBC**
- **Pro-Investisseurs CIBC** a amélioré l'investissement en ligne pour les Canadiens grâce à de nouveaux taux de commission plus bas pour tous les clients
- Les Services bancaires de gros de la CIBC ont été nommés **meilleure société de courtage canadienne de premier ordre** à l'occasion de la remise des prix Canadian Hedge Fund Awards 2014

Employés



Créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller

- Nous avons renforcé l'**indice d'engagement des employés** lors de notre sondage annuel auprès des employés
- Nous avons été reconnus l'un des **100 meilleurs employeurs au Canada** pour une troisième année de suite
- Nous avons été choisis l'un des **lieux de travail les plus engagés** du Canada
- Nous nous sommes classés parmi les **meilleurs employeurs du Canada pour la diversité** pour une quatrième année de suite
- Nous avons investi plus de 64 M\$ dans le perfectionnement de nos employés

Collectivités



Apporter vraiment davantage à nos collectivités

- Nous avons versé plus de **42 M\$ afin de soutenir des organismes de bienfaisance** dans tout le Canada
- Collectes de fonds menées par des employés ayant permis de recueillir **17,7 M\$** pour des causes qui comptent
- Nous avons mobilisé un total inégalé de 12,4 M\$ pour la campagne **Centraide 2013**
- En décembre 2013, nous avons recueilli une somme record de 4,6 M\$ lors de la **Journée du miracle CIBC** pour appuyer plus de 450 organismes d'aide à l'enfance tout au long de 2014
- À l'occasion de la **Course à la vie CIBC de la Fondation canadienne du cancer du sein 2014**, l'Équipe CIBC, composée de 15 000 employés de la CIBC et de leur famille, a recueilli près de 3 M\$ sur les 25 M\$ amassés dans 65 collectivités

Environnement



Faire preuve de responsabilité environnementale dans toutes nos activités

- Nous avons augmenté l'utilisation de papier certifié par le **Forest Stewardship Council** à 98 %
- La totalité du matériel informatique usagé de la CIBC a été donnée, recyclée ou « suprarécyclée » en de nouveaux produits
- Nous sommes la seule banque canadienne à s'être classée parmi les 100 entreprises les plus vertes du monde, selon **Newsweek**
- Nous avons prêté 490 M\$ pour atteindre 4,6 G\$ pour financer des projets de production d'énergie renouvelable, notamment l'énergie éolienne, l'énergie solaire et la géothermie

Gouvernance



Être un chef de file des pratiques de gouvernance

- Nous avons été nommés la **banque cotée en Bourse la plus solide** au Canada et en Amérique du Nord par le magazine **Bloomberg Markets**
- Nous nous sommes classés parmi les **10 banques les plus sûres du monde en Amérique du Nord** du palmarès du magazine **Global Finance**
- Nous avons signé l'**Accord Catalyst**, qui vise à accroître la présence de femmes au sein de conseils d'administration au Canada



Victor G. Dodig

Une base solide et stable

En 2014, nous avons généré des produits records de 13,4 G\$, un résultat net de 3,2 G\$ et un rendement annuel total de 20,9 % pour nos actionnaires, tout en réalisant des investissements clés pour approfondir les relations avec la clientèle.

La Banque CIBC a dégagé un résultat net ajusté de 3,7 G\$, ou 8,94 \$ par action, contre 3,6 G\$, ou 8,65 \$ par action, il y a un an. Les produits ajustés ont progressé par rapport à l'exercice précédent, passant de 13,0 G\$ à 13,5 G\$, et notre rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté est solide, s'établissant à 20,9 %.

Quelles sont vos priorités pour la CIBC?

Mes priorités à la CIBC sont claires. Je veux continuer à produire de la valeur pour nos clients et pour nos actionnaires. Nous continuerons donc à bâtir une culture focalisée sur les clients pour favoriser un rendement fondé sur une saine gestion du risque qui générera un rendement constant et durable pour nos actionnaires.

Nous travaillons à partir d'une base solide. Notre vaste clientèle pense beaucoup de bien de nous. Nous devons néanmoins approfondir les relations avec notre clientèle et continuer d'investir dans notre personnel et dans les technologies innovatrices qui nous permettent de mieux servir les clients. Ces investissements feront en sorte qu'il sera plus facile et plus avantageux pour nos clients de faire affaire avec nous.

Au cours des dernières années, nous sommes passés d'une société axée sur les produits à une société focalisée sur les clients.

Nous rechercherons également des occasions de croissance à l'extérieur du Canada, et nous investirons dans des projets de façon intelligente et prudente. Nous comptons tirer parti de nos acquisitions réussies de sociétés de gestion des avoirs aux États-Unis, un marché qui est beaucoup plus important qu'au Canada et qui présente des occasions de consolidation. Nous continuerons également à développer nos compétences axées sur les secteurs de l'énergie, des infrastructures et des mines afin de soutenir les stratégies de croissance mondiale de nos clients.

Quelle a été votre priorité depuis que vous avez pris la relève en septembre 2014?

Ma priorité a été d'aller à la rencontre du plus grand nombre de parties intéressées possible. Au cours de mes 60 premiers jours, j'ai eu l'occasion de rencontrer plus de 55 chefs de la direction partout au pays, d'interagir avec plus de 1 500 clients lors de divers événements, de rencontrer une grande partie de la base d'investisseurs de la CIBC, de discuter avec des représentants de tous les ordres de gouvernement partout au pays et de rencontrer des milliers d'employés de la CIBC.

Ces rencontres ont renforcé ma conviction que la CIBC est actuellement très solide et qu'elle a d'importantes occasions de croître et de créer une plus grande valeur en focalisant davantage sur les besoins de nos clients et en demeurant rigoureuse à l'égard de notre engagement à procurer de la valeur solide et soutenue aux actionnaires.

Pour mon équipe de direction et moi, en 2015, la priorité demeurera la visibilité et l'interaction avec toutes les parties intéressées de la CIBC.

Quelles ont été les principales réalisations de la CIBC en 2014?

Nous sommes depuis longtemps un chef de file en innovation bancaire, et cette année n'a pas fait exception.

En 2014, nos Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises ont lancé plusieurs nouvelles initiatives afin qu'il soit plus facile et plus avantageux pour nos clients de faire affaire avec nous. Ces initiatives comprennent notre toute nouvelle **Carte Visa Tandem CIBC Tim Hortons** et le **Dépôt électronique CIBC**, qui permet aux clients de déposer un chèque en le prenant en photo à l'aide de leur appareil mobile. Nous avons également établi un nouveau partenariat qui fait de la CIBC la banque exclusive à l'**aéroport Pearson de Toronto**. Nous réalisons également des investissements pour établir des relations plus étroites avec nos clients en mettant en place un nouveau système nommé **COMPASS**.

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION

De gauche à droite

Michael G. Capatides
Premier vice-président à la direction,
chef de l'administration et avocat général,
Banque CIBC

Harry Culham
Directeur général et chef de groupe adjoint,
Services bancaires de gros, Banque CIBC

Laura Dottori-Attanasio
Première vice-présidente à la direction
et chef de la gestion du risque, Banque CIBC

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction, Banque CIBC

Geoff Belsher
Directeur général et chef de groupe adjoint,
Services bancaires de gros, Banque CIBC

Kevin Patterson
Premier vice-président à la direction,
Technologie et opérations, Banque CIBC

David Williamson
Premier vice-président à la direction
et chef de groupe, Services bancaires –
détail et entreprises, Banque CIBC

Steve Geist
Premier vice-président à la direction
et chef de groupe, Gestion des avoirs,
Banque CIBC

Kevin Glass
Premier vice-président à la direction
et chef des services financiers,
Banque CIBC





Nous avons innové en lançant une technologie à deux boutons, soit la Carte Visa Tandem CIBC Tim Hortons

Pour nos activités de Gestion des avoirs, de solides rentrées de fonds nettes nous ont permis d'atteindre 100 G\$ en biens sous gestion pour la première fois dans notre secteur canadien de la gestion d'actifs, et nous avons réalisé, pour la cinquième année d'affilée, un record de ventes nettes de fonds communs de placement

à long terme. Nous avons également conclu l'acquisition d'Atlantic Trust, société américaine de gestion privée de patrimoine, et continué d'être un chef de file du secteur pour ce qui est de la satisfaction de la clientèle au sein de notre plateforme de courtage de plein exercice de CIBC Wood Gundy.

Nos Services bancaires de gros ont fait des investissements stratégiques qui ont amélioré nos services et solutions destinés au secteur de détail, aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels. En 2014, nous avons continué de recruter et de maintenir en poste le personnel le plus qualifié au sein de nos activités essentielles, et nous avons également investi dans la technologie, en mettant l'accent sur nos compétences en matière de change, de titres à revenu fixe, de marchandises et de dérivés sur actions. En 2014, nous sommes fiers d'avoir remporté le prix « Canada Derivatives House of the Year », d'être au premier rang parmi les preneurs fermes pour un premier appel public à l'épargne et d'être parmi les chefs de file de la négociation d'actions.



Comment la CIBC fait-elle progresser ses stratégies focalisées sur les clients?

Au cours des dernières années, nous sommes passés d'une société axée sur les produits à une société focalisée sur les clients. Auparavant, nous avions souvent une relation bancaire solide avec nos clients, mais elle était axée sur les produits. Dorénavant, nous tisserons une relation plus étroite avec nos clients pour répondre à davantage de leurs besoins financiers.

Aux États-Unis, nous visons à élargir nos activités liées à la gestion des avoirs, y compris la gestion d'actifs et les services bancaires privés. Nous comprenons bien ces secteurs d'activité et nous avons désigné les États-Unis comme un marché attrayant. Non seulement les marchés des services bancaires privés et de la gestion d'actifs aux États-Unis sont beaucoup plus importants qu'au Canada, mais ils sont également très fragmentés, ce qui crée des occasions de consolidation.

Nous connaissons une croissance auprès de nos clients en allant chercher une plus grande part de leurs affaires et en gagnant le privilège d'offrir des services à de nouveaux clients.

En 2014, nous avons effectué un lancement à l'échelle nationale de la première étape de COMPASS, notre plateforme conçue pour resserrer et approfondir les relations avec nos clients.

En plus d'investir dans la technologie, nous avons investi dans notre personnel pour nous assurer qu'il possède les compétences pour être à la hauteur de l'importance accrue que nous accordons au client. Cela comprend de la formation et une restructuration des mesures d'encouragement qui nous permettront d'approfondir les relations et de faire croître nos activités.

Grâce à la création de notre nouveau Comité d'exploitation, nous avons amélioré l'alignement de notre organigramme de gestion pour mieux focaliser sur la relation de nos clients avec la CIBC comme un tout, et non seulement en fonction d'un produit ou secteur d'activité. Ainsi, nous pourrions resserrer nos relations avec nos clients et, à terme, répondre à davantage de leurs besoins bancaires.

Où devrait-on prévoir une croissance – au Canada, aux États-Unis ou à l'étranger?

Nous prévoyons une croissance dans les trois régions. Notre approche consiste à donner de l'expansion à nos affaires dans les secteurs que nous connaissons bien et à suivre nos clients lorsqu'ils font des investissements à l'extérieur du Canada.

Au Canada, nous connaissons une croissance auprès de nos clients en allant chercher une plus grande part de leurs affaires et en gagnant le privilège d'offrir des services à de nouveaux clients dans tous les secteurs d'activité.

À l'extérieur de l'Amérique du Nord, nous sommes présents depuis longtemps à Londres et à Hong Kong. Ces établissements soutiennent nos clients lorsqu'ils investissent à l'extérieur du Canada.

Que pensez-vous de la répartition des fonds propres?

Notre situation actuelle de fonds propres, de même que les fonds propres supplémentaires que nous générerons à l'avenir, nous fournira la flexibilité nécessaire pour :

1. investir dans nos activités essentielles;
2. rechercher les occasions d'acquisition qui correspondent à notre stratégie d'entreprise;
3. rendre des fonds propres aux actionnaires au moyen de dividendes et de rachats d'actions.

Nous estimons que, compte tenu de ces objectifs, notre ratio actuel de 10,3 % en fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III est adéquat.

Le président et chef de la direction,



Victor G. Dodig



Charles Sirois

Miser sur nos points forts

À la Banque CIBC, nous avons établi une stratégie d'entreprise et une équipe de leadership qui continueront à produire de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Croissance continue et durable

En 2014, la CIBC a continué à produire de la valeur pour nos actionnaires, dégagant un résultat ajusté record – et réalisant, pour une cinquième année d'affilée, une croissance du résultat. Ce rendement à long terme témoigne de la force de la stratégie de la CIBC, de l'engagement de son équipe de direction et du dévouement de nos 44 000 employés partout dans le monde.

Comme conseil d'administration, nous collaborons étroitement avec la direction pour nous assurer que la CIBC a une stratégie de croissance alignée sur notre intérêt à l'égard du risque et sur nos valeurs pour produire des résultats constants, solides et durables. Nous avons établi des paramètres pour mesurer le progrès de la CIBC au chapitre de ces objectifs de croissance ainsi que des autres cibles à court et à long termes.

À la CIBC, adopter une approche prudente fait partie de l'essence de notre culture. Nous continuons d'améliorer notre surveillance de la gestion du risque afin de nous assurer que nous conservons la position de risque adéquate pour nos activités. Nous examinons le cadre de gestion du risque de la CIBC et approuvons annuellement l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, qui est la pierre angulaire de notre approche de gestion du risque.

Relève du chef de la direction

Une des plus importantes réalisations de votre conseil en 2014 a été la gestion du processus de relève du chef de la direction de la CIBC. En avril, M. Gerry McCaughey a annoncé sa décision de prendre sa retraite, après neuf ans au poste de président et chef de la direction de la CIBC. Sous la direction de M. McCaughey, la CIBC a instauré une culture de la gestion du risque qui nous a aidés à

traverser la crise financière mondiale et qui a établi une solide base pour le succès soutenu et à long terme de la CIBC.

Au nom du conseil et de tous les actionnaires de la CIBC, j'aimerais remercier M. McCaughey pour ses nombreuses contributions à la CIBC et lui souhaiter une très belle retraite.

En bonne position pour un succès soutenu

Par suite d'un solide processus de planification de relève, votre conseil a nommé M. Victor Dodig au poste de

nous avons salué la nomination de M^{me} Martine Turcotte au sein de notre conseil.

Votre conseil continue également de faire progresser la stratégie de gestion des compétences de la CIBC, notamment par la constitution d'un bassin vaste et diversifié de futurs dirigeants à la hauteur des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités. M. Victor Dodig championne l'engagement de la CIBC à l'égard de la diversité hommes-femmes et s'est récemment joint au conseil consultatif de Catalyst Canada.

Je suis persuadé que la CIBC a la bonne stratégie, c'est-à-dire un leadership fort et un personnel compétent qui lui permettront de continuer à stimuler la croissance et à générer des résultats constants et durables à long terme.

président et chef de la direction. Sa vaste expérience du milieu des affaires et ses compétences approfondies en gestion des avoirs et en services bancaires de détail feront en sorte que la CIBC continue de générer une croissance et des rendements durables pour nos actionnaires. Au cours des trois dernières années, sous la direction de M. Dodig, Gestion des avoirs a connu une croissance importante grâce à la croissance interne, à l'acquisition d'Atlantic Trust et au placement dans American Century.

Le haut degré d'engagement dont M. Dodig a fait preuve envers les principaux clients, investisseurs et employés au cours des soixante premiers jours à titre de chef de la direction a fait très bonne impression auprès de ces parties intéressées.

Stratégie focalisée sur les clients

Au cœur de la stratégie de croissance durable de la CIBC : une attention accrue à nos clients. La CIBC continuera de réaliser dans toute l'entreprise des investissements stratégiques qui sont nécessaires pour établir de nouvelles relations et resserrer les relations existantes. Ces investissements dans notre personnel et dans la technologie favoriseront la croissance et feront de la CIBC la banque de choix de nos clients.

Leadership solide et diversifié

À la CIBC, nous nous engageons à mettre sur pied un conseil hautement performant, qui possède une ampleur, une profondeur et une diversité appropriées de l'ensemble des compétences. À l'occasion de notre assemblée générale annuelle à Montréal ce printemps,

Mots d'adieu

Je quitterai mon poste de président du conseil lors de la prochaine assemblée annuelle en avril. Je suis honoré d'avoir été au service des actionnaires à titre de président du conseil au cours des six dernières années, et à titre d'administrateur pendant dix-huit ans.

En rétrospective, pendant ma présidence, j'estime que nous avons beaucoup accompli ensemble. Je suis persuadé que la CIBC a la bonne stratégie, c'est-à-dire un leadership fort et un personnel compétent qui lui permettront de continuer à stimuler la croissance et à générer des résultats constants et durables à long terme.

Nouveau président du conseil

L'honorable John Manley, P.C., O.C., qui siège au conseil de la CIBC depuis 2005, sera nommé président du conseil à notre assemblée générale annuelle, le 23 avril 2015.

En conclusion, j'aimerais remercier mes collègues administrateurs, l'équipe de direction et les employés de la CIBC pour le travail acharné qu'ils ont accompli cette année afin de servir les clients et d'offrir un rendement solide à nos actionnaires.

Le président du conseil,



Charles Sirois

Le groupe de travail sur les renseignements supplémentaires a été mis sur pied par le Financial Stability Board en mai 2012. Ce groupe a pour mandat d'améliorer la qualité, la comparabilité et la transparence de l'information fournie sur les risques. Le 29 octobre 2012, le groupe de travail a publié son rapport, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, comportant 32 recommandations sur les informations à fournir, essentiellement dans les secteurs de la gouvernance du risque, du risque de crédit, du risque de marché, du risque de liquidité et de la suffisance des fonds propres. L'index ci-dessous renferme la liste des informations dressée pour répondre aux recommandations du groupe de travail sur les renseignements supplémentaires ainsi que leur emplacement. Les informations du groupe de travail sur les renseignements supplémentaires sont présentées dans notre rapport de gestion, nos états financiers consolidés ainsi que nos documents d'information financière supplémentaire, qui se trouvent sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris les documents d'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

Sujets	Recommandations	Information à fournir	Rapport de gestion	États financiers consolidés	Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires
			Pages		
Général	1	Index des informations en matière de risque – présente page			31
	2	Terminologie et mesures en matière de risque ¹			
	3	Principaux risques et nouveaux risques	46		
	4	Exigences liées aux ratios réglementaires futurs importants	31, 70		
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gestion du risque	41, 42		
	6	Culture de risque et intérêt à l'égard du risque	40, 43, 44		
	7	Risques découlant des activités commerciales	44, 47		
	8	Simulations de crise à l'échelle de la Banque	37-38, 50, 55, 63, 67, 73		
Suffisance des fonds propres et actif pondéré en fonction du risque	9	Fonds propres réglementaires minimums	30	136	1-4
	10	Composantes de fonds propres et rapprochement avec le bilan réglementaire consolidé	33		
	11	Tableau des flux de fonds propres réglementaires	35		
	12	Gestion et planification des fonds propres	36	136	
	13	Activités commerciales et actif pondéré en fonction du risque	34-36, 47		
	14	Actif pondéré en fonction du risque et exigences en matière de fonds propres	32, 34		
	15	Risque de crédit par portefeuille important	49-54		
	16	Tableau des variations de l'actif pondéré en fonction du risque	35-36		
17	Application d'essais à rebours aux modèles	45, 50, 62, 73			
Trésorerie	18	Actifs liquides	67		
Financement	19	Actifs grevés	68		
	20	Échéance contractuelle des actifs, des passifs et des instruments hors bilan	70		
	21	Stratégie et sources de financement	68		
Risque de marché	22	Rapprochement des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation avec le bilan consolidé	61		
	23	Facteurs importants de risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation	61-65		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation liées aux modèles	61-65		
	25	Simulations de crise et analyses de scénarios	37-38, 63		
Risque de crédit	26	Analyse des expositions au risque de crédit	51-59	120-121, 159	9-12
	27	Prêts douteux et politique d'allègement	49, 75	99	
	28	Rapprochement de prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances	49, 55	120	
	29	Risque de crédit de contreparties découlant de dérivés	50, 52	131-132	
	30	Atténuation du risque de crédit	50, 54	131-132	
Autres risques	31	Autres risques	71-73		12, 28 ²
	32	Discussion sur des situations de risque connues	73	151	

1) Un glossaire détaillé de notre terminologie sur les risques et les fonds propres est présenté à la page 170.

2) Compris dans le document d'information financière supplémentaire.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2014 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Le rapport de gestion est en date du 3 décembre 2014. D'autres renseignements concernant la Banque CIBC peuvent être obtenus sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 168 à 172 du présent Rapport annuel.

2 Modifications à la présentation de l'information financière	7 Activités de négociation (BIE)	13 Mesures non conformes aux PCGR	74 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
3 Vue d'ensemble	8 Dotation à la provision pour pertes sur créances	16 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique	74 Méthodes comptables critiques et estimations
3 Vision, mission et valeurs	8 Charges autres que d'intérêts	17 Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	78 Instruments financiers
3 Stratégie de la CIBC	8 Impôts et taxes	20 Gestion des avoirs	78 Faits nouveaux en matière de comptabilité
3 Performance par rapport aux objectifs	9 Change	23 Services bancaires de gros	78 Faits nouveaux en matière de réglementation
4 Conjoncture de l'économie et du marché	9 Événements importants	28 Siège social et autres	79 Transactions entre parties liées
5 Vue d'ensemble du rendement financier	10 Revue des résultats du quatrième trimestre	29 Situation financière	79 Politique sur la portée des services des auditeurs nommés par les actionnaires
5 Points saillants financiers	11 Analyse des tendances trimestrielles	29 Revue du bilan consolidé	79 Contrôles et procédures
6 Résultats financiers de 2014	11 Rétrospective du rendement financier de 2013	30 Sources de financement	
6 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette	12 Perspectives pour l'année 2015	38 Arrangements hors bilan	
7 Produits autres que d'intérêts		40 Gestion du risque	80 Information financière annuelle supplémentaire

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble du rendement financier – Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives pour l'année 2015 », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Gestion des avoirs », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Services bancaires de gros », « Situation financière – Sources de financement », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Instruments financiers » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies et nos perspectives pour l'année 2015 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévision », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives pour l'année 2015 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation et le risque environnemental; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ainsi que les dispositions réglementaires en vertu de celle-ci, la loi des États-Unis intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act* et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques; l'incidence possible de conflits internationaux et de la guerre au terrorisme, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé publique, des perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et toute autre catastrophe; la fiabilité de tiers de fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services, y compris l'évolution des risques liés aux cyberattaques; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous ou nos sociétés affiliées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; les fluctuations de change et de taux d'intérêt; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada, le déficit budgétaire élevé aux États-Unis; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'économie; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les contreparties et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs ne s'y fient indûment. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Modifications à la présentation de l'information financière

Les modifications suivantes ont été apportées à la présentation de l'information financière en 2014. Les montants des périodes précédentes ont été retraités en conséquence.

Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*

Le 1^{er} novembre 2011, nous avons adopté les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, en vertu desquelles nous devons comptabiliser : i) les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent, ii) le produit d'intérêts généré par les actifs des régimes dans le résultat net à l'aide du taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des prestations définies et iii) tous les coûts (profits) des services passés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Adoption de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*

Le 1^{er} novembre 2012, nous avons adopté l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, qui remplace l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et la note d'interprétation (SIC) – 12, *Consolidation – entités ad hoc*. L'adoption de l'IFRS 10 nous oblige à déconsolider les comptes de CIBC Capital Trust, ce qui nous a amenés à remplacer les valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust inscrites dans les dépôts d'entreprises et de gouvernements par les billets de dépôt de premier rang que nous avons émis à CIBC Capital Trust.

Vente du portefeuille Aéroplan

Le 27 décembre 2013, nous avons vendu à la Banque Toronto-Dominion (la Banque TD) environ la moitié de notre portefeuille Aéro Or VISA, qui comprend majoritairement des clients titulaires d'une carte de crédit uniquement. En conséquence, les produits liés à la vente du portefeuille de cartes de crédit sont passés du secteur d'activité Services bancaires personnels au poste « Divers » du secteur d'activité Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises.

Répartition des activités de trésorerie

La fixation des prix de cession interne liée à la trésorerie continue d'être imputée ou créditée aux secteurs d'activités de nos unités d'exploitation stratégique. Nous avons modifié notre approche quant à la répartition de l'incidence financière résiduelle des activités de trésorerie. Certaines charges sont attribuées directement aux secteurs d'activité, et le solde net des produits est désormais comptabilisé dans Siège social et autres.

Présentation du compte de résultat

Nous avons reclassé certains montants liés à notre portefeuille de cartes de crédit autogéré des charges autres que d'intérêts aux produits autres que d'intérêts. Il n'y a eu aucune incidence sur le résultat net consolidé par suite de ce reclassement.

Vue d'ensemble

La Banque CIBC est une institution financière canadienne d'envergure mondiale de premier rang dont la capitalisation boursière s'élève à 41 G\$ et le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III, à 10,3 %. Par l'intermédiaire de ses trois principaux secteurs d'activité, Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, de PME, de sociétés commerciales, de grandes entreprises et de clients institutionnels au Canada et dans le monde entier. Nos 44 000 employés et plus sont engagés à aider nos clients à réaliser ce qui compte pour eux, à obtenir un rendement constant et durable pour nos actionnaires et à redonner aux collectivités.

Vision, mission et valeurs

La vision de la CIBC est d'être le chef de file des relations avec la clientèle.

Notre mission consiste à respecter nos engagements envers chacune de nos parties intéressées :

- Aider nos clients à réaliser ce qui compte pour eux
- Créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller
- Apporter vraiment davantage à nos collectivités
- Générer un rendement total solide pour nos actionnaires

Notre vision et notre mission reposent sur une culture d'entreprise fondée sur les valeurs essentielles de confiance, de travail d'équipe et de responsabilisation.

Stratégie de la CIBC

La CIBC vise à être la banque de choix de ses clients. Nous avons une stratégie focalisée sur la clientèle qui crée de la valeur pour toutes nos parties intéressées. Nous avons quatre objectifs d'entreprise :

1. L'établissement de solides relations à long terme avec nos clients
2. Une croissance stratégique là où nous avons des capacités concurrentielles ou là où nous pouvons en développer
3. Une gestion saine du risque
4. Un rendement constant et durable

Pour atteindre nos objectifs d'entreprise, nous renforçons davantage nos activités au Canada et nous accentuons notre présence dans les principaux centres mondiaux afin de mieux servir nos clients.

Performance par rapport aux objectifs

Depuis de nombreuses années, la CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties intéressées externes. Ces mesures sont classées en quatre catégories clés de la valeur pour les actionnaires – croissance du résultat, rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires (RCP), rendement total pour les actionnaires et solidité du bilan. Nous avons fixé des objectifs à moyen terme pour chacune de ces mesures, que nous avons définis comme étant les trois à cinq prochaines années.

Croissance du résultat

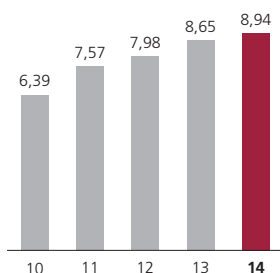
Nous surveillons le résultat par action pour évaluer la croissance de notre résultat. La CIBC poursuit un objectif de croissance du résultat par action annuel moyen de 5 % à 10 %. En 2014, nous avons présenté un résultat dilué par action ajusté¹ de 8,94 \$, en hausse de 3 % par rapport à 8,65 \$ en 2013. En raison de l'incidence des transactions Aéroplan citée à la rubrique Événements importants, nous n'avons pas réalisé notre objectif de croissance du résultat par action de 5 % à 10 %. Nous maintenons notre objectif de croissance à moyen terme du résultat par action annuel moyen de 5 % à 10 %.

En vue d'atteindre notre objectif du résultat par action, nos objectifs sont de maintenir un coefficient de pertes sur créances de moins de 60 points de base tout au long du cycle et de garder un coefficient d'efficacité ajusté¹ médian parmi notre groupe de pairs du secteur.

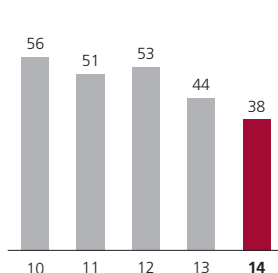
Le coefficient de pertes sur créances correspond au montant de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux divisé par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances. En 2014, notre coefficient de pertes sur créances s'est établi à 38 points de base, en baisse par rapport au coefficient de 44 points de base enregistré en 2013 et bien mieux que notre cible. Nous maintenons notre cible d'obtenir un coefficient de moins de 60 points de base.

Notre coefficient d'efficacité ajusté¹ s'est établi à 59,1 % en 2014, soit une hausse par rapport à 56,5 % en 2013, en raison de la vente du portefeuille Aéroplan susmentionnée, ainsi que de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques. D'après les données les plus récentes publiées sur notre groupe de pairs du secteur, le coefficient d'efficacité de la CIBC ne se conformait pas à la médiane du secteur en 2014. Nous maintenons notre cible, soit de se situer à la médiane du secteur.

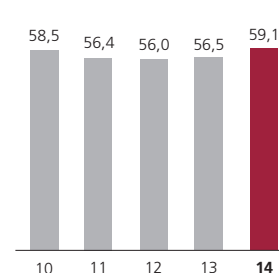
Résultat par action ajusté^{1, 2, 3}
(\$)



Coefficient de pertes sur créances²
(points de base)



Coefficient d'efficacité ajusté^{1, 2, 3}
(%)



1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Depuis l'exercice 2011, ces mesures sont fondées sur les IFRS. Les mesures des exercices précédents étaient fondées sur les PCGR du Canada.

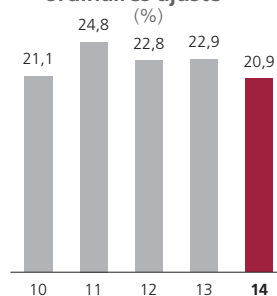
3) Les informations pour 2013 et 2012 ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹

Le RCP ajusté est une autre mesure clé de la valeur pour les actionnaires.

L'objectif de la CIBC est d'atteindre un RCP ajusté de 20 % tout au long du cycle. En 2014, le RCP ajusté de 20,9 % a dépassé l'objectif, mais est inférieur au RCP ajusté de 22,9 % de 2013. Nous maintenons notre objectif de RCP ajusté minimum de 20 %.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté^{1, 2, 3}



Rendement total pour les actionnaires

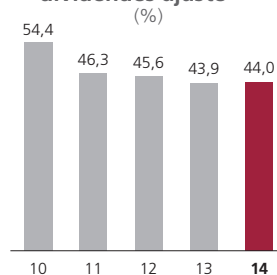
L'une des priorités de la CIBC consiste à respecter ses engagements envers chacune des parties intéressées, y compris générer un rendement total à long terme solide pour les actionnaires.

Pour appuyer cette priorité, nous avons deux objectifs :

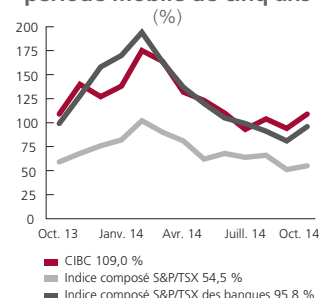
- Conformément aux exercices précédents, notre objectif moyen à long terme est de verser entre 40 % et 50 % de notre résultat sous forme de dividendes à nos porteurs d'actions ordinaires. En 2014, le ratio de versement des dividendes ajusté¹ respectait cet objectif.
Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat tout au long du cycle. Notre confiance dans notre capacité à obtenir un rendement stable et durable nous a permis d'augmenter le dividende trimestriel, pour le faire passer de 0,04 \$ à 1,00 \$ l'action en 2014. En 2014, nous avons également annoncé un nouveau programme de rachat d'actions visant l'achat, aux fins d'annulation, d'au plus 8,0 millions d'actions ordinaires en circulation. En 2014, nous avons racheté 3 369 000 actions de la CIBC aux fins d'annulation. Le programme de rachat d'actions a été renouvelé pour 12 mois additionnels à compter du 16 septembre 2014.
- Nous avons également pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé Standard & Poor's (S&P)/TSX des banques, sur une période mobile de cinq ans. Pour la période de cinq ans close le 31 octobre 2014, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 109,0 %, comparativement à 95,8 % pour le rendement de l'indice.

À l'avenir, nous maintiendrons notre objectif d'offrir un ratio de versement de dividendes ajusté se situant entre 40 % et 50 % de notre résultat et celui d'offrir un rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq ans supérieur à la moyenne du secteur.

Ratio de versement de dividendes ajusté^{1, 2, 3}



Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq ans



Solidité du bilan

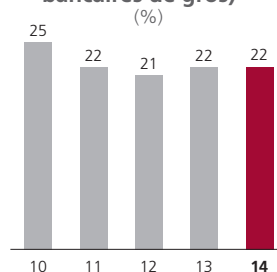
Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre durabilité à long terme.

Le niveau des fonds propres est un élément clé de la solidité du bilan. Notre ratio cible des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III dépasse le ratio réglementaire cible fixé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). À la fin de 2014, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III et selon la méthode tout compris s'est établi à 10,3 %, soit nettement supérieur au ratio réglementaire cible fixé par le BSIF.

La manière dont nous répartissons nos fonds propres est également importante. Notre objectif consiste à limiter la portion du capital économique attribuée aux Services bancaires de gros jusqu'à un maximum de 25 % du capital économique de la CIBC. À la fin de 2014, la portion du capital économique attribuée aux Services bancaires de gros s'est élevée à 22 %.

Outre nos objectifs à l'égard des fonds propres et de la composition de nos activités, nous continuons d'accorder une grande importance à la qualité de nos actifs, de même qu'à un profil solide de financement, ce qui constitue les piliers de la solidité du bilan.

Composition des activités (capital économique attribué aux Services bancaires de gros)^{1, 4}



1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Depuis l'exercice 2011, ces mesures sont fondées sur les IFRS. Les mesures des exercices précédents étaient fondées sur les PCGR du Canada.

3) Les informations pour 2013 et 2012 ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

4) Les informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Conjoncture de l'économie et du marché

La CIBC a mené ses activités dans un contexte de croissance économique modérée en 2014. L'activité économique au Canada a été minée par un ralentissement de la croissance mondiale, ce qui a freiné les dépenses en capital, alors qu'au cours de l'année les exportations ont connu une hausse liée à une progression de la demande aux États-Unis. La construction d'habitations a conservé sa bonne cadence, soit des niveaux comparables à ceux de l'exercice précédent, et l'augmentation du prix des maisons a continué à susciter une croissance modeste de la demande pour les prêts hypothécaires. La consommation des ménages a maintenu le même rythme par rapport à l'exercice précédent, les Canadiens réduisant leur épargne afin de bénéficier d'un plus grand pouvoir d'achat dans un contexte de gains modérés sur le marché de l'emploi et d'utilisation limitée des prêts à la consommation autres qu'automobiles. Le taux de chômage légèrement inférieur et les faibles taux d'intérêt se sont traduits par des niveaux très bas des cas d'insolvabilité et de paiements en souffrance des ménages. Une hausse des profits et la situation financière solide des entreprises ont également permis de contenir les faillites d'entreprises canadiennes. Les faibles taux d'intérêt ont favorisé la croissance des activités de prêts aux entreprises et aux grandes entreprises, et l'engouement marqué des investisseurs à l'égard des produits fondés sur des écarts de crédit a stimulé les activités d'émission d'obligations de sociétés, leur volume étant toutefois moins élevé au Canada comparativement à l'exercice précédent. Les besoins en matière d'emprunts des gouvernements ont continué d'être élevés, mais les émissions de titres de créance au Canada ont été légèrement moins élevées en regard de l'exercice précédent. Les marchés boursiers canadiens et mondiaux ont été solides pendant une bonne partie de l'exercice, ce qui a favorisé les activités de gestion des avoirs, la reprise des émissions d'actions et les activités bancaires d'investissement.

Vue d'ensemble du rendement financier

Points saillants financiers

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	IFRS				PCGR du Canada
	2014	2013 ¹	2012 ¹	2011	2010
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	7 459 \$	7 453 \$	7 326 \$	7 062 \$	6 204 \$
Produits autres que d'intérêts	5 917	5 265	5 159	5 373	5 881
Total des produits	13 376	12 718	12 485	12 435	12 085
Dotation à la provision pour pertes sur créances	937	1 121	1 291	1 144	1 046
Charges autres que d'intérêts	8 525	7 621	7 202	7 486	7 027
Résultat avant impôt	3 914	3 976	3 992	3 805	4 012
Impôt sur le résultat	699	626	689	927	1 533
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	27
Résultat net	3 215 \$	3 350 \$	3 303 \$	2 878 \$	2 452 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3)	(2)	9	11	–
Porteurs d'actions privilégiées	87	99	158	177	169
Porteurs d'actions ordinaires	3 131	3 253	3 136	2 690	2 283
Résultat net applicable aux actionnaires	3 218 \$	3 352 \$	3 294 \$	2 867 \$	2 452 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté	63,7 %	59,9 %	57,7 %	60,2 %	58,1 %
Coefficient d'efficacité ajusté ²	59,1 %	56,5 %	56,0 %	56,4 %	58,5 %
Coefficient de pertes sur créances	0,38 %	0,44 %	0,53 %	0,51 %	0,56 % ⁽²⁾
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	18,3 %	21,4 %	22,2 %	22,2 %	19,4 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ²	20,9 %	22,9 %	22,8 %	24,8 %	21,1 %
Marge d'intérêts nette	1,81 %	1,85 %	1,84 %	1,79 %	1,79 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	2,05 %	2,12 %	2,15 %	2,03 %	2,11 %
Rendement de l'actif moyen	0,78 %	0,83 %	0,83 %	0,73 %	0,71 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen	0,89 %	0,95 %	0,97 %	0,83 %	0,83 %
Rendement total pour les actionnaires	20,87 %	18,41 %	9,82 %	0,43 %	32,38 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	17,9 %	15,8 %	17,3 %	24,4 %	38,2 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²	15,4 %	16,5 %	18,0 %	23,0 %	27,2 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$)					
– résultat de base	7,87 \$	8,11 \$	7,77 \$	6,79 \$	5,89 \$
– résultat dilué comme présenté	7,86	8,11	7,76	6,71	5,87
– résultat dilué ajusté ²	8,94	8,65	7,98	7,57	6,39
– dividendes	3,94	3,80	3,64	3,51	3,48
– valeur comptable	44,30	40,36	35,83	32,88	32,17
Cours de l'action (\$)					
– haut	107,01	88,70	78,56	85,49	79,50
– bas	85,49	74,10	68,43	67,84	61,96
– clôture	102,89	88,70	78,56	75,10	78,23
Nombre d'actions en circulation (en milliers)					
– moyen pondéré de base	397 620	400 880	403 685	396 233	387 802
– moyen pondéré dilué	398 420	401 261	404 145	406 696	388 807
– fin de la période	397 021	399 250	404 485	400 534	392 739
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	40 850 \$	35 413 \$	31 776 \$	30 080 \$	30 724 \$
Mesures de valeur					
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	3,8 %	4,3 %	4,6 %	4,7 %	4,4 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté	50,0 %	46,8 %	46,9 %	51,7 %	59,1 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ²	44,0 %	43,9 %	45,6 %	46,3 %	54,4 %
Cours/valeur comptable	2,32	2,20	2,19	2,28	2,43
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	73 089 \$	78 363 \$	70 061 \$	65 437 \$	89 660 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision	268 240	256 380	252 732	248 409	184 576
Total de l'actif	414 903	398 006	393 119	383 758	352 040
Dépôts	325 393	315 164	300 344	289 220	246 671
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	17 588	16 113	14 491	13 171	12 634
Actif moyen	411 481	403 546	397 155	394 527	345 943
Actif productif d'intérêts moyen	362 997	351 687	341 053	347 634	294 428
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	17 067	15 167	14 116	12 145	11 772
Biens administrés ³	1 717 563	1 513 126	1 445 870	1 317 799	1 260 989
Mesures de qualité du bilan⁴					
Dispositif de Bâle III – Méthode tout compris					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en milliards de dollars)					
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	141 250 \$	136 747 \$	s. o.	s. o.	s. o.
APR aux fins du total des fonds propres	141 446	136 747	s. o.	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	141 739	136 747	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie	10,3 %	9,4 %	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio du total des fonds propres	12,2 %	11,6 %	s. o.	s. o.	s. o.
Bâle II ⁵	15,5 %	14,6 %	s. o.	s. o.	s. o.
APR (en millions de dollars)	s. o.	s. o.	115 229 \$	109 968 \$	106 663 \$
Ratio des fonds propres de première catégorie	s. o.	s. o.	13,8 %	14,7 %	13,9 %
Ratio du total des fonds propres	s. o.	s. o.	17,3 %	18,4 %	17,8 %
Autres renseignements					
Équivalents temps plein	44 424	43 039	42 595	42 239	42 354

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

3) Comprennent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon.

4) Les mesures concernant les fonds propres pour les exercices 2014 et 2013 sont fondées sur le dispositif de Bâle III, tandis que les mesures des exercices précédents sont fondées sur le dispositif de Bâle II.

5) Les mesures concernant les fonds propres pour l'exercice 2011 ont été calculées selon les PCGR du Canada et n'ont pas été retraitées selon les IFRS.

s. o. Sans objet.

Résultats financiers de 2014

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 3 215 M\$, en regard de 3 350 M\$ en 2013.

Le résultat net ajusté¹ pour l'exercice considéré a atteint 3 657 M\$, contre 3 569 M\$ en 2013.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice considéré a été de 7,86 \$, contre 8,11 \$ en 2013.

Le résultat dilué par action ajusté¹ pour l'exercice considéré a atteint 8,94 \$, par rapport à 8,65 \$ en 2013.

2014

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des charges de 543 M\$ (543 M\$ après impôt) liées à FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean), ce qui comprend une dépréciation du goodwill de 420 M\$ (420 M\$ après impôt) et des pertes sur créances de 123 M\$ (123 M\$ après impôt), afin de tenir compte des prévisions révisées relativement à l'ampleur et au moment de la reprise économique attendue dans la région des Caraïbes (Siège social et autres);
- un profit de 190 M\$ (147 M\$ après impôt) relativement aux transactions Aéroplan conclues avec Aimia Canada Inc. (Aimia) et la Banque TD, net des coûts liés à la mise au point de notre programme amélioré de primes voyages (87 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et 60 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une charge de 112 M\$ (82 M\$ après impôt) en raison de l'intégration des rajustements de l'évaluation liés au financement à la méthode d'évaluation de nos dérivés non garantis (Services bancaires de gros);
- un profit de 78 M\$ (57 M\$ après impôt), net des charges connexes, à la vente d'un placement en actions dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe (Services bancaires de gros);
- un profit de 52 M\$ (30 M\$ après impôt) tiré d'un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans notre portefeuille de Banque d'affaires (Services bancaires de gros);
- un montant de 36 M\$ (28 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles² (4 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 15 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 9 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une diminution de 26 M\$ (19 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée dans Siège social et autres³, y compris une baisse des pertes sur créances estimées liées aux inondations en Alberta (Siège social et autres);
- une charge de 26 M\$ (19 M\$ après impôt) découlant de changements liés à l'exploitation apportés au traitement de radiations dans Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises;
- des pertes sur créances de 22 M\$ (12 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis (Services bancaires de gros);
- une perte de 15 M\$ (11 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Services bancaires de gros).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une hausse des produits de 276 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 145 M\$, une hausse des charges autres que d'intérêts de 539 M\$, ainsi que de la charge d'impôt de 34 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 442 M\$.

2013

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une perte de 114 M\$ (84 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation, y compris la charge liée au règlement de la procédure contradictoire déposée par les représentants de l'actif de Lehman Brothers Holdings, Inc. devant le tribunal des faillites des États-Unis (Services bancaires de gros);
- une charge de restructuration de 39 M\$ (37 M\$ après impôt) liée à CIBC FirstCaribbean (Siège social et autres);
- une augmentation de 38 M\$ (28 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée dans Siège social et autres³, comprenant des pertes sur créances estimées de 56 M\$ liées aux inondations en Alberta;
- une perte de valeur de 35 M\$ (19 M\$ après impôt) liée à une participation dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis (Services bancaires de gros);
- des coûts de 24 M\$ (18 M\$ après impôt) liés au développement de notre programme amélioré de primes voyages et aux transactions Aéroplan avec Aimia et la Banque TD (Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises);
- un montant de 23 M\$ (19 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles² (5 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 4 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 10 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des pertes sur créances de 21 M\$ (15 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe (Services bancaires de gros);
- une charge de 20 M\$ (15 M\$ après impôt) découlant d'une révision des paramètres des pertes estimées dans nos portefeuilles de prêts non garantis (Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises);
- un profit de 16 M\$ (16 M\$ après impôt), net des charges connexes, à la vente de notre secteur d'activité de gestion privée de patrimoine situé à Hong Kong et à Singapour (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 30 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 79 M\$, une croissance des charges autres que d'intérêts de 249 M\$, ainsi qu'une diminution de la charge d'impôt de 79 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 219 M\$.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2014	2013 ⁴	2012
Actif productif d'intérêts moyen	362 997 \$	351 687 \$	341 053 \$
Produits nets d'intérêts	7 459	7 453	7 326
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	2,05 %	2,12 %	2,15 %

Les produits nets d'intérêts étaient comparables à ceux de 2013, compte tenu que la croissance des volumes dans la plupart des produits de détail et la hausse des produits tirés des services bancaires aux entreprises ont été contrebalancées par le fléchissement des produits tirés des cartes de crédit par suite des transactions Aéroplan susmentionnées et une baisse des produits de trésorerie.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de sept points de base, surtout en raison des transactions Aéroplan.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés à la section Information financière annuelle supplémentaire.

1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) À compter du quatrième trimestre de 2013, comprend également l'amortissement des immobilisations incorporelles d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

3) A trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives.

4) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Produits autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013 ¹	2012 ¹
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	444 \$	389 \$	438 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	848	824	775
Commissions sur crédit	478	462	418
Honoraires d'administration de cartes	414	535	560
Honoraires de gestion de placements et de garde	677	474	424
Produits tirés des fonds communs de placement	1 236	1 014	880
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	369	358	335
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	408	412	402
Produits (pertes) de négociation	(176)	27	53
Profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net	201	212	264
Profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net	(15)	5	(32)
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	43	44	91
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	226	140	155
Divers	764	369	396
	5 917 \$	5 265 \$	5 159 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 652 M\$, ou 12 %, par rapport à 2013.

La *rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation* ont augmenté de 55 M\$, ou 14 %, en raison surtout de la hausse des produits tirés de l'émission d'actions et de services-conseils.

Les *commissions sur crédit* ont diminué de 121 M\$, ou 23 %, par suite des transactions Aéroplan susmentionnées.

L'augmentation de 203 M\$, ou 43 %, des *honoraires de gestion de placements et de garde* s'explique surtout par l'acquisition d'Atlantic Trust Private Wealth Management (Atlantic Trust) et par la hausse des soldes de clients.

Les *produits tirés des fonds communs de placement* ont augmenté de 222 M\$, ou 22 %, en raison principalement de la progression des ventes nettes de fonds communs de placement à long terme et l'appréciation des marchés.

Les *produits de négociation* ont reculé de 203 M\$. Se reporter à la section Activités de négociation (BIE) ci-après pour plus de précisions.

La *quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence* a connu une hausse de 86 M\$, ou 61 %, compte tenu principalement du profit tiré d'un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans notre portefeuille de Banque d'affaires, présenté à titre d'élément d'importance, et des produits plus élevés tirés de notre placement dans American Century Investments (ACI).

Les produits *Divers* se sont accrus de 395 M\$, ou 107 %, ce qui est principalement attribuable aux profits liés aux transactions Aéroplan et à la vente d'un placement en actions dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, les deux étant présentés à titre d'éléments d'importance.

Activités de négociation (BIE)

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013 ¹	2012 ¹
Composition des produits (pertes) de négociation :			
Produits nets d'intérêts ²	1 049 \$	969 \$	762 \$
Produits autres que d'intérêts	(176)	27	53
	873 \$	996 \$	815 \$
Composition des produits (pertes) de négociation par gamme de produits :			
Taux d'intérêt	(20)\$	135 \$	146 \$
Change	392	344	323
Actions	369	333	235
Marchandises	48	55	52
Activités de crédit structuré	35	77	7
Divers	49	52	52
	873 \$	996 \$	815 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 421 M\$ (356 M\$ en 2013 et 280 M\$ en 2012) présenté dans les Services bancaires de gros. Pour plus de précisions, voir la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique.

Les produits nets d'intérêts comprennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs détenues à des fins de transaction ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

La diminution de 123 M\$, ou 12 %, des produits de négociation en regard de 2013 est principalement attribuable à la charge liée aux REF comptabilisée au cours de l'exercice considéré et présentée à titre d'éléments d'importance. La baisse des produits tirés des activités de crédit structuré en voie de liquidation et la baisse du taux d'intérêt appliqué aux produits de négociation ont été en partie contrebalancées par la hausse des produits de négociation d'actions pour le compte de clients.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013	2012
Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	731 \$	930 \$	1 080 \$
Gestion des avoirs	–	1	–
Services bancaires de gros	43	44	142
Siège social et autres	163	146	69
	937 \$	1 121 \$	1 291 \$

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 184 M\$, ou 16 %, par rapport à 2013.

Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la provision a baissé en raison surtout de la diminution des radiations et des faillites dans le portefeuille de cartes de crédit, ce qui reflète une amélioration du crédit, ainsi que de l'incidence d'une initiative visant à améliorer les pratiques de gestion des comptes et de la vente du portefeuille Aéroplan. Les résultats de l'exercice considéré comprenaient aussi des pertes moins élevées du portefeuille des prêts des Services bancaires aux entreprises. Les résultats de l'exercice considéré comprenaient une charge découlant de changements liés à l'exploitation apportés au traitement de radiations et les résultats de l'exercice précédent comprenaient une charge découlant d'une révision des paramètres des pertes estimées dans nos portefeuilles de prêts non garantis, les deux présentées à titre d'éléments d'importance.

Pour les Services bancaires de gros, la provision était comparable à celle de l'exercice précédent. Les résultats de l'exercice considéré comprenaient des pertes dans le portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis, alors que les résultats de l'exercice précédent comprenaient des pertes dans le portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, les deux présentées à titre d'éléments d'importance.

Pour Siège social et autres, la provision a augmenté du fait surtout que les résultats de l'exercice considéré incluaient des pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean, présentées à titre d'élément d'importance, en partie contrebalancées par une baisse de la provision collective. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient des pertes sur créances estimées liées aux inondations en Alberta, présentées à titre d'élément d'importance, dont une partie estimée comme n'étant pas requise a donc été reprise au cours de l'exercice considéré.

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013 ¹	2012 ¹
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	2 502 \$	2 397 \$	2 285 \$
Rémunération liée au rendement	1 483	1 299	1 236
Avantages du personnel	651	628	569
	4 636	4 324	4 090
Frais d'occupation	736	700	697
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 200	1 052	1 022
Communications	312	307	304
Publicité et expansion des affaires	285	236	233
Honoraires	201	179	174
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	59	62	50
Divers	1 096	761	632
	8 525 \$	7 621 \$	7 202 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 904 M\$, ou de 12 %, par rapport à 2013.

Les *salaires et avantages du personnel* ont augmenté de 312 M\$, ou 7 %, principalement sous l'effet de la hausse de la rémunération liée au rendement et des salaires. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient une charge de restructuration liée à CIBC FirstCaribbean, présentée à titre d'élément d'importance.

Les charges liées au *matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau* se sont accrues de 148 M\$, ou 14 %, et les charges liées à la *publicité et à l'expansion des affaires* se sont accrues de 49 M\$, ou 21 %, essentiellement en raison de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et des coûts liés à la mise au point de notre programme amélioré de primes voyages.

Les charges présentées au poste *Divers* ont augmenté de 335 M\$, ou 44 %. La dépréciation du goodwill liée à CIBC FirstCaribbean a été incluse dans les résultats de l'exercice considéré, alors que la charge de règlement liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation a été incluse dans les résultats de l'exercice précédent, ces deux éléments étant présentés à titre d'éléments d'importance.

Impôts et taxes

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013 ¹	2012 ¹
Charge d'impôt	699 \$	626 \$	689 \$
Impôts et taxes indirects ²			
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	330	324	321
Charges sociales	216	204	192
Impôts et taxes sur le capital	34	40	33
Impôt foncier et taxes d'affaires	59	55	50
Total des impôts et taxes indirects	639	623 \$	596 \$
Total des impôts et taxes	1 338 \$	1 249	1 285
Taux d'impôt effectif comme présenté	17,9 %	15,8 %	17,3 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	29,4 %	27,2 %	28,0 %

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Certains montants sont déterminés selon la comptabilité de caisse, d'autres selon la comptabilité d'engagement et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement subséquent.

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt sur les activités de la CIBC à titre d'entité juridique canadienne, ainsi que sur les activités de ses filiales nationales et étrangères. Les impôts et taxes indirects sont composés de la TPS, de la TVH, des taxes de vente, des charges sociales, des impôts et taxes sur le capital, de l'impôt foncier et des taxes d'affaires. Les impôts et taxes indirects sont inclus dans les charges autres que d'intérêts.

Le total de l'impôt sur le résultat et des impôts et taxes indirects a augmenté de 89 M\$ en regard de 2013.

La charge d'impôt a été de 699 M\$, comparativement à 626 M\$ en 2013. La charge d'impôt a augmenté malgré une baisse du résultat net du fait essentiellement qu'aucun recouvrement d'impôt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice considéré relativement à la dépréciation du goodwill et aux pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean, facteur contrebalancé en partie par la hausse du résultat exonéré d'impôt.

Les impôts et taxes indirects ont augmenté de 16 M\$, essentiellement en raison de la hausse des charges sociales. Les charges sociales se sont accrues en raison des taux supérieurs et de la hausse des salaires.

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'affaire est devant les tribunaux. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la déductibilité des paiements liés à Enron devrait débuter en octobre 2015.

Si nous réussissions à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserions une économie d'impôt additionnelle de 214 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable d'environ 207 M\$. Si nous ne réussissons pas, une charge d'impôt additionnelle d'environ 866 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 124 M\$ nous incomberaient.

Le taux d'impôt prévu par la loi qui s'applique à la CIBC à titre d'entité juridique a été de 26,4 % en 2014. Ce taux sera le même pour les exercices futurs.

Pour un rapprochement de notre impôt sur le résultat dans le compte de résultat consolidé avec les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, voir la note 20 des états financiers consolidés.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations de taux de change moyens et s'estime comme suit :

	2014 vs 2013	2013 vs 2012	2012 vs 2011
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre			
Augmentation estimative des éléments suivants :			
Total des produits	131 \$	34 \$	27 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	17	3	5
Charges autres que d'intérêts	83	14	12
Impôt sur le résultat	5	1	–
Résultat net	26	16	10
Appréciation moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	6,9 %	2,0 %	1,8 %

Événements importants

Dépréciation du goodwill

Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 420 M\$ liée à CIBC FirstCaribbean. Cette dépréciation tient compte des prévisions révisées relativement à l'ampleur et au moment de la reprise économique attendue dans la région des Caraïbes. Pour de l'information supplémentaire, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle et à la note 8 des états financiers consolidés.

Ententes Aéroplan et améliorations du programme de primes voyages de la CIBC

Le 27 décembre 2013, la CIBC a réalisé les transactions prévues par les ententes tripartites conclues avec Aimia et la Banque TD.

La CIBC a vendu à la Banque TD environ la moitié de son portefeuille de cartes de crédit Aéro Or VISA actuel, qui comprend majoritairement des clients titulaires d'une carte de crédit uniquement. Conformément à sa stratégie d'investir dans ses relations avec la clientèle et de les approfondir, la CIBC a conservé le portefeuille de cartes de crédit Aéro Or VISA dont sont titulaires des clients ayant une relation plus étendue avec la Banque.

Le portefeuille cédé par la CIBC se composait de 3,3 G\$ de créances sur cartes de crédit. À la conclusion de l'entente, la CIBC a reçu un paiement en espèces de la Banque TD égal au solde de créances sur cartes de crédit que la Banque TD a acquis.

La CIBC a également touché, à la conclusion de la vente, un montant totalisant 200 M\$ en paiements initiaux de la part d'Aimia et de la Banque TD.

En plus de ces sommes, la CIBC a comptabilisé une reprise de provision pour pertes sur créances de 81 M\$ liée au portefeuille vendu et a engagé des charges directes de 3 M\$ liées à la transaction au cours du trimestre clos le 31 janvier 2014. Le profit net à la vente du portefeuille vendu comptabilisé au cours du trimestre clos le 31 janvier 2014, qui comprenait les paiements initiaux, la reprise de la provision pour pertes sur créances et les charges liées à la transaction, a totalisé 278 M\$ (211 M\$ après impôt).

En vertu de ces ententes :

- La CIBC continue de pouvoir faire la promotion du programme Aéroplan et d'émettre des cartes Aéro Or à des nouveaux titulaires au moyen de ses canaux de marque CIBC.
- Les parties ont convenu de certaines clauses pour contrebalancer le risque de transfert des clients d'une société à l'autre. Des paiements pouvant atteindre 400 M\$ par la Banque TD/Aimia ou la CIBC sont prévus au chapitre du transfert net des titulaires de carte de crédit sur une période de cinq ans (paiements de transfert).
- La CIBC reçoit de la Banque TD une subvention commerciale d'un montant prévu d'environ 38 M\$ par année au cours de chacune des trois années suivant la conclusion de l'entente.
- L'entente conclue par la CIBC et Aimia comprend une option où l'une des deux parties peut résilier l'entente après la troisième année et prévoit que la CIBC devra verser une pénalité à Aimia si, dans le portefeuille de cartes de crédit conservé par la CIBC, plus d'un certain nombre de titulaires de carte de crédit Aéroplan passent à un autre type de carte de crédit CIBC.

Conjointement à la réalisation de la transaction Aéroplan, la CIBC a dégagé entièrement Aimia et la Banque TD de toute obligation potentielle liée au fait que la Banque TD devient le principal partenaire financier d'Aéroplan pour les cartes de crédit.

Indépendamment des ententes tripartites, la CIBC poursuit son projet d'améliorations de son programme de primes voyages, ce qui témoigne de son engagement d'offrir à ses clients un accès à un programme de primes voyages de premier plan. Le programme amélioré repose sur des recherches poussées et sur les commentaires faits par les clients et par les Canadiens sur ce qu'ils attendent d'une carte de crédit avec primes voyages.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, la CIBC a engagé des coûts supplémentaires de 88 M\$ (64 M\$ après impôt) relativement à la mise au point de son programme amélioré de primes voyages et à l'appui des ententes tripartites. Les montants comptabilisés relativement aux paiements de transfert pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 n'étaient pas importants.

Acquisition d'Atlantic Trust Private Wealth Management

Le 31 décembre 2013, la CIBC a réalisé l'acquisition d'Atlantic Trust Private Wealth Management (Atlantic Trust) auprès de sa société mère, Invesco Ltd., pour une contrepartie de 224 M\$ (210 M\$ US) en sus du fonds de roulement et d'autres ajustements. Atlantic Trust offre des solutions intégrées de gestion de patrimoine à des particuliers et des familles à valeur nette élevée, à des fondations et à des fonds de dotation aux États-Unis. Les résultats des activités acquises ont été consolidés à compter de la date de conclusion de la transaction et inclus dans l'unité d'exploitation stratégique Gestion des avoirs. Pour plus de précisions, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

Accord volontaire sur la réduction des frais d'interchange de carte de crédit

Ces dernières années, le gouvernement du Canada s'est entretenu avec plusieurs parties intéressées sur les frais versés par les commerçants qui acceptent que leurs clients paient par carte de crédit, notamment des frais fixés par les réseaux de paiement, désignés comme des frais d'interchange.

Le 4 novembre 2014, un accord a été annoncé entre le gouvernement fédéral, VISA et MasterCard visant la réduction volontaire des taux d'interchange à un taux effectif moyen de 1,50 % pour les cinq prochaines années.

La CIBC étudie actuellement les détails de cet accord afin d'en évaluer l'incidence sur ses activités, ses clients et d'autres parties intéressées.

Vente d'un placement en actions

Le 29 novembre 2013, la CIBC a vendu un placement en actions qui avait été acquis auparavant dans le cadre d'une restructuration de prêt dans les activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe. Cette transaction a donné lieu à un profit après impôt, net des charges connexes, de 57 M\$ au cours du trimestre clos le 31 janvier 2014.

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les données sur les actions pour les trois mois clos le

	2014				2013 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	2 050 \$	2 032 \$	1 939 \$	2 255 \$	2 087 \$	2 067 \$	1 985 \$	2 010 \$
Gestion des avoirs	584	568	548	502	470	458	443	432
Services bancaires de gros ²	468	670	606	680	520	589	574	557
Siège social et autres ²	115	88	74	197	103	135	122	166
Total des produits	3 217 \$	3 358 \$	3 167 \$	3 634 \$	3 180 \$	3 249 \$	3 124 \$	3 165 \$
Produits nets d'intérêts	1 881 \$	1 875 \$	1 798 \$	1 905 \$	1 893 \$	1 883 \$	1 822 \$	1 855 \$
Produits autres que d'intérêts	1 336	1 483	1 369	1 729	1 287	1 366	1 302	1 310
Total des produits	3 217	3 358	3 167	3 634	3 180	3 249	3 124	3 165
Dotation à la provision pour pertes sur créances	194	195	330	218	271	320	265	265
Charges autres que d'intérêts	2 087	2 047	2 412	1 979	1 930	1 878	1 825	1 988
Résultat avant impôt	936	1 116	425	1 437	979	1 051	1 034	912
Impôt sur le résultat	125	195	119	260	154	173	172	127
Résultat net	811 \$	921 \$	306 \$	1 177 \$	825 \$	878 \$	862 \$	785 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	2 \$	3 \$	(11) \$	3 \$	(7) \$	1 \$	2 \$	2 \$
Actionnaires	809	918	317	1 174	832	877	860	783
Résultat par action								
– de base	1,99 \$	2,26 \$	0,73 \$	2,88 \$	2,02 \$	2,13 \$	2,09 \$	1,88 \$
– dilué	1,98 \$	2,26 \$	0,73 \$	2,88 \$	2,02 \$	2,13 \$	2,09 \$	1,88 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour la période considérée.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat des Services bancaires de gros sont présentés sur une base d'imposition équivalente (BIE), les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2013

Le résultat net pour le trimestre s'est établi à 811 M\$, en baisse de 14 M\$, ou 2 %, en regard du quatrième trimestre de 2013.

Les produits nets d'intérêts ont diminué de 12 M\$, ou 1 %, sous l'effet principalement du fléchissement des produits tirés des cartes de crédit par suite des transactions Aéroplan susmentionnées et d'une baisse des produits de trésorerie, en partie contrebalancés par la croissance des volumes dans la plupart des produits de détail.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 49 M\$, ou 4 %, en raison surtout des produits plus élevés tirés des honoraires, en partie contrebalancés par la charge liée aux REF, présentée à titre d'élément d'importance. Les résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent comprenaient une perte de valeur d'une participation, présentée à titre d'élément d'importance.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 77 M\$, ou 28 %. Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la diminution de la provision est attribuable à la baisse des radiations et des faillites dans le portefeuille de cartes de crédit, ce qui reflète une amélioration du crédit, ainsi que de l'incidence d'une initiative visant à améliorer les pratiques de gestion des comptes, et de la vente du portefeuille Aéroplan, et des pertes moins élevées du portefeuille des prêts de Services bancaires aux entreprises. Pour les Services bancaires de gros, la provision a augmenté en raison surtout des pertes plus élevées dans le portefeuille de financement immobilier aux États-Unis. Pour Siège social et autres, la diminution de la provision découle surtout des pertes moins élevées liées à CIBC FirstCaribbean.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 157 M\$, ou 8 %, en raison surtout de l'augmentation des charges au titre des salaires et des frais liés au matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau. Les résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent comprenaient la charge de restructuration liée à CIBC FirstCaribbean.

La charge d'impôt a été moins élevée de 29 M\$, ou 19 %, en raison surtout de l'augmentation de la proportion relative du résultat gagné dans des territoires assujettis à des taux d'impôt moins élevés, et de la baisse du résultat net.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2014

Le résultat net pour le trimestre considéré s'est établi à 811 M\$, en baisse de 110 M\$, ou 12 %, par rapport au trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts étaient comparables à ceux du trimestre précédent, compte tenu que la croissance des volumes dans la plupart des produits de détail a été largement contrebalancée par la baisse des produits de négociation.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 147 M\$, ou 10 %, principalement en raison de la charge liée aux REF susmentionnée. En outre, les résultats du trimestre précédent comprenaient un profit tiré d'un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans notre portefeuille de Banque d'affaires, présenté à titre d'élément d'importance.

La dotation à la provision pour pertes sur créances était comparable à celle du trimestre précédent. Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la diminution de la provision traduit la baisse des radiations et des faillites dans le portefeuille de cartes de crédit, ce qui reflète une amélioration du crédit, ainsi que l'incidence d'une initiative visant à améliorer les pratiques de gestion des comptes. Pour les Services bancaires de gros, la provision a augmenté du fait essentiellement des pertes plus élevées dans le portefeuille de financement immobilier aux États-Unis. Pour Siège social et autres, la diminution de la provision s'explique surtout par les pertes moins élevées de CIBC FirstCaribbean.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 40 M\$, ou 2 %, en raison surtout de la hausse des honoraires et frais liés au matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau.

La charge d'impôt a reculé de 70 M\$, ou 36 %, en raison surtout de la baisse du résultat net.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours comparativement aux autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés financiers sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de services bancaires de gros.

Produits

Les produits des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises ont profité de la croissance des volumes dans la plupart des produits de détail, en grande partie contrebalancée par l'incidence de la vente du portefeuille Aéroplan au cours du premier trimestre de 2014, le maintien de faibles taux d'intérêt et les réductions dans nos activités de courtage hypothécaire FirstLine abandonnées. Les résultats du premier trimestre de 2014 comprenaient également le profit lié aux transactions Aéroplan conclues avec Aimia et la Banque TD.

Les produits de Gestion des avoirs ont été avantagés par l'incidence de l'acquisition d'Atlantic Trust conclue au cours du premier trimestre de 2014, par la hausse des biens sous gestion moyens, par des produits plus élevés tirés de notre placement dans ACI et par de solides ventes nettes de fonds communs de placement à long terme.

La conjoncture des marchés financiers influe considérablement sur les produits des Services bancaires de gros, ce qui comprend l'ajustement selon la BIE. Les produits ont également été touchés par la volatilité des activités de crédit structuré en voie de liquidation. Les résultats du quatrième trimestre de 2014 comprenaient la charge liée aux REF, alors que les résultats du troisième trimestre et du premier trimestre de 2014 comprenaient respectivement un profit tiré d'un placement dans notre portefeuille de Banque d'affaires comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence et un profit à la vente d'un placement en actions dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe. Les résultats du quatrième trimestre de 2013 comprenaient la perte de valeur liée à une participation dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis.

Siège social et autres comprend l'élément compensatoire lié à l'ajustement selon la BIE susmentionné. Les résultats du premier trimestre de 2014 comprenaient le profit lié aux transactions Aéroplan susmentionnées, et ceux du premier trimestre de 2013 comprenaient le profit lié à la vente du secteur d'activité de gestion privée de patrimoine (Asie).

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et du rendement du crédit dans les portefeuilles de prêts. Dans les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, les pertes dans le portefeuille de cartes de crédit ont tendance à décliner depuis 2013 et ont baissé à nouveau en 2014 en raison d'une amélioration du crédit, ainsi que de l'incidence d'une initiative visant à améliorer les pratiques de gestion de comptes, et de la vente du portefeuille Aéroplan. Les résultats du premier trimestre de 2014 comprenaient une charge découlant de changements liés à l'exploitation apportés au traitement de radiations et ceux du troisième trimestre de 2013 comprenaient une charge découlant d'une révision des paramètres des pertes estimées dans nos portefeuilles de prêts non garantis. Pour les Services bancaires de gros, les résultats du deuxième trimestre de 2014 comprenaient des pertes dans le portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis. Aux deuxième et troisième trimestres de 2013, les pertes du portefeuille des activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe ont été plus élevées. Pour Siège social et autres, les résultats du deuxième trimestre de 2014 comprenaient des pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean. La provision collective a augmenté au cours du troisième trimestre de 2013, ce qui comprenait des pertes sur créances estimées liées aux inondations en Alberta, mais a diminué au cours des premier et troisième trimestres de 2014, ce qui comprenait une reprise partielle sur la provision pour pertes sur créances liées aux inondations en Alberta.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période découlaient en grande partie des variations de salaires et d'avantages du personnel, y compris des charges de retraite, de même que de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques. Les résultats du deuxième trimestre de 2014 comprenaient une dépréciation du goodwill et ceux du quatrième trimestre de 2013 comprenaient une charge de restructuration relative à CIBC FirstCaribbean. Les résultats du premier semestre de 2014 et du quatrième trimestre de 2013 comprenaient des coûts liés à la mise au point de notre programme amélioré de primes voyages et aux transactions Aéroplan conclues avec Aimia et la Banque TD. Les résultats du premier trimestre de 2013 ont aussi affiché une augmentation des charges au titre des activités de crédit structuré en voie de liquidation.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujéti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants, dont le montant du résultat exonéré d'impôt. Il n'y a eu aucun recouvrement d'impôt au cours du deuxième trimestre de 2014 relativement à la dépréciation du goodwill et aux pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean.

Rétrospective du rendement financier de 2013

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	Gestion des avoirs	Services bancaires de gros ¹	Siège social et autres ¹	Total CIBC
2013 ²	Produits nets d'intérêts	5 656 \$	186 \$	1 403 \$	208 \$	7 453 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 155	1 960	832	318	5 265
	Produits intersectoriels	338	(343)	5	–	–
	Total des produits	8 149	1 803	2 240	526	12 718
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	930	1	44	146	1 121
	Charges autres que d'intérêts	4 051	1 301	1 317	952	7 621
	Résultat (perte) avant impôt	3 168	501	879	(572)	3 976
	Impôt sur le résultat	791	116	180	(461)	626
	Résultat net (perte nette)	2 377 \$	385 \$	699 \$	(111) \$	3 350 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :					
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	(2) \$	(2) \$
	Actionnaires	2 377	385	699	(109)	3 352
2012 ²	Produits nets d'intérêts	5 518 \$	187 \$	1 113 \$	508 \$	7 326 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 098	1 783	912	366	5 159
	Produits intersectoriels	294	(296)	2	–	–
	Total des produits	7 910	1 674	2 027	874	12 485
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 080	–	142	69	1 291
	Charges autres que d'intérêts	3 950	1 238	1 109	905	7 202
	Résultat (perte) avant impôt	2 880	436	776	(100)	3 992
	Impôt sur le résultat	724	101	187	(323)	689
	Résultat net	2 156 \$	335 \$	589 \$	223 \$	3 303 \$
	Résultat net applicable aux :					
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	9 \$	9 \$
	Actionnaires	2 156	335	589	214	3 294

1) Les produits et l'impôt sur le résultat des Services bancaires de gros sont présentés sur une base d'imposition équivalente (BIE), les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

2) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012.

Vue d'ensemble

Le résultat net pour 2013 a atteint 3 350 M\$, en regard de 3 303 M\$ en 2012. L'augmentation du résultat net de 47 M\$ est attribuable à la hausse des produits, à la diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances et à la baisse de l'impôt sur le résultat, en partie contrebalancées par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Produits par secteur

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises

Les produits ont augmenté de 239 M\$, ou 3 %, par rapport à 2012, sous l'effet principalement de la croissance des volumes dans la plupart des produits de détail, de l'élargissement des marges dans les services de détail et de la progression des honoraires, en partie contrebalancés par le fléchissement des produits tirés de nos activités de courtage hypothécaire FirstLine abandonnées.

Gestion des avoirs

Les produits ont progressé de 129 M\$, ou 8 %, par rapport à 2012, en raison surtout des produits plus élevés tirés des honoraires de Courtage de détail, de la montée des biens sous gestion et des solides ventes nettes de fonds communs de placement à long terme, et de l'augmentation des produits tirés de notre placement dans ACI.

Services bancaires de gros

La hausse de 213 M\$, ou 11 %, des produits par rapport à 2012 résulte surtout de la hausse des produits tirés des Services bancaires aux entreprises et des profits du portefeuille de placement des Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement, ainsi que de l'augmentation des produits tirés des marchés financiers.

Siège social et autres

Les produits ont reculé de 348 M\$, ou 40 %, par rapport à 2012, compte tenu essentiellement de la baisse des produits de trésorerie et d'une hausse de l'ajustement selon la BIE.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts ont monté de 127 M\$, ou 2 %, par rapport à 2012, en raison surtout des produits de négociation supérieurs, de l'élargissement des marges dans les services de détail, de la croissance des volumes dans la plupart des produits de détail et de la croissance des produits du secteur des Services bancaires aux entreprises, en partie contrebalancés par le recul des produits de trésorerie.

Produits autres que d'intérêts

La hausse de 106 M\$, ou 2 %, des produits autres que d'intérêts par rapport à 2012 résulte principalement de la montée des biens sous gestion stimulée par l'appréciation des marchés et la hausse des ventes nettes de fonds communs de placement à long terme, ainsi que de l'augmentation des commissions liée à la croissance dans nos activités de prêts aux entreprises, contrebalancées en partie par les pertes dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis et par les pertes plus élevées découlant des activités de couverture économique.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 170 M\$, ou 13 %, par rapport à 2012. Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la provision a baissé en raison de la diminution des radiations et des faillites dans le portefeuille de cartes de crédit et des pertes moins élevées dans les portefeuilles de prêts personnels, en partie contrebalancées par une charge découlant d'une révision des paramètres des pertes estimées dans nos portefeuilles de prêts non garantis, présentée à titre d'élément d'importance. Pour les Services bancaires de gros, la provision a diminué en raison principalement des pertes moins élevées dans le portefeuille de financement immobilier aux États-Unis. L'exercice 2012 comprenait des pertes dans le portefeuille des activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis, et l'exercice 2013 affichait des pertes dans le portefeuille des activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, ces deux facteurs étant inclus à titre d'éléments d'importance. Pour Siège social et autres, l'augmentation de la provision découle de l'augmentation des pertes de CIBC FirstCaribbean. De plus, la provision collective comptabilisée dans ce secteur, qui comprenait des pertes sur créances estimées de 56 M\$ liées aux inondations en Alberta, a augmenté, et elle est présentée à titre d'élément d'importance. La hausse de la provision collective relative au portefeuille de prêts personnels a été en grande partie compensée par la baisse de la provision collective relative au portefeuille de prêts aux entreprises.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 419 M\$, ou 6 %, par rapport à 2012, compte tenu principalement des salaires et avantages du personnel plus élevés, lesquels comprenaient une charge de restructuration relative à CIBC FirstCaribbean, présentée à titre d'élément d'importance, et de la hausse des charges au titre des activités de crédit structuré en voie de liquidation, laquelle incluait la charge de règlement liée à Lehman présentée à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt a été de 626 M\$, comparativement à 689 M\$ en 2012, du fait essentiellement de la hausse du résultat exonéré d'impôt en 2013.

Perspectives pour l'année 2015

La croissance mondiale devrait être marginalement supérieure en 2015 compte tenu du ralentissement économique en Chine, des risques de récession en Russie et des gains qui demeurent faibles en Europe, qui freinent l'accélération économique prévue en Amérique du Nord. L'économie américaine semble avoir repris de la vigueur grâce à l'amélioration de l'accès au crédit pour les ménages et à la hausse des revenus associées à une saine croissance de l'emploi, ce qui devrait préparer le terrain pour une croissance du PIB réel s'approchant de 3 % en 2015. Le taux de croissance du Canada devrait osciller entre 2,5 % à 3,0 %, les exportations progressant en raison d'une hausse de la demande des États-Unis et de la faiblesse du dollar canadien, et les réductions de l'impôt fédéral favorisant une croissance modérée de la consommation, lesquelles compensent le ralentissement de la construction d'habitations. La Réserve fédérale américaine devrait commencer à hausser légèrement les taux d'intérêt au cours de la première moitié de l'année, et la Banque du Canada emboîterait le pas vers la fin de 2015, car ses taux se situent à un point de départ plus élevé. Toutefois, les rendements à long terme dans les deux pays pourraient augmenter au début de l'année par suite du resserrement anticipé de la politique monétaire.

Les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises pourraient faire face à un ralentissement de la croissance, déjà modeste, du crédit hypothécaire dans l'éventualité où l'inflation du prix des maisons diminuerait par suite de la montée des taux hypothécaires, mais la croissance des prêts à la consommation autres qu'automobiles ne devrait pas ralentir davantage par rapport à son rythme modéré actuel. La demande de crédit aux entreprises devrait continuer de s'accroître à un taux de croissance sain, le resserrement de l'utilisation de la capacité et un taux de change plus compétitif appuyant les dépenses en capital des entreprises. Une nouvelle baisse du taux de chômage et des profits accrus devraient favoriser la qualité du crédit, mais les taux d'insolvabilité des entreprises et des ménages ne devraient guère descendre davantage, car ils sont déjà très bas.

Les marchés boursiers devraient enregistrer de faibles gains et un volume modéré de nouvelles émissions après avoir connu une solide année 2014. Toutefois, la hausse de l'épargne des ménages devrait favoriser la demande pour de la gestion des avoirs.

Les Services bancaires de gros devraient tirer profit de la légère progression des dépenses en capital des entreprises, lesquelles se situent à des niveaux très bas, ce qui devrait stimuler la demande pour du financement aux entreprises. Les gouvernements provinciaux auront encore de grands besoins en matière de financement, dont ceux liés aux projets d'infrastructure.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs pour l'analyse du rendement financier.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et comme ajustés et juge que les deux façons sont des mesures de performance utiles. Les résultats ajustés excluent les éléments d'importance des résultats présentés et servent à calculer nos mesures ajustées mentionnées ci-dessous. Les éléments d'importance comprennent les résultats de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de simplifier les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée à l'égard des mesures ajustées en vertu des PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la base d'imposition équivalente (BIE), soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt et des autres éléments précisés dans le tableau ci-après, pour calculer le résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE, le cas échéant.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette d'impôt, pour calculer le ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette d'impôt, pour calculer le RCP ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance afin de calculer le taux d'impôt effectif ajusté.

Capital économique

Le capital économique fournit un cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. La mesure du capital économique est donc fondée sur une estimation des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique. L'écart entre le total des capitaux propres et le capital économique est intégré à Siège social et autres.

Il n'existe pas de mesure comparable au capital économique selon les PCGR.

Profit économique

Le résultat net applicable aux actionnaires, ajusté pour une imputation au capital économique, détermine le profit économique. Il mesure le rendement généré par chaque unité d'exploitation stratégique en sus de notre coût des capitaux, permettant ainsi aux utilisateurs de notre information financière de connaître les contributions relatives à la valeur pour l'actionnaire.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le RCP sectoriel comme l'une des mesures pour évaluer le rendement et prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le RCP pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires. Le RCP sectoriel offre une mesure semblable liée au capital économique réparti entre les secteurs. Par conséquent, le RCP sectoriel est une mesure non conforme aux PCGR.

Prêts et acceptations sous gestion

Selon les PCGR du Canada, les prêts titrisés étaient retirés du bilan consolidé au moment de la vente. Les prêts sous gestion comprenaient les titres et les prêts titrisés, de même que les prêts et les valeurs mobilières vendus. Nous nous sommes servis de cette mesure pour évaluer le rendement du crédit et le rendement financier global des prêts sous-jacents.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les mesures non conformes aux PCGR et les mesures conformes aux PCGR se rapportant à la CIBC consolidée.

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date		IFRS			PCGR du Canada
		2014	2013 ¹	2012 ¹	2011
Résultat dilué par action comme présenté et ajusté					
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires diluées comme présenté	A	3 131 \$	3 253 \$	3 136 \$	2 728 \$
Incidence après impôt des éléments d'importance ²		442	219	88	316
Incidence après impôt des éléments d'importance sur les participations ne donnant pas le contrôle		(10)	–	–	–
Dividendes sur actions privilégiées convertibles ³		–	–	–	(38)
Résultat net ajusté applicable aux porteurs d'actions ordinaires diluées ⁴	B	3 563 \$	3 472 \$	3 224 \$	3 006 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation comme présenté (en milliers)	C	398 420	401 261	404 145	406 696
Annulation de l'incidence des actions privilégiées convertibles (en milliers) ³		–	–	–	(9 609)
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation ajusté (en milliers) ⁴	D	398 420	401 261	404 145	397 087
Résultat dilué par action comme présenté (\$)	A/C	7,86 \$	8,11 \$	7,76 \$	6,71 \$
Résultat dilué par action ajusté (\$) ⁴	B/D	8,94	8,65	7,98	7,57
Coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté					
Total des produits comme présenté	E	13 376 \$	12 718 \$	12 485 \$	12 435 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ²		(276)	(30)	(9)	21
BIE		421	357	281	189
Total des produits ajustés ⁴	F	13 521 \$	13 045 \$	12 757 \$	12 645 \$
Charges autres que d'intérêts comme présentées	G	8 525 \$	7 621 \$	7 202 \$	7 486 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ²		(539)	(249)	(63)	(358)
Charges autres que d'intérêts ajustées ⁴	H	7 986 \$	7 372 \$	7 139 \$	7 128 \$
Coefficient d'efficacité comme présenté	G/E	63,7 %	59,9 %	57,7 %	60,2 %
Coefficient d'efficacité ajusté ⁴	H/F	59,1 %	56,5 %	56,0 %	56,4 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté et ajusté					
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	I	3 131 \$	3 253 \$	3 136 \$	2 690 \$
Incidence après impôt des éléments d'importance ²		442	219	88	316
Incidence après impôt des éléments d'importance sur les participations ne donnant pas le contrôle		(10)	–	–	–
Résultat net ajusté applicable aux porteurs d'actions ordinaires ⁴	J	3 563 \$	3 472 \$	3 224 \$	3 006 \$
Dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires	K	1 567 \$	1 523 \$	1 470 \$	1 391 \$
Ratio de versement de dividendes comme présenté	K/I	50,0 %	46,8 %	46,9 %	51,7 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ⁴	K/J	44,0 %	43,9 %	45,6 %	46,3 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté et ajusté					
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	L	17 067 \$	15 167 \$	14 116 \$	12 145 \$
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	L/L	18,3 %	21,4 %	22,2 %	22,2 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ⁴	J/L	20,9 %	22,9 %	22,8 %	24,8 %
Taux d'impôt effectif comme présenté et ajusté					
Résultat avant impôt sur le résultat comme présenté	M	3 914 \$	3 976 \$	3 992 \$	3 805 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ²		408	298	107	328
Résultat avant impôt sur le résultat ajusté ⁴	N	4 322 \$	4 274 \$	4 099 \$	4 133 \$
Impôt sur le résultat comme présenté	O	699 \$	626 \$	689 \$	927 \$
Incidence fiscale des éléments d'importance ²		(34)	79	49	24
Impôt sur le résultat ajusté ⁴	P	665 \$	705 \$	738 \$	951 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	O/M	17,9 %	15,8 %	17,3 %	24,4 %
Taux d'impôt effectif ajusté ⁴	P/N	15,4 %	16,5 %	18,0 %	23,0 %
Coefficient de pertes sur créances					
Prêts et acceptations (nets de la provision pour pertes sur créances)					184 576 \$
Ajouter : prêts titrisés					53 669
Prêts et acceptations sous gestion ⁴	Q				238 245 \$
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances					1 201 \$
Ajouter : pertes sur portefeuille titrisé					135
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances sous gestion ⁴	R				1 336 \$
Coefficient de pertes sur créances sous gestion ⁴	R/Q				0,56 %

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises					Siège social et autres	Total CIBC
		Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	Gestion des avoirs	Services bancaires de gros				
IFRS								
2014	Résultat net comme présenté	2 483 \$	471 \$	895 \$	(634) \$	3 215 \$		
	Incidence après impôt des éléments d'importance²	(64)	15	18	473	442		
	Résultat net ajusté⁴	2 419 \$	486 \$	913 \$	(161) \$	3 657 \$		
2013 ¹	Résultat net comme présenté	2 377 \$	385 \$	699 \$	(111) \$	3 350 \$		
	Incidence après impôt des éléments d'importance ²	38	4	118	59	219		
	Résultat net ajusté ⁴	2 415 \$	389 \$	817 \$	(52) \$	3 569 \$		
2012 ¹	Résultat net comme présenté	2 156 \$	335 \$	589 \$	223 \$	3 303 \$		
	Incidence après impôt des éléments d'importance ²	8	(34)	67	17	58		
	Résultat net ajusté ⁴	2 164 \$	301 \$	656 \$	240 \$	3 361 \$		
2011	Résultat net comme présenté	2 184 \$	279 \$	543 \$	(128) \$	2 878 \$		
	Incidence après impôt des éléments d'importance ²	9	1	100	194	304		
	Résultat net ajusté ⁴	2 193 \$	280 \$	643 \$	66 \$	3 182 \$		
PCGR du Canada								
2010	Résultat net comme présenté	1 843 \$	225 \$	342 \$	42 \$	2 452 \$		
	Incidence après impôt des éléments d'importance ²	–	(6)	156	50	200		
	Résultat net ajusté ⁴	1 843 \$	219 \$	498 \$	92 \$	2 652 \$		

- 1) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 2) Réflète l'incidence des éléments d'importance mentionnés ci-après et dans la section Résultats financiers de 2014.
- 3) Nous avons renoncé irrévocablement à notre droit de convertir les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 26, 27 et 29 (les « actions privilégiées convertibles »), en actions ordinaires de la CIBC par voie d'un acte unilatéral, sauf dans les circonstances qui constitueraient un « événement déclencheur », conformément à ce qui est décrit dans le préavis sur les instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité publié par le BSIF en août 2011. La renonciation à nos droits de conversion fait en sorte que les actions privilégiées convertibles ne sont plus dilutives après le 16 août 2011, date à laquelle la CIBC a renoncé à ses droits de convertir ces actions. L'incidence dilutive antérieure au 17 août 2011 a été éliminée du calcul du résultat dilué par action ajusté.
- 4) Mesure non conforme aux PCGR.

Incidence des éléments d'importance dans les exercices précédents

2012

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des pertes sur créances de 57 M\$ (32 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis (Services bancaires de gros);
- un profit de 37 M\$ (35 M\$ après impôt) lié à un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence (Gestion des avoirs);
- une perte de 33 M\$ (24 M\$ après impôt) liée à la variation de l'évaluation des dérivés garantis en fonction de swaps indiciels à un jour (23 M\$ après impôt pour les Services bancaires de gros et 1 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- un montant de 30 M\$ (25 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles (8 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 1 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 16 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une perte de 28 M\$ (16 M\$ après impôt) sur les baux adossés liée à la comptabilité de couverture (Services bancaires de gros);
- un profit de 24 M\$ (19 M\$ après impôt) à la vente de participations dans des entités relativement à l'acquisition du Groupe TMX Inc. par la Corporation d'Acquisition Groupe Maple, net des charges connexes (Services bancaires de gros);
- une perte de 20 M\$ (15 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Services bancaires de gros).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 9 M\$, de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 53 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 63 M\$, ainsi qu'une diminution de la charge d'impôt de 49 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 58 M\$.

De plus, le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires a également été touché par l'élément d'importance suivant :

- des primes de 30 M\$ versées au rachat d'actions privilégiées.

2011

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une dépréciation du goodwill de 203 M\$ à l'égard de CIBC FirstCaribbean (Siège social et autres);
- une perte de 178 M\$ (128 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Services bancaires de gros);
- une perte de 90 M\$ (65 M\$ après impôt) liée à la volatilité de l'évaluation à la valeur de marché avant la mise en œuvre du programme de couvertures aux fins comptables sur les prêts hypothécaires titrisés et le passif au titre du financement (Siège social et autres);
- un profit de 90 M\$ (46 M\$ après impôt) à la vente d'un placement de services de Banque d'affaires, net des charges connexes (Services bancaires de gros);
- une réduction de 76 M\$ (55 M\$ après impôt) de la provision collective (Siège social et autres);
- un profit de 37 M\$ après impôt à la vente des activités de Services aux émetteurs de la Compagnie Trust CIBC Mellon (Siège social et autres);
- un montant de 35 M\$ (28 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles (9 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 1 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 18 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des pertes sur créances de 25 M\$ (18 M\$ après impôt) en raison de l'abandon de nos activités de financement à effet de levier en Europe (Services bancaires de gros).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une diminution des produits de 21 M\$, de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 51 M\$ et de la charge d'impôt de 24 M\$, ainsi qu'une augmentation des charges autres que d'intérêts de 358 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit notre résultat net de 304 M\$.

De plus, le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires a également été touché par l'élément d'importance suivant :

- des primes de 12 M\$ versées au rachat d'actions privilégiées.

2010 (PCGR du Canada)

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une perte de 232 M\$ (161 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Services bancaires de gros);
- des profits de change de 411 M\$ (117 M\$ après impôt) sur des activités de rapatriement de capitaux (Siège social et autres);
- une réduction de 141 M\$ (98 M\$ après impôt) de la provision générale (Siège social et autres);
- une baisse de valeur nette des actifs d'impôt différé de 25 M\$ résultant de l'adoption par l'Ontario de taux d'imposition des sociétés réduits (une hausse de valeur de 6 M\$ dans Gestion des avoirs et une baisse de valeur de 31 M\$ dans Siège social et autres);
- une reprise de coûts financiers de 30 M\$ (17 M\$ après impôt) liée au règlement favorable de vérifications fiscales relatives à des exercices antérieurs (Services bancaires de gros);
- une incidence négative de 17 M\$ (12 M\$ après impôt) de la variation des écarts de taux sur la réévaluation à la valeur de marché du portefeuille de dérivés de crédit de notre programme de couverture des prêts aux entreprises (Services bancaires de gros).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une hausse des produits de 291 M\$, une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 141 M\$ ainsi qu'une augmentation des charges autres que d'intérêts de 99 M\$ et de la charge d'impôt de 533 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit notre résultat net de 200 M\$.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique

La CIBC compte trois unités d'exploitation stratégique : Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros. Ces unités d'exploitation stratégique bénéficient du soutien de cinq groupes fonctionnels qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie et opérations, Finance, Administration, Gestion du risque et Trésorerie. Les charges de ces groupes sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique, à l'exception de Trésorerie, comme il est mentionné ci-après. Siège social et autres comprend également nos opérations des services bancaires internationaux, principalement CIBC FirstCaribbean, les investissements stratégiques dans les coentreprises CIBC Mellon et The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Au cours de l'exercice, le groupe fonctionnel Stratégie et Expansion de l'entreprise a été intégré au groupe Administration. Ce changement n'a eu aucune incidence sur nos résultats présentés.

Répartition aux unités d'exploitation

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers présentés par les unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'une cession interne à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres. Les capitaux sont attribués aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de cession interne afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, et Gestion des avoirs. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans la préparation de l'information financière sectorielle. Selon ce modèle, les paiements internes relatifs aux commissions de vente et de suivi et aux honoraires de prestation de services de distribution sont répartis entre les secteurs d'activité et les unités d'exploitation stratégique. Périodiquement, les taux de commission de vente et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés. Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les provisions individuelles et les dotations à la provision correspondantes sont présentées dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. La provision collective et les dotations à la provision correspondantes sont comptabilisées dans Siège social et autres, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. Toutes les provisions relatives à CIBC FirstCaribbean et les dotations à la provision correspondantes sont présentées dans Siège social et autres.

Produits sur une base d'imposition équivalente

Les unités d'exploitation stratégique évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégique majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables; en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi, qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégique. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégique est compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises offrent à nos clients des conseils financiers, des produits bancaires et d'investissement ainsi que des produits d'assurance autorisés, de la façon qui répond le mieux à leurs besoins. Par l'entremise de nos centres bancaires, de nos conseillers mobiles et de nos services bancaires par téléphone, en direct et mobiles primés, la CIBC offre aux clients d'effectuer leurs opérations bancaires quand, où et comme ils le veulent.

Notre stratégie d'entreprise

La stratégie de Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises est maintenant focalisée sur le client et vise à améliorer l'expérience client et à accélérer la croissance rentable des produits à l'échelle de nos canaux. Pour atteindre nos objectifs, nous sommes déterminés à fournir une expérience bancaire facile, personnalisée et flexible, ce qui nous aidera à resserrer les relations avec nos clients, et à acquérir et fidéliser des clients.

Progrès de 2014

Accélérer la croissance rentable des produits	Améliorer l'expérience client
<ul style="list-style-type: none"> L'innovation est entre les mains de nos clients avec notre toute nouvelle Carte Visa Tandem CIBC Tim Hortons. Cette carte fait appel à une technologie combinant une carte de crédit CIBC Visa sans frais annuels et une carte permettant d'obtenir des primes Tim Hortons. Notre Programme de primes voyages Aventura CIBC a dépassé les prévisions de vente pour l'exercice. Il offre la flexibilité que les Canadiens aiment grâce à une carte qui permet d'obtenir des primes, ainsi que la possibilité de voyager grâce à des points avec tout transporteur aérien. La première étape de notre plateforme technologique en centre bancaire, nommée COMPASS, a été déployée dans tous nos centres bancaires, ce qui permet à nos conseillers de resserrer et d'approfondir les relations avec les nouveaux clients et les clients existants. Nous avons élargi les Services consultatifs PME afin de mieux répondre aux besoins des clients et de nous aider à accroître ce portefeuille. Nos efforts pour faire passer les clients renouvelant un prêt hypothécaire auprès de FirstLine aux prêts hypothécaires de marque CIBC ont continué de surpasser les attentes, 47 % des clients qui renouvellent leur prêt hypothécaire choisissant de passer à la CIBC. Cette situation nous permet de resserrer nos relations avec ces clients en répondant à leurs besoins financiers diversifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> La CIBC a continué d'être reconnue par des tiers pour ses services bancaires en direct et mobiles. Nous avons été désignés comme étant la banque ayant la meilleure offre de services bancaires mobiles parmi les cinq grandes banques par Forrester Research. De plus, nous avons été nommés par le magazine <i>Global Finance</i> le « meilleur fournisseur de services bancaires par Internet aux consommateurs au Canada » et le « meilleur site bancaire intégré pour les consommateurs en Amérique du Nord ». Nous avons été la première grande banque canadienne à offrir l'application de télésaisie des dépôts à l'aide d'un appareil mobile. Le Dépôt électronique CIBC permet à nos clients de faire un dépôt simplement en prenant une photo de leurs chèques au moyen de leur téléphone intelligent et de l'application bancaire mobile de la CIBC. En 2014, plus de deux millions de chèques ont été déposés grâce à notre fonctionnalité de dépôt électronique. La CIBC a également été la première banque canadienne à proposer Dépôt électronique CIBC à ses clients des Services bancaires aux entreprises, ce qui leur permet de numériser, de télécharger et de déposer rapidement et en toute sécurité un nombre important de chèques en une seule opération au moyen d'un numériseur de table. Nous avons élargi considérablement notre offre de Paiement mobile, disponible sur les réseaux TELUS, Bell et Virgin Mobile, ce qui permet de davantage de Canadiens de payer au moyen de leur téléphone et renforce le leadership de la CIBC sur ce marché en croissance. Nous avons mis en place un nouveau partenariat avec l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto à titre d'institution financière commanditaire exclusive de l'aéroport international Pearson de Toronto, en offrant un accès novateur aux services financiers aux clients de la CIBC et à l'ensemble des voyageurs au principal aéroport du Canada.

Nos priorités en 2015

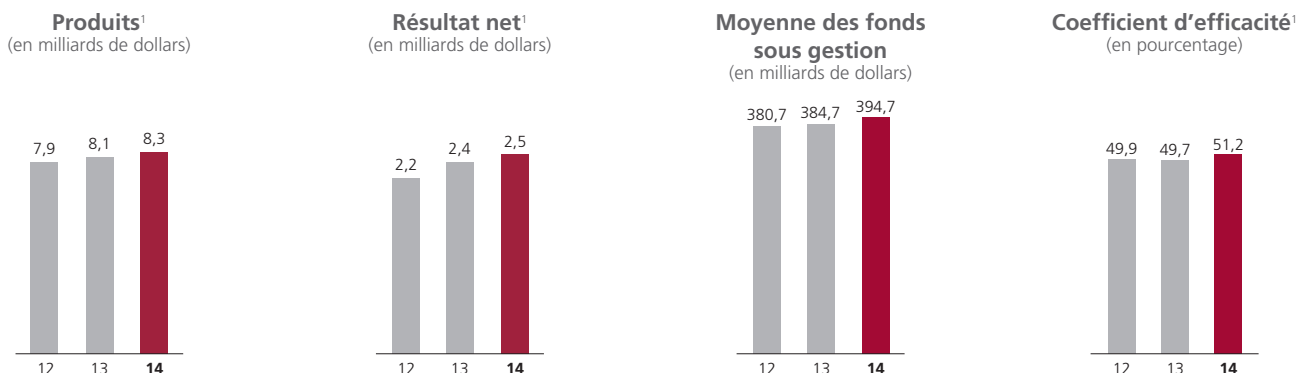
Au cours du prochain exercice, nos priorités seront de poursuivre notre stratégie visant à rendre l'expérience bancaire de nos clients facile, personnalisée et flexible.

Facilité : Nous continuerons de simplifier et d'automatiser les processus pour que nos clients aient le plus de facilité possible à gérer leur compte et à demander de nouveaux produits et services auprès de la CIBC.

Personnalisation : Les clients veulent que leur banque les connaisse et comprenne leurs besoins. Nous continuerons à réaliser des progrès pour utiliser la technologie et faire preuve d'innovation afin de resserrer les relations avec les clients. Nous leur offrirons également un service différencié en fonction de leur relation avec la CIBC et de leurs préférences bancaires.

Flexibilité : L'accès au financement est devenu de plus en plus important pour acquérir les affaires d'un client et former une relation bancaire plus étroite avec lui. La CIBC est un chef de file du marché dans l'offre d'innovations aux clients qui leur permettent de réaliser leurs opérations bancaires où, quand et comme ils le veulent, des innovations telles que les services bancaires mobiles, le dépôt électronique et le paiement mobile. Nous continuerons d'investir dans ces domaines en 2015.

Revue financière de 2014

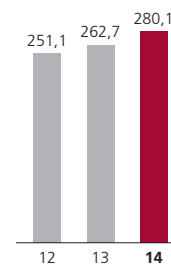


Services bancaires personnels

- Croissance de 6,6 % du total des fonds sous gestion des Services bancaires personnels
- Solide croissance de 7,9 % des fonds sous gestion de marque CIBC, sous l'effet de la croissance de 14,8 % des prêts hypothécaires de marque CIBC
- Taux de conservation des prêts hypothécaires FirstLine de 47 %, supérieur au niveau cible de 25 %
- Augmentation de 5,8 % du personnel de ventes de première ligne par rapport à l'exercice précédent

Moyenne des fonds sous gestion – Services bancaires personnels¹

(en milliards de dollars)

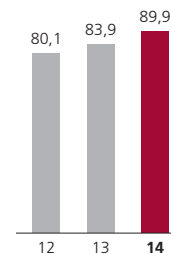


Services bancaires aux entreprises

- Croissance de 7,0 % des fonds sous gestion des Services bancaires aux entreprises
- Croissance de 5,2 % des prêts aux entreprises, sous l'effet de la croissance de 8,6 % des principaux soldes de prêts
- Croissance de 8,4 % des dépôts de base commerciaux

Moyenne des fonds sous gestion – Services bancaires aux entreprises

(en milliards de dollars)



1) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013 ²	2012 ²
Produits			
Services bancaires personnels	6 362 \$	6 034 \$	5 794 \$
Services bancaires aux entreprises	1 530	1 529	1 508
Divers	384	586	608
Total des produits	8 276	8 149	7 910
Dotation à la provision pour pertes sur créances	731	930	1 080
Charges autres que d'intérêts	4 238	4 051	3 950
Résultat avant impôt sur le résultat	3 307	3 168	2 880
Impôt sur le résultat	824	791	724
Résultat net	2 483 \$	2 377 \$	2 156 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	2 483 \$	2 377 \$	2 156 \$
Coefficient d'efficacité	51,2 %	49,7 %	49,9 %
Rendement des capitaux propres ³	64,1 %	62,5 %	63,8 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(479) \$	(478) \$	(439) \$
Bénéfice économique ³ (a+b)	2 004 \$	1 899 \$	1 717 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	229,9 \$	226,9 \$	227,1 \$
Équivalents temps plein	21 864	21 781	21 857

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

3) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 106 M\$, ou 4 %, en regard de 2013, en raison principalement de la diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances et de l'augmentation des produits, en partie contrebalancées par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 127 M\$, ou 2 % comparativement à 2013.

Les produits des *Services bancaires personnels* se sont accrues de 328 M\$, ou 5 %, par rapport à 2013 du fait surtout de la croissance des volumes pour la plupart des produits et de la progression des honoraires.

Les produits des *Services bancaires aux entreprises* étaient comparables à ceux de 2013, la croissance des volumes étant compensée par le rétrécissement des marges.

Les produits *Divers* ont diminué de 202 M\$, ou 34 %, principalement en raison de la baisse des produits provenant des cartes liées aux transactions Aéroplan et de la diminution des produits dans nos activités de prêts hypothécaires FirstLine abandonnées, en partie contrebalancées par le profit lié aux transactions Aéroplan au cours de l'exercice considéré, présenté à titre d'élément d'importance.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a affiché un recul de 199 M\$, ou 21 %, comparativement à 2013, ce qui s'explique surtout par la diminution des radiations et des faillites dans le portefeuille de cartes de crédit, en raison des améliorations de la qualité du crédit, ainsi que l'incidence d'une initiative mise en place pour améliorer les pratiques de gestion des comptes, et la vente du portefeuille Aéroplan. L'exercice considéré comprenait également des pertes moins élevées du portefeuille des prêts de Services bancaires aux entreprises. Les résultats de l'exercice considéré comprenaient une charge découlant de changements liés à l'exploitation apportés au traitement de radiations, et les résultats de l'exercice précédent comprenaient une charge découlant d'une révision des paramètres des pertes estimées dans nos portefeuilles de prêts non garantis, les deux présentées à titre d'élément d'importance.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 187 M\$, ou 5 % par rapport à 2013, ce qui est surtout attribuable à la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et aux coûts liés à la mise au point de notre programme amélioré de primes voyages et aux transactions Aéroplan, présentés à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 33 M\$, ou 4 %, par rapport à 2013, du fait principalement de la hausse des produits.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 3,0 G\$, ou 1 %, en regard de 2013, en raison de la croissance des prêts hypothécaires de marque CIBC, en partie annulée par la réduction des activités de courtage hypothécaire FirstLine abandonnées. Compte non tenu des activités de prêts hypothécaires FirstLine abandonnées et de la vente du portefeuille Aéroplan, l'actif moyen a progressé de 9 %.

Gestion des avoirs

Gestion des avoirs offre des services consultatifs personnalisés et une gamme complète de solutions de placements de premier plan afin de combler les besoins des clients institutionnels, de détail et à valeur nette élevée. Ensemble, nos services de gestion d'actifs, de courtage de détail et de gestion privée de patrimoine constituent une offre intégrée de services dont la prestation est assurée par plus de 1 500 conseillers au Canada et aux États-Unis.

Notre stratégie d'entreprise

Nous veillerons à la croissance des services de Gestion des avoirs au Canada et à l'échelle internationale, surtout aux États-Unis. Trois priorités stratégiques soutiennent cette croissance :

1. Améliorer l'expérience client et resserrer les relations
2. Attirer de nouveaux clients
3. Rechercher les occasions de croissance stratégique

Progrès de 2014

En 2014, nous avons réalisé de nets progrès en regard de nos objectifs stratégiques.

Améliorer l'expérience client et resserrer les relations	Attirer de nouveaux clients	Rechercher les occasions de croissance stratégique
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pro-Investisseurs CIBC</i> a continué d'ajouter de la valeur pour les clients grâce au lancement de frais fixes de 6,95 \$ et de nouveaux outils d'analyse technique. • <i>Gestion privée de patrimoine CIBC</i> compte davantage de centres bancaires en Alberta et en Colombie-Britannique, ce qui permettra d'offrir plus de commodité et de services à nos clients à valeur nette élevée. • Nous avons continué d'investir dans la robuste plateforme technologique de <i>CIBC Wood Gundy</i> en lançant un programme pilote pour rationaliser de façon importante le processus d'ouverture de compte pour les nouveaux clients. • Nous avons lancé le forum sur le patrimoine familial pour offrir aux clients à valeur nette élevée les connaissances et les outils pour conserver l'héritage et le patrimoine familiaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons inscrit des actifs sous gestion de 100 G\$ dans nos services de gestion d'actifs au Canada et avons enregistré des ventes nettes records de fonds communs de placement à long terme de 5,4 G\$ pour un 5^e exercice d'affilée. • Nous augmentons notre actif en attirant des conseillers de grande qualité et des gestionnaires de relations à nos plateformes de services complets et de gestion privée de patrimoine, ce qui comprend <i>CIBC Wood Gundy</i>, <i>Gestion privée de patrimoine CIBC</i> et <i>Atlantic Trust</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons conclu l'acquisition d'<i>Atlantic Trust</i>, société américaine de gestion privée de patrimoine, conformément à notre plan stratégique visant la croissance de nos activités de gestion des avoirs en Amérique du Nord. • En complément de la poursuite de notre croissance interne, nous cherchons des occasions d'acquisition et d'investissement conformes à notre profil de risque.

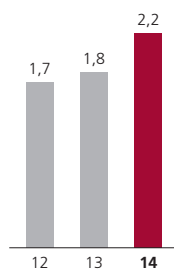
Nos priorités en 2015

Nos priorités stratégiques demeureront les mêmes pour 2015, soit :

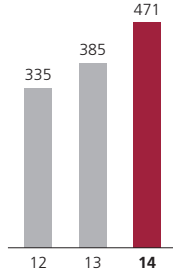
- Fournir des solutions de gestion de patrimoine de choix à des particuliers à valeur nette élevée, principalement en Amérique du Nord
- Attirer de nouveaux clients et consolider les relations dans les secteurs des clients à valeur nette élevée et des clients institutionnels au moyen d'une offre intégrée de services
- Être l'une des meilleures sociétés de gestion d'actifs œuvrant à l'échelle mondiale
- Rechercher les occasions stratégiques qui correspondent à notre stratégie de croissance en Amérique du Nord

Revue financière de 2014

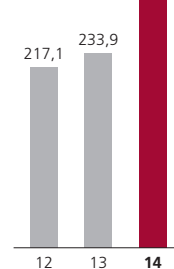
Produits
(en milliards de dollars)



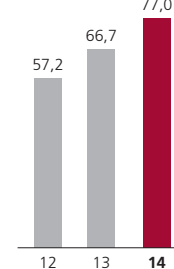
Résultat net¹
(en millions de dollars)



Biens administrés
(en milliards de dollars)



Fonds communs de placement
(en milliards de dollars)



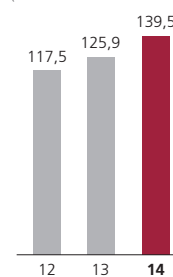
1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Courtage de détail

- Croissance de 11 % des biens administrés – courtage de détail
- Croissance de 16 % des biens administrés – courtage en direct
- CIBC Wood Gundy, notre plateforme de courtage de plein exercice, continue de resserrer les relations avec les clients, étant parmi les chefs de file du secteur pour ce qui est de la satisfaction globale de la clientèle

Biens administrés – par CIBC Wood Gundy

(en milliards de dollars)

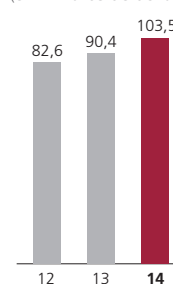


Gestion d'actifs

- Croissance de 14 % des biens sous gestion
- Ventes nettes records de fonds communs de placement à long terme, soit 5,4 G\$
- Lancement de plusieurs nouveaux fonds pour répondre à l'évolution des besoins de placement des investisseurs. Ces nouveaux fonds sont axés sur l'offre de solutions de placement, limitant l'incidence des fluctuations de change et de la volatilité du marché

Biens sous gestion – Gestion d'actifs¹

(en milliards de dollars)

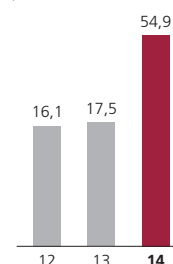


Gestion privée de patrimoine

- Croissance de 214 % des fonds sous gestion et des biens administrés
- En janvier 2014, nous avons conclu l'acquisition d'Atlantic Trust, société américaine de gestion privée de patrimoine
- Gestion privée de patrimoine CIBC compte davantage de centres bancaires en Alberta et en Colombie-Britannique, ce qui permettra d'offrir plus de commodité et de services à nos clients à valeur nette élevée

Fonds sous gestion et biens administrés – Gestion privée de patrimoine

(en milliards de dollars)



1) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013 ²	2012 ²
Produits			
Courtage de détail	1 185 \$	1 060 \$	1 014 \$
Gestion d'actifs	742	621	560
Gestion privée de patrimoine	275	122	100
Total des produits	2 202	1 803	1 674
Dotation à la provision pour pertes sur créances	–	1	–
Charges autres que d'intérêts	1 582	1 301	1 238
Résultat avant impôt sur le résultat	620	501	436
Impôt sur le résultat	149	116	101
Résultat net	471 \$	385 \$	335 \$
Résultat net applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	2 \$	– \$	– \$
Actionnaires (a)	469	385	335
Coefficient d'efficacité	71,8 %	72,2 %	74,0 %
Rendement des capitaux propres ³	22,4 %	20,4 %	19,6 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(255) \$	(231) \$	(214) \$
Bénéfice économique ³ (a+b)	214 \$	154 \$	121 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	4,4 \$	4,0 \$	4,0 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	296,8 \$	233,9 \$	217,1 \$
Équivalents temps plein	4 169	3 840	3 783

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

3) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 86 M\$, ou 22 %, en regard de 2013, en raison principalement de l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 399 M\$, ou 22 %, comparativement à 2013.

Les produits de *Courtage de détail* ont augmenté de 125 M\$, ou 12 %, du fait surtout de la hausse des produits tirés des honoraires et des commissions.

Les produits de *Gestion d'actifs* ont progressé de 121 M\$, ou 19 %, en raison surtout de la montée des biens sous gestion des clients stimulée par l'appréciation des marchés, la hausse des ventes nettes de fonds communs de placement à long terme et l'augmentation des produits tirés de notre placement dans ACI.

Les produits de *Gestion privée de patrimoine* se sont accrus de 153 M\$, ou 125 %, principalement grâce à l'acquisition d'Atlantic Trust le 31 décembre 2013 et à la croissance des soldes de client.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 281 M\$, ou 22 %, par rapport à 2013, en raison surtout de l'incidence de l'acquisition susmentionnée et de la hausse de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'augmentation de 33 M\$, ou 28 %, de l'impôt sur le résultat par rapport à 2013 est essentiellement attribuable au résultat plus élevé.

Biens administrés

Les biens administrés ont progressé de 62,9 G\$, ou 27 %, en regard de 2013, sous l'effet de l'acquisition d'Atlantic Trust, de solides rentrées de fonds nettes et de l'appréciation des marchés.

Services bancaires de gros

Services bancaires de gros offrent des produits intégrés de crédit et des marchés financiers, des services consultatifs en placement et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à nos clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est d'être le premier partenaire de solutions intégrées de nos clients. Nous nous employons à établir des relations solides avec nos clients et à gagner leur confiance grâce à une exécution et une innovation inégalées, et à une étroite collaboration au sein de la CIBC.

Progrès de 2014

En 2014, nous avons réalisé de réels progrès en regard de notre stratégie.

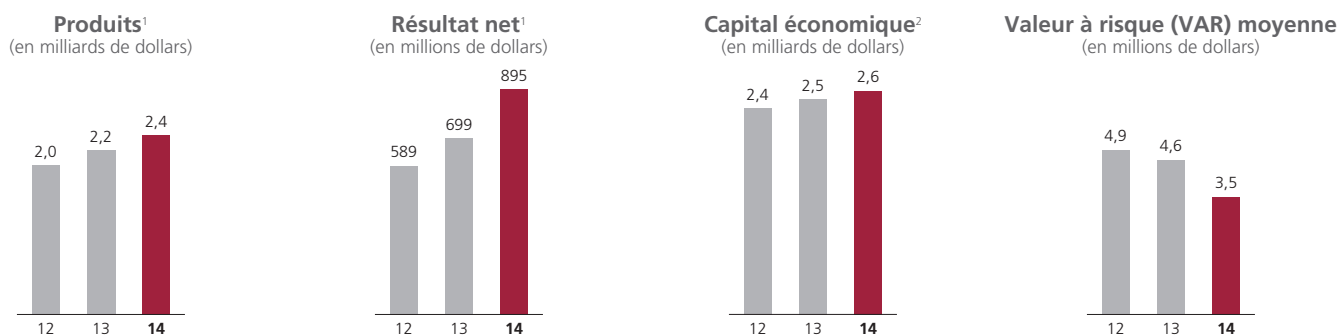
Ajouter le plus de valeur pour nos clients au Canada	Offrir des services à notre clientèle prioritaire à l'étranger	Déterminer et exporter nos compétences de base
<ul style="list-style-type: none"> Nous avons continué d'ajouter de la valeur et d'améliorer le service en élargissant les zones desservies et en offrant nos solutions stratégiques dans l'ensemble de nos secteurs d'activité. Nous avons continué à améliorer nos solutions de commerce électronique de premier plan pour combler les besoins de négociation des clients dans toutes les catégories d'actifs. Nous avons procuré de la valeur à nos clients grâce à nos recherches primées dans les secteurs de l'économie, des marchandises, du change et des actions. 	<ul style="list-style-type: none"> Nos solutions de prêts et nos mandats en prestation de conseils ont contribué à la croissance des clients à l'échelle mondiale, surtout dans les secteurs de l'énergie, des mines et des infrastructures. Nous avons élargi notre gamme de produits des marchés financiers pour aider les entreprises de nos clients, surtout dans les domaines du change, des titres à revenu fixe, des marchandises et des dérivés sur actions dans les principales régions à l'échelle de la planète. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons continué d'investir dans notre plateforme américaine, en mettant l'accent sur l'énergie et les infrastructures. Nous avons également tiré parti de notre expérience sectorielle pour accroître notre présence mondiale dans le secteur du financement des infrastructures et de projets, plaçant les besoins des clients aux États-Unis, en Europe, en Asie et dans certains emplacements du monde triés sur le volet au centre de nos priorités.

Nos priorités en 2015

Pour atteindre notre objectif, nous ciblons trois priorités stratégiques :

- Resserrer les relations avec la clientèle et renforcer nos produits et notre plateforme au Canada afin d'être le premier partenaire de nos clients
- Favoriser une croissance internationale ciblée alignée sur les principaux secteurs et clients que nous connaissons bien et pour lesquels nous possédons des compétences poussées
- Continuer à collaborer et à innover pour offrir des idées et des solutions aux clients des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, de Gestion des avoirs et des Services bancaires de gros à l'échelle de la CIBC

Revue financière de 2014



Les transactions dignes de mention comprennent notre participation en tant que :

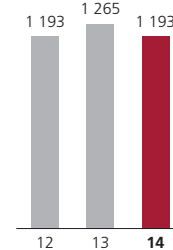
- Co-responsable des registres pour une nouvelle facilité de crédit renouvelable de 3,5 G\$ et co-mandataire principal et co-responsable des registres pour 1 G\$ d'obligations garanties de premier rang de North West Redwater Partnership;
- Co-responsable des registres pour un financement par obligations de TELUS de 2 G\$;
- Co-responsable des registres pour un premier appel public à l'épargne de 1,7 G\$ et un placement secondaire d'actions ordinaires de 2,6 G\$ de PrairieSky Royalty;
- Co-syndicataire chef de file du premier financement de 50 ans de 1,5 G\$ pour le gouvernement du Canada;
- Conseiller financier de WSP Global Inc. pour son acquisition de 1,2 G\$ US de Parsons Brinckerhoff et, pour financer l'acquisition, seul responsable des registres pour les facilités de crédit de 1,6 G\$ US et co-responsable des registres pour son placement de reçus de souscription de 538 M\$;
- Conseiller financier de Penn-West Petroleum pour la vente de certains actifs d'une valeur d'environ 500 M\$ réalisée au moyen de trois transactions distinctes;
- Co-responsable des registres pour le premier appel public à l'épargne de 248 M\$ de Cardinal Energy;
- Conseiller financier de Merit Energy pour la vente d'actifs pétroliers et gaziers d'une valeur d'environ 1,4 G\$ US.

Marchés financiers

- Nommés meilleure société de courtage canadienne de premier ordre à l'occasion de la remise des prix *Canadian Hedge Fund Awards 2014*
- Au premier rang des preneurs fermes pour un premier appel public à l'épargne au Canada
Bloomberg
- Au premier rang pour la négociation d'actions canadiennes – selon le volume, la valeur et le nombre d'opérations
Rapport sur la part de marché des SNP et de la Bourse de Toronto, 2009 à ce jour
- Nommés « Greenwich Share Leader » en 2014 pour leur négociation d'actions canadiennes
Étude sur les investisseurs en titres canadiens de Greenwich Associates, 2014
- Lauréats du prix « Canada Derivatives House of the Year »
Americas Derivatives Awards de Global Capital Derivatives, 2014
- Au premier rang pour les produits structurés de détail
Bloomberg

Produits – Marchés financiers¹

(en millions de dollars)

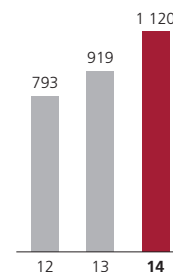


Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement

- Au premier rang pour ce qui est de la valeur des opérations et du nombre d'opérations de syndication de prêts pour le financement d'entreprises
Thomson Reuters League Tables, septembre 2014
- Lauréats de cinq prix dans la catégorie ententes de financement de projet en 2013
Magazine Project Finance et magazine Project Finance International
- Au deuxième rang pour les parts de marché du financement de sociétés
Brendan Woods International, 2014
- Parmi les 20 banques les plus vertes au monde
Magazine Bloomberg Markets

Produits – Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement¹

(en millions de dollars)



1) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
2) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013 ²	2012 ²
Produits			
Marchés financiers	1 193 \$	1 265 \$	1 193 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement	1 120	919	793
Divers	111	56	41
Total des produits³	2 424	2 240	2 027
Dotation à la provision pour pertes sur créances	43	44	142
Charges autres que d'intérêts	1 219	1 317	1 109
Résultat avant impôt sur le résultat	1 162	879	776
Impôt sur le résultat ³	267	180	187
Résultat net	895 \$	699 \$	589 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	895 \$	699 \$	589 \$
Coefficient d'efficacité	50,3 %	58,8 %	54,7 %
Rendement des capitaux propres ⁴	37,4 %	32,4 %	28,5 %
Charge au titre du capital économique ⁴ (b)	(294) \$	(269) \$	(262) \$
Bénéfice économique ⁴ (a+b)	601 \$	430 \$	327 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	122,5 \$	121,3 \$	115,0 \$
Équivalents temps plein	1 304	1 273	1 268

- 1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.
- 2) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 3) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une base d'imposition équivalente (BIE). Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 421 M\$ (357 M\$ en 2013 et 281 M\$ en 2012). Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.
- 4) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 196 M\$, ou 28 %, en regard de 2013, en raison principalement de l'augmentation des produits et de la diminution des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par la hausse de l'impôt.

Produits

Les produits ont augmenté de 184 M\$, ou 8 %, comparativement à 2013.

La diminution de 72 M\$, ou 6 %, des produits de *Marchés financiers* résulte de la charge en raison de l'intégration des REF à la méthode d'évaluation de nos dérivés non garantis, présentée à titre d'élément d'importance, et de la baisse des activités de prise ferme de titres d'emprunt, en partie compensée par une hausse des produits tirés de l'émission d'actions et de la négociation de dérivés sur actions et de dérivés de change.

L'augmentation de 201 M\$, ou 22 %, des produits de *Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement* résulte surtout de la hausse des produits provenant des Services bancaires aux entreprises, des activités de financement immobilier aux États-Unis et de l'émission d'actions. Les résultats de l'exercice considéré comprenaient un profit tiré d'un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans notre portefeuille de Banque d'affaires, présenté à titre d'élément d'importance.

Les produits *Divers* se sont appréciés de 55 M\$, ou 98 %, principalement en raison d'un profit à la vente d'un placement en actions de notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe au cours de l'exercice considéré et d'une perte de valeur d'une participation dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis au cours de l'exercice précédent, présentés à titre d'élément d'importance, en partie contrebalancés par des pertes liées aux activités de crédit structuré en voie de liquidation, alors que des profits avaient été constatés à l'exercice précédent.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances était comparable à celle de 2013. Pour l'exercice considéré, des pertes ont été comptabilisées dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis, tandis qu'au cours de l'exercice précédent, nous avons inscrit des pertes dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, ces deux facteurs étant inclus à titre d'élément d'importance.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont diminué de 98 M\$, ou 7 %, en regard de 2013, étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient des charges au titre des activités de crédit structuré en voie de liquidation liées au règlement de la procédure contradictoire déposée par les représentants de l'actif de Lehman Brothers Holdings, Inc. devant le tribunal des faillites des États-Unis, présentées à titre d'élément d'importance, en partie contrebalancées par hausse des dépenses liées à des initiatives stratégiques et par une hausse des charges au titre des salaires.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 87 M\$, ou 48 %, en regard de 2013, ce qui est surtout attribuable à la hausse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 1,2 G\$, ou 1 %, relativement à 2013, grâce surtout à l'augmentation des soldes des prêts dans les Services bancaires aux entreprises et les activités de financement immobilier aux États-Unis, en partie contrebalancée par la baisse de valeur des dérivés.

Activités de crédit structuré en voie de liquidation

Les résultats des activités de crédit structuré en voie de liquidation sont inclus dans l'unité d'exploitation stratégique Services bancaires de gros.

Résultats

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013	2012
Produits nets (charges nettes) d'intérêts	(30) \$	(50) \$	(67) \$
Produits de négociation	35	80	35
Pertes désignées à leur juste valeur	(16)	(11)	(12)
Autres produits	–	26	45
Total des produits	(11)	45	1
Charges autres que d'intérêts	4	159	21
Perte avant impôt sur le résultat	(15)	(114)	(20)
Impôt sur le résultat	(4)	(30)	(5)
Perte nette	(11) \$	(84) \$	(15) \$

La perte nette de l'exercice s'est établie à 11 M\$ (10 M\$ US), contre 84 M\$ (84 M\$ US) en 2013.

La perte nette de l'exercice reflète essentiellement les charges nettes d'intérêts et une baisse de la valeur des créances brutes relativement à la protection souscrite auprès de garants financiers (sur les actifs de prêts qui sont comptabilisés au coût amorti), par suite d'une augmentation de l'évaluation à la valeur de marché des positions sous-jacentes et de pertes à la suite de liquidations. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par des profits tirés de positions non couvertes et par une diminution des rajustements de l'évaluation du crédit (REC) à l'égard des garants financiers.

Au cours de l'exercice, des liquidations ont entraîné des réductions de 243 M\$ US du montant notionnel des dérivés de crédit achetés auprès de garants financiers. Ces transactions ont donné lieu à une perte totale de 9 M\$ (9 M\$ US) avant impôt ou de 7 M\$ (6 M\$ US) après impôt.

Sommaire de nos positions

Voici un sommaire de nos positions dans les activités de crédit structuré en voie de liquidation :

En millions de dollars américains, au 31 octobre 2014	Juste valeur des valeurs du compte de négociation, des valeurs disponibles à la vente et des valeurs désignées à leur juste valeur		Placements et prêts ¹		Dérivés de crédit vendus et facilités de liquidité et de crédit	Protection de crédit souscrite auprès de				
						Garants financiers		Autres contreparties		
Montant notionnel	Juste valeur des valeurs désignées à leur juste valeur	Juste valeur des valeurs classées comme prêts	Valeur comptable des valeurs classées comme prêts	Montant notionnel	Juste valeur des dérivés de crédit vendus	Montant notionnel	Juste valeur nette des REC	Montant notionnel	Juste valeur nette des REC	
Titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation – TAC flux groupés	– \$	– \$	– \$	– \$	212 \$	149 \$	– \$	– \$	212 \$	149 \$
TAP flux groupés	1 429	1	1 391	1 394	1 147	14	2 334	24	36	1
Titres de créance de sociétés	–	–	–	–	3 952	2	–	–	3 952	4
Divers	540	368	24	23	368	27	18	3	12	–
Positions non appariées	–	–	–	–	–	–	–	–	444	–
	1 969 \$	369 \$	1 415 \$	1 417 \$	5 679 \$	192 \$	2 352 \$	27 \$	4 656 \$	154 \$
31 octobre 2013	3 269 \$	494 \$	2 497 \$	2 507 \$	7 543 \$	269 \$	4 718 \$	87 \$	5 145 \$	188 \$

1) Les titres de participation disponibles à la vente obtenus en contrepartie du rachat de nos contrats liés au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation par un garant financier d'une valeur comptable de 23 M\$ US (10 M\$ US en 2013) sont exclus du tableau ci-dessus.

Titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation – Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

La position nette de titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation, qui consistent en des dérivés de crédit vendus, totalisait 63 M\$ US. Cette position faisait l'objet d'une couverture au moyen d'une protection obtenue auprès d'une importante société américaine de services financiers et d'assurance multinationale diversifiée avec laquelle nous avons conclu des ententes de garantie standard.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Les TAP flux groupés comprennent des tranches de TAP flux groupés prioritaires adossés à des blocs diversifiés constitués essentiellement de prêts américains (67 %) et européens (31 %) à effet de levier garantis prioritaires. Au 31 octobre 2014, environ 77 % du montant notionnel total des tranches de TAP flux groupés avaient une note équivalente à AAA, les notes de 21 % d'entre eux étaient équivalentes à la note AA+ et le reste, à la note A ou moins. Au 31 octobre 2014, les notes d'environ 21 % des actifs donnés en garantie sous-jacents étaient équivalentes à BB- ou à une note supérieure, les notes d'environ 58 % étaient équivalentes aux notes entre B+ et B-, les notes d'environ 4 % étaient équivalentes à la note CCC+ ou à une note inférieure, et le reste des actifs était sans note. Les TAP flux groupés ont une durée moyenne pondérée de 2,0 ans et une subordination moyenne de 31 %.

Titres de créance de sociétés

L'exposition aux titres de créance de sociétés est composée d'un important dérivé super prioritaire apparié, ce qui signifie que la CIBC a souscrit et vendu une protection de crédit à l'égard du même portefeuille de référence. Le portefeuille de référence est constitué de produits de crédit aux grandes entreprises de qualité supérieure hautement diversifiés. Les créances aux termes de ces contrats ne sont exigibles qu'au moment où les défauts cumulatifs liés aux portefeuilles de référence sont supérieurs à 30 % pendant la durée résiduelle du contrat de 26 mois. Nous avons vendu une protection de crédit sur ce portefeuille de référence à un courtier en valeurs mobilières.

Divers

Au 31 octobre 2014, nos positions importantes dans les placements et prêts du poste Divers comprenaient :

- des billets de catégorie A-1 et de catégorie A-2 classés dans les valeurs du compte de négociation, portant intérêt à un taux variable, d'un montant notionnel de 257 M\$ US et d'une juste valeur de 240 M\$ US, et des billets reflet classés dans les valeurs disponibles à la vente, d'un montant notionnel de 4 M\$ US et d'une juste valeur de 2 M\$ US, et des prêts, d'un montant notionnel de 54 M\$ US et d'une juste valeur et d'une valeur comptable de néant. Ces billets ont été reçus au départ en échange de notre papier commercial adossé à des créances (PCAC) non soutenu par des banques en janvier 2009, au moment de la ratification de la restructuration de la Proposition de Montréal;
- des TAC flux groupés d'un montant notionnel de 117 M\$ US comprenant des titres privilégiés de fiducies donnés en garantie, qui sont des instruments de fonds propres de première catégorie novateurs émis par des banques régionales américaines et des assureurs américains. Ces valeurs classées comme valeurs désignées à leur juste valeur avaient une juste valeur de 95 M\$ US;
- des TAC flux groupés du compte de négociation d'un montant notionnel de 25 M\$ US garantis par des portefeuilles de titres de créance de sociétés à rendement élevé, d'une juste valeur de 24 M\$ US;
- des titres adossés à des créances mobilières (TACM), classés à titre de prêt, d'un montant notionnel de 25 M\$ US, d'une juste valeur de 24 M\$ US et d'une valeur comptable de 23 M\$ US.

Au 31 octobre 2014, nos positions importantes dans les dérivés de crédit vendus et facilités de liquidité et de crédit du poste Divers comprenaient :

- des dérivés de crédit vendus d'un montant notionnel de 249 M\$ US assortis d'une juste valeur de 27 M\$ US sur des billets indexés en fonction de l'inflation et des tranches de TAC flux groupés garantis par des titres autres que du marché américain adossés des prêts hypothécaires à l'habitation et des titres privilégiés de fiducies;
- une facilité de financement sur marge inutilisée de 75 M\$ US liée à la restructuration de la Proposition de Montréal.

Positions non appariées

L'actif sous-jacent de notre position non appariée se compose d'un portefeuille de référence de titres de créance de sociétés.

Protection de crédit souscrite auprès de garants financiers et d'autres contreparties

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel et la juste valeur de la protection de crédit souscrite auprès de garants financiers et d'autres contreparties par qualité du crédit de la contrepartie en fonction des notations externes (par Standard & Poor's (S&P) ou Moody's Investors Service (Moody's)) et les actifs sous-jacents à cette protection.

En millions de dollars américains, au 31 octobre 2014	Montant notionnel des actifs sous-jacents						Protection de crédit souscrite auprès de garants financiers et d'autres contreparties		
	TAP flux groupés	Titres de créance de sociétés	TAC flux groupé Marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation	Divers	Positions non appariées	Total du montant notionnel	Juste valeur avant les REC	REC	Juste valeur nette des REC
Garants financiers¹									
De première qualité	1 468 \$	– \$	– \$	18 \$	– \$	1 486 \$	23 \$	(4)\$	19 \$
Sans note	866	–	–	–	–	866	11	(3)	8
	2 334	–	–	18	–	2 352	34	(7)	27
Autres contreparties¹									
De première qualité	36	10	212	12	–	270	150	–	150
Sans note	–	3 942	–	–	444	4 386	4	–	4
	36 \$	3 952 \$	212 \$	12 \$	444 \$	4 656 \$	154 \$	– \$	154 \$
Total	2 370 \$	3 952 \$	212 \$	30 \$	444 \$	7 008 \$	188 \$	(7)\$	181 \$
31 octobre 2013	4 642 \$	4 271 \$	241 \$	229 \$	480 \$	9 863 \$	312 \$	(37)\$	275 \$

1) Lorsque plus d'une agence de notation fournit une note et que les notes diffèrent, nous utilisons la note la plus faible.

L'autre contrepartie non notée est un fonds multicédants canadien. Ce fonds multicédants respecte l'entente quant aux garanties données et a consenti des garanties d'un montant supérieur au risque de marché courant. La juste valeur des garanties au 31 octobre 2014 s'établissait à 267 M\$ US contre une exposition nette de 4 M\$ US.

Procédure de faillite de Lehman Brothers

En 2013, nous avons comptabilisé une charge de 150 M\$ US (110 M\$ US après impôt) relativement au règlement intégral de la procédure contradictoire déposée par les représentants de l'actif de Lehman Brothers Holdings, Inc. devant le tribunal des faillites des États-Unis pour contester la réduction à zéro de notre engagement non capitalisé sur un billet de financement variable. En 2008, nous avons comptabilisé un profit de 841 M\$ US sur le billet de financement variable.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les cinq groupes fonctionnels, soit Technologie et opérations, Finance, Administration, Gestion du risque ainsi que Trésorerie, qui soutiennent les unités d'exploitation stratégique de la CIBC. Les charges de ces groupes sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique, à l'exception de Trésorerie. Siège social et autres comprend également nos opérations des services bancaires internationaux, principalement CIBC FirstCaribbean, les investissements stratégiques dans les coentreprises CIBC Mellon et The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Au cours de l'exercice, le groupe fonctionnel Stratégie et Expansion de l'entreprise a été intégré au groupe Administration. Ce changement n'a eu aucune incidence sur nos résultats présentés.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013 ²	2012 ²
Produits			
Services bancaires internationaux	601 \$	593 \$	582 \$
Divers	(127)	(67)	292
Total des produits ³	474	526	874
Dotations à la provision pour pertes sur créances	163	146	69
Charges autres que d'intérêts	1 486	952	905
Perte avant impôt sur le résultat	(1 175)	(572)	(100)
Impôt sur le résultat ³	(541)	(461)	(323)
Résultat net (perte nette)	(634) \$	(111) \$	223 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	(5) \$	(2) \$	9 \$
Actionnaires	(629)	(109)	214
Équivalents temps plein	17 087	16 145	15 687

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

3) Ajustement selon la BIE. Pour plus de précisions, se reporter à la note de bas de tableau 3 de la section Services bancaires de gros.

Aperçu financier

L'augmentation de 523 M\$ de la perte nette, en regard de 2013, est surtout attribuable à la hausse des charges autres que d'intérêts et à la baisse des produits.

Produits

Les produits ont diminué de 52 M\$, ou 10 %, comparativement à 2013.

L'augmentation de 8 M\$, ou 1 %, par rapport à 2013, des produits de *Services bancaires internationaux* résulte principalement de taux de change positifs. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient le profit à la vente de notre secteur d'activité de gestion privée de patrimoine (Asie), présenté à titre d'élément d'importance.

Les produits *Divers* ont diminué de 60 M\$ comparativement à 2013, en raison de la baisse des produits de trésorerie et de la hausse de l'ajustement selon la BIE, en partie contrebalancées par le profit lié aux transactions Aéroplan conclues avec Aimia et la Banque TD, présenté à titre d'élément d'importance au cours de l'exercice considéré.

Dotations à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 17 M\$, ou 12 %, surtout en raison des pertes sur créances de l'exercice considéré liées à CIBC FirstCaribbean, présentées à titre d'élément d'importance, en partie contrebalancées par la baisse de la provision collective. L'exercice précédent comprenait des pertes sur créances estimées liées aux inondations en Alberta, présentées à titre d'élément d'importance, dont une partie estimée comme n'étant pas requise a été reprise à l'exercice considéré.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 534 M\$, ou 56 %, par rapport à 2013, en raison essentiellement de la dépréciation du goodwill liée à CIBC FirstCaribbean, présentée à titre d'élément d'importance, et de l'augmentation des coûts de soutien non répartis. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient une charge de restructuration liée à CIBC FirstCaribbean, présentée à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a augmenté de 80 M\$, ce qui s'explique surtout par une hausse de l'ajustement selon la BIE et la baisse du résultat. Il n'y a eu aucun recouvrement d'impôt au cours de l'exercice considéré sur la dépréciation du goodwill et les pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean, qui ont été présentées à titre d'élément d'importance.

Situation financière

Revue du bilan consolidé

En millions de dollars, au 31 octobre	2014	2013 ¹
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 547 \$	6 379 \$
Valeurs mobilières		
Compte de négociation	47 061	44 070
Disponibles à la vente	12 228	27 627
Désignées à leur juste valeur	253	287
	59 542	71 984
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	36 796	28 728
Prêts et acceptations		
Prêts hypothécaires à l'habitation	157 526	150 938
Prêts personnels	35 458	34 441
Cartes de crédit	11 629	14 772
Entreprises et gouvernements	65 287	57 927
Provision pour pertes sur créances	(1 660)	(1 698)
	268 240	256 380
Dérivés	20 680	19 947
Autres actifs	16 098	14 588
	414 903 \$	398 006 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts		
Particuliers	130 085 \$	125 034 \$
Entreprises et gouvernements	148 793	134 736
Banques	7 732	5 592
Emprunts garantis	38 783	49 802
	325 393	315 164
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	23 764	20 313
Dérivés	21 841	19 724
Acceptations	9 212	9 721
Autres passifs	10 932	10 862
Titres secondaires	4 978	4 228
Capitaux propres	18 783	17 994
	414 903 \$	398 006 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Actif

Au 31 octobre 2014, le total de l'actif avait augmenté de 16,9 G\$, ou 4 %, par rapport à 2013.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont augmenté de 7,2 G\$, ou 112 %, surtout en raison de la hausse des placements de trésorerie.

Les valeurs mobilières ont chuté de 12,4 G\$, ou 17 %, sous l'effet de la diminution des valeurs disponibles à la vente, en partie contrebalancée par la hausse des valeurs du compte de négociation. Les valeurs disponibles à la vente ont diminué en raison des activités de trésorerie, y compris la vente d'obligations du gouvernement et de sociétés, ainsi que des échéances. Les valeurs du compte de négociation ont augmenté surtout sous l'effet de la hausse des activités de négociation de titres pour le compte de clients dans les Services bancaires de gros. Pour plus de renseignements sur la composition des valeurs mobilières, voir la section Information financière annuelle supplémentaire et la note 4 des états financiers consolidés.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 8,1 G\$, ou 28 %, en raison des activités de trésorerie, y compris le produit de la vente des valeurs disponibles à la vente et des échéances de celles-ci, comme il a été mentionné précédemment.

Les prêts et les acceptations ont augmenté de 11,9 G\$, ou 5 %. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont augmenté de 7,4 G\$, ou 13 %, surtout en raison de la croissance dans le portefeuille des prêts de Services bancaires aux entreprises au Canada et le portefeuille de financement immobilier aux États-Unis. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont progressé de 6,6 G\$, ou 4 %, par suite essentiellement de la croissance des prêts hypothécaires conclus sous la marque CIBC, progression en partie annulée par les réductions dans nos activités de courtage hypothécaire FirstLine abandonnées. Les prêts personnels ont connu une croissance de 1,0 G\$, ou 3 %, du fait la croissance des volumes. Les prêts sur cartes de crédit ont chuté de 3,1 G\$, ou 21 %, en raison surtout des transactions Aéroplan avec Aimia et la Banque TD. Pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations, voir la section Information financière annuelle supplémentaire et la note 5 des états financiers consolidés.

Les dérivés ont augmenté de 733 M\$, ou 4 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés de change, en partie contrebalancée par une diminution des évaluations des dérivés de taux d'intérêt.

Les autres actifs ont augmenté de 1,5 G\$, ou 10 %, en raison surtout d'une hausse des biens donnés en garantie sur dérivés et de l'actif acquis par suite de l'acquisition d'Atlantic Trust, en partie contrebalancés par une dépréciation du goodwill liée à CIBC FirstCaribbean.

Passif

Au 31 octobre 2014, le total du passif avait augmenté de 16,1 G\$, ou 4 %, par rapport à 2013.

Les dépôts ont progressé de 10,2 G\$, ou 3 %, en raison de la croissance des volumes de produits de détail et de gros, en partie contrebalancée par une baisse des titres de créance de gros garantis en circulation. Pour plus de renseignements sur la composition des dépôts, voir la section Information financière annuelle supplémentaire et la note 10 des états financiers consolidés.

Les engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres ont augmenté de 3,5 G\$, ou 17 %, en raison principalement des activités des clients.

Les dérivés ont augmenté de 2,1 G\$, ou 11 %, sous l'effet principalement des évaluations des dérivés de change à la hausse, en partie contrebalancée par des évaluations des dérivés de taux d'intérêt à la baisse.

Les titres secondaires ont progressé de 750 M\$, ou 18 %, en raison surtout de l'émission, nette des rachats, de titres secondaires au cours de l'exercice. Pour plus de précisions, voir la section Gestion et planification des fonds propres.

Capitaux propres

L'augmentation de 789 M\$, ou 4 %, des capitaux propres au 31 octobre 2014 comparativement à 2013 était essentiellement attribuable à une hausse nette des résultats non distribués, en partie contrebalancée par les rachats, nets de l'émission, d'actions privilégiées. Pour plus de renseignements sur les rachats et l'émission d'actions privilégiées, voir la section Gestion et planification des fonds propres ci-après.

Sources de financement

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité, en plus de nous permettre d'absorber des pertes imprévues et de tirer parti d'occasions d'affaires attrayantes. Cet atout nous permet en outre de maintenir une bonne solvabilité et d'emprunter des capitaux additionnels ou d'obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes. Nous visons à ce que notre assise financière demeure solide et efficace. Le financement doit être surveillé et rééquilibré de manière continue; nous surveillons et gérons nos fonds propres afin d'augmenter le plus possible le rendement pondéré en fonction du risque pour les actionnaires et de maintenir des fonds propres suffisants de façon à satisfaire aux exigences réglementaires.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires

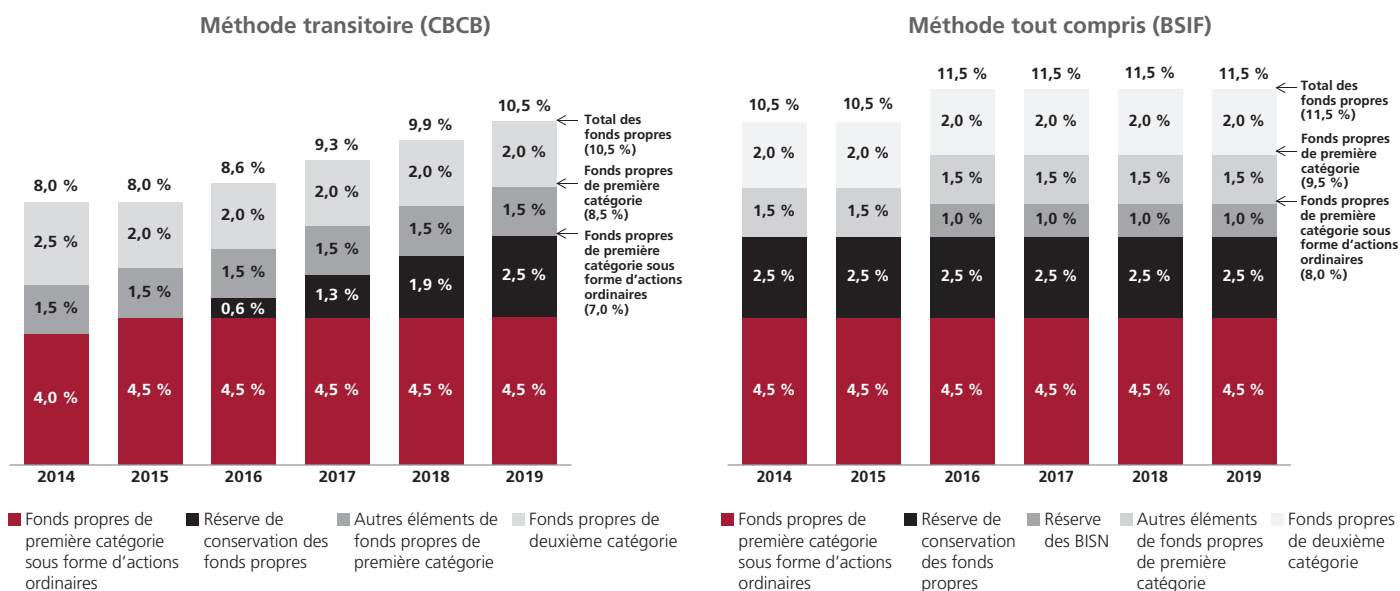
Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre un ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, ce qui comprend le ratio minimal « tout compris de 2019 » et une réserve de conservation des fonds propres, à compter du premier trimestre de 2013. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres sont de respectivement 8,5 % et 10,5 %. Ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions si le BSIF est d'avis que les circonstances le justifient. « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Certaines déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires seront introduites progressivement à raison de 20 % par an à compter de 2014. Les montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF sont pondérés en fonction du risque, ce qui crée une différence entre les actifs pondérés en fonction du risque selon la méthode transitoire et ceux selon la méthode tout compris.

Le BSIF a publié une ligne directrice à l'égard des banques d'importance systémique nationale (BISN) et du supplément de fonds propres connexe. La CIBC est considérée comme une BISN au Canada, tout comme la Banque de Montréal, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada et la Banque TD. Les BISN seront visées par une exigence additionnelle de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés, à l'exception de nos filiales du domaine de l'assurance (CIBC Reinsurance Company Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujéti à la ligne directrice du BSIF portant sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent des sociétés d'assurance-vie.

La comparaison entre le ratio de fonds propres selon la méthode transitoire déterminé par le CBCB et le ratio de fonds propres cible selon la méthode tout compris déterminé par le BSIF se présente comme suit.



Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies, comme ils sont présentés dans notre bilan consolidé, et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les actions privilégiées et les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujéti aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujéti aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers.

Ratio de levier financier selon le dispositif de Bâle

Les réformes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprenaient une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier financier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le 12 janvier 2014, le CBCB a publié la version complète de ses règles sur le ratio de levier financier.

Le ratio de levier financier représente la mesure des fonds propres (soit les fonds propres de première catégorie) divisée par la mesure des risques. La mesure des risques comprend la somme des éléments suivants :

- les actifs au bilan;
- les ajustements liés aux expositions sur les opérations de financement par titres, et possibilité d'une forme restreinte de compensation, sous réserve du respect de certaines conditions;
- les expositions sur dérivés comme il est précisé dans les règlements;
- d'autres expositions hors bilan, notamment des engagements de crédit et des substituts de crédit directs, convertis en équivalents de risque crédit au moyen de facteurs de conversion en équivalent-crédit selon l'approche standard conformément à Bâle.

Les éléments qui sont déduits des fonds propres de première catégorie ne seront pas pris en compte dans la mesure des risques.

Le CBCB exige que les banques présentent leur ratio de levier financier à compter de 2015. Le document prévoit que le CBCB continuera d'évaluer si le ratio de levier financier minimal de 3 % est approprié. Les dernières modifications à la règle seront apportées d'ici 2017, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018.

Le 30 octobre 2014, le BSIF a publié la version définitive de sa ligne directrice sur les exigences relatives au ratio de levier financier, décrivant la mise en œuvre des règles de Bâle III à l'égard du ratio de levier financier au Canada à compter de novembre 2014. Le ratio de levier financier de Bâle III remplacera le ratio actif/fonds propres actuel. Les institutions de dépôt fédérales devront adopter des ratios de levier financier qui sont au moins équivalents à 3 %. Les documents d'information publique devront présenter le ratio de levier financier à compter du premier trimestre de 2015. Les exigences relatives à la présentation de l'information sont décrites dans la version préliminaire du document intitulé *Exigences de divulgation publique des fonds propres au titre du ratio de levier de Bâle III*, publié par le BSIF le 24 novembre 2014. La CIBC prévoit être conforme avec ces nouvelles exigences.

Amélioration constante des exigences de fonds propres fondées sur le risque

L'année dernière, le CBCB a publié diverses propositions visant l'apport de changements aux exigences actuelles de fonds propres fondées sur le risque, et il continue de le faire dans le but de préciser et d'accroître les exigences en matière de fonds propres de certaines activités. En plus du document sur le ratio de levier financier mentionné précédemment, le CBCB a publié, depuis le début de l'exercice, des mises à jour des propositions suivantes intitulées *Revisions to the securitisation framework – consultative document* et *Operational Risk – Revisions to the simpler approaches – consultative document*, et a établi la version finale de trois normes à mettre en œuvre en 2017, comme il est mentionné ci-dessous.

Le document intitulé *Capital requirements for banks' equity investments in funds – final standard* a été publié en décembre 2013. Ce cadre final et révisé s'applique aux placements de banques dans les actions de fonds qui sont détenus dans le portefeuille bancaire. La date d'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2017. Les banques doivent envisager tous les actifs sous-jacents de fonds sur une base de transparence afin de mieux faire refléter le risque associé à ces placements.

En plus des éléments susmentionnés, le CBCB a également présenté sous leurs formes définitives deux autres normes qui seront mises en œuvre le 1^{er} janvier 2017. L'approche standard pour évaluer l'exposition au risque de contrepartie est une approche non modélisée du traitement des transactions sur dérivés, qui remplacera les deux méthodes actuelles, soit la méthode d'évaluation du risque courant et la méthode normalisée.

Le document intitulé *Exigences de fonds propres en regard des expositions bancaires sur les contreparties centrales* établit les règles en matière de calcul des fonds propres réglementaires en regard des expositions bancaires sur les contreparties centrales, et remplacera les exigences provisoires publiées en juillet 2012.

Le CBCB a annoncé son intention d'améliorer l'uniformité et la comparabilité des ratios de fonds propres des banques en réduisant la variabilité excessive du calcul des actifs pondérés en fonction du risque. Une évaluation passée de la mise en œuvre du dispositif Bâle dans toutes les banques actives à l'échelle internationale (à l'aide du Programme d'évaluation de la concordance des réglementations avec Bâle III) a permis de confirmer qu'il existe des écarts importants entre les ratios des fonds propres réglementaires des banques qui découlent de facteurs autres que les différences entre les risques des portefeuilles des banques, qui minent la confiance à l'égard des ratios des fonds propres. Pour y faire suite, le CBCB a l'intention d'améliorer les approches standards non modélisées qui serviront également de base aux planchers de fonds propres, ce qui renforcera les exigences de divulgation liées aux pondérations du risque et améliorera la surveillance. D'autres informations devraient être publiées en 2015.

La CIBC continuera de suivre les développements dans ces domaines et de s'y préparer.

Révisions proposées concernant les exigences de divulgation en vertu du troisième pilier

Le 24 juin 2014, le CBCB a publié un document de consultation intitulé *Review of the Pillar 3 disclosure requirements*. Ce document présente les constatations du CBCB par suite de sa revue de la première phase, d'un projet à deux phases, ainsi que les révisions proposées aux exigences de divulgation actuelles en vertu du troisième pilier à l'égard des risques de crédit (incluant le risque de crédit de la contrepartie) et de marché, ainsi que des risques liés aux actions et à la titrisation.

Il a été proposé que ces exigences de divulgation soient mises en application en 2016. La CIBC continuera de suivre les développements dans ce domaine et de s'y préparer.

Régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques

Le 1^{er} août 2014, le ministère des Finances a publié un document de consultation sur le régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (ou « recapitalisation interne »). L'objectif stratégique global est la préservation de la stabilité financière ainsi que la protection des contribuables en cas de défaillance d'une grande banque (BISN) en permettant la conversion opportune, en totalité ou en partie, de certains passifs bancaires en fonds propres (créances requalifiables) sous forme d'actions ordinaires afin de s'assurer que la BISN soit bien capitalisée à l'issue de la conversion. Les créances requalifiables comprennent les créances de premier rang à long terme non garanties qui sont négociables et transférables, et dont le terme à courir est au départ de plus de 400 jours. Les dépôts des clients sont exclus.

Lorsque le surintendant des institutions financières a déterminé que la banque n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir, la totalité ou une portion des créances requalifiables peuvent être converties en actions ordinaires. De plus, tous les instruments de fonds propres qui satisfont aux exigences de Bâle III en matière d'absorption des pertes en cas de non-viabilité doivent être convertis en actions ordinaires.

La formule de conversion n'a pas encore été fixée, mais elle le sera au préalable au moyen de règles ou de lignes directrices. La proposition précise que la hiérarchie des réclamations entre les détenteurs de créances requalifiables et les bailleurs de fonds (y compris les détenteurs de débetures subordonnées de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité et les porteurs d'actions privilégiées) serait respectée, c'est-à-dire que les détenteurs de créances requalifiables recevraient des droits économiques qui sont plus favorables que ceux fournis aux bailleurs de fonds.

Une exigence en matière de capacité supérieure d'absorption (CSA) se situant entre 17 % et 23 % de l'APR a été proposée à titre de mesure afin de s'assurer que les BISN sont en mesure de résister à des pertes importantes, mais plausibles, qu'elles sont bien capitalisées et qu'elles ont un coussin de fonds propres supérieur aux exigences cibles en matière de fonds propres à l'issue d'une conversion. Cette exigence est respectée par la somme des instruments de fonds propres d'une banque (les actions ordinaires et les instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) et des créances requalifiables.

Aucun échéancier de mise en œuvre n'a été fourni pour le moment. Les règles ne s'appliqueraient pas de manière rétroactive aux éléments de passif en circulation à la date de mise en œuvre.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit	<p>Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit – l’approche standard, l’approche fondée sur les notations internes (approche NI) et l’approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée). Le BSIF s’attend à ce que les institutions financières du Canada dont les actifs dépassent 5 G\$ adoptent l’approche NI avancée pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d’envergure.</p> <p>Pour les dérivés, Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit de contrepartie – l’approche standard, la méthode d’évaluation du risque courant et la méthode des modèles internes.</p> <p>Pour les transactions assimilées à des mises en pension, Bâle prévoit deux approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres – l’approche simple et l’approche globale, toutes deux assorties de décotes réglementaires ou d’évaluations internes pour déterminer les décotes.</p> <p>Bâle prévoit deux approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit pour les positions titrisées du portefeuille bancaire – l’approche standard et l’approche NI.</p>	<p>Nous avons adopté l’approche NI avancée pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette méthode, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD), les estimations des pertes en cas de défaut (PCD), l’échéance et l’exposition en cas de défaut (ECD) de nos valeurs mobilières et produits de prêt. Nous avons conservé l’approche standard pour certains portefeuilles considérés comme étant négligeables.</p> <p>Nous utilisons la méthode des modèles d’évaluation du risque courant pour quantifier notre risque de crédit de contrepartie pour les dérivés de gré à gré. En vertu de cette méthode, le risque est calculé en additionnant le coût de remplacement (l’évaluation à la valeur de marché positive) et le montant pour le risque futur éventuel.</p> <p>Nous utilisons l’approche globale assortie de décotes réglementaires pour les transactions assimilées à des mises en pension. Nous avons conservé l’approche simple pour certains portefeuilles considérés comme étant négligeables.</p> <p>Pour certaines expositions qui sont assujetties au cadre de titrisation, nous utilisons l’approche NI.</p>
Capitaux propres	<p>Les expositions sur titres de participation du portefeuille bancaire peuvent être évaluées à l’aide de l’approche standard, de la méthode de pondération simple ou de l’approche NI.</p>	<p>Nous utilisons la méthode de la pondération simple pour les expositions sur actions du portefeuille bancaire, en préconisant une pondération recommandée par le BSIF.</p>
Risque de marché	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées à l’aide de l’approche standard ou de la méthode des modèles internes. Cette dernière prévoit l’utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques font également partie de la méthode des modèles internes.</p>	<p>Nous utilisons la méthode des modèles internes pour calculer les fonds propres à l’égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques. Nous utilisons aussi l’approche NI pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation.</p>
Risque opérationnel	<p>Les exigences de fonds propres relatives au risque opérationnel peuvent être déterminées à l’aide de l’approche indicateur de base, de l’approche standard ou de l’approche des mesures avancées (AMA).</p>	<p>Nous utilisons l’approche des mesures avancées pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.</p>

Fonds propres réglementaires et ratios

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III (méthode tout compris) sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2014	2013
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires et surplus d'apport	7 857 \$	7 835 \$
Résultats non distribués	9 626	8 402
Cumul des autres éléments du résultat global	105	309
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	82	81
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	17 670	16 627
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Ajustements de valeurs prudentiels ¹	52	–
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	1 627	1 663
Autres immobilisations incorporelles (net des passifs d'impôt correspondants)	862	678
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	73	87
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	86	657
Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	264	446
Divers ²	99	303
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	3 063	3 834
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	14 607	12 793
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments		
Actions privilégiées à dividende non cumulatif ³	1 031	881
Instruments de fonds propres non admissibles assujettis au retrait progressif ⁴	1 651	2 255
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	11	9
Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	2 693	3 145
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires		
Ajustements de l'évaluation des positions moins liquides ¹	–	50
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	–	50
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	2 693	3 095
Fonds propres de première catégorie	17 300	15 888
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Titres secondaires (nets de l'amortissement) ⁵	1 000	–
Titres secondaires (nets de l'amortissement) assujettis au retrait progressif	3 605	3 972
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	14	11
Provisions collectives	70	90
Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	4 689	4 073
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	–	–
Fonds propres de deuxième catégorie	4 689	4 073
Total des fonds propres	21 989 \$	19 961 \$
Actif pondéré en fonction du risque (APR) aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires^{1, 6}	141 250 \$	136 747 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie^{1, 6}	141 446 \$	136 747 \$
APR aux fins du total des fonds propres^{1, 6}	141 739 \$	136 747 \$
Ratios des fonds propres⁶		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	10,3 %	9,4 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,2 %	11,6 %
Ratio du total des fonds propres	15,5 %	14,6 %

- 1) Le BSIF a publié une version révisée du préavis *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III* en avril 2014, qui propose des modifications aux informations à fournir selon le précédent préavis, publié en juillet 2013. Nous avons appliqué ces modifications prospectivement à compter de 2014, conformément au préavis révisé du BSIF.
- 2) Comprend l'ajustement du coût de financement établi en fonction du marché à l'égard des expositions aux dérivés non garantis. À compter de l'exercice considéré, l'utilisation de la courbe du coût de financement établi en fonction du marché pour établir le taux d'actualisation pour les passifs dérivés non garantis tient compte des rajustements de l'évaluation de notre propre risque de crédit déjà comptabilisés. Comprend également le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie.
- 3) Comprend les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 26, 27, 29 et 39, lesquelles sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF. Le 31 octobre 2014, nous avons racheté la totalité de nos actions privilégiées de catégorie A de série 26. Pour obtenir plus d'informations, voir la section Gestion et planification des fonds propres.
- 4) Comprend les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). L'adoption des dispositions de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, a obligé la CIBC à déconsolider CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné l'exclusion des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust du bilan consolidé, et à comptabiliser les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés.
- 5) Comprend les débentures échéant le 28 octobre 2024 qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.
- 6) À compter de 2014, il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de la méthode transitoire sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2014	2013
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	17 496 \$	16 698 \$
Fonds propres de première catégorie	18 720	17 830
Total des fonds propres	23 281	21 601
APR	155 148	151 338
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,3 %	11,0 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,1 %	11,8 %
Ratio du total des fonds propres	15,0 %	14,3 %
Ratio actif/fonds propres	17,7 x	18,0 x

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2014		2013	
	APR (Méthode tout compris)	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹	APR (Méthode tout compris)	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹
Risque de crédit				
Approche standard				
Expositions aux entreprises	3 521 \$	282 \$	3 621 \$	290 \$
Expositions aux entités souveraines	510	41	399	32
Expositions aux banques	275	22	227	18
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	1 959	156	1 575	126
Autres risques liés au portefeuille de détail	598	48	572	46
Portefeuille de négociation	12	1	–	–
	6 875	550	6 394	512
Approche NI avancée				
Expositions aux entreprises	50 425	4 034	45 669	3 654
Expositions aux entités souveraines ²	1 628	130	1 704	136
Expositions aux banques	3 300	264	5 169	414
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	9 253	740	7 508	601
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	15 455	1 237	18 775	1 502
Autres risques liés au portefeuille de détail	6 486	519	5 643	451
Capitaux propres	713	57	845	68
Portefeuille de négociation	2 074	166	3 085	247
Titrations	1 887	151	2 830	226
Ajustement en fonction du facteur scalaire	5 456	436	5 449	436
	96 677	7 734	96 677	7 735
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit	14 940	1 195	12 030	962
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC)³	118 492	9 479	115 101	9 209
Risque de marché (approche fondée sur des modèles internes et approche NI)				
VAR	678	54	696	56
VAR en situation de crise	1 759	141	876	70
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 582	127	1 854	148
Titrations	27	2	34	3
Total du risque de marché	4 046	324	3 460	277
Risque opérationnel (AMA)	17 320	1 386	18 186	1 455
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC	139 858 \$	11 189 \$	136 747 \$	10 941 \$
Ajustements liés aux REC³				
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	1 392	111	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	1 588	127	s. o.	s. o.
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	1 881	150	s. o.	s. o.
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC³				
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	141 250	11 300	136 747	10 941
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	141 446	11 316	136 747	10 941
APR aux fins du total des fonds propres	141 739	11 339	136 747	10 941

1) Renvoie aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

2) Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

3) Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction de différents APR à compter de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

s. o. Sans objet.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (méthode tout compris)

Le ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires a augmenté de 0,9 % depuis le 31 octobre 2013. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ont augmenté en raison du capital autogénéralisé. Bien que la dépréciation du goodwill de CIBC FirstCaribbean ait eu une incidence sur le résultat, elle n'a pas eu d'effet sur les fonds propres. L'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires a augmenté de 4,5 G\$ compte tenu du début de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC au cours du premier trimestre de 2014, de la mise à jour des paramètres des modèles de fonds propres, de la croissance de nos activités et du taux de change. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la vente du portefeuille Aéroplan, les améliorations de la qualité des portefeuilles, les améliorations du traitement de nos dérivés de gré à gré, ainsi que les baisses dans nos portefeuilles de valeurs disponibles à la vente.

Le ratio actif/fonds propres est 0,3 fois moins élevé que celui du 31 octobre 2013. Le total des fonds propres aux fins du ratio actif/fonds propres a augmenté principalement en raison du capital autogénéralisé et de l'émission d'actions privilégiées et de débentures subordonnées admissibles, en partie contrebalancé par le rachat d'actions privilégiées et le retrait progressif d'une portion additionnelle de 10 % de fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie non admissibles en 2014. Les actifs aux fins du ratio actif/fonds propres ont également augmenté au cours de l'exercice, augmentation qui n'a toutefois pas contrebalancé l'incidence de l'augmentation des fonds propres.

Nous maintenons des fonds propres réglementaires en regard des positions sous-jacentes associées à notre fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit, CARDS II Trust, pour laquelle nous offrons un soutien non contractuel. L'application de ce traitement a entraîné la réduction, en 2014, du ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires d'environ 0,11 %, du ratio des fonds propres de première catégorie d'environ 0,13 % et du ratio du total des fonds propres d'environ 0,16 % selon Bâle III.

Auparavant, nous offrons un soutien non contractuel pour Broadway Trust (qui est arrivé à échéance en 2014) et CARDS II Trust. Par conséquent, nous maintenons des fonds propres réglementaires en regard des positions sous-jacentes associées aux deux fiducies, ce qui a entraîné la réduction, en 2013, du ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 0,20 %, du ratio des fonds propres de première catégorie de 0,22 % et du ratio du total des fonds propres de 0,24 % selon Bâle III.

Variations des fonds propres réglementaires et de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires (méthode tout compris) en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014

Solde au début de l'exercice	19 961 \$
Émission d'actions ordinaires	96
Émission d'actions privilégiées	400
Émission de titres secondaires	1 000
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(65)
Rachat d'actions privilégiées ¹	(606)
Résultat net applicable aux actionnaires	3 218
Dividendes des actions ordinaires et des actions privilégiées	(1 654)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(250)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires	
Écart de change, montant net	269
Variation nette des valeurs disponibles à la vente	6
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	13
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(143)
Variation de l'insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	105
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	(148)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ²	(213)
Solde à la fin de l'exercice	21 989 \$

- 1) Au cours de l'exercice, nous avons racheté un total de 1 075 M\$ d'actions privilégiées. Toutefois, en raison de l'application du plafond sur l'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles, un montant de 469 M\$ n'a pas eu d'incidence sur les fonds propres réglementaires. Pour obtenir plus d'informations sur le rachat d'actions privilégiées, voir la section Gestion et planification des fonds propres.
- 2) Comprend l'incidence de 84 M\$ sur les résultats non distribués et de 349 M\$ sur le cumul des autres éléments du résultat global par suite de l'adoption de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés.

Les tableaux suivants présentent les variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (méthode tout compris) relativement aux risques de crédit et de marché et au risque opérationnel.

Risque de crédit

	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ¹
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014		
Solde au début de l'exercice	115 101 \$	5 521 \$
Taille du portefeuille ²	3 039	(488)
Qualité du portefeuille ³	(1 242)	(658)
Mises à jour du modèle ⁴	2 947	89
Méthode et politique ⁵	770	1 083
Acquisitions et cessions	(2 024)	-
Variations des taux de change	2 629	146
Divers	(1 336)	(625)
Solde à la fin de l'exercice⁶	119 884 \$	5 068 \$

Risque de marché

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014

Solde au début de l'exercice	3 460 \$
Variations des niveaux de risque ⁷	508
Mises à jour du modèle ⁴	5
Méthode et politique ⁵	-
Acquisitions et cessions	-
Variations des taux de change	73
Divers	-
Solde à la fin de l'exercice	4 046 \$

Risque opérationnel

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014

Solde au début de l'exercice	18 186 \$
Variation des niveaux de risque ⁸	(173)
Méthode et politique ⁵	(525)
Acquisitions et cessions	(168)
Solde à la fin de l'exercice	17 320 \$

- 1) Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.
- 2) A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.
- 3) A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs / des contreparties.
- 4) A trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.
- 5) A trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) ainsi qu'aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.
- 6) Comprend un montant de 1 392 M\$ au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.
- 7) A trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.
- 8) A trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise et dans les facteurs liés au contrôle interne.

Variation de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Risque de crédit

L'augmentation de la taille globale du portefeuille reflète la croissance interne de nos portefeuilles de détail et de gros au cours de l'exercice. La diminution en raison de la qualité du portefeuille reflète l'incidence des migrations du risque dans les portefeuilles et de l'augmentation des mesures d'atténuation du risque de crédit. Les mises à jour du modèle comprennent des améliorations et des mises à jour normales de nos modèles et paramètres sous-jacents fondés sur la notation interne avancée, tels que la PD, la PCD et l'ECD. Les mises à jour de la méthode et de la politique reflètent les changements réglementaires et internes apportés aux méthodes utilisées pour calculer les fonds propres et comprennent la mise en œuvre de l'exigence de fonds propres pour les REC, en partie contrebalancés par des améliorations du traitement de nos dérivés de gré à gré. Les diminutions au chapitre des acquisitions et cessions reflètent les variations de l'exposition nette associées aux nouvelles activités d'acquisitions et de cessions, notamment la vente du portefeuille Aéroplan en 2014.

Risque de marché

La hausse globale de l'APR reflétant le risque de marché découle surtout de la variation des niveaux de risque, qui comprend les variations des positions ouvertes et les taux du marché ayant une incidence sur ces positions. Ces variations comprennent l'ajout des REF et des couvertures correspondantes dans le portefeuille de négociation au cours de l'exercice.

Risque opérationnel

La variation des niveaux de risque reflète les variations des pertes ainsi que les changements survenus dans l'environnement de l'entreprise et dans les facteurs liés au contrôle interne. La diminution attribuable à la méthode et à la politique reflète les changements réglementaires et comptables touchant le secteur. Les changements au titre des acquisitions et des cessions reflètent la vente de notre portefeuille Aéroplan, susmentionnée, en partie contrebalancée par des acquisitions au cours de l'exercice.

Gestion et planification des fonds propres

Bâle prévoit un cadre normatif pour le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes d'une banque, lequel comprend une surveillance de la part du conseil d'administration. Notre politique de gestion des fonds propres, élaborée par le conseil d'administration, est passée en revue et approuvée chaque année dans le cadre du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. La politique comprend des lignes directrices précises portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres, ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées. Les principales lignes directrices traitent de la solidité et de la composition des fonds propres, la première représentant la ligne directrice prépondérante et la deuxième étant liée au coût. La ligne directrice de la CIBC sur les dividendes et le rendement des fonds propres vise à équilibrer le besoin de conserver des fonds propres aux fins de solidité et de croissance, tout en fournissant un rendement approprié à nos actionnaires.

Ces lignes directrices ne se veulent pas rigides, elles donnent plutôt des indications à l'égard des attentes dans un contexte d'exploitation typique et soulignent les circonstances où les résultats réels s'écartent grandement des lignes directrices. Dans certains cas, les lignes directrices agissent également à titre de principes directeurs dans l'élaboration du plan annuel à l'égard des fonds propres.

Les fonds propres doivent être surveillés et rééquilibrés de manière continue, les résultats non distribués augmentent, les instruments à terme viennent à échéance ou sont rachetés, les options sur actions sont exercées et le contexte évolue. De plus, les besoins en fonds propres peuvent changer en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. La planification des fonds propres est essentielle pour que nous puissions atteindre nos objectifs stratégiques; par conséquent, le plan annuel à l'égard des fonds propres est assujéti à la politique et aux lignes directrices servant à adopter des pratiques de gestion des fonds propres prudentes et rigoureuses. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis et comprennent tous les éléments se rapportant aux fonds propres : les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des sources, les échéances, les rachats, les nouvelles émissions, les initiatives d'entreprise et la croissance des activités. Le plan annuel à l'égard des fonds propres établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'action pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres établit également un lien entre le niveau de fonds propres et le degré de risque, à la fois dans une situation normale et une situation de crise. Nous avons recours à un processus exhaustif pour surveiller et présenter la situation de fonds propres par rapport aux cibles.

Nous soumettons nos mesures des fonds propres réglementaires à des analyses de sensibilité et à des simulations de crise qui portent sur les changements au niveau des actifs et des profits, conformément aux scénarios de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise décrits ci-après.

Initiatives liées aux fonds propres

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres en 2014 :

Créances subordonnées

Le 28 octobre 2014, nous avons émis des débentures à 3,00 % (titres secondaires) d'un montant en capital de 1,0 G\$ échéant le 28 octobre 2024. Pour des informations supplémentaires, voir la section Données sur les actions en circulation ci-après et la note 14 des états financiers consolidés.

Le 25 juillet 2014, nous avons acheté et annulé une tranche de 11 M\$ (10 M\$ US) de nos débentures à taux variable (titres secondaires) échéant le 31 juillet 2084, ainsi qu'une tranche de 9 M\$ (8 M\$ US) de nos débentures à taux variable (titres secondaires) échéant le 31 août 2085.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 16 septembre 2014, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRA). Les rachats en vertu de l'offre prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 8 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 8 septembre 2015. Au cours de l'exercice, aucun achat d'actions ordinaires n'a été effectué en vertu de cette offre.

Notre OPRA précédente a expiré le 8 septembre 2014. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, nous avons acheté et annulé 3 369 000 actions ordinaires en vertu de cette offre à un cours moyen de 93,49 \$ pour un total de 315 M\$. Pour de l'information supplémentaire, se reporter à la note 15 des états financiers consolidés.

Dividendes

Le 3 décembre 2014, le conseil a approuvé une augmentation du dividende trimestriel, le faisant passer de 1,00 \$ à 1,03 \$ l'action ordinaire pour le trimestre clos le 31 janvier 2015.

Le dividende trimestriel a augmenté, passant de 0,98 \$ à 1,00 \$ l'action ordinaire pour le trimestre clos le 31 juillet 2014, et de 0,96 \$ à 0,98 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2014.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), par les modalités des actions privilégiées et par les modalités des billets de catégorie 1 émis par CIBC Capital Trust, comme il est expliqué aux notes 15 et 16 des états financiers consolidés.

Actions privilégiées

Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (actions de série 39), d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Pour des informations supplémentaires, voir la section Données sur les actions en circulation ci-après et la note 15 des états financiers consolidés.

Le 31 octobre 2014, nous avons racheté la totalité de nos 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 26, d'une valeur nominale et à un prix au comptant de 25,00 \$ l'action.

Le 31 juillet 2014, nous avons racheté la totalité de nos 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 33, d'une valeur nominale et à un prix au comptant de 25,00 \$ l'action, ainsi que la totalité de nos 8 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 37, d'une valeur nominale et à un prix au comptant de 25,00 \$ l'action.

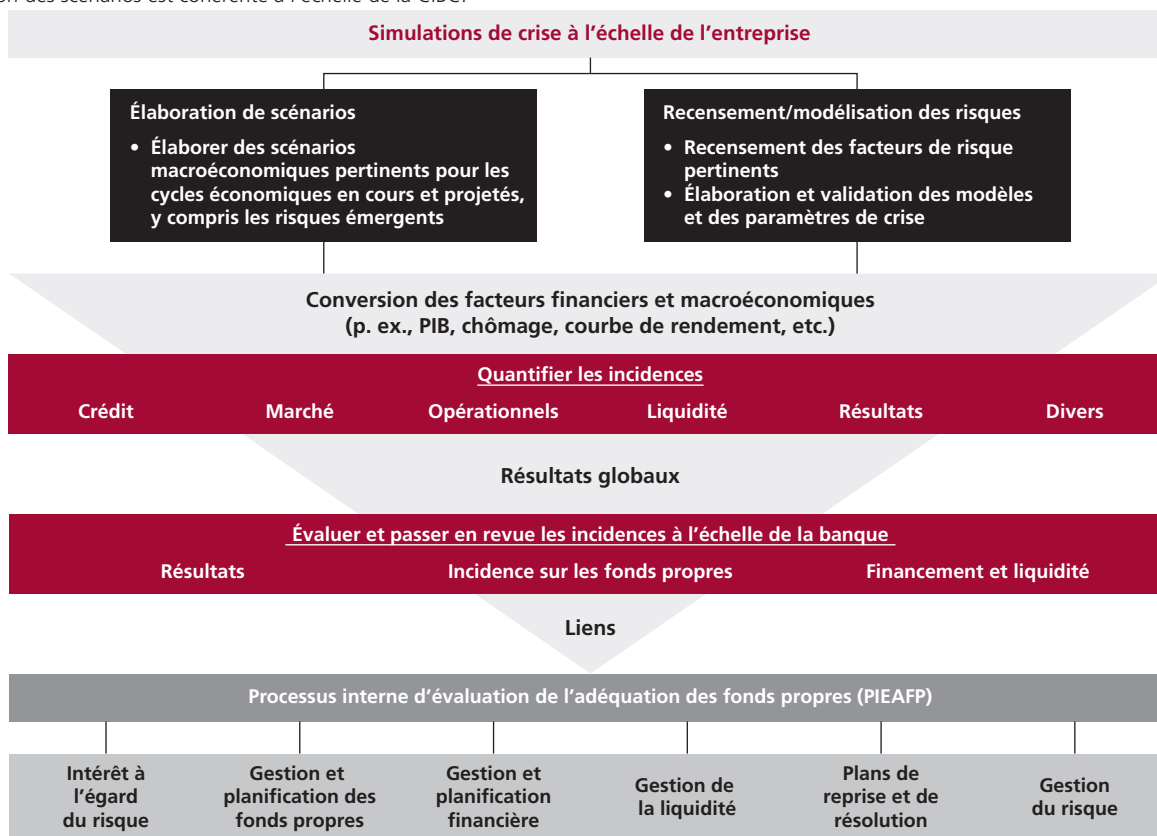
Le 30 avril 2014, nous avons racheté la totalité de nos 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 35, d'une valeur nominale et à un prix au comptant de 25,00 \$ l'action.

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons régulièrement des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise, et les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la Banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et le maintien d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomiques sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes à l'échelle de la Banque. Ce processus comprend la collaboration avec des économistes et les différents secteurs afin de s'assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons l'incidence des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés et remis en question par nos secteurs d'activités et la fonction Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au Comité de gestion du risque (CGR) en plus d'être partagés avec le conseil d'administration et le BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à s'assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux exigences de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces dernières. Les simulations de crise sont également intégrées à notre plan de reprise et de résolution.

Des informations supplémentaires sur les simulations de crise pour les risques de crédit, de marché et de liquidité sont fournies aux sections de la Gestion du risque s'y rapportant.

Données sur les actions en circulation

	Conversion en actions ordinaires ¹		
	Actions en circulation		Date de conversion de la CIBC
	Nombre d'actions	En millions de dollars	
Au 28 novembre 2014			
Actions ordinaires²	397 069 298	7 787 \$	
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 27	12 000 000	300	31 octobre 2008
Série 29	13 232 342	331	1 ^{er} mai 2010
Série 39	16 000 000	400	31 juillet 2019
Total		1 031 \$	
Options sur actions en cours	3 934 973		

1) Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.

2) Nettes des actions autodétenues.

Actions privilégiées de catégorie A, séries 27 et 29

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les actions privilégiées de catégorie A de séries 27 et 29 confèrent à la CIBC le droit de convertir les actions en actions ordinaires à compter de la date de conversion préétablie. Nous avons renoncé irrévocablement à notre droit de convertir ces actions en actions ordinaires par voie d'un acte unilatéral, sauf dans des circonstances qui constitueraient un « événement déclencheur » conformément à ce qui est décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres. Nous nous sommes engagés auprès du BSIF à exercer immédiatement notre droit de convertir ces actions en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant le prix de rachat au comptant alors applicable par 95 % du cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le prospectus simplifié pertinent ou dans le supplément de prospectus), sous réserve d'un prix minimal de 2,00 \$ l'action. En ce qui a trait à ces actions, compte non tenu de l'incidence des dividendes accumulés et non versés, le cas échéant, le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion serait de 315 404 275 actions.

Actions privilégiées de catégorie A, série 39

Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 40 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Les actions comprennent une provision de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, laquelle est nécessaire pour que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires selon Bâle III. Ainsi, les actions sont convertibles automatiquement en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, comme il est mentionné précédemment. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Compte non tenu des dividendes accumulés et non versés, le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être émises à la conversion des actions de série 39 et de série 40 s'élèverait à 80 millions d'actions ordinaires.

Créances subordonnées

En plus des actions privilégiées de catégorie A mentionnées ci-dessus, les débetures échéant le 28 octobre 2024 comprennent également une provision de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, laquelle est nécessaire pour que les débetures soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie selon Bâle III. Par conséquent, les débetures peuvent être converties automatiquement en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, comme il est mentionné précédemment. En pareil cas, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Compte non tenu des intérêts courus, le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être émises à la conversion des débetures s'élèverait à 300 millions d'actions ordinaires.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 64 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2014.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal de nos affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs, à l'exception de la fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux.

Fonds multicédants soutenus par la CIBC

Nous soutenons un fonds monocédant et plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC (collectivement, les fonds multicédants) pour financer les actifs pour nos clients au Canada. Nos fonds multicédants acquièrent des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du PCAC aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Notre fonds monocédant acquiert des blocs d'actifs financiers de nos clients et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par une syndication d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir un fonds monocédant et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants dont nous assurons la gestion et l'administration nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants que nous soutenons. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt du fonds multicédants.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédant et aux fonds multicédants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de distribution, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédants. Ces honoraires ont totalisé 21 M\$ en 2014 (19 M\$ en 2013). Tous les honoraires gagnés dans les activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2014, les divers actifs donnés en garantie sous-jacents de nos fonds multicédants atteignaient 2,7 G\$ (2,1 G\$ en 2013). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 1,1 an (1,1 an en 2013). Nous détenons du papier commercial totalisant 4 M\$ (9 M\$ en 2013) émis par les fonds multicédants non consolidés que nous soutenons qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 4,0 G\$ (3,2 G\$ en 2013). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 30 M\$ (30 M\$ en 2013) à ces fonds multicédants au 31 octobre 2014.

Nous avons conclu une facilité consortiale pour un engagement de trois ans de 575 M\$ avec le fonds monocédant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 105 M\$ (110 M\$ en 2013). Au 31 octobre 2014, nous avons financé 81 M\$ (81 M\$ en 2013) au moyen de l'émission d'acceptations bancaires.

Nous faisons appel à une ou à plusieurs des quatre principales agences de notation, soit Moody's, Dominion Bond Rating Service (DBRS), S&P et Fitch Ratings (Fitch), pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit des TACM émis par les entités de titrisation soutenues par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent, nous utilisons les notes les plus basses.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Pour plus de précisions sur nos entités structurées, voir la note 6 des états financiers consolidés.

	2014			2013		
	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²
Fonds monocédant et fonds multicédants	85 \$	2 708 \$ ³	– \$	90 \$	2 151 \$ ³	– \$
Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies ⁴	2 372	833	–	1 210	658	–
Structures de placement sans transformation	2 019	–	–	3 090	–	–
Fiducie de titrisation de prêts hypothécaires						
commerciaux	10	–	–	5	–	–
CIBC Capital Trust	7	72	–	10	69	–
Fonds de placement gérés par la CIBC	20	–	–	1	–	–
Entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC	28	35	64	135	43	134
Entités émettrices structurées par des tiers – activités en voie de liquidation	2 436	84	1 597	3 456	236	2 966

1) Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association (Sallie Mae), ainsi que leurs dérivés. Un montant de 1,9 G\$ (3,0 G\$ en 2013) du risque lié aux entités émettrices structurées par la CIBC et aux entités structurées par des tiers – activités de crédit structurées en voie de liquidation a été couvert.

2) La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 241 M\$ (368 M\$ en 2013). Un montant notional de 1,5 G\$ (2,7 G\$ en 2013) a été couvert par des dérivés de crédit de tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, était de 182 M\$ (213 M\$ en 2013). Un montant notional additionnel de 52 M\$ (161 M\$ en 2013) a été couvert par un billet à recours limité. Le cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit vendus non couverts était de 4 M\$ (15 M\$ en 2013).

3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 1,3 G\$ (1,1 G\$ en 2013) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs.

4) Les montants comparatifs ont été retraités pour tenir compte de nos participations dans des sociétés en commandite avec des tiers et de certains prêts renouvelables et engagements de crédit inutilisés correspondants.

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds, sauf dans de rares cas. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous obtenons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des opérations de dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Depuis 2008, nous avons cessé les activités dans les secteurs suivants :

- Contrats de dérivés de crédit avec des clients pour leur permettre de créer des expositions synthétiques qui répondent à leurs besoins;
- Activités d'intermédiation pour assumer les risques de crédit des clients, grâce à des dérivés de crédit, que nous atténuons ensuite en concluant des contrats de dérivés de crédit avec des institutions financières tierces.

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Voir les notes 12 et 24 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Pour des informations supplémentaires sur ces ententes, voir la section Risque de liquidité et la note 22 des états financiers consolidés.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 22 et 12 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risques juridiques et de réputation et Risque de réglementation. Ces informations se trouvent dans les sections ombragées et font partie intégrante des états financiers consolidés.

40 Vue d'ensemble	49 Processus et contrôle	66 Risque de liquidité
41 Structure de la gouvernance du risque	49 Mesure de risque	66 Gouvernance et gestion
42 Structure de gestion du risque	51 Exposition au risque de crédit	66 Politiques
43 Processus de gestion du risque	53 Qualité du crédit des portefeuilles	66 Processus et contrôle
43 Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	55 Rendement de la qualité du crédit	66 Mesure de risque
44 Limites et politiques en matière de risque	56 Exposition à certains pays et à certaines régions	67 Actifs grevés et actifs liquides
44 Recensement et mesure des risques	58 Expositions à certaines activités choisies	68 Financement
45 Simulations de crise	59 Risque de non-règlement	70 Obligations contractuelles
45 Traitement et atténuation du risque		
46 Principaux risques et nouveaux risques	60 Risque de marché	71 Autres risques
47 Risques découlant des activités commerciales	60 Gouvernance et gestion	71 Risque stratégique
48 Risque de crédit	60 Politiques	71 Risque d'assurance
48 Gouvernance et gestion	60 Processus et contrôle	72 Risque opérationnel
48 Politiques	60 Mesure de risque	73 Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité
	61 Activités de négociation	73 Risques juridiques et de réputation
	64 Activités autres que de négociation	73 Risque de réglementation
	65 Risque lié aux régimes de retraite	73 Risque environnemental

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques, dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à la réalisation de la direction stratégique de la CIBC, soit d'assurer un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture en matière de gestion du risque et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvés par le conseil, pour l'ensemble de la CIBC et les unités d'exploitation stratégique;
- des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec l'intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour déterminer et tester la conformité aux principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion des risques incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

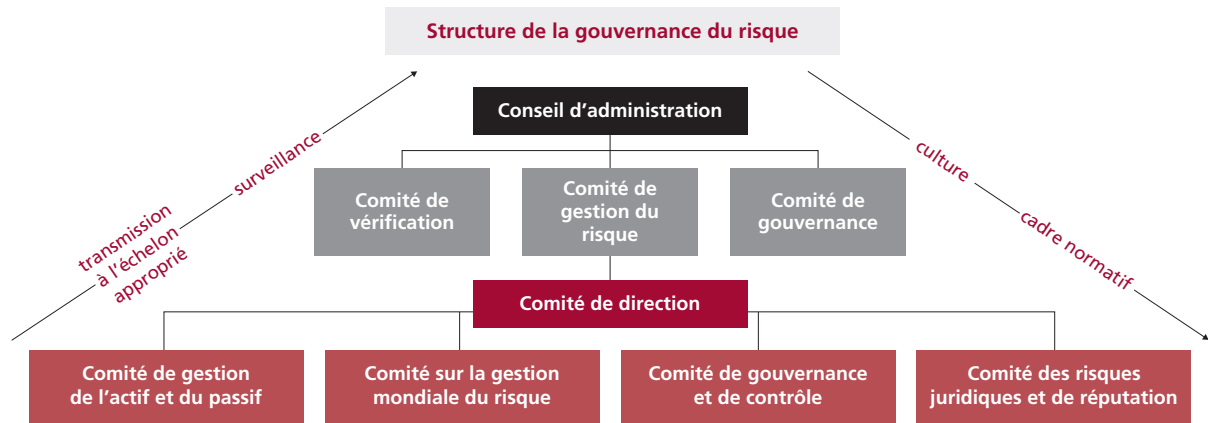
- les secteurs d'activité de la CIBC sont responsables de tous les risques liés à leurs activités, ce qui représente la première ligne de défense;
- la deuxième ligne de défense, la fonction Gestion du risque, la fonction Conformité et les autres fonctions de contrôle de la CIBC, est responsable de la surveillance indépendante des risques à l'échelle de l'entreprise inhérents aux activités de la CIBC;
- la troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC, fournit une évaluation indépendante de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes et en prenant les mesures qui s'imposent pour garder l'équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte politique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La production de rapports et la tenue de discussions périodiques et claires sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion de risques à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (le conseil) : les membres du conseil d'administration doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de gestion du risque, au Comité de vérification et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est d'approuver l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les politiques, les procédures et les limites relatives au recensement, à la mesure, au suivi et au contrôle des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face.

Comité de vérification : ce comité passe en revue la pertinence globale et l'efficacité du contrôle interne et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles exercés sur le processus de gestion du risque.

Comité de gouvernance : la principale fonction du Comité de gouvernance est d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance.

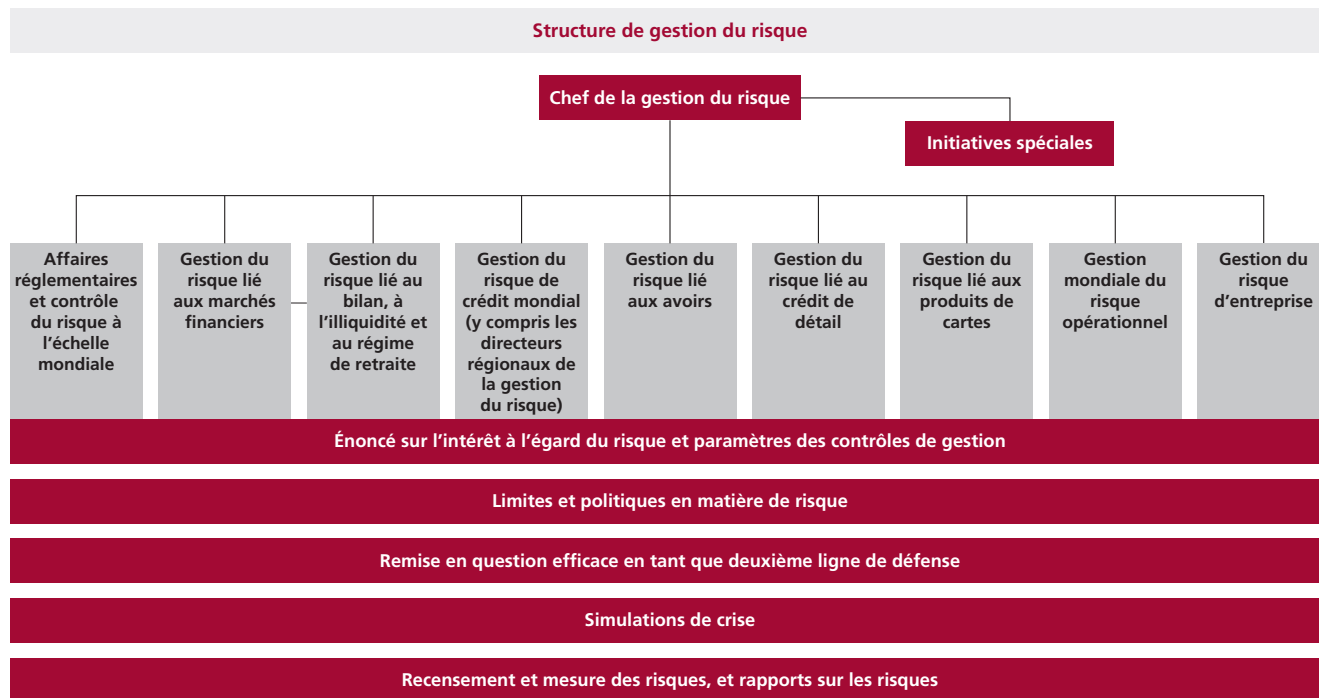
Comité de direction : le Comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant les cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, et d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités suivants :

- **Comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et des cadres supérieurs d'unité d'exploitation et en gestion du risque, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres et du risque de liquidité. Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque structurel de taux d'intérêt et de change.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque :** ce comité, constitué du Comité de direction et des cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et des autres groupes d'infrastructure, fournit une tribune pour l'appréciation stratégique du risque et les stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen de l'intérêt à l'égard du risque et des stratégies de la CIBC en matière de risques et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.
- **Comité de gouvernance et de contrôle (CGC) :** ce comité constitue la plus haute instance responsable de l'examen par la direction de la conception et de l'efficacité de la structure de contrôle interne et de gouvernance de la CIBC, conformément aux paramètres et aux objectifs stratégiques établis par le chef de la direction et selon l'orientation définie par le conseil.
- **Comité des risques juridiques et de réputation (RJR) :** ce comité passe en revue les transactions pour déceler tout risque grave de réputation ou toute incidence juridique notable, et joue un rôle de surveillance de nos politiques et procédures de gestion des risques juridiques et de réputation.

Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Des changements ont été apportés à la structure de gestion du risque au cours de l'exercice. Notre structure actuelle est présentée ci-dessous.



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

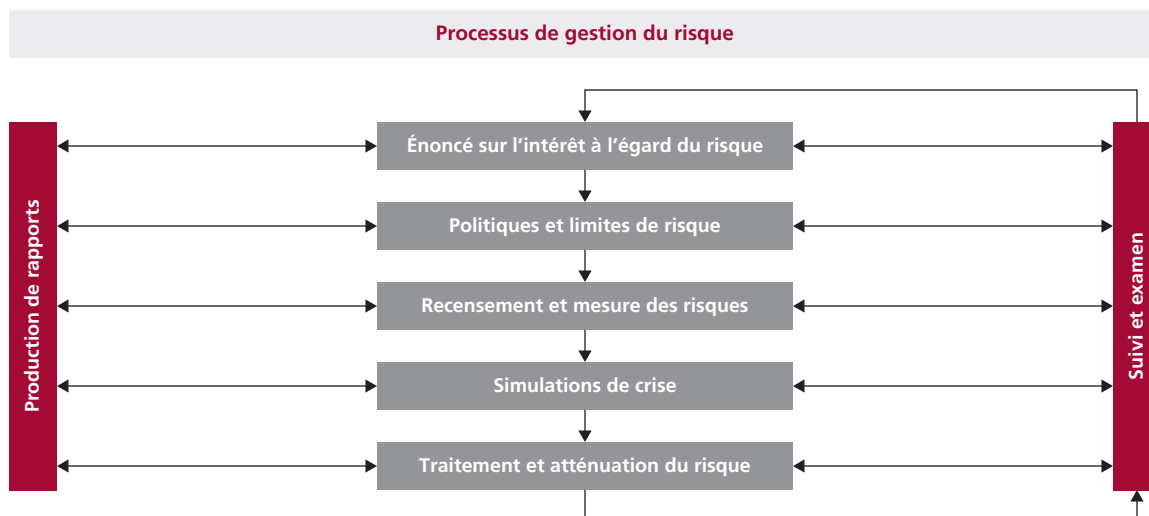
- l'élaboration de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des politiques, procédures et limites en matière de risque visant à contrôler les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et risques stratégiques éventuels;
- la détermination des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité.

Les dix divisions principales au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

- *Affaires réglementaires et contrôle du risque à l'échelle mondiale* : cette équipe offre des conseils en matière de risque, de contrôles et de rapports réglementaires, et surveille les interactions liées à la réglementation au sein de la CIBC afin d'assurer une communication coordonnée, ainsi qu'une élaboration efficace de plans d'action et le respect de ceux-ci.
- *Gestion du risque lié aux marchés financiers* : cette unité administrative offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation dans tous les portefeuilles de la CIBC.
- *Gestion du risque lié au bilan, à l'illiquidité et au régime de retraite* : cette unité administrative a la responsabilité principale à l'échelle mondiale de remettre en question de façon efficace la fonction de gestion de la trésorerie et d'offrir une surveillance saine à cet égard au sein de la CIBC.
- *Gestion du risque de crédit mondial* : cette unité administrative est composée du chef de la gestion des risques de chaque région et est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit à l'échelle mondiale ayant trait aux grandes entreprises et aux prêts sur stocks, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de créances spéciales.
- *Gestion du risque lié aux avoirs* : cette unité administrative assure la gouvernance indépendante et la surveillance des activités liées à la gestion des avoirs de la CIBC à l'échelle mondiale.
- *Gestion du risque lié au crédit de détail* : cette unité administrative surveille surtout la gestion des risques de crédit et de fraude dans les marges de crédit et les prêts de la clientèle de détail, les prêts hypothécaires à l'habitation et les portefeuilles de prêts aux PME, notamment l'optimisation de la qualité du crédit du portefeuille.
- *Gestion du risque lié aux produits de cartes* : cette unité administrative surveille la gestion du risque de crédit dans le portefeuille de produits de cartes, notamment l'optimisation de la qualité du crédit du portefeuille.
- *Gestion mondiale du risque opérationnel* : cette équipe est responsable à l'échelle mondiale du recensement, de l'évaluation et du suivi de tous les risques opérationnels, y compris les centres bancaires, les gens, les assurances, la technologie, les filiales et sociétés affiliées, et les fournisseurs.
- *Gestion du risque d'entreprise* : cette unité administrative est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, des systèmes et des modèles de risque, ainsi que des méthodes utilisées pour calculer le capital économique.
- *Initiatives spéciales* : cette unité administrative est chargée d'offrir de l'assistance relativement à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles initiatives conformes au plan stratégique du groupe Gestion du risque, tout en améliorant les partenariats avec les clients et l'efficacité à l'interne.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

Le respect de notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque garantit que nous exerçons une gestion du risque appropriée pour toutes les catégories de risque, soutenue par une situation de fonds propres et une capacité de financement solides. L'énoncé définit également la façon dont nous exercerons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- Préserver notre réputation et notre marque;
- Offrir nos services aux entreprises orientées client dont nous comprenons les activités;
- Maintenir un équilibre entre le risque et le rendement;
- Conserver une attitude prudente à l'égard de risque extrême et de risque d'incident;
- Atteindre et maintenir une note AA.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC comprend également des mesures servant à définir nos niveaux de tolérance au risque et à faciliter l'évaluation de notre profil de risque par rapport à notre intérêt à l'égard du risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégique intégrés dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global de la CIBC et qui définissent davantage notre tolérance au risque pour chaque unité d'exploitation stratégique.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est mis à jour chaque année en même temps que le processus de planification stratégique et il est approuvé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports présentés sur notre profil de risque par rapport aux cibles et aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées grâce à un processus de contrôle préalable qui garantit que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque; ces décisions doivent être approuvées par le Comité de direction ou le conseil d'administration avant d'être mises en œuvre. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace à l'échelle de la Banque par des voies officielles et non officielles. Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés apprennent des notions de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. Outre cette formation obligatoire, nous partageons tous les documents liés à la culture de risque (c.-à-d., l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, les priorités, les principes, les politiques et les procédures à l'égard de la gestion du risque) par l'entremise de notre intranet et de nos bulletins internes.

Données liées au risque en matière de rémunération

À la fin de chaque année, la fonction Gestion du risque évalue la CIBC consolidée et les secteurs Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros quant au respect de l'intérêt à l'égard du risque. Elle évalue également certaines situations de risque qui peuvent avoir une incidence directe sur des attributions individuelles visant la rémunération ou les cotes de rendement.

Le Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) gère les cotes de rendement et le processus de rémunération. Le comité est responsable d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance en matière de contrôle stratégique du capital humain de la CIBC, et il supervise les politiques, les processus et les pratiques liés à la rémunération de la CIBC. Les responsabilités clés du comité relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- Établir le processus de gouvernance à l'égard de la rémunération;
- Comparer, lors d'une séance conjointe avec le CGR, l'évaluation du rendement des activités de la CIBC selon l'intérêt à l'égard du risque, l'environnement de contrôle et les risques sous-jacents liés au rendement des activités;
- Approuver le financement et les allocations de primes d'encouragement et en faire la recommandation pour approbation au conseil en fonction d'une évaluation du rendement des activités et des risques;
- Évaluer les propositions d'ajustements discrétionnaires du chef de la direction afin de mieux harmoniser la rémunération et le rendement;
- Approuver sur une base individuelle la rémunération des employés dont la rémunération dépasse un certain seuil;
- Approuver sur une base individuelle la rémunération du Comité de direction et d'autres dirigeants clés et en faire la recommandation pour approbation au conseil, y compris tout ajustement discrétionnaire aux multiplicateurs des unités d'exploitation ou les recommandations individuelles liées à la rémunération;
- Approuver les nouveaux régimes de primes d'encouragement importants ou les modifications apportées aux régimes importants actuels et les recommander pour approbation au conseil.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont décelés, évalués, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des types de risque, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ces cadres sont appuyés par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos différents services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil d'administration et les comités du conseil.

Les limites et politiques en matière de risque sont présentées ci-dessous.

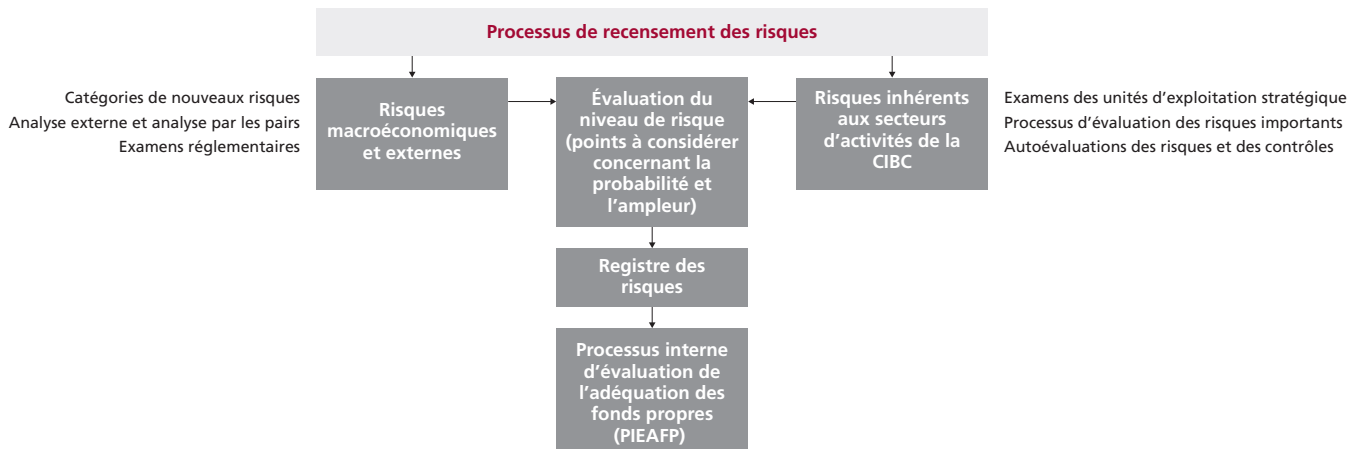
Cadre de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Type de risque	Cadre et politique d'ensemble	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Cadre de gestion du risque de crédit	Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit	Comité du crédit Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque de marché	Cadre et politiques du risque de crédit et du risque de marché liés aux activités de négociation	Limites de risque de marché Autorité déléguée en matière de risque	Comité des produits autorisés, Marchés financiers Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque opérationnel et risque lié aux modèles	Politique et cadre de gestion du risque opérationnel Politique et cadre de gestion du risque lié aux modèles et aux paramètres	Indicateurs de risque clés	Comité de gouvernance et de contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres
Risque de réputation	Cadre de gestion du risque de réputation	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation
Risque de liquidité	Cadre de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage	Limites de liquidité et de financement Limites de mise en gage	Comité de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque lié au bilan	Plan et politique en matière de fonds propres Politique de gestion du risque structurel	Limites de fonds propres	Comité de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes de notre cadre de gestion du risque. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes.

Le groupe Gestion du risque a élaboré un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents aux secteurs d'activité de la CIBC et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-dessous, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques sert de ressource dans le cadre de nos PIEAFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réglementaires en sus du capital économique.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que l'importance, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision de maintenir des fonds propres en regard d'un nouveau risque dépend également de l'atténuation ou non de ce risque et du fait de savoir si les fonds propres sont réputés être adéquats pour réduire ce risque.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte prévue, de la perte imprévue et du capital économique.

Perte prévue

La perte prévue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte prévue sont la PD, la PCD et l'ECD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'un changement défavorable des taux et des cours du marché, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour reproduire notre VAR sur une période donnée lorsque des facteurs du marché pertinents montrent des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte imprévue et capital économique

La perte imprévue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes prévues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes imprévues. Le capital économique nous permet d'évaluer la performance en fonction du risque. Pour plus de précisions, se reporter à la section Situation financière.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Pour plus de précisions, voir la section Sources de financement.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles qui encadrent la mise en œuvre, l'examen indépendant, l'utilisation et le choix des paramètres pour les modèles de ratio de valorisation et de ratio de couverture, les modèles de risque (VAR, fonds propres économiques et réglementaires), les modèles d'évaluation du risque de crédit de détail (p. ex., les grilles de pointage d'application et de comportement), les modèles du risque de crédit pour calculer l'ampleur de la perte, ainsi que les modèles pour surveiller la performance des grilles de pointage.

Un modèle a été examiné et validé lorsqu'il y a des pièces justificatives externes et continues établissant que la quantification du risque et le modèle de valorisation, les systèmes de notation et d'évaluation du risque, de même que les paramètres sont solides et que la CIBC peut se fier à leurs résultats. Les procédures que voici fournissent des preuves de cet examen :

- Analyse des documents du modèle;
- Tests exhaustifs et rigoureux de la mise en œuvre du modèle quant au ratio de valorisation et au ratio de couverture et les procédures d'évaluation des paramètres (le cas échéant);
- Reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- Évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- Analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- Analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- Analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- Essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- Analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- Examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- Maintien d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires et compte rendu de leur statut au Comité d'examen des modèles et des paramètres (CEMP);
- Maintien d'un registre des risques pour que tous les risques importants soient consignés à l'appui de la validation de bout à bout des méthodes du PIEAFP;
- Rapport détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et compte rendu des constatations au CEMP.

Simulations de crise

Les simulations de crise s'ajoutent à nos outils de gestion du risque en offrant une estimation de risque extrême (c.-à-d., des événements graves peu probables). Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Situation financière pour obtenir plus de détails sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. La CIBC recherche les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler son profil de risque compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque. L'objectif de la CIBC est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du Comité sur la gestion mondiale du risque ou du CGAP, et du CGR pour des besoins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites de risque et délègue au chef de la direction des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions outrepassant les pouvoirs accordés. La délégation subséquente de pouvoirs par le chef de la direction aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps

opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque sont évaluées une fois l'an par le CGR, et les pouvoirs délégués au chef de la direction sont évalués et approuvés une fois l'an par le conseil.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs et nous les examinons, et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à une analyse approfondie, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. La présente section décrit les principaux risques et les nouveaux risques qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC améliorent leurs processus opérationnels pour tirer profit des technologies innovatrices et de l'Internet afin d'améliorer leur expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces sont de plus en plus complexes, et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient.

Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de protection de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces telles que les fuites de données, les accès non autorisés et les attaques par déni de service.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC continue d'élaborer des contrôles et des processus visant à protéger nos systèmes et nos renseignements relatifs aux clients contre des dommages et la divulgation non autorisée. La CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces et les stratégies d'atténuation des risques. De plus, nous comparons nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et informons régulièrement le conseil d'administration des faits nouveaux.

Malgré notre engagement à l'égard de la protection des renseignements et de la cybersécurité, la CIBC et ses tiers liés pourraient ne pas être en mesure d'atténuer entièrement tous les risques relatifs à la complexité croissante de ces menaces et au rythme rapide auquel celles-ci évoluent. Cependant, la CIBC conçoit et perfectionne des méthodes afin de minimiser l'incidence des incidents qui pourraient survenir.

Endettement des consommateurs canadiens et marché immobilier canadien

En raison des taux d'intérêt historiquement bas, et particulièrement sous l'effet de la crise financière à l'échelle mondiale en 2008, l'endettement des Canadiens a grimpé plus rapidement que leur revenu. Les hausses des prêts hypothécaires, qui sont liés au marché immobilier canadien, expliquent en grande partie l'accroissement de l'endettement des ménages. Même si une hausse prévue des taux d'intérêt au cours du deuxième semestre de 2015 se faisait graduellement, le Fonds monétaire international et la Banque du Canada ont exprimé des inquiétudes quant à l'endettement des consommateurs canadiens, craignant que toute hausse des taux d'intérêt puisse être une menace pour la capacité des Canadiens à rembourser leurs emprunts et soit susceptible d'entraîner des correctifs sur le marché immobilier, ce qui pourrait entraîner des pertes sur créances pour les banques.

À l'heure actuelle, nous jugeons l'admissibilité de toutes les demandes de prêts hypothécaires à taux variable à l'aide du taux d'intérêt fixe de référence à 5 ans de la Banque du Canada, qui est habituellement plus élevé d'environ 2 points de pourcentage par rapport au taux variable. Ainsi, nos clients qui ont un prêt à taux variable devraient être en mesure d'encaisser une certaine hausse de taux d'intérêt. Nous croyons peu probable un effondrement du marché immobilier qui générerait des pertes importantes dans les portefeuilles de prêts hypothécaires, mais le fort endettement des consommateurs serait une source de préoccupations si l'économie venait à s'affaiblir et que les taux de chômage augmentaient. Pour plus de précisions sur nos stratégies d'atténuation du risque de crédit et sur nos portefeuilles de crédit garanti – immobilier, voir la rubrique Crédit personnel garanti – immobilier de la section Risque de crédit.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments, passant d'une région géographique à une autre et, au sein d'une même région, d'un pays à un autre. Bien que l'incidence sur l'économie mondiale dépende de la nature de l'événement (p. ex., le conflit au Moyen-Orient pourrait perturber les approvisionnements en pétrole, ce qui entraînerait une hausse des prix), tout événement majeur pourrait être en règle générale une source d'instabilité et de volatilité, ce qui occasionnerait l'élargissement des différentiels de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et l'augmentation des achats d'or. À court terme, les crises de marché peuvent nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Bien qu'il soit peu probable que le Canada soit directement touché, l'incidence indirecte d'un ralentissement de la croissance économique ainsi que les répercussions possibles sur les prix des marchandises risquent d'avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires courantes. Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Recul des prix du pétrole

Les prix du pétrole ont baissé au deuxième semestre de 2014, les marchés devenant de plus en plus préoccupés en raison de l'offre excédentaire, ce qui s'explique principalement par la production accrue aux États-Unis et dans certains pays du Moyen-Orient dans une période où la croissance à l'échelle mondiale a été modeste (particulièrement en Europe, en Chine et au Japon). Le recul des prix du pétrole partout dans le monde a réduit les marges bénéficiaires des entreprises. Cette situation a également entraîné une diminution des recettes fiscales au Canada, particulièrement celles provenant de l'Alberta, et plusieurs se demandent si ses effets ne se feront pas sentir au-delà du secteur du pétrole et du gaz. Notre portefeuille de titres dans le secteur du pétrole et du gaz est stable; toutefois, une faiblesse prolongée des prix du pétrole pourrait devenir de plus en plus préoccupante. Nous évaluons actuellement nos clients selon nos mesures de risque améliorées, et notre portefeuille fait l'objet d'une surveillance prudente.

Risque lié aux politiques économiques en Chine

Bien que les craintes d'une transition difficile en Chine se soient calmées en grande partie, les problèmes liés à l'accès facile au crédit et à la détérioration de la qualité du crédit n'ont pas été réglés et sont une source de tension pour le secteur bancaire et le système bancaire parallèle. On estime que la croissance économique sera modeste selon les comparatifs historiques, la tendance des taux de croissance à moyen terme s'élevant à 7 %, soit nettement moins que les 10 % et plus des dernières années. Une telle expansion du crédit a parfois mené à des correctifs importants; toutefois, nous remarquons que le gouvernement de la Chine est encore en mesure d'absorber et de gérer les perturbations économiques.

Nous continuons à surveiller les politiques économiques autant sur le plan national que régional pour déceler des signes de crises ou de changement d'orientation, et nous nous montrons prudents dans notre tolérance à l'égard de nos expositions dans ce pays. Nous avons actuellement une faible exposition directe à la Chine, mais tout ralentissement de l'économie chinoise est susceptible d'avoir une incidence négative sur nos clients qui exportent en Chine, particulièrement des marchandises, et de faire augmenter le risque de crédit lié à notre exposition aux contreparties.

Ralentissement de la croissance économique mondiale

La reprise à l'échelle mondiale demeure incertaine. Le taux élevé d'endettement public et privé a freiné la normalisation de l'activité économique. Ces contraintes se sont atténuées, certes, mais à des rythmes différents au sein des pays et des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités. De plus, la normalisation de la politique monétaire aux États-Unis, et de façon plus générale, l'évolution du climat dans les marchés des capitaux et le rythme de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation, ont fait augmenter les incertitudes concernant le rendement des entreprises. Atteindre une croissance soutenue demeure problématique. La baisse des placements privés a mené à une hausse de l'épargne privée, réduisant la demande, et ce, malgré des taux d'intérêt faibles.

Nous continuons à surveiller nos expositions aux régions se situant au cœur du ralentissement et aux secteurs en Amérique du Nord qui dépendent particulièrement de la croissance mondiale.

Risque de déficit budgétaire aux États-Unis

Il existe une entente tacite au sein du Congrès américain qu'une autre paralysie coûteuse du gouvernement américain est à éviter. Par ailleurs, Moody's a revu la note de crédit des États-Unis, la faisant passer de Aaa-négative à Aaa-stable par suite du dernier bilan économique des États-Unis. Cependant, étant donné le niveau d'endettement élevé, un choc inattendu sur l'économie américaine pourrait causer un ralentissement économique, voire une récession, au Canada, ce qui aurait une incidence sur la demande de crédit au Canada et augmenterait probablement les pertes sur créances.

Bien que nous puissions encore voir des progrès sur le plan économique aux États-Unis, les divergences politiques dans ce pays continuent d'alimenter les incertitudes. Nous surveillons activement le climat politique américain et évaluons notre exposition directe à des contreparties américaines et notre exposition indirecte aux incidences découlant de l'évolution de la situation économique. Nous nous assurons que nos expositions respectent les paramètres définis dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Crise de la dette souveraine en Europe

Bien que le nouveau programme d'opérations monétaires sur titres mis en place par la Banque centrale européenne ait allégé les pressions sur les rendements obligataires des pays périphériques et stabilisé la situation financière, sauvant ainsi l'euro, les risques créés sur les marchés des capitaux à l'échelle mondiale par la crise de la dette souveraine en Europe ne sont pas encore complètement résorbés. Des événements économiques ou politiques défavorables pourraient ramener la crise de la dette à l'avant-scène, miner la confiance dans les marchés des capitaux et réduire toute croissance économique dans la zone euro, ou même mener à un retour à une récession.

Nous surveillons activement et évaluons toute évolution défavorable dans le contexte d'affaires et le contexte géopolitique en Europe. Pour y arriver, nous maintenons une présence active dans la région afin que nous soyons aptes à répondre aux données à la fois qualitatives et quantitatives d'une façon rigoureuse et en temps opportun. Nous n'avons aucune exposition aux dettes souveraines dans les pays périphériques et nous avons une très faible exposition directe aux dettes autres que souveraines dans les pays périphériques. Pour plus de précisions sur notre exposition européenne, se reporter à la rubrique Expositions à certains pays et à certaines régions de la section Risque de crédit.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Sources de financement, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité, se reporter à la note 32 des états financiers consolidés.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente les activités régulières et les mesures de risque correspondantes fondées sur les actifs réglementaires pondérés en fonction du risque :

Unités d'exploitation stratégique	CIBC			
	Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	Gestion des avoirs	Services bancaires de gros	Siège social et autres
Activités régulières	<ul style="list-style-type: none"> Dépôts Prêts hypothécaires à l'habitation Prêts personnels Cartes de crédit Prêts aux entreprises Assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Courtage de détail Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Produits de crédit Marchés financiers Services bancaires d'investissement Portefeuilles de placement 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires internationaux Portefeuilles de placement Coentreprises Groupes fonctionnels (se reporter à la page 28)
Bilan	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Actif moyen 229 947	Actif moyen 4 354	Actif moyen 122 469	Actif moyen 54 711
	Dépôts moyens 162 348	Dépôts moyens 8 501	Dépôts moyens 12 547	Dépôts moyens 139 110
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (méthode tout compris)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Risque de crédit 62 848	Risque de crédit 409	Risque de crédit ¹ 40 437	Risque de crédit ² 16 190
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 3 910	Risque de marché 136
	Risque opérationnel 8 346	Risque opérationnel 2 316	Risque opérationnel 4 830	Risque opérationnel 1 828
Capital économique³	(%)	(%)	(%)	(%)
	Proportion du total de la CIBC 36	Proportion du total de la CIBC 19	Proportion du total de la CIBC 22	Proportion du total de la CIBC 23
	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :
	Risque de crédit ⁴ 70	Risque de crédit ⁴ 4	Risque de crédit ⁴ 78	Risque de crédit ⁴ 25
	Risque de marché 12	Risque de marché 1	Risque de marché 7	Risque de marché 8
	Risques opérationnel/stratégique 18	Risques opérationnel/stratégique 95	Risques opérationnel/stratégique 15	Risques opérationnel/stratégique 67
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant notamment le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation, de même que le risque environnemental.			

1) Comprend le risque de crédit de la contrepartie de 4 616 M\$.
 2) Comprend le risque de crédit de la contrepartie de 452 M\$.
 3) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.
 4) Comprend le risque d'investissement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle essentiellement de nos activités de Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et de nos activités de prêts sur stocks. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de notre actif.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité de première ligne ont la responsabilité de repérer et de gérer les risques – il s'agit de la première ligne de défense.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, qui est responsable à l'échelle de l'entreprise de procéder aux approbations. Les décisions en matière d'approbation et de gestion des portefeuilles sont fondées sur notre intérêt à l'égard des risques, comme en font foi nos politiques, normes et limites. Les approbations de crédit sont surveillées pour que les décisions soient prises par du personnel qualifié. En plus de la fonction de gestion du risque, la fonction de conformité et les autres fonctions de contrôle offrent une surveillance indépendante de la gestion du risque de crédit dans nos portefeuilles de crédit.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Politiques

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la Banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les crédits pondérés en fonction du risque). La vente directe de prêts, les transactions de couverture de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration du crédit pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, il est prévu que les risques soient maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de crédit de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties, des prêts ou des marges hypothécaires pour des immeubles locatifs, des prêts ou des marges hypothécaires garantis pour des copropriétés et des prêts hypothécaires assortis de privilèges de deuxième ou de troisième rang qui nous placent après un autre prêteur. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de crédit garanti – immobilier, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux dérivés de gré à gré négociés avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit.

Les accords généraux de l'ISDA simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA contiennent des annexes sur le soutien au crédit. Celles-ci atténuent le risque de crédit de la contrepartie en prévoyant l'échange de sûretés entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglerons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de contreparties centrales (CC). Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Politique en matière d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et pour réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur et accorder à ce dernier une concession prenant la forme de taux inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées, afin de pouvoir recouvrer le montant maximal de l'emprunt. Dans les cas où on estime que la concession est meilleure que ce qui est offert sur le marché, la modification est comptabilisée comme une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté. Cette restructuration est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. Une dotation à la provision pour pertes sur créances appropriée, par segment de portefeuille, est alors comptabilisée.

En ce qui concerne le crédit de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur. Ces solutions fournissent souvent de meilleures conditions que celles initialement offertes et visent à augmenter la capacité de l'emprunteur à s'acquitter de son obligation envers la CIBC, et nous considérons qu'elles sont représentatives du marché et qu'elles peuvent être comparées aux modalités que nous offririons à de nouveaux clients ayant des notes de crédit semblables.

Les solutions qui existent pour les clients d'affaires et les grandes entreprises dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circospecte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit de refixation de prix ou de rappel du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent impliquer d'autres options spéciales de gestion.

Au cours de l'exercice considéré, des prêts de 100 M\$ (90 M\$ en 2013) ont fait l'objet d'une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est centralisé, toutes les demandes de crédit importantes étant envoyées à une unité d'approbation de crédit du groupe Gestion du risque n'ayant aucun lien avec les activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être soumises à l'approbation du Comité du crédit, un sous-comité du Comité sur la gestion mondiale du risque, ou du CGR.

Après l'approbation initiale, chaque risque de crédit continue d'être suivi et, au moins chaque année, une évaluation complète du risque, y compris la révision des notes, est consignée en dossier. Les comptes très risqués sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Mesure de risque

Expositions assujetties à l'approche NI avancée

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de cotation du risque PME) – méthode de notation du risque

La section qui suit décrit les catégories de notes du portefeuille. Le portefeuille se compose d'expositions liées aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une notation du débiteur qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité qui reflète la garantie applicable à l'exposition.

La notation du débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre notation du débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

Les liens entre nos notes internes et les notes utilisées par les agences de notation externes sont indiqués dans le tableau ci-après.

Entreprises et banques					Entités souveraines				
Type de note	Tranches de PD	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's	Type de note	Tranches de PD	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	0,03 %–0,42 %	10 – 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	De première qualité	0,01 %–0,42 %	00 – 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	0,43 %–12,11 %	51 – 67	BB+ à B-	Ba1 à B3	De qualité inférieure	0,43 %–12,11 %	51 – 67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	12,12 %–99,99 %	70 – 80	CCC+ à C	Caa1 à Ca	Liste de surveillance	12,12 %–99,99 %	70 – 80	CCC+ à C	Caa1 à Ca
Défaut	100 %	90	D	C	Défaut	100 %	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues. Une évaluation de l'exposition au risque est incluse dans nos politiques et nos critères de crédit, selon les trois dimensions décrites ci-après :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte prévue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Un processus de notation du risque simplifié (l'approche de classement) est appliqué aux prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le rapport prêt-garantie et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des expositions aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des expositions au crédit personnel garanti – immobilier (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouvelles expositions dans les portefeuilles de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisant des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté, selon le cas.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont évalués au moyen de techniques statistiques, comme des modèles d'évaluation du crédit et des modèles informatisés. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 %–0,20 %
Très faible	0,21 %–0,50 %
Bas	0,51 %–2,00 %
Moyen	2,01 %–10,00 %
Haut	10,01 %–99,99 %
Défaut	100 %

Essais à rebours

Nous surveillons sur une base mensuelle trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et les PCD. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer en termes quantitatifs l'incidence de plusieurs conditions difficiles sur le plan historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations (p. ex., Europe et Caraïbes) sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaire à l'habitation, se reporter à la section Crédit personnel garanti – immobilier.

Exposition au risque de crédit

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit, qui est évaluée à titre d'ECD pour les instruments financiers au bilan et hors bilan. L'ECD représente l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.

L'exposition nette au risque de crédit a augmenté de 27,0 G\$ en 2014, du fait surtout de la croissance des activités dans nos portefeuilles canadiens de prêts aux entreprises et de prêts commerciaux, des prêts de valeur par l'entremise de nos coentreprises et des activités dans nos portefeuilles de crédit garanti – immobilier, en partie contrebalancée par une diminution de notre exposition aux valeurs disponibles à la vente.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2014			2013		
	Approche NI avancée	Approche standard	Total	Approche NI avancée	Approche standard	Total
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Expositions aux entreprises						
Montants utilisés	54 242 \$	3 166 \$	57 408 \$	50 634 \$	3 336 \$	53 970 \$
Engagements non utilisés	34 197	340	34 537	29 742	350	30 092
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	29 487	18	29 505	23 778	7	23 785
Divers – hors bilan	8 335	213	8 548	9 600	131	9 731
Dérivés de gré à gré	5 061	–	5 061	4 037	–	4 037
	131 322	3 737	135 059	117 791	3 824	121 615
Expositions aux entités souveraines						
Montants utilisés	20 472	4 067	24 539	20 848	3 051	23 899
Engagements non utilisés	5 019	–	5 019	5 096	–	5 096
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	8 041	–	8 041	5 766	–	5 766
Divers – hors bilan	443	–	443	311	–	311
Dérivés de gré à gré	2 167	–	2 167	2 254	–	2 254
	36 142	4 067	40 209	34 275	3 051	37 326
Expositions aux banques						
Montants utilisés	9 779	1 156	10 935	12 534	999	13 533
Engagements non utilisés	939	–	939	882	–	882
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	32 174	5	32 179	28 431	–	28 431
Divers – hors bilan	59 826	–	59 826	41 974	–	41 974
Dérivés de gré à gré	5 398	22	5 420	6 964	6	6 970
	108 116	1 183	109 299	90 785	1 005	91 790
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut						
	275 580	8 987	284 567	242 851	7 880	250 731
Moins : les garanties au titre des mises en pension de titres	63 718	–	63 718	51 613	–	51 613
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net						
	211 862	8 987	220 849	191 238	7 880	199 118
Portefeuilles de détail						
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier						
Montants utilisés	171 841	2 289	174 130	165 295	2 193	167 488
Engagements non utilisés	21 699	–	21 699	19 884	–	19 884
	193 540	2 289	195 829	185 179	2 193	187 372
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles						
Montants utilisés	19 557	–	19 557	22 749	–	22 749
Engagements non utilisés	44 849	–	44 849	44 415	–	44 415
Divers – hors bilan	275	–	275	386	–	386
	64 681	–	64 681	67 550	–	67 550
Autres risques liés au portefeuille de détail						
Montants utilisés	8 808	697	9 505	7 752	705	8 457
Engagements non utilisés	1 537	44	1 581	1 125	20	1 145
Divers – hors bilan	31	–	31	31	–	31
	10 376	741	11 117	8 908	725	9 633
Total des portefeuilles de détail						
	268 597	3 030	271 627	261 637	2 918	264 555
Expositions liées à la titrisation¹						
	14 990	–	14 990	16 799	–	16 799
Expositions brutes au risque de crédit						
	559 167	12 017	571 184	521 287	10 798	532 085
Moins : les garanties au titre des mises en pension de titres	63 718	–	63 718	51 613	–	51 613
Expositions nettes au risque de crédit						
	495 449 \$	12 017 \$	507 466 \$	469 674 \$	10 798 \$	480 472 \$

1) En vertu de l'approche NI.

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants sont présentés nets des REC liés aux garants financiers et les accords généraux de compensation de dérivés, et avant la provision pour pertes sur créances et l'atténuation d'autres risques. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessus, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et qu'ils sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

Expositions assujetties à l'approche standard

Les expositions liées à CIBC FirstCaribbean et certaines expositions envers des particuliers aux fins autres que d'affaires ne comportent pas suffisamment de données historiques à l'appui de l'approche NI avancée pour le risque de crédit, et sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI avancée, qui fait appel à une plus forte concentration de données. Une répartition détaillée de ces expositions standard, avant la provision pour pertes sur créances, selon la catégorie de pondération du risque est présentée ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre

	Catégorie de pondération du risque						Total		
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	2014	2013
Expositions aux entreprises	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 732 \$	5 \$	3 737 \$	3 824 \$
Expositions aux entités souveraines	3 463	55	–	137	–	374	38	4 067	3 051
Expositions aux banques	–	1 068	–	81	–	34	–	1 183	1 005
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	–	–	–	–	1 968	–	321	2 289	2 193
Autres risques liés au portefeuille de détail	–	–	–	–	661	–	80	741	725
	3 463 \$	1 123 \$	– \$	218 \$	2 629 \$	4 140 \$	444 \$	12 017 \$	10 798 \$

Risque de crédit de contrepartie

Nous nous exposons à un risque de crédit de contrepartie qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés est expliquée plus en détail à la note 12 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêt. Étant donné les fluctuations des valeurs marchandes des taux d'intérêt, des taux de change, et des cours d'actions et de marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêts, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée à toute exposition découlant de nos activités de prêts. Notre risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation lorsqu'il y a une corrélation négative entre le risque lié à une contrepartie en particulier et la qualité du crédit de cette contrepartie. Lorsque nous sommes exposés au risque de fausse orientation associé à une contrepartie avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, nos procédés veillent à ce que ces opérations soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler de ces opérations.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures prévues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures prévues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liée à des dérivés de gré à gré

En milliards de dollars, au 31 octobre

	2014		2013	
	Exposition ¹			
De première qualité	4,82 \$	87,5 %	4,59 \$	85,0 %
De qualité inférieure	0,66	12,0	0,78	14,5
Liste de surveillance	0,01	0,2	0,03	0,5
Défaut	–	–	–	–
Sans note	0,02	0,3	–	–
	5,51 \$	100,0 %	5,40 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, et compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. Le classement géographique est fondé sur le risque de crédit par pays en fonction du lieu où il est assumé en dernier recours. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et l'atténuation du risque, et nets des REC liés aux garants financiers et des garanties de 63,7 G\$ (51,6 G\$ en 2013) détenues aux fins de nos activités de mise en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2014

	Canada	États-Unis	Europe	Autres	Total
Montants utilisés	54 544 \$	22 699 \$	2 707 \$	4 543 \$	84 493 \$
Engagements non utilisés	30 552	6 875	1 708	1 020	40 155
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	2 671	2 910	270	133	5 984
Divers – hors bilan	48 962	15 698	3 420	524	68 604
Dérivés de gré à gré	6 589	1 670	3 111	1 256	12 626
	143 318 \$	49 852 \$	11 216 \$	7 476 \$	211 862 \$
31 octobre 2013	135 138 \$	36 668 \$	12 649 \$	6 783 \$	191 238 \$

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et l'atténuation du risque, et nets des REC liés aux garants financiers et des garanties de 63,7 G\$ (51,6 G\$ en 2013) détenues aux fins de nos activités de mise en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension de titres	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	Total 2014	Total 2013
Prêts hypothécaires commerciaux	7 834 \$	106 \$	– \$	– \$	– \$	7 940 \$	7 931 \$
Institutions financières	16 254	3 723	5 482	62 711	7 857 ¹⁾	96 027	82 936
Commerce de détail et de gros	3 592	2 287	–	266	33	6 178	5 952
Services aux entreprises	4 495	1 942	–	496	172	7 105	6 033
Fabrication – biens d'équipement	1 738	1 673	–	136	103	3 650	3 366
Fabrication – biens de consommation	2 323	1 036	–	159	38	3 556	3 590
Immobilier et construction	15 060	4 240	–	812	83	20 195	17 689
Agriculture	4 076	1 111	–	71	39	5 297	4 903
Pétrole et gaz	5 244	8 436	–	922	805	15 407	13 536
Mines	1 251	2 423	–	418	62	4 154	4 042
Produits forestiers	526	572	–	108	26	1 232	1 164
Matériel informatique et logiciels	438	446	–	61	7	952	1 296
Télécommunications et câblodistribution	703	954	–	338	88	2 083	2 184
Diffusion, édition et impression	289	225	–	162	2	678	733
Transport	1 839	1 837	–	393	253	4 322	3 714
Services publics	2 488	5 131	–	1 290	407	9 316	7 154
Éducation, soins de santé et services sociaux	1 799	900	14	76	84	2 873	2 342
Gouvernements	14 544	3 113	488	185	2 567	20 897	22 673
	84 493 \$	40 155 \$	5 984 \$	68 604 \$	12 626 \$	211 862 \$	191 238 \$

1) Comprend une juste valeur nette des REC de 30 M\$ (91 M\$ en 2013) liée à nos contrats de dérivés couverts par des garants financiers.

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2014, la protection de crédit souscrite totalisait 423 M\$ (néant en 2013) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Qualité du crédit des portefeuilles**Qualité du crédit des portefeuilles pondérés en fonction du risque**

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des portefeuilles pondérés en fonction du risque. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances, et après l'atténuation du risque de crédit, les REC et les garanties en vertu des activités de mises en pension de titres.

Type de note	ECD			2014	2013
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total	Total
De première qualité	56 752 \$	27 998 \$	78 348 \$	163 098 \$	146 880 \$
De qualité inférieure	37 685	573	1 666	39 924	35 363
Liste de surveillance	453	–	–	453	534
Défaut	448	–	–	448	531
Total des expositions pondérées en fonction du risque	95 338 \$	28 571 \$	80 014 \$	203 923 \$	183 308 \$
Très bon profil				7 071	7 127
Bon profil				462	448
Profil satisfaisant				376	293
Profil faible				25	60
Défaut				5	2
Total des expositions classées				7 939 \$	7 930 \$
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				211 862 \$	191 238 \$

Les expositions totales ont augmenté de 20,6 G\$ comparativement à celles au 31 octobre 2013, en grande partie du fait de la croissance constatée dans le portefeuille de prêts aux entreprises et le portefeuille de prêts commerciaux. Le montant des expositions de première qualité a augmenté de 16,2 G\$ depuis le 31 octobre 2013, tandis que celui des expositions de qualité inférieure a crû de 4,6 G\$. La diminution des expositions inscrites sur la liste de surveillance et de celles faisant l'objet d'un défaut est en grande partie attribuable à l'amélioration de la qualité du crédit de tous les portefeuilles canadiens et internationaux.

Qualité du crédit des portefeuilles de détail

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des portefeuilles de détail. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

En millions de dollars, au 31 octobre				2014	2013
Niveau de risque	ECD			Total	Total
	Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	Autres risques liés au portefeuille de détail		
Exceptionnellement faible	167 480 \$	34 922 \$	1 538 \$	203 940 \$	199 383 \$
Très faible	7 296	7 859	1 090	16 245	17 240
Bas	16 935	15 310	5 206	37 451	30 205
Moyen	1 506	5 632	2 028	9 166	12 518
Haut	186	910	295	1 391	1 913
Défaut	137	48	219	404	378
	193 540 \$	64 681 \$	10 376 \$	268 597 \$	261 637 \$

Expositions liées à la titrisation

Le tableau suivant présente le détail de nos expositions liées à la titrisation en fonction des notes de crédit en vertu de l'approche NI.

En millions de dollars, au 31 octobre		2014	2013
Équivalent de S&P		ECD ¹	
AAA à BBB-		9 020 \$	10 790 \$
BB+ à BB-		–	–
Inférieure à BB-		20	20
Sans note		5 496	5 479
		14 536 \$	16 289 \$

1) ECD en vertu de l'approche NI, nette des garanties financières de 454 M\$ (510 M\$ en 2013).

Crédit personnel garanti – immobilier

Le portefeuille de crédit personnel garanti – immobilier comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille ne présente qu'un faible risque, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques*, les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts ayant un ratio prêt-garantie supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils sont bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolubles, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé le cas échéant rejettent une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Les tableaux suivants présentent le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 octobre 2014	Prêts hypothécaires à l'habitation				Marges de crédit hypothécaires ¹		Total			
	Assurés		Non assurés		Non assurées		Assurés ²		Non assurés	
Ontario	47,3 \$	67 %	23,7 \$	33 %	9,6 \$	100 %	47,3 \$	59 %	33,3 \$	41 %
Colombie-Britannique	18,5	61	11,9	39	3,9	100	18,5	54	15,8	46
Alberta	17,0	73	6,4	27	2,8	100	17,0	65	9,2	35
Québec	7,7	69	3,4	31	1,5	100	7,7	61	4,9	39
Autres	11,8	75	4,0	25	1,8	100	11,8	67	5,8	33
Portefeuilles canadiens^{2,3}	102,3	67 %	49,4	33 %	19,6	100 %	102,3	60 %	69,0	40 %
Portefeuille international⁴	–	– %	2,1	100 %	–	– %	–	– %	2,1	100 %
Total des portefeuilles	102,3 \$	67 %	51,5 \$	33 %	19,6 \$	100 %	102,3 \$	59 %	71,1 \$	41 %
31 octobre 2013 ⁴	102,6 \$	71 %	42,9 \$	29 %	19,3 \$	100 %	102,6 \$	62 %	62,2 \$	38 %

1) Nous n'avons aucune marge de crédit hypothécaire assurée aux 31 octobre 2014 et 2013.

2) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier sous gestion.

3) Une tranche de 90 % (94 % en 2013) est assurée par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS.

4) Compte non tenu du portefeuille international.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés au Canada qui ont été montés au cours de l'exercice. Le ratio prêt-garantie¹ moyen pour nos prêts hypothécaires à l'habitation non assurés internationaux qui ont été montés au cours de l'exercice était de 71 %. Les marges de crédit hypothécaire montées depuis peu pour notre portefeuille international au cours de l'exercice n'étaient pas significatives. Nous n'avons pas acquis de prêts hypothécaires à l'habitation ou de marges de crédit hypothécaires non assurés auprès de tiers pour les exercices présentés dans le tableau ci-dessous.

Pour l'exercice clos le 31 octobre

	2014		2013	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation ²	Marges de crédit hypothécaires
Ontario	65 %	70 %	65 %	70 %
Colombie-Britannique	61	66	62	66
Alberta	68	72	68	70
Québec	67	72	67	71
Autres	70	73	70	72
Total des portefeuilles canadiens ³	65 %	70 %	65 %	69 %

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.

2) Retraités afin de rendre la méthode utilisée conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

3) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier sous gestion.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie moyens pour l'ensemble de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2014¹	60 %	60 %
31 octobre 2013 ^{1,2}	62 %	62 %

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2014 et 2013 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2014 et 2013. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada.

2) Retraités afin de rendre la méthode utilisée conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, et le deuxième tableau présente les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements réels des clients, qui comprennent les paiements qui sont supérieurs au montant contractuel minimum ou dont la fréquence est plus élevée.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuilles canadiens								
31 octobre 2014	– %	1 %	3 %	9 %	23 %	48 %	16 %	– %
31 octobre 2013	1 %	1 %	3 %	12 %	19 %	39 %	25 %	– %
Portefeuille international								
31 octobre 2014	7 %	15 %	25 %	27 %	17 %	8 %	1 %	– %

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuilles canadiens								
31 octobre 2014	3 %	6 %	10 %	14 %	28 %	31 %	8 %	– %
31 octobre 2013	3 %	6 %	11 %	15 %	24 %	28 %	12 %	1 %
Portefeuille international								
31 octobre 2014	7 %	15 %	24 %	26 %	17 %	8 %	2 %	1 %

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : prêts hypothécaires et prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2014, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 17,1 G\$ (16,6 G\$ en 2013), et une tranche de 70 % de ces prêts (74 % en 2013) était assurée. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 1,0 G\$ (920 M\$ en 2013) ou 1,6 % de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 2,0 G\$ (2,1 G\$ en 2013). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 88 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le PIB, le taux de chômage, les taux de faillite, le ratio du service de la dette et les tendances des comptes en souffrance, qui reflètent les fourchettes possibles de baisse des prix du secteur immobilier, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés dans des périodes durant lesquelles le Canada a connu une récession. Nos résultats démontrent qu'en période de récession notre solide situation de capital devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Rendement de la qualité de crédit

Au 31 octobre 2014, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 268,2 G\$ (256,4 G\$ en 2013). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 76 % (78 % en 2013) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) constituent le solde du portefeuille.

Les prêts à la consommation ont augmenté de 4,5 G\$ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation dans le portefeuille des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts personnels a été en partie contrebalancée par une diminution dans le portefeuille des cartes de crédit, à la suite de la vente du portefeuille Aéroplan. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont connu une hausse de 7,3 G\$, ou 13 %, en regard de l'exercice précédent, attribuable essentiellement aux secteurs de l'immobilier, de la construction, des institutions financières, du pétrole et du gaz.

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux, des provisions et de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total 2014	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total 2013
Prêts douteux brut						
Solde au début de l'exercice	843 \$	704 \$	1 547 \$	1 128 \$	739 \$	1 867 \$
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	189	1 250	1 439	353	1 481	1 834
Transfert dans les prêts non douteux au cours de l'exercice	(10)	(103)	(113)	(17)	(83)	(100)
Remboursements nets	(196)	(242)	(438)	(272)	(381)	(653)
Montants sortis du bilan	(155)	(903)	(1 058)	(382)	(1 066)	(1 448)
Recouvrements de prêts et avances auparavant sortis du bilan	–	–	–	–	–	–
Cessions de prêts	(18)	–	(18)	–	–	–
Change et autres	47	28	75	33	14	47
Solde à la fin de l'exercice	700 \$	734 \$	1 434 \$	843 \$	704 \$	1 547 \$
Provision pour dépréciation¹						
Solde au début de l'exercice	323 \$	224 \$	547 \$	492 \$	229 \$	721 \$
Montants sortis du bilan	(155)	(903)	(1 058)	(382)	(1 066)	(1 448)
Recouvrements de montants sortis du bilan au cours d'exercices antérieurs	13	179	192	9	175	184
Montant passé en charges au compte de résultat	162	818	980	204	900	1 104
Intérêts courus sur prêts douteux	(14)	(16)	(30)	(20)	(17)	(37)
Cessions de prêts	–	–	–	–	–	–
Change et autres	8	5	13	20	3	23
Solde à la fin de l'exercice	337 \$	307 \$	644 \$	323 \$	224 \$	547 \$
Prêts douteux, montant net						
Solde au début de l'exercice	520 \$	480 \$	1 000 \$	636 \$	510 \$	1 146 \$
Variation nette des prêts douteux bruts	(143)	30	(113)	(285)	(35)	(320)
Variation nette de la provision	(14)	(83)	(97)	169	5	174
Solde à la fin de l'exercice	363 \$	427 \$	790 \$	520 \$	480 \$	1 000 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets ²			0,29 %			0,39 %

- 1) Comprend la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours, et la provision individuelle.
- 2) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Prêts douteux brut

Les prêts douteux bruts s'élevaient à 1 434 M\$, une diminution de 113 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution, surtout en Amérique du Nord, découle de nouveaux classements moins élevés, reflétant une amélioration de la qualité du crédit dans le portefeuille. Les prêts douteux bruts concernant CIBC FirstCaribbean étaient comparables à ceux de l'exercice précédent.

Après avoir connu une hausse durant la période de récession en 2009, les prêts douteux bruts se sont stabilisés en 2011, pour ensuite montrer des signes d'amélioration continue depuis 2012. Près de la moitié des prêts douteux bruts à la consommation à la fin de 2014 se trouvaient au Canada, dont la majorité était des prêts hypothécaires assurés pour lesquels les pertes devraient être minimales. Les autres prêts douteux bruts à la consommation concernaient CIBC FirstCaribbean et étaient en hausse par rapport à l'exercice précédent, du fait d'un effet de change défavorable et des attentes révisées concernant l'ampleur et le moment de la reprise économique attendue dans la région des Caraïbes.

Les prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements ont été inférieurs à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout des baisses aux États-Unis et de CIBC FirstCaribbean. Les baisses aux États-Unis découlent de nouveaux classements moins élevés. Il y a également eu moins de sorties du bilan. La majorité des prêts douteux bruts dans le portefeuille des prêts aux entreprises et aux gouvernements sont liés à CIBC FirstCaribbean, malgré un recul par rapport à l'exercice précédent découlant de sorties du bilan dans le secteur des services aux entreprises, qui inclut les hôtels et les centres de villégiature. Le niveau de prêts douteux bruts liés à CIBC FirstCaribbean dépend en grande partie des économies dans les Caraïbes, celles-ci dépendant fortement de la santé des économies nord-américaines, notamment le tourisme. La CIBC continuera de surveiller les prêts douteux bruts ainsi que l'état des économies dans la région des Caraïbes, et prendra des mesures pour réduire le risque si la situation venait à se détériorer.

Des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux sont fournies dans la section Information financière annuelle supplémentaire.

Provision pour dépréciation

La provision pour dépréciation s'est élevée à 644 M\$, en hausse de 97 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de hausses dans les prêts hypothécaires à l'habitation ainsi que dans les secteurs de l'immobilier, de la construction et des services aux entreprises liés à CIBC FirstCaribbean, à la suite des attentes révisées concernant l'ampleur et le moment de la reprise économique attendue dans la région des Caraïbes. Tout comme la baisse des prêts douteux bruts, la provision pour dépréciation au Canada a diminué. Celle aux États-Unis a été comparable à celle de l'exercice précédent.

Exposition à certains pays et à certaines régions

La situation du crédit dans plusieurs pays européens, plus précisément en Grèce, en Irlande, en Italie, au Portugal et en Espagne, a été préoccupante. Les tableaux suivants présentent notre exposition dans ces pays européens et dans d'autres pays d'Europe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro. Nous n'avons aucune autre exposition par l'intermédiaire de nos entités structurées aux pays compris dans les tableaux ci-après, à l'exception des éléments présentés à la section sur les expositions indirectes ci-après.

Nous n'avons pas d'exposition importante dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord qui ont subi une certaine instabilité ou qui présentent un risque d'instabilité. Nous n'avons pas d'exposition importante dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, qui ont été touchés par l'épidémie du virus Ebola.

Expositions directes à certains pays et à certaines régions

Nos expositions directes présentées dans les tableaux ci-après se composent A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, net des provisions, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, net des provisions, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur juste valeur); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, net des provisions, le cas échéant) et les swaps sur défaillance vendus pour lesquels nous ne jouissons pas de privilèges d'antériorité (présentés au montant notionnel moins la juste valeur); et C) des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Du total de nos expositions directes européennes, environ 90 % (96 % en 2013) correspondent à des entités dans des pays assortis d'une note Aaa/AAA auprès d'au moins Moody's ou de S&P.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2014	Expositions directes						
	Capitalisées				Non capitalisées		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Expositions aux entreprises	Expositions aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)
Autriche	– \$	1 \$	– \$	1 \$	– \$	– \$	– \$
Belgique	11	–	23	34	–	–	–
Finlande	188	1	2	191	60	–	60
France	125	–	4	129	215	7	222
Allemagne	129	1	342	472	45	20	65
Grèce	–	–	–	–	–	–	–
Irlande	–	–	6	6	–	6	6
Italie	–	–	–	–	–	–	–
Luxembourg	9	–	104	113	8	–	8
Malte	–	–	–	–	–	–	–
Pays-Bas	24	21	62	107	103	17	120
Portugal	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	–	–	1	1	–	–	–
Total pour les pays de la zone euro	486 \$	24 \$	544 \$	1 054 \$	431 \$	50 \$	481 \$
République tchèque	– \$	– \$	1 \$	1 \$	– \$	– \$	– \$
Danemark	–	–	–	–	–	29	29
Norvège	–	71	2	73	–	–	–
Russie	–	–	–	–	–	–	–
Suède	177	–	17	194	8	–	8
Suisse	177	–	79	256	78	–	78
Turquie	–	–	179	179	–	9	9
Royaume-Uni	593	413	175	1 181	2 210 ¹	368	2 578
Total pour les pays hors de la zone euro	947 \$	484 \$	453 \$	1 884 \$	2 296 \$	406 \$	2 702 \$
Total pour l'Europe	1 433 \$	508 \$	997 \$	2 938 \$	2 727 \$	456 \$	3 183 \$
31 octobre 2013	1 610 \$	815 \$	1 548 \$	3 973 \$	1 910 \$	220 \$	2 130 \$

1) Comprend une exposition de 193 M\$ (d'un montant notionnel de 218 M\$ et d'une juste valeur de 25 M\$) au titre d'un swap sur défaillance vendu sur une obligation émise par une société du Royaume-Uni, garanti par un garant financier. Nous détenons actuellement le swap sur défaillance vendu dans le cadre de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation. La faillite de l'entité de référence ou le manquement de cette entité à faire un remboursement de capital ou un versement d'intérêts exigible, ainsi que le manquement du garant financier à satisfaire à ses obligations aux termes de la garantie entraînerait un versement pour le swap sur défaillance.

En millions de dollars, au 31 octobre 2014	Expositions directes (suite)						Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
	Créances découlant de l'évaluation à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension						
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions brutes ¹	Garanties détenues ²	Expositions nettes (C)	
Autriche	– \$	– \$	29 \$	29 \$	29 \$	– \$	1 \$
Belgique	–	1	33	34	31	3	37
Finlande	4	–	20	24	15	9	260
France	7	246	1 755	2 008	1 988	20	371
Allemagne	7	–	2 051	2 058	1 987	71	608
Grèce	–	–	–	–	–	–	–
Irlande	–	–	362	362	351	11	23
Italie	–	–	7	7	–	7	7
Luxembourg	1	–	24	25	–	25	146
Malte	–	5	–	5	–	5	5
Pays-Bas	32	–	102	134	97	37	264
Portugal	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	–	–	18	18	18	–	1
Total pour les pays de la zone euro	51 \$	252 \$	4 401 \$	4 704 \$	4 516 \$	188 \$	1 723 \$
République tchèque	– \$	2 \$	– \$	2 \$	– \$	2 \$	3 \$
Danemark	–	–	–	–	–	–	29
Norvège	–	–	–	–	–	–	73
Russie	–	–	–	–	–	–	–
Suède	1	–	44	45	44	1	203
Suisse	–	–	756	756	710	46	380
Turquie	–	–	–	–	–	–	188
Royaume-Uni	273	10	3 297	3 580	3 246	334	4 093
Total pour les pays hors de la zone euro	274 \$	12 \$	4 097 \$	4 383 \$	4 000 \$	383 \$	4 969 \$
Total pour l'Europe	325 \$	264 \$	8 498 \$	9 087 \$	8 516 \$	571 \$	6 692 \$
31 octobre 2013	177 \$	317 \$	5 336 \$	5 830 \$	5 346 \$	484 \$	6 587 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC.

2) La garantie offerte à l'égard des créances découlant de l'évaluation à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 1,4 G\$ (1,4 G\$ en 2013), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 7,1 G\$ (4,0 G\$ en 2013), les deux garanties consistant en des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

Expositions indirectes à certains pays et à certaines régions

Nos expositions indirectes comprennent des valeurs mobilières (surtout des TAP flux groupés, classés comme prêts dans notre bilan consolidé) et des protections de crédit vendues à l'égard de titres dans notre portefeuille d'activités de crédit structuré en voie de liquidation pour lesquels nous jouissons de privilèges d'antériorité. Notre exposition brute avant privilèges d'antériorité est présentée à la valeur comptable pour les titres et au montant notionnel, moins la juste valeur pour les dérivés à l'égard desquels nous avons une protection vendue.

En millions de dollars, au 31 octobre 2014	Total de l'exposition indirecte
Belgique	16 \$
Finlande	14
France	225
Allemagne	103
Grèce	8
Irlande	20
Italie	36
Luxembourg	75
Pays-Bas	149
Espagne	80
Total pour les pays de la zone euro	726 \$
Danemark	13 \$
Norvège	3
Suède	20
Suisse	1
Royaume-Uni	188
Total pour les pays hors de la zone euro	225 \$
Total de l'exposition	951 \$
31 octobre 2013	1 888 \$

Outre nos expositions indirectes présentées ci-dessus, nous avons des expositions indirectes à des contreparties européennes lorsque nous avons reçu d'entités qui ne sont pas établies en Europe des titres de créance et des titres de participation émis par des entités européennes à titre de garanties aux termes de nos activités de prêts de valeurs et d'emprunt de valeurs. Notre exposition indirecte était de 147 M\$ (211 M\$ en 2013).

Expositions à certaines activités choisies

Conformément aux recommandations du Financial Stability Board, cette section donne des précisions sur d'autres activités choisies dans nos activités poursuivies et nos activités abandonnées auxquelles les investisseurs pourraient s'intéresser en raison des caractéristiques du risque et de la conjoncture du marché actuelle.

Financement immobilier aux États-Unis

Dans notre segment de financement immobilier aux États-Unis, nous exploitons une plateforme de services complets qui assure le montage des prêts hypothécaires commerciaux à des clients du marché intermédiaire, et ce, en vertu de quatre programmes.

Le programme de prêts à la construction offre un taux de financement variable sur les propriétés en construction. Les deux programmes de crédit-relais offrent des taux de financement fixes et variables, généralement assortis d'une échéance moyenne de un an à trois ans, sur les propriétés qui sont entièrement louées ou dont une partie reste encore à louer ou à rénover. De plus, le programme de crédit-relais offre des marges de crédit d'exploitation à certains emprunteurs. Ces programmes fournissent la matière pour le programme de prêts à taux fixe permanent du groupe. Après la phase de construction et la phase de crédit-relais et une fois que les biens sont productifs, nous offrons aux emprunteurs du financement à taux fixe dans le contexte du programme permanent (généralement assorti d'une échéance moyenne de 10 ans).

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2014	Montants utilisés	Montants inutilisés
Programme de prêt à la construction	11 \$	– \$
Programme de crédit-relais	6 546	449
Programme permanent	179	–
Expositions, nettes de la provision	6 736 \$	449 \$
Par rapport à ci-dessus :		
Prêts douteux, montant net	88 \$	– \$
Soumis à une surveillance de crédit	113	–
Expositions, nettes de la provision, au 31 octobre 2013	5 938 \$	467 \$

Au 31 octobre 2014, la provision pour pertes sur créances de ce portefeuille s'établissait à 47 M\$ (55 M\$ en 2013). Au cours de l'exercice, la dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 13 M\$ (12 M\$ en 2013).

Le segment a aussi des capacités de négociation et de distribution de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC). Au 31 octobre 2014, nous ne détenons aucun TACHC (montant notionnel de 9 M\$ et juste valeur de moins de 1 M\$ en 2013).

Financement à effet de levier

Des renseignements sur nos activités de financement à effet de levier en Europe et aux États-Unis figurent ci-dessous.

Financement à effet de levier en Europe

En 2008, la direction a décidé d'abandonner les activités de financement à effet de levier en Europe dans lesquelles nous avons participé ou au moyen desquelles nous avons monté nos prêts de qualité inférieure et syndiqué la majorité des prêts, activités pour lesquelles nous avons touché des honoraires tout au long du processus.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2014	Montants utilisés	Montants inutilisés
Fabrication – biens d'équipement	186 \$	8 \$
Édition, impression et diffusion	4	–
Services publics	10	–
Transport	3	4
Expositions, nettes de la provision	203 \$	12 \$
Par rapport à ci-dessus :		
Prêts douteux, montant net	5 \$	– \$
Soumis à une surveillance de crédit	171	8
Expositions, nettes de la provision, au 31 octobre 2013	359 \$	28 \$

Au cours de l'exercice, un placement en actions d'une valeur comptable de 21 M\$ au 31 octobre 2013, reçu aux termes d'une restructuration, a été vendu avec un profit avant impôt de 78 M\$ (57 M\$ après impôt), net des charges connexes, présenté à titre d'élément d'importance.

Au 31 octobre 2014, la provision pour pertes sur créances de ce portefeuille s'établissait à 36 M\$ (35 M\$ en 2013). Au cours de l'exercice, les reprises nettes sur la provision pour pertes sur créances étaient de 1 M\$ (dotation à la provision pour pertes sur créances de 35 M\$ en 2013).

Financement à effet de levier aux États-Unis

Nous avons vendu nos activités de financement à effet de levier aux États-Unis, au moyen desquelles nous fournissions du financement à effet de levier à des clients présentant un risque élevé afin de faciliter leurs activités d'acquisition, d'acquisition par emprunt et de restructuration, lors de la vente de certaines de nos activités américaines à Oppenheimer Holdings Inc. en 2008. À la suite de la clôture de l'opération, nous avons conservé une exposition aux prêts à effet de levier. Quelques-uns de ces prêts seront gérés jusqu'à leur échéance.

Au 31 octobre 2014, les montants utilisés de nos expositions, nets de la provision, s'établissaient à 7 M\$ (44 M\$ en 2013) et les montants inutilisés de nos expositions étaient de néant (4 M\$ en 2013). Le total de nos expositions a diminué en raison surtout de la vente de prêts ainsi que des pertes de valeur en 2014. Le solde actuel de nos expositions vise le secteur de l'édition, de l'impression et de la diffusion et figure dans notre liste de surveillance du crédit.

Au 31 octobre 2014, la provision pour pertes sur créances de ce portefeuille était de néant (2 M\$ en 2013). Au cours de l'exercice, la dotation à la provision pour pertes sur créances était de 19 M\$ (reprises nettes de 7 M\$ en 2013).

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement est le risque qu'une partie ne remplisse pas en temps voulu son engagement en vertu d'un contrat conclu entre deux parties. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale du risque de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises et les écarts de taux. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et produits de base détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la gestion de l'actif et du passif (GAP) et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité représentent la première ligne de défense et sont responsables de gérer leurs risques.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de transaction, d'un directeur spécialisé en risque de marché, aidé de directeurs régionaux, Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque. La fonction de conformité et les autres fonctions de contrôle offrent une surveillance indépendante de la gestion du risque de marché et du risque lié aux régimes de retraite.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au Comité sur la gestion mondiale du risque et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus de contrôle sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour un rapport détaillé sur le risque ainsi qu'un sommaire de suivi des limites, documents qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le Comité sur la gestion mondiale du risque et le CGR.

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise extrême et les montants notionnels ou toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites du CGR contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites de premier palier contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles du CGR afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation. Elles sont établies en fonction de la VAR et d'une variété de paramètres, dont les simulations de crise;
- les limites intrajournalières servent seulement à accommoder les commandes des clients et les couvertures connexes.

Les limites de premier palier sont établies par le chef de la direction, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le CGR. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions et à des créances précises, ainsi que pour les risques de change et sur marchandises, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux liés aux obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, aux obligations souveraines, aux obligations de sociétés, aux produits titrisés ou aux dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions, des volatilités et des ratios dividende/cours;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des fluctuations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis.
- la sensibilité aux prix mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée.
- la VAR en situation de crise permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs si le scénario de la pire période depuis décembre 2006 est appliqué au portefeuille courant;
- les exigences supplémentaires liées aux risques, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats réels et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes (au-delà du degré de confiance de la VAR).

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2014				2013 ¹				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Exposés au risque de marché			Non exposés au risque de marché	Exposés au risque de marché			Non exposés au risque de marché	
	Bilan consolidé	Risque lié aux activités de négociation	Risque lié aux autres que de négociation		Bilan consolidé	Risque lié aux activités de négociation	Risque lié aux autres que de négociation		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	2 694 \$	– \$	1 573 \$	1 121 \$	2 211 \$	– \$	1 165 \$	1 046 \$	De change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 853	8	10 845	–	4 168	111	4 057	–	De taux d'intérêt
Valeurs mobilières	59 542	45 638 ²	13 904	–	71 984	43 160 ²	28 824	–	Lié aux actions, de taux d'intérêt
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 389	–	3 389	–	3 417	–	3 417	–	De taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	33 407	–	33 407	–	25 311	–	25 311	–	De taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	157 526	–	157 526	–	150 938	–	150 938	–	De taux d'intérêt
Prêts personnels	35 458	–	35 458	–	34 441	–	34 441	–	De taux d'intérêt
Cartes de crédit	11 629	–	11 629	–	14 772	–	14 772	–	De taux d'intérêt
Entreprises et gouvernements	56 075	4 720 ³	51 355	–	48 207	2 148 ³	46 059	–	De taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(1 660)	–	(1 660)	–	(1 698)	–	(1 698)	–	De taux d'intérêt
Dérivés	20 680	17 790 ⁴	2 890	–	19 947	17 626 ⁴	2 321	–	De taux d'intérêt, de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 212	–	9 212	–	9 720	–	9 720	–	De taux d'intérêt
Autres actifs	16 098	1 506	7 317	7 275	14 588	1 226	6 537	6 825	De taux d'intérêt, lié aux actions, de change
	414 903 \$	69 662 \$	336 845 \$	8 396 \$	398 006 \$	64 271 \$	325 864 \$	7 871 \$	
Dépôts	325 393 \$	371 \$ ⁵	289 087 \$	35 935 \$	315 164 \$	388 \$ ⁵	281 027 \$	33 749 \$	De taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	12 999	12 151	848	–	13 327	13 144	183	–	De taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	903	–	903	–	2 099	–	2 099	–	De taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	9 862	–	9 862	–	4 887	–	4 887	–	De taux d'intérêt
Dérivés	21 841	19 716 ⁴	2 125	–	19 724	18 220 ⁴	1 504	–	De taux d'intérêt, de change
Acceptations	9 212	–	9 212	–	9 721	–	9 721	–	De taux d'intérêt
Autres passifs	10 932	874	4 232	5 826	10 862	872	4 143	5 847	De taux d'intérêt
Titres secondaires	4 978	–	4 978	–	4 228	–	4 228	–	De taux d'intérêt
	396 120 \$	33 112 \$	321 247 \$	41 761 \$	380 012 \$	32 624 \$	307 792 \$	39 596 \$	

- Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- Exclut des valeurs de 759 M\$ (837 M\$ en 2013) au titre des activités de crédit structuré en voie de liquidation. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- Exclut des prêts de 180 M\$ (63 M\$ en 2013) qui sont entreposés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- Exclut les dérivés liés aux activités de crédit structuré et aux autres activités en voie de liquidation qui sont considérés comme des éléments autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- Comprend des dépôts désignés à leur juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation, et des dérivés de taux d'intérêt, de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la valeur à risque (VAR) est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques. Cette méthode a été mise en place au cours de l'exercice considéré et a donné lieu à une légère augmentation des mesures de risque. Individuellement, la VAR est restée au même niveau, la VAR en situation de crise a diminué légèrement et les exigences supplémentaires liées aux risques ont augmenté.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs peut ne pas inclure tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne reflète donc pas les expositions intrajournalières.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques

de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel et des produits de pétrole brut nord-américains.

Au cours de l'exercice, nous avons adopté les changements associés à l'intégration des REF à la méthode d'évaluation de nos dérivés non garantis.

VAR par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2014 ¹				2013			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	2,0 \$	1,8 \$	3,8 \$	0,7 \$	1,2 \$	2,8 \$	5,2 \$	1,0 \$
Risque d'écart de taux	2,0	1,5	2,5	0,9	1,2	1,4	2,6	0,9
Risque lié aux actions	1,7	2,1	9,1	1,2	1,9	2,1	2,7	1,7
Risque de change	0,5	0,8	1,7	0,3	0,5	0,7	1,7	0,2
Risque lié aux marchandises	1,0	1,1	2,0	0,6	0,6	1,1	2,1	0,6
Risque spécifique de la dette	1,9	2,4	3,5	1,9	2,5	2,3	3,6	1,4
Effet de diversification ²	(6,1)	(6,2)	négl.	négl.	(4,3)	(5,8)	négl.	négl.
Total de la VAR (mesure de un jour)	3,0 \$	3,5 \$	9,7 \$	2,1 \$	3,6 \$	4,6 \$	6,1 \$	3,5 \$

1) À compter de 2014, nous avons adopté la méthode de réévaluation totale pour calculer la VAR au moyen d'une simulation historique au lieu de la VAR paramétrique.

2) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.

négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 a diminué de 1,1 M\$ en regard de l'exercice précédent, par suite d'une baisse des risques de taux d'intérêt, en partie contrebalancée par une hausse du risque lié aux écarts de taux, du risque de change et du risque spécifique de la dette.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois depuis décembre 2006 de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel. Notre période actuelle de VAR en situation de crise s'échelonne du 24 septembre 2008 au 22 septembre 2009.

VAR en situation de crise par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2014 ¹				2013			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	5,8 \$	6,4 \$	18,0 \$	0,5 \$	3,9 \$	7,7 \$	21,1 \$	2,4 \$
Risque d'écart de taux	14,1	8,0	14,2	1,3	4,9	4,9	6,8	3,0
Risque lié aux actions	1,7	2,8	21,3	0,7	1,9	2,8	12,7	0,9
Risque de change	7,3	2,8	13,9	0,2	0,7	1,1	5,6	0,2
Risque lié aux marchandises	3,1	4,9	14,7	0,3	0,8	1,2	6,2	0,3
Risque spécifique de la dette	3,5	3,5	5,6	0,7	1,7	1,3	2,1	0,7
Effet de diversification ²	(17,1)	(17,2)	négl.	négl.	(10,5)	(10,3)	négl.	négl.
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	18,4 \$	11,2 \$	22,7 \$	3,1 \$	3,4 \$	8,7 \$	21,3 \$	2,9 \$

1) À compter de 2014, nous avons adopté la méthode de réévaluation totale pour calculer la VAR au moyen d'une simulation historique au lieu de la VAR paramétrique.

2) Le total de la VAR en situation de crise est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.

négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 a augmenté de 2,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent, par suite de la hausse du risque d'écart de taux, du risque de change, du risque lié aux marchandises et du risque lié à des créances précises, en partie contrebalancée par la baisse du risque de taux d'intérêt.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées aux risques sont une mesure de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques est une technique statistique qui permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, en simulant une modification des notes de crédit. Des tests de l'horizon de liquidité, du taux de recouvrement, de la corrélation et de la probabilité de défaut et de migration ont servi à valider le modèle.

Exigences supplémentaires liées aux risques – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2014 ¹				2013			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de défaut	71,5 \$	81,6 \$	117,0 \$	62,6 \$	102,9 \$	60,2 \$	118,9 \$	33,7 \$
Risque de migration	45,7	43,1	66,7	27,8	45,4	39,2	56,9	19,1
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice)	117,2 \$	124,7 \$	171,5 \$	94,7 \$	148,3 \$	99,4 \$	158,0 \$	71,6 \$

1) À compter de 2014, nous avons adopté la méthode de réévaluation totale pour calculer la VAR au moyen d'une simulation historique au lieu de la VAR paramétrique.

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 ont augmenté de 25,3 M\$ en regard de l'exercice précédent en raison des modifications apportées à la composition des instruments à revenu fixe du portefeuille de négociation.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats réels sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le contenu du portefeuille ne change pas. Le processus des essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique et les pertes découlant des activités de négociation excèdent la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

Le groupe Vérification interne passe également en revue nos modèles, nos processus de validation et nos résultats tirés des essais à rebours. En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, aucun essai à rebours n'a donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale.

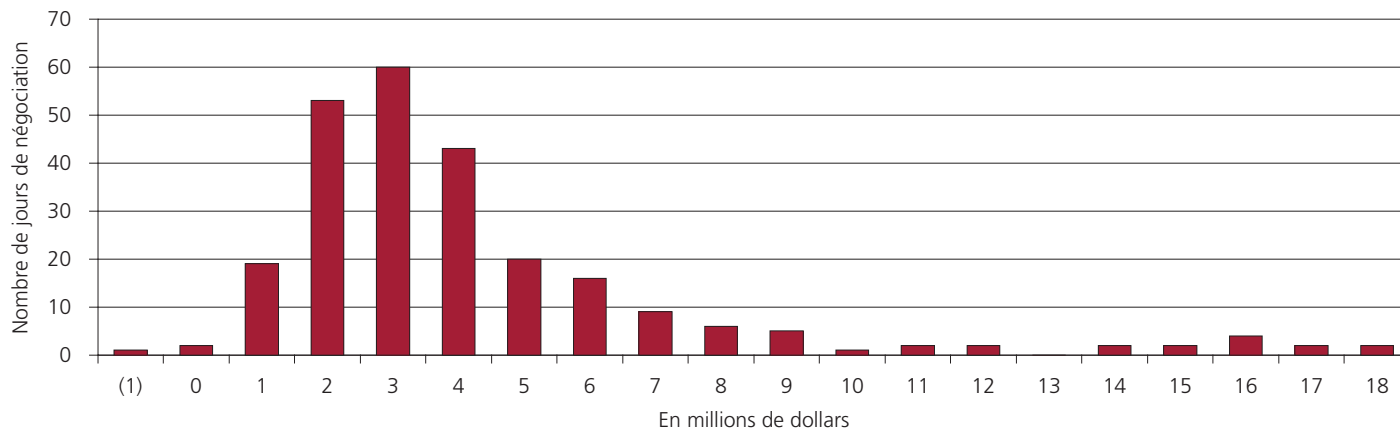
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Pour les besoins des tableaux ci-dessous, les produits de négociation (BIE) excluent les positions décrites dans la section Activités de crédit structuré en voie de liquidation du rapport de gestion et certains autres portefeuilles abandonnés. Les produits de négociation présentés dans les graphiques ci-après excluent la diminution nette ponctuelle du résultat découlant de l'adoption des REF.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 99 % des jours. La plus grande perte, qui a totalisé 1,7 M\$, a été subie le 24 janvier 2014 et est imputable à une croissance importante du prix des marchandises. Le plus grand profit, qui a totalisé 17,9 M\$, a été enregistré le 22 avril 2014 et est attribuable au cours normal des activités au sein de notre groupe des Marchés financiers, notamment dans les activités de dérivés sur actions. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 2,9 M\$ au cours de l'exercice, et la BIE quotidienne moyenne a été de 1,4 M\$.

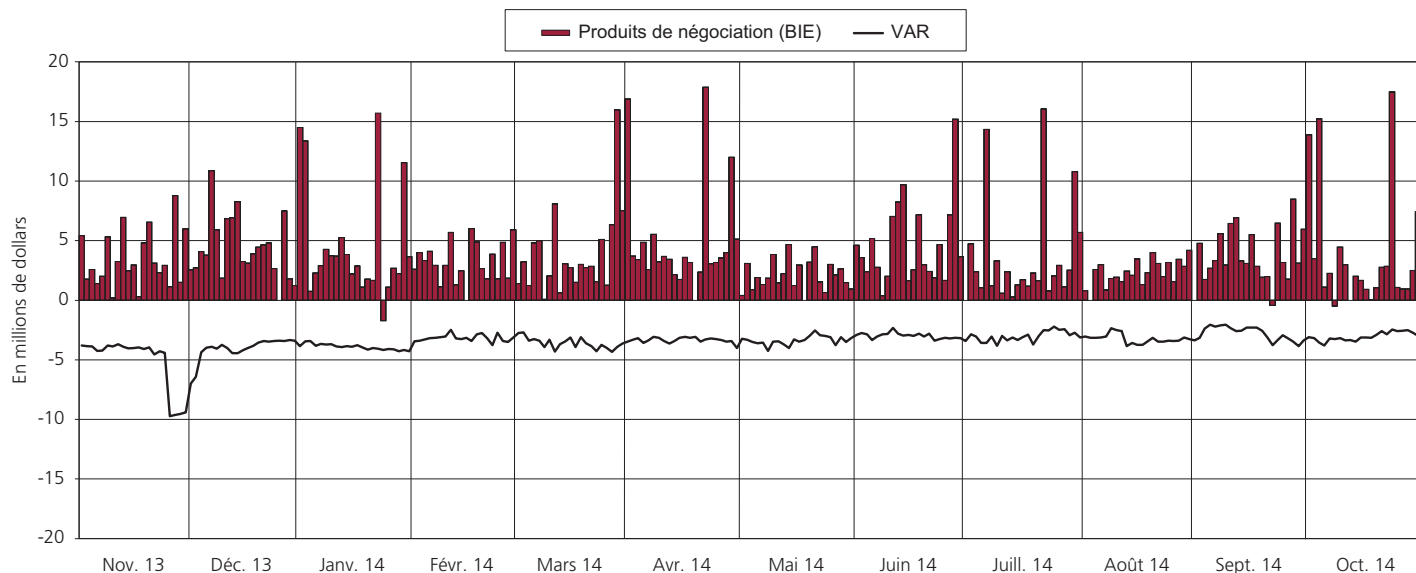
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) en 2014

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2014.



Produits de négociation (BIE)^{1,2} c. la VAR

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens réels de négociation (BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux. La distribution des produits de négociation sur laquelle est calculée la VAR n'est pas effectuée sur une base d'imposition équivalente (BIE).



- 1) Les produits de négociation présentés dans la présente section excluent la diminution nette ponctuelle du résultat découlant de l'adoption des REF.
- 2) La forte augmentation de la VAR au premier trimestre est attribuable à une transaction à l'appui d'un client de notre groupe des Marchés financiers.

Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter des concentrations de risque possibles.

Nos simulations de crise et analyses de scénarios mesurent l'incidence sur la valeur des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Cette méthode consiste en une simulation de crise qui durerait un mois, en supposant qu'aucune mesure n'est prise pour atténuer le risque pendant l'événement de crise, afin de refléter le tarissement de liquidité qui accompagne souvent les soubresauts du marché, à la suite desquels des mesures auraient été prises par la direction pour atténuer les pertes.

Notre méthode d'analyse de scénarios permet de simuler l'incidence qu'auraient sur les résultats des événements extrêmes sur le marché sur une période pouvant courir jusqu'à un mois. Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques réelles du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques imaginés et proposés par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 1994, la crise financière en Russie en 1998 et les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés de l'Amérique du Nord et de l'Asie.

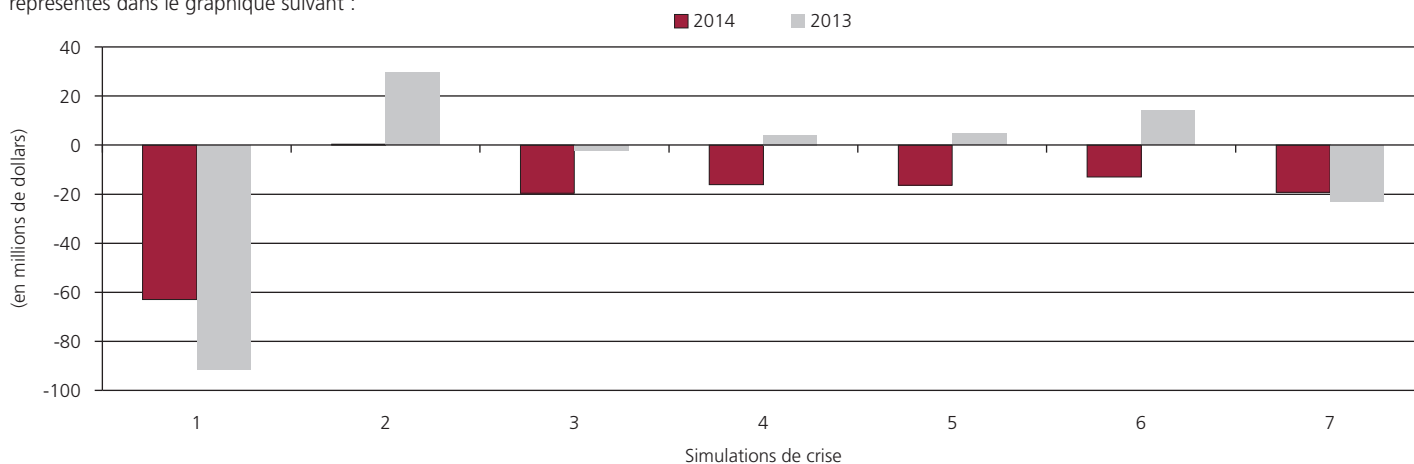
Ci-après sont décrits nos principaux scénarios de simulations de crise que nous appliquons quotidiennement pour mieux comprendre les niveaux de risque possible en situation de crise. Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents.

Dans le cadre du suivi des limites des scénarios de simulations de crise extrême, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable pour le portefeuille global, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Liste des scénarios de crise

1. Crise des prêts hypothécaires à risque et faillite de Lehman – 2008
2. Resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis – 1994
3. Crise financière russe – 1998
4. Défaut de paiement de la dette des États-Unis et déclassement de la note de crédit
5. Transition difficile en Chine
6. Instabilité politique nationale
7. Krach immobilier

Les résultats moyens des simulations¹ de crise de 2014 et de 2013 pour chacun des 7 scénarios de crise ci-dessus appliqués à nos positions de négociation sont représentés dans le graphique suivant :



1) Les résultats moyens des simulations de crise de 2014 représentent une valeur mixte obtenue au moyen de deux approches découlant de la mise en œuvre de la méthode de réévaluation totale pour calculer la VAR au lieu de l'approche paramétrique utilisée au début de 2014.

Dérivés sur marchandises non négociés en Bourse

Dans le cours normal des affaires, nous effectuons des transactions sur des contrats de dérivés sur marchandises non négociés en Bourse. Nous contrôlons et gérons le risque lié aux dérivés sur marchandises non négociés en Bourse grâce aux méthodes de la VAR et de simulations de crise décrites précédemment. Nous utilisons des techniques de modélisation ou d'autres méthodes d'évaluation afin d'établir la juste valeur de ces contrats.

Le tableau suivant présente la juste valeur en fonction de l'échéance des contrats sur marchandises non négociés en Bourse :

En millions de dollars, au 31 octobre 2014	Valeur positive	Valeur négative	Montant net
Échéance à moins de 1 an	240 \$	326 \$	(86)\$
Échéance de 1 an à 3 ans	162	570	(408)
Échéance de 4 ans à 5 ans	35	18	17
Échéance à plus de 5 ans	17	4	13
	454 \$	918 \$	(464)\$

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt à l'égard du portefeuille autre que de négociation, qui comprend le risque de taux d'intérêt structurel, s'entend essentiellement du risque inhérent à la GAP et aux activités des filiales au Canada et à l'étranger. Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs au bilan et hors bilan, ainsi que des options intégrées des produits de détail. Ces options découlent principalement du risque de remboursement anticipé des produits hypothécaires, des engagements hypothécaires et de certains CPG assortis de caractéristiques de rachat anticipé. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, sont employés pour gérer ces risques.

Les activités liées à la GAP sont gérées par le groupe Trésorerie sous la supervision du Comité de direction et compte tenu de l'intérêt global à l'égard du risque établi par le conseil. Le degré de conformité à la politique sur le risque de marché lié à la non-négociation ainsi qu'aux limites de risque de marché est surveillé quotidiennement par le groupe Gestion du risque lié aux marchés financiers.

La gestion du risque de marché des portefeuilles autres que de négociation inclut un suivi de la sensibilité des produits nets d'intérêts projetés selon différents scénarios. L'objectif est de gérer l'incidence des fluctuations potentielles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. La sensibilité des produits nets d'intérêts représente l'incidence de certaines courbes de rendement hypothétiques sur les produits nets d'intérêts, et elle ne tient pas compte des actions qui seraient prises par la direction afin d'atténuer l'effet des variations des taux d'intérêt. Les calculs de la sensibilité des produits nets d'intérêts présument que toutes les échéances varient de montants similaires dans chacun des scénarios.

Notre risque total de taux d'intérêt du portefeuille autre que de négociation, au 31 octobre 2014, est présenté à la note 17 des états financiers consolidés. Les actifs et les passifs au bilan et hors bilan sont généralement présentés selon la date la plus proche entre la date de réévaluation contractuelle des taux et la date d'échéance. Nos informations incluent néanmoins la sensibilité présumée aux taux d'intérêt de certains actifs et passifs (dont les dépôts de base et les soldes de cartes de crédit) qui témoignent de la manière dont nous gérons le risque de taux d'intérêt; la durée présumée des principaux soldes est d'environ 1,9 année. La position relative au risque de taux d'intérêt présentée à la note 17 correspond uniquement au risque auquel nous sommes exposés à une date donnée. Ce risque peut varier en fonction des préférences manifestées par les clients pour des produits ou des échéances, notamment le remboursement anticipé des emprunts hypothécaires ou l'exercice d'autres options, et de la nature de notre gestion des divers portefeuilles auxquels se rattache la position de risque de taux d'intérêt consolidée.

Le tableau ci-après présente l'incidence éventuelle qu'aurait une hausse ou une baisse immédiate de 100 et de 200 points de base des taux d'intérêt sur les 12 prochains mois, rajustée pour tenir compte des hypothèses sur les éléments structurels (excluant les capitaux propres pris en compte dans le calcul de la valeur actuelle des capitaux propres), des remboursements anticipés estimatifs et des retraits anticipés. En outre, un plancher visant l'hypothèse de baisse immédiate des taux d'intérêt a été intégré étant donné le contexte actuel de faibles taux d'intérêt (c.-à-d., l'analyse utilise un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatifs dans les scénarios de baisse des taux d'intérêt).

Sensibilité aux taux d'intérêt – activités autres que de négociation (après impôt)

En millions de dollars, au 31 octobre

	2014			2013		
	\$ CA	\$ US	Autres	\$ CA	\$ US	Autres
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	124 \$	(3)\$	(3)\$	167 \$	1 \$	4 \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(125)	(19)	(30)	28	(155)	(38)
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	(186)\$	1 \$	4 \$	(235)\$	– \$	(3)\$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	80	10	31	(191)	126	40
Hausse de 200 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	229 \$	(6)\$	(7)\$	314 \$	2 \$	8 \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(260)	(39)	(60)	10	(310)	(77)
Baisse de 200 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	(395)\$	3 \$	8 \$	(460)\$	(5)\$	(6)\$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(64)	17	56	(513)	184	62

Risque de change

Le risque de change à l'égard du portefeuille autre que de négociation, aussi appelé le risque de change structurel, découle principalement de nos investissements dans des établissements à l'étranger. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements en monnaies étrangères. Nous gérons activement ce risque afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres se situe dans les limites établies par le CGR, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat.

Le risque de change structurel est géré par le groupe Trésorerie sous la supervision du Comité de direction et compte tenu de l'intérêt global à l'égard du risque établi par le conseil. Le degré de conformité à la politique sur le risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation ainsi qu'aux limites de risque de marché est surveillé quotidiennement par le groupe Gestion du risque lié aux marchés financiers.

Au 31 octobre 2014, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 44 M\$ (34 M\$ en 2013) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé, à l'exception de nos résultats en monnaies étrangères fonctionnelles, qui sont convertis aux taux mensuels moyens à mesure qu'ils sont réalisés.

Nous procédons à des transactions de couverture pour certaines charges liées à des contrats libellés en monnaies étrangères au moyen de dérivés qui sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. La variation nette de la juste valeur de ces dérivés de couverture, comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global, a donné lieu à un profit de 10 M\$ (3 M\$ en 2013) après impôt. Ce montant sera sorti du cumul des autres éléments du résultat global pour contrebalancer les fluctuations de change couvertes au fur et à mesure que les charges seront engagées.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 12 et 13 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Cette instabilité du résultat peut ne pas être représentative du risque global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation dans notre stratégie et nos activités d'expansion de l'entreprise découle principalement de nos activités de services de Banque d'affaires. Les placements sont composés de titres de participation privés et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, au 31 octobre

		Au coût amorti	À la juste valeur
2014	Valeurs disponibles à la vente	278 \$	630 \$
	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans des entreprises associées¹	1 610	2 203
		1 888 \$	2 833 \$
2013²	Valeurs disponibles à la vente	375 \$	656 \$
	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans des entreprises associées¹	1 409	1 707
		1 784 \$	2 363 \$

1) Excluent nos coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Pour plus de précisions, voir la note 26 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Risque lié aux régimes de retraite

Un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies sont administrés à l'échelle mondiale. Au 31 octobre 2014, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient un excédent net de capitalisation de 61 M\$, comparativement à un excédent net de capitalisation de 321 M\$ au 31 octobre 2013. La variation de la situation de capitalisation de nos régimes de retraite est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

Le conseil a délégué la responsabilité fiduciaire des régimes de retraite au CRRPD. Le risque lié aux régimes de retraite découle essentiellement des variations des taux d'intérêt, des écarts de taux, des cours des actions et des placements.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent plus de 90 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (le régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'élaborer une stratégie d'investissement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC selon un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement incombe au CRRPD. La répartition cible des actifs de notre régime principal est de 60 % en actions et 40 % en titres à revenu fixe.

Il revient à la Gestion du risque lié au régime de retraite de veiller à ce que les cadres de gouvernance, de gestion et d'exploitation de nos régimes de retraite soient conformes au profil de risque voulu.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires, en totalité et dans les monnaies prévues, pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils viendront à échéance, sans la mobilisation de fonds à des taux défavorables ou la vente forcée d'actifs.

Gouvernance et gestion

Nos stratégies de gestion du risque de liquidité visent à maintenir un niveau suffisant de ressources financières liquides et des sources de financement diversifiées pour financer continuellement notre bilan et nos engagements éventuels, que les conditions du marché soient normales ou difficiles.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense, selon lequel la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour mesurer et faire le suivi de la situation de risque de liquidité de la CIBC et faire rapport à cet égard. Il s'agit de la première ligne de défense.

Une fonction indépendante de la gestion des risques d'entreprise est responsable de la surveillance et constitue la deuxième ligne de défense. Cette fonction inclut la fonction de gestion du risque de liquidité, comprise dans le groupe Gestion du risque. Le CGR assure la gouvernance par l'examen et l'approbation du cadre de risque de liquidité de la CIBC, qui comprend des politiques, procédures, limites et structures de suivi indépendantes.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque de liquidité.

Les responsabilités du CGR comprennent ce qui suit :

- Définir pour la CIBC la tolérance envers le risque de liquidité, dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque;
- Établir des limites à l'égard de l'horizon de liquidité, et du financement de gros non garanti;
- Examiner et approuver la politique en matière de liquidité et le plan de financement d'urgence;
- Examiner et approuver le scénario de crise de liquidité utilisé pour l'horizon de liquidité.

Les responsabilités du CGAP comprennent ce qui suit :

- S'assurer que le profil de liquidité de la CIBC est géré conformément aux exigences réglementaires et aux exigences en matière d'intérêt à l'égard du risque établi;
- Surveiller l'information communiquée et les paramètres utilisés quant à l'exposition au risque de liquidité, tels que l'horizon de liquidité, le profil de financement et le portefeuille d'actifs liquides;
- Examiner et établir la limite de gestion de l'horizon de liquidité;
- Examiner de façon périodique les hypothèses de crise de liquidité utilisées pour mesurer l'exposition au risque de liquidité;
- Examiner et approuver le plan de financement.

Politiques

Le respect de nos politiques sur les liquidités et du cadre de gestion du risque de liquidité assurent l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés afin de pouvoir répondre aux besoins prévus de liquidité dans des conditions tant stables que difficiles pendant une période minimale établie par le CGR.

Parallèlement à notre cadre de gestion du risque de liquidité, notre politique de mise en gage à l'échelle de l'entreprise comprend un maximum de limites de mise en gage globales consolidées pour les actifs financiers et non financiers. Les actifs donnés en gage sont considérés comme grevés et, par conséquent, ne sont pas disponibles aux fins de la liquidité.

Nous maintenons et mettons à jour périodiquement un plan de financement d'urgence détaillé afin de réagir dans des cas de situation de crise pouvant tarir les liquidités. Le plan est présenté annuellement au CGR.

Processus et contrôle

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à une crise de liquidité sans mettre en péril la survie de nos activités. Les rentrées et les sorties de fonds réelles et prévues découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et suivies quotidiennement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Les limites d'asymétrie entre les actifs et les passifs à court terme sont déterminées par région géographique et consolidées pour l'ensemble des risques à l'échelle mondiale. Les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux dans des conditions normales ou de crise sont modélisés et utilisés pour déterminer les liquidités devant être maintenues pendant une période minimale.

Le CGR est informé régulièrement des conditions courantes et possibles de la liquidité, des mesures continues de suivi et de la mise en application d'outils de mesure améliorés.

Mesure de risque

Notre politique est de maintenir une gestion rigoureuse et prudente de notre exposition possible au risque de liquidité. Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures externes liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidité est évaluée selon l'horizon de liquidité, soit le moment futur où les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds selon un scénario de crise de liquidité prédéterminé. Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur les risques de liquidité, y compris le calcul de l'horizon de liquidité par rapport à l'objectif de gestion fixé, aux fins d'examen par la haute direction. Notre cadre de gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de la position de financement de gros non garanti et de la capacité de financement, ainsi que les paramètres réglementaires autorisés tels que le ratio de liquidité à court terme et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Le CGAP surveille la situation actuelle et éventuelle de la liquidité de la CIBC par rapport à l'intérêt à l'égard du risque et aux limites.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC décrit les considérations qualitatives et les mesures quantitatives, y compris un horizon de liquidité minimal selon un scénario de crise combiné à l'échelle de la CIBC et à l'échelle du marché, visant à assurer une gestion prudente du risque de liquidité. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites relatives à la gestion, qui sont plus strictes que celles établies par le CGR.

Simulations de crise

Une composante clé de notre cadre de gestion du risque de liquidité est le processus de simulations de crise appliquées au risque de liquidité. Les simulations de crise appliquées au risque de liquidité consistent en un scénario de crise grave propre à la Banque et qui s'étend à l'échelle du marché pour déterminer le montant de liquidités qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Le scénario modélise les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis selon un événement comprenant un financement de gros non garanti et des retraits de dépôts, d'utilisation prévue de liquidités d'urgence et la négociabilité des actifs liquides. En plus de cet événement propre à la CIBC, le scénario de crise comporte l'incidence d'un choc de liquidité à l'échelle du marché qui entraîne un grave tarissement des sources de financement à court et à long terme ainsi qu'une diminution de la négociabilité et du prix des actifs.

Les hypothèses relatives aux scénarios de crise sont soumises, au moins chaque année, à des examens périodiques et à l'approbation du CGR.

Actifs grevés et actifs liquides

Nous avons comme politique de détenir un bloc d'actifs liquides non grevés de grande qualité dont nous pourrions nous servir immédiatement pour faire face aux sorties de trésorerie envisagées comme hypothèses dans le scénario de crise. Les actifs liquides se composent de liquidités, de dépôts bancaires à court terme, de titres négociables de grande qualité et d'autres actifs pouvant être donnés en garantie aux banques centrales ou sur les marchés des mises en pension de titres ou convertis en trésorerie facilement et rapidement. Les actifs grevés comprennent les actifs donnés en garantie et les autres actifs qui, selon nous, sont soumis à des restrictions juridiques ou à toute autre restriction. Les actifs non grevés comprennent les actifs qui sont facilement disponibles dans le cours normal des affaires pour obtenir du financement ou pour répondre aux besoins en matière de garantie et d'autres actifs qui ne sont pas soumis à des restrictions quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou pour servir à titre de garantie.

Le sommaire de nos actifs liquides, nets de toute charge, qui constituent notre bloc d'actifs liquides non grevés, est présenté dans le tableau suivant :

En millions de dollars, au 31 octobre					2014	2013 ¹
	Actifs liquides bruts		Actifs liquides grevés ²		Actifs liquides non grevés	
	Actifs détenus par la CIBC	Actifs détenus par des tiers	Actifs détenus par la CIBC	Actifs détenus par des tiers		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 547 ³ \$	– \$	347 \$	– \$	13 200 \$	5 527 \$
Valeurs mobilières	58 202 ⁴	65 199 ⁵	19 004	33 902	70 495	77 368
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	55 996 ⁶	–	23 278	–	32 718	22 671
Prêts hypothécaires	12 615 ⁷	–	12 615	–	–	–
Cartes de crédit	3 266 ⁸	–	3 266	–	–	–
Autres actifs	4 137 ⁹	–	3 756	–	381	334
	147 763 \$	65 199 \$	62 266 \$	33 902 \$	116 794 \$	105 900 \$

- 1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 2) Excluent les garanties intrajournalières fournies à la Banque du Canada ayant trait au système de transfert de paiements de grande valeur puisqu'elles nous sont généralement rendues chaque jour à la fin du cycle de règlement.
- 3) Comprend la trésorerie, les dépôts non productifs d'intérêts et les dépôts productifs d'intérêts avec des échéances contractuelles à moins de 30 jours.
- 4) Comprend les valeurs du compte de négociation, les valeurs disponibles à la vente et les valeurs désignées à leur juste valeur, mais exclut les valeurs de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation et les titres de participation de sociétés fermées et des titres de créance de sociétés fermées de 1 340 M\$ (1 621 M\$ en 2013).
- 5) Comprend des valeurs empruntées contre de la trésorerie de 3 389 M\$ (3 417 M\$ en 2013), des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres de 33 407 M\$ (25 311 M\$ en 2013), des valeurs empruntées en échange de valeurs prêtées de 26 118 M\$ (24 157 M\$ en 2013) et des valeurs obtenues en échange de garantie sur dérivés de 2 285 M\$ (759 M\$ en 2013).
- 6) Comprend les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme d'Obligations hypothécaires du Canada et du Programme d'achat de prêts hypothécaires du gouvernement du Canada, ainsi que les prêts hypothécaires titrisés qui n'ont pas été transférés à des parties externes. Ces éléments sont présentés à titre de prêts dans le bilan consolidé.
- 7) Comprend les hypothèques, à l'exception des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, comprises dans le programme d'obligations sécurisées.
- 8) Comprend les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des passifs au titre du financement.
- 9) Comprend des liquidités données en garantie au titre de transactions connexes sur dérivés d'un montant de 3 756 M\$ (2 727 M\$ en 2013) et des certificats d'or et d'argent d'un montant de 381 M\$ (334 M\$ en 2013).

Dans le cours normal des affaires, la gestion des garanties prévoit la cession en garantie d'une tranche du total de nos actifs, y compris certains nécessaires aux activités quotidiennes de compensation et de règlement de paiements et de valeurs. Pour plus de précisions, voir la note 22 des états financiers consolidés.

Le tableau ci-dessus présente la valeur comptable des actifs liquides de la CIBC, qui procureront une source de liquidité dans le scénario de crise. La valeur de la liquidité des actifs liquides est obtenue en appliquant une décote hypothétique à l'actif dans le scénario de crise conformément aux décotes utilisées par la Banque du Canada et la Banque de la réserve fédérale de New York, et sur les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 10,9 G\$, ou 10 %, depuis le 31 octobre 2013, en raison surtout de la baisse des charges liées aux titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et de la hausse des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, en partie contrebalancées par le recul des valeurs mobilières non grevées.

En plus des éléments mentionnés, nous avons accès au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada du fait de la mise en gage d'actifs autres que des prêts hypothécaires. Lorsque nous évaluons notre surplus de liquidités, nous n'incluons pas notre capacité d'emprunt au titre du programme d'aide d'urgence dans nos liquidités disponibles.

Voici le sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la société mère de la CIBC et ses principales filiales :

En millions de dollars, au 31 octobre	2014	2013 ¹
Société mère de la CIBC	98 979 \$	78 761 \$
Courtiers en valeurs mobilières ²	13 181	15 049
Autres principales filiales	4 634	12 090
	116 794 \$	105 900 \$

- 1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 2) Liés à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.

Actifs assortis d'une charge

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés :

En millions de dollars, au 31 octobre	Actifs détenus par la CIBC	Actifs détenus par des tiers	Total de l'actif	Grevés		Non grevés	
				Donnés en garantie	Autres	Disponibles à titre de garantie	Autres
2014							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 547 \$	– \$	13 547 \$	8 \$	339 \$	13 200 \$ ¹	– \$
Valeurs mobilières	59 542	–	59 542	19 004	–	39 198	1 340
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		36 796	36 796	14 404	–	22 392	–
Prêts, nets de la provision	259 028	–	259 028	39 159	197	32 718	186 954
Divers							
Dérivés	20 680	–	20 680	–	–	–	20 680
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 212	–	9 212	–	–	–	9 212
Terrains, bâtiments et matériel	1 797	–	1 797	–	–	–	1 797
Goodwill	1 450	–	1 450	–	–	–	1 450
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	967	–	967	–	–	–	967
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 923	–	1 923	–	–	–	1 923
Autres actifs	9 961	–	9 961	3 756	–	381	5 824
	378 107 \$	36 796 \$	414 903 \$	76 331 \$	536 \$	107 889 \$	230 147 \$
2013 ²	369 278 \$	28 728 \$	398 006 \$	84 114 \$	1 193 \$	96 424 \$	216 275 \$

1) Comprend des dépôts productifs d'intérêts avec des échéances contractuelles de plus de 30 jours de néant (70 M\$ en 2013).

2) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des exigences importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, de dividendes ou de distributions de fonds propres, sauf que certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires et de liquidité, qui sont fixées par des organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières pertinents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des fonds propres et le respect, par chacune de ces entités, des exigences réglementaires régionales.

Financement

Nous gérons notre liquidité de façon à être en mesure de répondre aux besoins de liquidités à court et à long terme. La confiance accordée au financement en gros est maintenue à un niveau prudent et dans les limites permises, ce qui est conforme au profil de liquidité que nous recherchons.

Notre stratégie de financement comprend l'accès à du financement par l'entremise de dépôts de détail et de financement et de dépôts de gros. Les dépôts personnels représentent une source principale de financement et totalisaient 130,1 G\$ au 31 octobre 2014 (125,0 G\$ en 2013). Notre cadre de gestion du risque de liquidité a recours à des hypothèses relatives aux retraits de dépôts, selon un scénario de crise combiné critique, pour déterminer les dépôts de base.

Notre stratégie de financement de gros diversifiée a été conçue afin de maintenir une base de financement durable, qui nous donne accès à des fonds provenant d'un grand nombre de déposants et d'investisseurs et de plusieurs régions géographiques, sous différentes formes d'instruments de financement qui sont assortis d'échéances variées. La disponibilité de ces sources diverses nous permet de maintenir notre accès à du financement de gros à terme prenant la forme, par exemple, de dépôts de gros au Canada et aux États-Unis, de programmes de billets à moyen terme au Canada, aux États-Unis et en Europe, de notre programme d'obligations sécurisées, de la titrisation de créances sur cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, et d'un certain nombre de programmes de titrisation de créances hypothécaires, comme il est décrit ci-après.

Le tableau ci-après présente, à leur valeur comptable, les échéances contractuelles du financement tiré par la CIBC du marché de gros :

En millions de dollars, au 31 octobre 2014	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques	4 852 \$	1 378 \$	724 \$	– \$	6 954 \$	– \$	– \$	6 954 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	3 128	3 599	4 468	8 059	19 254	7 425	1 801	28 480
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	649	1 409	791	268	3 117	–	–	3 117
Papier commercial adossé à des créances	–	–	–	–	–	–	–	–
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	1 517	3 221	3 597	3 046	11 381	9 370	12 219	32 970
Billets structurés non garantis de premier rang	–	15	30	424	469	5	–	474
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières								
Titrisation de créances hypothécaires	2	353	1 359	754	2 468	3 839	16 595	22 902
Obligations sécurisées	–	3 058	441	2 176	5 675	3 176	3 764	12 615
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	–	600	600	1 539	1 127	3 266
Passifs subordonnés	–	–	–	–	–	–	4 978	4 978
Divers	–	–	–	–	–	–	–	–
	10 148 \$	13 033 \$	11 410 \$	15 327 \$	49 918 \$	25 354 \$	40 484 \$	115 756 \$
Dont :								
Garanti	2 \$	3 411 \$	1 800 \$	3 530 \$	8 743 \$	8 554 \$	21 486 \$	38 783 \$
Non garanti	10 146	9 622	9 610	11 797	41 175	16 800	18 998	76 973
	10 148 \$	13 033 \$	11 410 \$	15 327 \$	49 918 \$	25 354 \$	40 484 \$	115 756 \$
31 octobre 2013	11 705 \$	9 081 \$	9 316 \$	15 126 \$	45 228 \$	20 419 \$	55 271 \$	120 918 \$

Le tableau ci-après présente une répartition par monnaie, exprimée en dollars canadiens, du financement tiré par la CIBC du marché de gros :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2014		2013	
CAD	60,3 \$	52 %	69,2 \$	57 %
USD	47,4	41	44,2	37
Euro	2,4	2	1,3	1
Autres	5,7	5	6,2	5
	115,8 \$	100 %	120,9 \$	100 %

Plan de financement

Notre plan de financement de trois ans est mis à jour au moins une fois par trimestre ou lorsque des modifications importantes sont apportées aux hypothèses sous-jacentes. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de notre processus de planification, ainsi que les échéances de financement prévues et les données entrées dans le modèle de simulations de crise de liquidité. Le plan de financement est examiné et approuvé par le CGAP.

Notes de crédit

L'accès à des sources de financement de gros et le coût de financement dépendent de divers facteurs, dont les notes de crédit. Le 11 juin 2014 et le 8 août 2014, Moody's et S&P ont respectivement modifié la perspective de leur notation des dettes de premier rang des six grandes banques, y compris la CIBC, la faisant passer de stable à négative en raison des dispositions réglementaires visant à restreindre l'aide gouvernementale consentie dans l'éventualité d'une faillite bancaire. Pour plus de précisions au sujet de ces dispositions réglementaires, se reporter à la rubrique Régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques de la section Sources de financement. Au cours de l'exercice, DBRS et S&P ont abaissé les notes des actions privilégiées de plusieurs banques. La note de la CIBC a été abaissée de un cran. Nous ne prévoyons pas que les modifications apportées à nos notes auront une incidence importante sur nos coûts de financement ou sur notre capacité à accéder à du financement.

Nos niveaux de financement et de liquidité sont demeurés stables et solides au cours de l'exercice et nous ne prévoyons pas d'événements, d'engagements ou d'exigences qui pourraient avoir une incidence notable sur notre position de risque de liquidité.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre	Créances à court terme		Créances à long terme		Créances subordonnées		Créances subordonnées – Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité ¹	Actions privilégiées – Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité ¹	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2014	2013
DBRS	R-1(H)	R-1(H)	AA	AA	AA(L)	AA(L)	A(L)	Pfd-2	Pfd-1(L)
Fitch	F1+	F1+	AA-	AA-	A+	A+	s. o.	s. o.	s. o.
Moody's	P-1	P-1	Aa3	Aa3	A3	A3	Baa1	Baa2	Baa2
S&P	A-1	A-1	A+	A+	BBB+	BBB+	BBB	P-3(H)	P-2/P-2(L)

1) Comprennent les instruments considérés comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.
s. o. Sans objet.

Incidence d'une baisse de la note de crédit de la CIBC sur les garanties

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires en matière de garantie (cumulatives) à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2014	2013
Baisse de un cran	0,1 \$	0,1 \$
Baisse de deux crans	0,2	0,3
Baisse de trois crans	0,7	0,9

Normes réglementaires de liquidités

En décembre 2010, le CBCB a publié la version définitive du texte sur le dispositif de Bâle III relatif au risque de liquidité, qui présente le ratio de liquidité à court terme et le ratio de liquidité à long terme comme étant les deux normes minimales à respecter à l'égard de la liquidité de financement, dont la mise en œuvre est prévue respectivement le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2018. En janvier 2013, le CBCB a publié ses lignes directrices définitives sur le ratio de liquidité à court terme, et celles concernant le ratio de liquidité à long terme ont été publiées le 31 octobre 2014.

En janvier 2014, le CBCB a publié également un document sur les normes de présentation de l'information concernant le ratio de liquidité à court terme intitulé *Liquidity Coverage Ratio Disclosure Standards*. Ce document décrit les normes minimales auxquelles toutes les banques actives à l'échelle internationale doivent se conformer dans leurs documents d'information publique en ce qui concerne le ratio de liquidité à court terme. Les banques auront à divulguer de l'information quantitative sur le ratio de liquidité à court terme en appliquant un modèle tout compris, accompagné de commentaires qualitatifs, le cas échéant, à des éléments clés de la mesure du risque de liquidité. Ces normes seront en vigueur à la première période de présentation de l'information financière ultérieure au 1^{er} janvier 2015 (trimestre clos le 30 avril 2015 pour la CIBC). En juillet 2014, le BSIF a publié le document intitulé *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure* qui fournit des lignes directrices supplémentaires qui doivent être appliquées par les banques canadiennes.

En mai 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice sur les normes de liquidité. Celle-ci s'inspire des exigences de liquidité à l'échelle mondiale du CBCB, comprenant le ratio de liquidité à court terme, le ratio de liquidité à long terme et d'autres outils de suivi des liquidités intrajournalières. Elle est appuyée par un outil de surveillance conçu par le BSIF, soit l'indicateur des flux de trésorerie nets cumulatifs. Cet indicateur a fait son apparition en 2010, et la ligne directrice sur les normes de liquidité contient des hypothèses et des paramètres qui ont été revus aux fins de l'évaluation de l'indicateur, et qui feront l'objet d'un rapport présenté au BSIF en janvier 2015. Le BSIF utilisera la ligne directrice sur les normes de liquidité et les mesures connexes afin d'évaluer la suffisance des liquidités de chaque banque. Contrairement à l'application progressive prescrite par le CBCB, les banques canadiennes devront respecter l'exigence minimale du ratio de liquidité à court terme de 100 % dès janvier 2015. La CIBC prévoit être conforme à cette exigence. De plus, les rapports sur les outils de suivi des liquidités intrajournalières seront exigés au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

Conformément aux exigences susmentionnées, nous présentons chaque mois des rapports sur le ratio de liquidité à court terme et les flux de trésorerie nets cumulatifs au BSIF, et les rapports sur le ratio de liquidité à long terme, chaque trimestre. De plus, nous transmettons nos rapports sur le ratio de liquidité à court terme et le ratio de liquidité à long terme au CBCB deux fois par an.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidité et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements au titre du crédit et des liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs et de nos passifs au bilan à leur valeur comptable. Les échéances contractuelles fournissent des données pour établir un bilan touché par des facteurs comportementaux, ce qui constitue un élément clé du cadre de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

En millions de dollars, au 31 octobre 2014	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	2 694 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 694 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 853	–	–	–	–	–	–	–	–	10 853
Valeurs mobilières	1 753	1 312	1 078	782	814	2 881	7 163	10 044	33 715	59 542
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 389	–	–	–	–	–	–	–	–	3 389
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	16 878	14 835	1 496	92	106	–	–	–	–	33 407
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	279	1 942	4 552	9 159	7 552	44 929	81 004	8 109	–	157 526
Prêts personnels	1 461	481	984	1 046	981	77	191	667	29 570	35 458
Cartes de crédit	233	465	698	698	698	2 791	6 046	–	–	11 629
Entreprises et gouvernements	5 968	1 335	2 581	4 174	2 250	6 738	17 457	15 572	–	56 075
Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 660)	(1 660)
Dérivés	1 134	1 796	651	877	609	2 272	4 804	8 537	–	20 680
Engagements de clients en vertu d'acceptations	7 443	1 769	–	–	–	–	–	–	–	9 212
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	16 098	16 098
	52 085 \$	23 935 \$	12 040 \$	16 828 \$	13 010 \$	59 688 \$	116 665 \$	42 929 \$	77 723 \$	414 903 \$
31 octobre 2013 ¹	43 037 \$	16 420 \$	10 578 \$	14 461 \$	11 500 \$	44 524 \$	140 137 \$	44 355 \$	72 994 \$	398 006 \$
Passif										
Dépôts ²	18 887 \$	17 321 \$	22 053 \$	21 077 \$	14 900 \$	29 191 \$	40 106 \$	11 945 \$	149 913 \$	325 393 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	12 999	–	–	–	–	–	–	–	–	12 999
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	903	–	–	–	–	–	–	–	–	903
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	9 138	724	–	–	–	–	–	–	–	9 862
Dérivés	1 070	1 544	865	1 148	717	2 631	5 465	8 401	–	21 841
Acceptations	7 443	1 769	–	–	–	–	–	–	–	9 212
Autres passifs	–	–	–	–	–	–	–	–	10 932	10 932
Titres secondaires	–	–	–	–	–	–	35	4 943	–	4 978
	50 440 \$	21 358 \$	22 918 \$	22 225 \$	15 617 \$	31 822 \$	45 606 \$	25 289 \$	160 845 \$	396 120 \$
31 octobre 2013 ¹	50 494 \$	15 659 \$	19 347 \$	13 414 \$	18 836 \$	31 600 \$	55 290 \$	28 371 \$	147 001 \$	380 012 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Comprend des dépôts personnels totalisant 130,1 G\$ (125,0 G\$ en 2013), dont 125,8 G\$ (120,4 G\$ en 2013) au Canada et 4,3 G\$ (4,6 G\$ en 2013) dans d'autres pays; des dépôts d'entreprises et de gouvernements totalisant 187,6 G\$ (182,9 G\$ en 2013), dont 145,2 G\$ (149,0 G\$ en 2013) au Canada et 42,4 G\$ (33,9 G\$ en 2013) dans d'autres pays, et des dépôts bancaires totalisant 7,7 G\$ (5,6 G\$ en 2013), dont 2,9 G\$ (2,0 G\$ en 2013) au Canada et 4,8 G\$ (3,6 G\$ en 2013) dans d'autres pays.

Notre situation de l'actif net est demeurée la même qu'au 31 octobre 2013. Les variations du profil des échéances contractuelles ont découlé principalement de la migration naturelle des échéances et ont reflété également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des montants notionnels dans le cas d'engagements au titre du crédit. Le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises, car on prévoit qu'une tranche importante des engagements arrivera à échéance sans que des prélèvements ne soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre 2014	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Prêts de valeurs ²	26 118 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	26 118 \$
Engagements de crédit inutilisés	694	4 362	1 060	1 614	894	6 592	27 420	2 105	114 888	159 629
Facilités de garantie de liquidité	30	4 059	152	110	10	410	98	11	–	4 880
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	438	2 167	1 785	2 153	1 166	359	1 118	61	–	9 247
Lettres de crédit documentaires et commerciales	112	135	13	–	24	25	–	–	–	309
Divers	276	–	–	–	–	–	–	–	–	276
	27 668 \$	10 723 \$	3 010 \$	3 877 \$	2 094 \$	7 386 \$	28 636 \$	2 177 \$	114 888 \$	200 459 \$
31 octobre 2013 ³	25 934 \$	9 609 \$	3 067 \$	3 034 \$	2 528 \$	5 432 \$	25 936 \$	1 925 \$	116 487 \$	193 952 \$

- 1) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré d'un montant de 91,1 G\$ (94,7 G\$ en 2013).
- 2) Excluent les prêts de valeurs de 903 M\$ (2,1 G\$ en 2013) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.
- 3) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Autres obligations contractuelles

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2014	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location simple	34 \$	68 \$	102 \$	101 \$	100 \$	383 \$	931 \$	1 222 \$	2 941 \$
Obligations d'achat ¹	20	137	171	179	141	576	1 103	436	2 763
Cotisations de retraite ²	1	1	2	2	2	–	–	–	8
Engagements de prise ferme	180	–	433	–	–	–	–	–	613
Engagements d'investissement	3	–	3	4	–	–	16	127	153
	238 \$	206 \$	711 \$	286 \$	243 \$	959 \$	2 050 \$	1 785 \$	6 478 \$
31 octobre 2013 ³	277 \$	220 \$	607 \$	348 \$	264 \$	812 \$	1 722 \$	1 725 \$	5 975 \$

- 1) Ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de participation réglés dans les délais standards du marché.
- 2) Comprennent les cotisations minimums estimées de nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimums estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, compte tenu que les cotisations minimums dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires et, de ce fait, elles sont assujetties à une grande variabilité.
- 3) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique découle de stratégies d'entreprise inefficaces ou de l'incapacité d'exécuter efficacement les stratégies. Il comprend, mais sans s'y limiter, les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'acquisitions ou d'initiatives de croissance interne.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permettent de mesurer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique est l'attribution de capital économique visant à contrer ce risque. Nos modèles du capital économique incluent une composante de risque stratégique pour les entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de perte éventuelle imputable aux différences entre l'expérience réelle et les hypothèses en ce qui concerne la conception et la tarification d'un produit d'assurance. Une expérience réelle défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que des actnaires nommés de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certains pays.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein du secteur de l'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion des risques et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, qui comprend des politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, des processus ainsi que des limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions du conseil des filiales.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, de l'erreur humaine ou d'événements externes.

Les risques opérationnels liés au personnel et ceux liés aux processus sont atténués, les uns, par des politiques et pratiques de ressources humaines, et les autres, par des contrôles opérationnels et procéduraux. Les risques opérationnels liés aux systèmes sont gérés au moyen de contrôles de développement de la technologie et de gestion du changement.

Le CGR et le CGC surveillent les questions liées au risque opérationnel et l'efficacité de notre cadre de contrôle interne selon les paramètres et les objectifs stratégiques établis par le Comité de direction. Le Comité de direction doit rendre compte au conseil ainsi qu'à son Comité de vérification et au CGR du maintien d'une culture de risque bien implantée et d'un environnement de contrôle interne efficace.

Approche de gestion du risque opérationnel

Nous avons un cadre de gestion du risque opérationnel complet qui appuie et régit les processus visant à identifier, évaluer, gérer, mesurer et suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous réduisons les pertes opérationnelles par l'application et l'utilisation de manière uniforme de méthodes fondées sur les contrôles ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Les principaux piliers de notre méthode sont la transparence de l'information, la transmission rapide des questions clés sur le risque à un échelon approprié et un sens aigu des responsabilités dans la résolution des problèmes. De plus, nous passons régulièrement en revue notre structure de gouvernance du risque pour veiller à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Nous utilisons le modèle à trois lignes de défense pour gérer le risque opérationnel. Les secteurs d'activité sont notre première ligne de défense et veillent principalement à la gestion quotidienne du risque opérationnel inhérent à leurs produits et activités. Notre deuxième ligne de défense est offerte par les groupes de gouvernance autonomes qui sont responsables de maintenir un cadre rigoureux de gestion du risque opérationnel et de surveiller le risque opérationnel. Le groupe Vérification interne assume la responsabilité de la troisième ligne de défense en formulant une opinion indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles à l'appui du programme de gestion du risque opérationnel.

Gestion du risque opérationnel

Nous utilisons des outils d'évaluation des risques variés pour déceler et évaluer nos risques opérationnels, notamment la planification des processus d'affaires, les processus d'auto-évaluation du contrôle et du risque, les analyses de scénarios, les observations issues de l'audit, les analyses d'événements générateurs de pertes internes et externes, les indicateurs de risque clés, les processus d'approbation de la gestion du changement (y compris l'approbation des nouvelles initiatives et des nouveaux produits), ainsi que les analyses comparatives.

Lorsque nous évaluons les risques, nous réunissons des spécialistes en la matière à l'échelle de la Banque afin de mettre en commun leur savoir-faire et de déterminer les améliorations à apporter à l'identification et à la mesure des risques et aux processus de contrôle à l'égard des risques. Notre cadre de gestion du risque opérationnel nécessite aussi que les évaluations du risque fassent l'objet d'examen indépendants et rigoureux et qu'elles soient remises en question par les groupes de gouvernance selon leur domaine de compétence respectif.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque opérationnel pour nous assurer que tout changement défavorable est réglé rapidement. Des outils comme les indicateurs de risque clés servent à repérer les changements survenus dans notre profil de risque opérationnel avant que les risques ne deviennent importants. Les processus de suivi des risques appuient un programme complet de production de rapports sur les risques pour la haute direction et le conseil.

Notre principal outil d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Le cadre de contrôle interne désigne les contrôles internes essentiels de la Banque qui sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils soient efficaces pour atténuer nos risques opérationnels. En outre, nous maintenons un programme d'assurances d'entreprise qui vise à fournir une protection additionnelle contre les pertes et un programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation afin de réduire le risque d'interruption des activités en cas de catastrophe.

Évaluation du risque de pertes significatives, ou potentiellement significatives

La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, fait l'objet d'une enquête destinée à déterminer les causes de la perte, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées.

Les pertes opérationnelles qui méritent une enquête incluent notamment : une perte financière importante (en valeur absolue ou relative, généralement subie par le secteur d'activité), des pertes qui sont incohérentes avec l'historique du secteur d'activité, ou encore des pertes plus élevées que celles prévues par le secteur d'activité. Un événement évité de justesse est un événement de risque opérationnel qui ne mène pas nécessairement à une perte en raison de circonstances diverses (p. ex., circonstances fortuites).

L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu du risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Nous n'avons subi aucun événement de perte significatif lié au risque opérationnel au cours de l'exercice; le total des pertes liées au risque opérationnel en 2014 se situait à l'intérieur des limites de notre intérêt à l'égard du risque que nous avons établies. Voir la note 23 de nos états financiers consolidés pour une description de nos procédures judiciaires importantes et des provisions comptabilisées.

Mesure du risque

Nous utilisons l'AMA, une méthode sensible aux risques prescrite par le CBCB, pour calculer notre risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Pour établir les fonds propres attribués à ce risque, nous procédons à une analyse par scénario, en plus d'appliquer une approche de ventilation des pertes qui utilise des données générées par nos outils d'évaluation des risques, notamment les pertes internes réelles, une analyse des pertes par scénarios combinant les données internes et externes existantes sur les pertes et l'expertise de la direction, les observations issues de l'audit et les résultats des autoévaluations du risque et du contrôle.

Selon l'AMA, nous pouvons inclure l'incidence d'atténuation du risque relative à l'assurance dans nos mesures du risque opérationnel qui servent au calcul des exigences minimales de fonds propres réglementaires. Bien que nos contrats d'assurance actuels soient conçus pour protéger le résultat contre les pertes graves possibles, nous n'intégrons pas l'atténuation des risques relative à l'assurance ni aucun autre mécanisme de transfert du risque dans notre AMA.

Les fonds propres sont attribués au risque opérationnel par secteur d'activité. L'exigence de fonds propres correspond aux pertes dans un scénario de perte extrême, avec un degré de confiance de 99,9 %, et est calculée pour chaque type d'événement générateur de pertes et chaque secteur d'activité ayant trait à la production, à l'infrastructure ou à la gouvernance. Le risque total couru par la CIBC est inférieur à la somme de ses parties individuelles, étant donné qu'il est extrêmement peu probable que tous les secteurs d'activité dans toutes les régions subissent un scénario de perte extrême dans toutes les catégories d'événements générateurs de pertes au cours d'un même exercice. Pour corriger le fait que les risques ne sont pas en parfaite corrélation, nous ajoutons une incidence de portefeuille pour que le risque global corresponde au risque total à l'échelle de la Banque. Le processus pour établir les corrélations tient compte des corrélations historiques internes et externes ainsi que de l'incertitude entourant les estimations de corrélation.

Notre AMA a été approuvée en 2008. Nous travaillons actuellement sur une deuxième génération d'AMA, qui sera soumise pour approbation aux organismes de réglementation à l'exercice 2015. Pour les filiales réglementées, l'approche indicateur de base ou l'approche standard est appliquée comme convenu avec les autorités de réglementation locales.

Essais à rebours

Chaque trimestre, nous prenons les résultats issus des calculs de fonds propres et effectuons des essais à rebours. Les essais à rebours permettent de comparer les données fournies par le modèle aux données externes et internes concernant les pertes. Les données internes concernant les pertes sont comparées à celles du modèle au niveau d'un type de perte et d'un secteur d'activité afin de cerner les situations où les pertes réelles diffèrent des résultats prévus. Les données externes sont regroupées par thèmes importants et comparées aux scénarios utilisés par le modèle pour assurer que ce dernier tient compte des événements extrêmes (c.-à-d., les simulations de crise). Les écarts détectés par les essais à rebours sont reflétés dans les révisions apportées aux paramètres pertinents du modèle. De plus, la démarche globale utilisée est validée de façon indépendante par le Groupe de validation des modèles du groupe Gestion du risque pour s'assurer que les hypothèses adoptées sont raisonnables. Cet exercice de validation comprend la modélisation des données internes concernant les pertes et une comparaison de ces résultats à ceux du modèle. Les écarts détectés par l'exercice de validation sont inclus dans les révisions du modèle.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Nous sommes également exposés à des cybermenaces ainsi qu'au risque financier, au risque de réputation et au risque d'interruption des activités qui y sont liés. Pour plus de précisions sur ces risques et sur nos stratégies d'atténuation, voir la section Principaux risques et nouveaux risques.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour notre clientèle, nos actionnaires et nos employés.

Le risque de réputation s'entend de la possibilité qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique s'entend de la possibilité que des poursuites au civil ou au criminel, ou des enquêtes réglementaires soient entreprises contre la CIBC qui, une fois tranchées, pourraient avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le CGR offre une surveillance de la gestion des risques juridiques et de réputation. L'identification, l'évaluation et la gestion prudente et proactive des risques juridiques et de réputation possibles constituent une responsabilité clé de la CIBC et de tous ses employés.

Notre Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation établit des normes sur la façon de préserver notre réputation et de réduire notre exposition aux risques juridiques et de réputation. La politique est renforcée par des procédures propres au secteur d'activité permettant de déceler et de transmettre au Comité des risques juridiques et de réputation les transactions qui pourraient donner lieu à des risques juridiques ou de réputation importants.

Risque de réglementation

Le risque de réglementation est le risque de non-conformité aux exigences réglementaires. La non-conformité à ces exigences pourrait mener à des sanctions imposées par les organismes de réglementation et nuire à notre réputation.

Notre philosophie de conformité réglementaire consiste à gérer le risque de réglementation par la promotion d'une culture de conformité solide et par l'intégration de contrôles appropriés au sein des secteurs d'activité et des groupes d'infrastructure. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité législative. Le cadre de référence en matière de gestion de la conformité législative permet d'établir une correspondance entre les exigences réglementaires et les politiques, les procédures et les contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité législative. Le Service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au Comité de vérification.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes d'infrastructure qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients et qui permettent de protéger l'intégrité des marchés financiers, ou qui concernent le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Risque environnemental

Le risque environnemental est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation ayant trait à des questions environnementales, risque qui peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Notre politique environnementale, d'abord approuvée par le conseil en 1993 et récemment mise à jour et approuvée par le CGR en 2011, exhorte la CIBC à adopter des comportements responsables dans l'exercice de toutes ses activités, en vue de préserver l'environnement, de protéger les intérêts de toutes les parties intéressées contre des niveaux inacceptables de risque environnemental et d'appuyer les principes de développement durable.

La politique fait partie d'un programme intégré de gestion de l'environnement, dont la gestion globale est sous la responsabilité du Groupe de gestion du risque environnemental au sein du groupe Gestion du risque. Les évaluations environnementales sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit et de placement qui comprennent des normes et des procédures de gestion du risque environnemental dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et social relatifs aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur, soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale, que nous avons adoptées en 2003. Aussi, nous continuons de faire de la recherche et d'établir des points de référence sur des questions environnementales comme le changement climatique et la protection de la biodiversité, puisqu'elles peuvent se rapporter à des pratiques de prêt responsables. Nous sommes aussi signataires et un des participants du Carbon Disclosure Project, qui prévoit la communication de l'information auprès de la communauté financière sur la gestion ayant trait aux émissions de gaz à effet de serre et au changement climatique.

Le Groupe de gestion du risque environnemental travaille en étroite collaboration avec les groupes Services généraux, Marketing, Communications et affaires publiques ainsi qu'avec d'autres secteurs d'activité et groupes fonctionnels pour veiller à ce que des normes élevées au chapitre du contrôle préalable et de la responsabilité sur le plan environnemental soient appliquées dans la gestion de nos installations, dans nos achats et dans nos autres activités. Un Comité de gestion de l'environnement a été formé et se chargera de surveiller ces activités et de les appuyer.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés. Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et faisons des estimations, dont certains pourraient avoir trait à des questions incertaines. Tout changement dans les jugements et estimations exigé en vertu des méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

Évaluation des instruments financiers

Les titres de créance et de participation du compte de négociation, les prêts liés aux activités de négociation dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs disponibles à la vente et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

Le 1^{er} novembre 2013, la CIBC a adopté l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. L'adoption de cette norme n'a pas changé la façon dont nous évaluons la juste valeur. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie fondée sur les données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et bien documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation dans lesquels les données importantes sont observables sur le marché (niveau 2) ou dans lesquels au moins une donnée importante est inobservable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché. En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données inobservables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place. Des validations indépendantes de la juste valeur sont effectuées au moins une fois par mois. Les données d'évaluation sont corroborées à partir de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation à la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3 en ce qui a trait aux activités de crédit structuré en voie de liquidation et à la CIBC consolidée. Pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3, voir la note 2 des états financiers consolidés.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2014			2013 ¹		
	Activités de crédit structuré en voie de liquidation	Total CIBC	Total CIBC ²	Activités de crédit structuré en voie de liquidation	Total CIBC	Total CIBC ²
Actif						
Valeurs et prêts du compte de négociation	759 \$	759 \$	1,5 %	837 \$	837 \$	1,8 %
Valeurs disponibles à la vente	21	1 230	10,1	11	913	3,3
Valeurs désignées à leur juste valeur	107	107	42,3	147	147	51,2
Dérivés	204	226	1,1	295	341	1,7
	1 091 \$	2 322 \$	2,7 %	1 290 \$	2 238 \$	2,4 %
Passif						
Dépôts et autres passifs ³	454 \$	729 \$	27,0 %	510 \$	737 \$	28,4 %
Dérivés	270	305	1,4	413	474	2,4
	724 \$	1 034 \$	2,8 %	923 \$	1 211 \$	3,4 %

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 comptabilisés à leur juste valeur dans chaque catégorie présentée dans notre bilan consolidé.

3) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 2 des états financiers consolidés.

Au cours de 2012, dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis à l'aide de la courbe de swaps indiciels à un jour, nous avons modifié notre modèle d'évaluation qui fait maintenant appel aux courbes de swaps indiciels à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation plutôt que le taux interbancaire offert à Londres (taux LIBOR).

Afin de refléter la tendance à vouloir tenir compte du coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis, nous avons modifié notre modèle d'évaluation au cours du quatrième trimestre de 2014. Le modèle, qui comprend maintenant des rajustements de l'évaluation liés au financement (REF), fait appel à une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché pour tenir lieu de taux d'actualisation plutôt que le taux LIBOR. Cette méthode a pour effet de réduire la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque déjà prise en compte par les REC. À l'inverse, la méthode a pour effet de réduire la juste valeur des passifs dérivés non garantis en intégrant les rajustements d'évaluation liés à notre propre crédit déjà comptabilisés. Par conséquent, l'adoption des REF a engendré une diminution nette ponctuelle du résultat net. Compte tenu que les pratiques sur le marché sont en constante évolution quant à l'évaluation des dérivés, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir. Comme c'est le cas pour les courbes de swaps indiciels à un jour, nos REF font partie intégrante de notre processus d'évaluation et sont donc exclus du tableau ci-après, lequel présente nos ajustements de la juste valeur.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de la valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles, le risque de crédit et les frais d'administration futurs.

Le calcul des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons de façon continue le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur. Les montants des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur pourraient être modifiés si des événements le justifient et pourraient ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Le tableau suivant résume nos ajustements de valeur :

En millions de dollars, au 31 octobre	2014	2013
Valeurs mobilières		
Risque de marché	2 \$	5 \$
Dérivés		
Risque de marché	45	57
Risque de crédit	97	42
Frais d'administration	5	5
Total des ajustements de valeur	149 \$	109 \$

Perte de valeur des valeurs disponibles à la vente

Les valeurs disponibles à la vente comprennent les titres de créance et les titres de participation.

Les valeurs disponibles à la vente, à l'exception des titres de participation dont la juste valeur ne peut être mesurée de façon fiable, sont présentées à leur juste valeur, de sorte que l'écart entre la juste valeur et le coût amorti est porté dans le cumul des autres éléments du résultat global. Seuls les titres de participation dont la juste valeur ne peut être mesurée de façon fiable sont comptabilisés au coût. Nous avons établi que tous nos titres de participation ont des justes valeurs fiables.

Les valeurs disponibles à la vente sont soumises à des tests périodiques afin de déterminer s'il convient de comptabiliser une perte de valeur. La perte de valeur est évaluée selon que l'instrument est un titre de créance ou un titre de participation. Les titres de créance disponibles à la vente sont considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le capital ou l'intérêt prévu au contrat. Les facteurs passés en revue pour le test de dépréciation comprennent, entre autres, le rendement opérationnel et les attentes pour l'avenir, la situation de trésorerie et la suffisance du capital, les notations externes, la détérioration de la qualité des actifs sous-jacents, les évaluations par le secteur d'entités comparables et les changements dans les perspectives du marché et de l'économie.

Dans le cas des instruments de participation disponibles à la vente, une indication objective de perte de valeur existe s'il s'est produit une baisse importante ou durable de la juste valeur du placement en deçà du coût. Pour déterminer s'il y a une perte de valeur, nous tenons également compte des changements néfastes importants survenus dans le contexte technologique, le marché ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évolue ou nous nous demandons si l'émetteur éprouve de sérieuses difficultés financières.

Les profits et pertes réalisés sur cessions et les moins-values visant à tenir compte de pertes de valeur des valeurs disponibles à la vente sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées pour les titres de créance (mais non pour les titres de participation) font l'objet d'une reprise si une augmentation ultérieure de la juste valeur peut être déterminée et liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur. Lorsqu'une valeur disponible à la vente a subi une perte de valeur, toutes les baisses subséquentes de la juste valeur sont inscrites directement dans les résultats.

Provision pour pertes sur créances

Nous constituons et maintenons une provision pour pertes sur créances que nous considérons, compte tenu de la conjoncture actuelle, comme la meilleure estimation des pertes probables liées aux créances qui existent dans notre portefeuille d'instruments financiers au bilan et hors bilan.

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions individuelles et des provisions collectives.

Provisions individuelles

La majorité de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements est évaluée en fonction des prêts individuels. Des provisions individuelles sont établies lorsque des prêts douteux sont décelés dans les portefeuilles évalués individuellement. Un prêt est classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer la totalité du capital et des intérêts à la date prévue. La provision individuelle désigne le montant requis pour réduire la valeur comptable d'un prêt douteux jusqu'à sa valeur de réalisation estimée. Cette valeur est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt.

Des provisions individuelles ne sont pas constituées pour les portefeuilles évalués collectivement, ce qui comprend la plupart des portefeuilles de détail.

Provisions collectives

Provisions pour prêts à la consommation et certains prêts aux PME

Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME se composent d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles, à l'égard desquels nous adoptons une approche de gestion de portefeuille pour établir la provision collective. Étant donné qu'il n'est pas réaliste d'évaluer les prêts un à un, nous utilisons une formule en nous fondant sur les ratios historiques des radiations de comptes courants et de soldes arriérés. En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se sert des pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui sont utilisés aux fins du calcul d'une partie de la provision collective des comptes courants. La correspondance entre les PD établies dans le cadre de ce processus et les niveaux de risque dans nos portefeuilles de détail est présentée à la rubrique Expositions assujetties à l'approche NI avancée de la section Risque de crédit. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires à l'habitation non courants, les prêts personnels et certains prêts aux PME, les pertes passées permettent à la CIBC de calculer le montant des flux à radier dans nos modèles qui établissent la provision collective ayant trait à ces prêts.

Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, de notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.

Provisions pour prêts aux entreprises et aux gouvernements

En ce qui concerne les groupes de prêts qui ont fait l'objet d'un test de dépréciation individuel pour lesquels il n'existe pas de preuve objective de dépréciation, une provision collective est constituée pour les pertes qui, à notre avis, sont inhérentes au portefeuille à la date de clôture, mais qui n'ont pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.

Le montant de la provision collective est établi compte tenu d'un certain nombre de facteurs, dont la taille des portefeuilles, les niveaux de pertes prévues et les profils de risque relatifs. Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, de notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision collective sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique. Les niveaux de pertes prévues à l'égard des portefeuilles de prêts aux entreprises sont calculés d'après l'évaluation de risque propre à chaque facilité de crédit et la PD associée à chaque évaluation de risque, ainsi que d'après les estimations des PCD. La PD reflète nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Notre méthode et les catégories de notation du risque sont présentées à la rubrique Expositions assujetties à l'approche NI avancée de la section Risque de crédit. Les pertes passées sont ajustées en fonction de données observables afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture actuelle. Les estimations des PCD sont fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.

Au 31 octobre 2014, notre modèle présentait une fourchette de résultats pour la provision collective¹ variant entre 522 M\$ et 1 686 M\$. La provision collective¹ de 1 061 M\$ (1 182 M\$ en 2013), qui représente notre meilleure estimation des pertes inhérentes aux portefeuilles de prêts, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une provision spécifique, a été établie dans la fourchette en fonction d'une analyse qualitative du contexte économique, des tendances du crédit et du profil de risque des portefeuilles de prêts. Une hausse uniforme de 10 % de la PD ou des pertes graves dans l'ensemble des portefeuilles entraînerait une augmentation d'environ 106 M\$ de la provision collective¹.

1) Provision collective liée aux prêts sur cartes de crédit, aux prêts personnels en souffrance depuis moins de 30 jours et les prêts hypothécaires et les prêts aux entreprises et aux gouvernements en souffrance depuis moins de 90 jours.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

La CIBC a adopté l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, le 1^{er} novembre 2013, en l'appliquant de manière rétrospective à partir du 1^{er} novembre 2012. La norme remplace l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et la SIC-12 *Consolidation – Entités ad hoc*. En vertu de l'IFRS 10, il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Nous sommes le promoteur de plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust, Broadway Trust et Crisp Trust, entités que nous continuons de consolider en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

En outre, nous vendons et décomptabilisons des prêts hypothécaires commerciaux au moyen d'une entente de transfert de flux de trésorerie sans transformation à une fiducie qui titrise ces prêts en certificats de propriété détenus par divers investisseurs externes. Nous continuons à fournir des services de gestion spéciale à l'égard de ces prêts hypothécaires en échange d'honoraires établis au taux du marché et nous ne consolidons pas la fiducie. Nous vendons aussi certains prêts hypothécaires commerciaux du marché américain à des tiers qui sont admissibles à la décomptabilisation puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires et que nous ne conservons pas de liens après le transfert.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités structurées qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé, par exemple, lorsqu'une partie acquiert ou perd le pouvoir décisionnel à l'égard d'activités directement pertinentes de l'entité émettrice, en cas de changement dans l'exposition ou le droit d'une partie aux rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, ou en cas de changement du fait que la CIBC est réputée agir à titre de mandant ou de mandataire.

Dans le cas plus précis des fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation quant à la consolidation lorsque notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidité que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériorait de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers, se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 des états financiers consolidés.

Dépréciation des actifs

Goodwill, autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2014, nous avions un goodwill de 1 450 M\$ (1 733 M\$ en 2013) et d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 138 M\$ (136 M\$ en 2013). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, en comparant la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle le goodwill a été affecté, avec sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart est comptabilisé à titre de dépréciation du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou légaux ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits. Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. En effectuant un test de possibilité de recouvrement, nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et de leur éventuelle cession.

La valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvées par la direction de CIBC FirstCaribbean et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus dans la région pour soutenir les activités courantes. Au cours du deuxième trimestre de 2014, nous avons révisé nos prévisions par rapport à l'ampleur et au moment de la reprise économique dans la région des Caraïbes. Nous avons considéré ce changement de prévisions comme un indicateur de dépréciation; par conséquent, nous avons estimé la valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean au 30 avril 2014 fondée sur les prévisions ajustées pour refléter les prévisions de la direction selon lesquelles la reprise économique dans les Caraïbes serait plus longue que prévu et que les valeurs de réalisation estimées des actifs donnés en garantie sous-jacents pour les prêts non productifs seraient plus faibles que prévu. Nous avons établi que la valeur comptable de l'UGT CIBC FirstCaribbean était supérieure à sa valeur recouvrable estimée et, par conséquent, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 420 M\$ au cours du trimestre clos le 30 avril 2014, ce qui a ramené la valeur comptable du goodwill à 344 M\$ au 30 avril 2014.

Nous avons en outre effectué notre test de dépréciation annuel en date du 1^{er} août 2014 à l'aide de projections mises à jour sur une période de cinq ans établies par la direction de CIBC FirstCaribbean au cours du quatrième trimestre de 2014. Les prévisions continuent de refléter la conjoncture économique

actuelle difficile ainsi qu'une reprise prévue, quoique retardée, dans ce contexte dans les Caraïbes. En ce qui concerne le test de dépréciation effectué le 1^{er} août 2014, nous avons établi que la valeur recouvrable de l'UGT CIBC FirstCaribbean était semblable à sa valeur comptable. Par conséquent, aucune autre perte de valeur n'a été comptabilisée.

Au 1^{er} août 2014, un taux de croissance final de 2,5 % (2,5 % aux 30 avril 2014 et 1^{er} août 2013) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions pour la période de cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 13 % au 1^{er} août 2014 (13,73 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque approprié pour CIBC FirstCaribbean (nous avons utilisé un taux après impôt identique de 13 % aux 30 avril 2014 et 1^{er} août 2013). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région; et iv) une prime pour le risque lié au pays. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation du montant recouvrable. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Au 1^{er} août 2014, nous avons estimé qu'une baisse de 10 % des flux de trésorerie attendus pour le dernier exercice et les exercices subséquents entraînerait une réduction d'environ 130 M\$ de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean. Nous avons également estimé qu'une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation après impôt entraînerait une réduction d'environ 75 M\$ de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean au 1^{er} août 2014. Ces données sensibles ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être envisagées avec prudence, l'incidence de la variation de chaque hypothèse à l'égard de la valeur recouvrable estimée étant calculée individuellement sans que d'autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à un facteur peuvent provoquer des changements pour un autre facteur, ce qui peut amplifier, amoindrir ou occulter les données sensibles présentées.

La conjoncture économique est toujours difficile dans les Caraïbes, et nous continuons de surveiller notre investissement. Des réductions de la valeur recouvrable estimée de notre UGT CIBC FirstCaribbean pourraient entraîner une dépréciation additionnelle du goodwill pour les périodes subséquentes.

Pour plus de précisions, voir la note 8 des états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. Nous faisons preuve de jugement pour estimer l'impôt sur le résultat ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ainsi, la direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs, réglés. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés au titre de toutes les différences temporaires imposables à moins qu'elles n'aient trait à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et qu'elles ne se résorbent pas dans un avenir prévisible.

Nous devons évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et, selon tous les renseignements dont nous disposons, s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé. Notre expérience passée en matière de produits et de gains en capital, nos prévisions à l'égard du résultat net futur avant impôt, les stratégies de planification fiscale qui pourraient être mises en œuvre pour réaliser le montant des actifs d'impôt différé et la durée à courir avant l'échéance des reports en avant de pertes fiscales comptent parmi les facteurs servant à évaluer la probabilité de réalisation des actifs. En outre, pour les différences temporaires déductibles découlant de nos investissements dans des établissements à l'étranger, nous devons évaluer si les différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous croyons, selon tous les renseignements dont nous disposons, qu'il est probable que les actifs d'impôt différé comptabilisés seront réalisés.

La comptabilisation de l'impôt sur le résultat a une incidence sur tous nos secteurs d'activité. Pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat, voir la note 20 des états financiers consolidés.

Passifs éventuels et provisions

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, ait des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Les provisions présentées à la note 23 des états financiers consolidés comprennent toutes les provisions de la CIBC au titre des procédures judiciaires au 31 octobre 2014, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC puisse subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation, allait de néant à environ 110 M\$ au 31 octobre 2014. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes dans lesquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et susceptibles de faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2014 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 23 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 23 des états financiers consolidés.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (les autres

avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur d'un régime de remplacement de revenu d'invalidité de longue durée et des avantages en soins de santé et en soins dentaires connexes (collectivement, les régimes d'autres avantages à long terme). Le régime de revenu d'invalidité de longue durée ne prend aucune nouvelle réclamation depuis le 1^{er} juin 2004.

La CIBC a adopté les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, le 1^{er} novembre 2013, en l'appliquant de manière rétrospective à partir du 1^{er} novembre 2011. Les modifications exigent ce qui suit : i) la comptabilisation des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent, ii) la comptabilisation des produits d'intérêts générés par les actifs des régimes dans le résultat net à l'aide du taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des prestations définies et iii) la comptabilisation de tous les coûts (profits) des services passés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent. Pour plus de précisions sur l'incidence de l'adoption des modifications de l'IAS 19 sur les périodes précédentes, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés.

Le calcul de la charge nette et des obligations au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette au titre des prestations définies et les obligations au titre des prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, sur des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché profond d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements à court terme des obligations assorties de durées à court et à moyen terme sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi, voir les notes 19 et 1 des états financiers consolidés.

Instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres, les créances subordonnées et les actions privilégiées.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Pour plus de précisions à ce sujet, voir la section Gestion du risque.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments, voir la note 2 des états financiers consolidés.

Les principales hypothèses servant à déterminer la valeur des instruments financiers et d'autres instruments sont décrites à la section Évaluation des instruments financiers ci-dessus.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Modifications de méthodes comptables futures

Pour plus de précisions sur les modifications de méthodes comptables futures, se reporter à la note 32 des états financiers consolidés.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act

La loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la « Loi Dodd-Frank ») a été adoptée aux États-Unis en juillet 2010. Elle contient de nombreuses mesures de réforme ayant une incidence sur le secteur des services financiers, notamment l'accroissement de la protection des consommateurs, la réglementation des marchés des dérivés négociés de gré à gré, le resserrement des normes de fonds propres, de liquidité et de prudence ainsi que des restrictions à la négociation pour compte propre par les banques. La Loi Dodd-Frank touche toutes les institutions financières aux États-Unis et de nombreuses institutions financières qui exercent des activités à l'étranger. La CIBC a affecté les ressources nécessaires pour s'assurer qu'elle met en œuvre toutes les nouvelles dispositions réglementaires conformément à la loi Dodd-Frank. La CIBC surveille constamment l'évolution de la situation à ce chapitre, en vue de se préparer à l'adoption de règles susceptibles d'influer sur ses activités aux États-Unis et ailleurs. Ces réformes ont fait croître les coûts engagés pour se conformer à la réglementation et ont entravé notre faculté d'entreprendre certaines activités aux États-Unis, mais nous ne nous attendons pas à ce que les coûts et les restrictions liés aux nouvelles dispositions réglementaires aient une incidence notable sur nos résultats financiers.

La Loi Dodd-Frank édicte également la règle Volcker, qui impose des restrictions à l'égard de certaines activités de négociation pour compte propre et activités relatives aux fonds de capital-investissement des entités bancaires exerçant des activités aux États-Unis. En décembre 2013, cinq organismes de réglementation américains ont publié conjointement des dispositions réglementaires définitives mettant en œuvre la règle Volcker. Les dispositions réglementaires définitives et les documents s'y rattachant sont complexes et exigeront que la CIBC mette en œuvre de nouveaux contrôles et développe de nouveaux systèmes pour assurer le respect des obligations et des restrictions en matière de communication de l'information instaurées par la règle. Les entités bancaires doivent faire preuve de bonne foi dans leurs efforts pour se conformer à la règle d'ici le 21 juillet 2015. La CIBC a élaboré et met actuellement en place un plan de conformité prévoyant la mise en œuvre complète de la règle Volcker. Les nouvelles dispositions réglementaires contiennent également diverses dispositions permettant aux banques de demander des prolongations dans certaines circonstances, et la CIBC pourrait faire pareilles demandes si elle le juge souhaitable ou nécessaire.

La Foreign Account Tax Compliance Act

La *Foreign Account Tax Compliance Act* (la « FATCA ») est une loi américaine ayant pour objet de combattre l'évasion fiscale de la part des contribuables américains qui ont placé des actifs dans des comptes financiers à l'étranger des États-Unis (que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'entités étrangères comme des fiduciaires ou des sociétés).

En vertu du règlement d'application de la FATCA, les institutions financières non américaines seront tenues de recenser et de déclarer les comptes détenus ou contrôlés par des contribuables américains, y compris les citoyens américains se trouvant à l'étranger (« comptes américains »). Pareils recensement et déclaration seront également requis pour les comptes des institutions financières qui ne respectent pas le règlement d'application de la FATCA. Le gouvernement du Canada a signé un accord intergouvernemental (l'« AIG ») avec les États-Unis visant à faciliter la déclaration de renseignements en vertu de la FATCA par les institutions financières canadiennes. Selon les dispositions de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux*, les institutions financières canadiennes doivent déclarer des renseignements relatifs à certains comptes américains

directement à l'Agence du revenu du Canada. Les dispositions de la FATCA et les mesures législatives canadiennes s'y rapportant sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2014. D'autres pays où la CIBC exerce des activités ont signé ou négocient un AIG avec les États-Unis. La CIBC s'acquittera de toutes ses obligations en vertu de la FATCA, en conformité avec le droit local.

Principes d'agrégation efficace des données sur les risques et rapports sur les risques

En janvier 2013, le CBCB a publié le document intitulé *Principles for Effective Risk Data Aggregation and Risk Reporting*. Les principes décrivent les attentes du CBCB quant à la surveillance accrue des données sur les risques et l'amélioration de l'agrégation des données sur les risques et des pratiques de production de rapports sur les risques, dans le but de favoriser une prise de décisions opportune, cohérente et précise. En raison de ces principes, nous prévoyons faire l'objet d'une surveillance accrue concernant la production de nos rapports et nous pourrions devoir engager des charges d'exploitation supplémentaires. Pour nous conformer aux principes, nous avons mis en place une initiative sur l'agrégation des données sur les risques à l'échelle de la Banque.

Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le document du CBCB intitulé *Global systemically important banks: updated assessment methodology and the higher loss absorbency requirement*, daté du 3 juillet 2013, décrit la méthodologie d'évaluation annuelle et les 12 indicateurs utilisés pour évaluer les banques d'importance systémique mondiale (BISM). Le document fournit également les exigences de communication publique annuelles qui s'appliquent aux grandes banques actives à l'échelle mondiale.

En mars 2014, le BSIF a publié un préavis à l'égard de la mise en œuvre des exigences de communication publique pour les BISM au Canada. Les banques fédérales qui n'ont pas été désignées BISM et qui ont un ratio de levier financier selon Bâle III supérieur à l'équivalent de 200 G€ à la fin de l'exercice, sont tenues annuellement de divulguer au moins les 12 indicateurs (en valeurs libellées en dollars canadiens). Ces banques (y compris la CIBC) doivent divulguer les données de l'exercice 2014 et les données comparatives de 2013 avant la publication du premier rapport financier trimestriel de 2015.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques*, recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil d'administration tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques*. Pour plus de précisions, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés.

Politique sur la portée des services des auditeurs nommés par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services des auditeurs nommés par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission des auditeurs nommés par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la Securities and Exchange Commission. La politique exige que tous les travaux exécutés par les auditeurs nommés par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services des auditeurs nommés par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est également responsable de la surveillance des travaux exécutés par les auditeurs nommés par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, de l'indépendance et du rendement des membres de l'équipe de mission. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard des auditeurs nommés par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2014 (conformément aux règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). Ces contrôles et procédures ont été jugés efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document *Internal Control – Integrated Framework* qui a été publié en 1992 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre établi par le COSO en 1992) pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière. À l'exercice 2015, la direction de la CIBC s'appuiera sur le document *Internal Control – Integrated Framework* qui a été publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre établi par le COSO en 2013) pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC en date du 31 octobre 2014 et a conclu que celui-ci était efficace. Elle n'y a décelé aucune faiblesse significative.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon l'*Auditing Standard No. 5* du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ce rapport se trouve à la page 91 du présent Rapport annuel.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux moyen		
	2014	2013 ¹	2012 ¹	2014	2013 ¹	2012 ¹	2014	2013 ¹	2012 ¹
Actif au Canada²									
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	2 210 \$	2 903 \$	2 620 \$	11 \$	25 \$	27 \$	0,50 %	0,86 %	1,03 %
Valeurs mobilières	45 051	42 367	36 492	1 248	1 195	1 033	2,77	2,82	2,83
Compte de négociation	9 232	12 934	13 249	162	199	252	1,75	1,54	1,90
Disponibles à la vente	48	47	47	4	3	3	8,33	6,38	6,38
Désignées à leur juste valeur									
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	19 905	21 752	18 443	275	301	274	1,38	1,38	1,49
Prêts	150 893	146 977	148 660	4 241	4 338	4 592	2,81	2,95	3,09
Prêts hypothécaires à l'habitation	45 289	47 912	48 463	3 183	3 467	3 477	7,03	7,24	7,17
Prêts personnels et cartes de crédit	30 839	27 356	25 260	1 171	1 158	1 111	3,80	4,23	4,40
Entreprises et gouvernements									
Total des prêts	227 021	222 245	222 383	8 595	8 963	9 180	3,79	4,03	4,13
Autres actifs productifs d'intérêts	443	413	359	10	1	13	2,26	0,24	3,62
Dérivés	9 189	8 720	11 745	-	-	-	-	-	-
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 013	10 431	9 754	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non productifs d'intérêts	11 555	11 386	12 093	-	-	-	-	-	-
Total de l'actif au Canada	334 667	333 198	327 185	10 305	10 687	10 782	3,08	3,21	3,30
Actif à l'étranger²									
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 274	7 523	5 325	14	13	15	0,11	0,17	0,28
Valeurs mobilières	1 681	1 266	1 282	38	42	70	2,26	3,32	5,46
Compte de négociation	13 921	12 734	12 917	175	190	157	1,26	1,49	1,22
Disponibles à la vente	232	256	323	1	2	7	0,43	0,78	2,17
Désignées à leur juste valeur									
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	10 469	9 472	10 131	45	46	49	0,43	0,49	0,48
Prêts	2 146	2 191	2 200	124	123	126	5,78	5,61	5,73
Prêts hypothécaires à l'habitation	727	780	923	64	63	64	8,80	8,08	6,93
Prêts personnels et cartes de crédit	19 919	17 653	16 613	687	633	630	3,45	3,59	3,79
Entreprises et gouvernements									
Total des prêts	22 792	20 624	19 736	875	819	820	3,84	3,97	4,15
Autres actifs productifs d'intérêts	71	78	38	24	12	7	33,80	15,38	18,42
Dérivés	10 874	15 080	16 971	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non productifs d'intérêts	3 500	3 315	3 247	-	-	-	-	-	-
Total de l'actif à l'étranger	76 814	70 348	69 970	1 172	1 124	1 125	1,53	1,60	1,61
Total de l'actif	411 481 \$	403 546 \$	397 155 \$	11 477 \$	11 811 \$	11 907 \$	2,79 %	2,93 %	3,00 %
Passif au Canada²									
Dépôts	120 339 \$	113 770 \$	110 442 \$	1 129 \$	1 138 \$	1 217 \$	0,94 %	1,00 %	1,10 %
Particuliers	99 318	96 106	88 028	1 271	1 335	1 096	1,28	1,39	1,25
Entreprises et gouvernements	847	639	918	4	3	5	0,47	0,47	0,54
Banques	43 525	50 815	51 975	717	987	1 118	1,65	1,94	2,15
Emprunts garantis									
Total des dépôts	264 029	261 330	251 363	3 121	3 463	3 436	1,18	1,33	1,37
Dérivés	8 788	8 492	11 820	-	-	-	-	-	-
Acceptations	10 013	10 435	9 754	-	-	-	-	-	-
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 134	13 003	10 727	314	327	327	2,39	2,51	3,05
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	8 191	5 164	6 318	109	80	111	1,33	1,55	1,76
Valeurs mobilières de Capital Trust	-	-	1 649	-	-	144	-	-	8,73
Autres passifs	8 670	9 766	10 574	10	14	56	0,12	0,14	0,53
Titres secondaires	3 974	4 308	4 590	176	191	201	4,43	4,43	4,38
Total du passif au Canada	316 799	312 498	306 795	3 730	4 075	4 275	1,18	1,30	1,39
Passif à l'étranger²									
Dépôts	6 707	6 356	6 526	71	63	62	1,06	0,99	0,95
Particuliers	44 317	40 260	36 248	112	120	101	0,25	0,30	0,28
Entreprises et gouvernements	6 995	5 512	4 608	31	29	29	0,44	0,53	0,63
Banques	458	425	460	2	4	2	0,44	0,94	0,43
Emprunts garantis									
Total des dépôts	58 477	52 553	47 842	216	216	194	0,37	0,41	0,41
Dérivés	10 401	14 684	17 080	-	-	-	-	-	-
Acceptations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	585	244	138	13	7	6	2,22	2,87	4,35
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	4 522	5 078	7 077	18	22	45	0,40	0,43	0,64
Valeurs mobilières de Capital Trust	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	1 640	1 205	1 250	39	36	54	2,38	2,99	4,32
Titres secondaires	250	243	430	2	2	7	0,80	0,82	1,63
Total du passif à l'étranger	75 875	74 007	73 817	288	283	306	0,38	0,38	0,41
Total du passif	392 674	386 505	380 612	4 018	4 358	4 581	1,02	1,13	1,20
Capitaux propres applicables aux actionnaires	18 636	16 873	16 380	-	-	-	-	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	171	168	163	-	-	-	-	-	-
Total du passif et des capitaux propres	411 481 \$	403 546 \$	397 155 \$	4 018 \$	4 358 \$	4 581 \$	0,98 %	1,08 %	1,15 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette				7 459 \$	7 453 \$	7 326 \$	1,81 %	1,85 %	1,84 %
Informations supplémentaires : Passifs-dépôts non productifs d'intérêts									
Canada	34 888 \$	32 779 \$	27 865 \$						
Étranger	4 070 \$	3 395 \$	3 174 \$						

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars

		2014/2013			2013/2012 ¹		
		Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
		Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada²							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		(6) \$	(8) \$	(14) \$	3 \$	(5) \$	(2) \$
Valeurs mobilières		76	(23)	53	166	(4)	162
Compte de négociation							
Disponibles à la vente		(57)	20	(37)	(6)	(47)	(53)
Désignées à leur juste valeur		–	1	1	–	–	–
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		(26)	–	(26)	49	(22)	27
Prêts		116	(213)	(97)	(52)	(202)	(254)
Prêts hypothécaires à l'habitation							
Prêts personnels et cartes de crédit		(190)	(94)	(284)	(40)	30	(10)
Entreprises et gouvernements		147	(134)	13	92	(45)	47
Total des prêts		73	(441)	(368)	–	(217)	(217)
Autres actifs productifs d'intérêts		–	9	9	2	(14)	(12)
Variation des produits d'intérêts au Canada		60	(442)	(382)	214	(309)	(95)
Actif à l'étranger²							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		10	(9)	1	6	(8)	(2)
Valeurs mobilières		14	(18)	(4)	(1)	(27)	(28)
Disponibles à la vente		18	(33)	(15)	(2)	35	33
Désignées à leur juste valeur		–	(1)	(1)	(1)	(4)	(5)
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		5	(6)	(1)	(3)	–	(3)
Prêts		(3)	4	1	(1)	(2)	(3)
Prêts hypothécaires à l'habitation							
Prêts personnels et cartes de crédit		(4)	5	1	(10)	9	(1)
Entreprises et gouvernements		81	(27)	54	39	(36)	3
Total des prêts		74	(18)	56	28	(29)	(1)
Autres actifs productifs d'intérêts		(1)	13	12	7	(2)	5
Variation des produits d'intérêts à l'étranger		120	(72)	48	34	(35)	(1)
Variation totale des produits d'intérêts		180 \$	(514) \$	(334) \$	248 \$	(344) \$	(96) \$
Passif au Canada²							
Dépôts		66 \$	(75) \$	(9) \$	37 \$	(116) \$	(79) \$
Particuliers							
Entreprises et gouvernements		45	(109)	(64)	101	138	239
Banques		1	–	1	(2)	–	(2)
Emprunts garantis		(142)	(128)	(270)	(25)	(106)	(131)
Total des dépôts		(30)	(312)	(342)	111	(84)	27
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		3	(16)	(13)	69	(69)	–
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		47	(18)	29	(20)	(11)	(31)
Valeurs mobilières de Capital Trust		–	–	–	(144)	–	(144)
Autres passifs		(2)	(2)	(4)	(4)	(38)	(42)
Titres secondaires		(15)	–	(15)	(12)	2	(10)
Variation des charges d'intérêts au Canada		3	(348)	(345)	–	(200)	(200)
Passif à l'étranger²							
Dépôts		3	5	8	(2)	3	1
Particuliers							
Entreprises et gouvernements		12	(20)	(8)	11	8	19
Banques		8	(6)	2	6	(6)	–
Emprunts garantis		–	(2)	(2)	–	2	2
Total des dépôts		23	(23)	–	15	7	22
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		10	(4)	6	5	(4)	1
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		(2)	(2)	(4)	(13)	(10)	(23)
Autres passifs		13	(10)	3	(2)	(16)	(18)
Titres secondaires		–	–	–	(3)	(2)	(5)
Variation des charges d'intérêts à l'étranger		44	(39)	5	2	(25)	(23)
Variation totale des charges d'intérêts		47 \$	(387) \$	(340) \$	2 \$	(225) \$	(223) \$
Variation totale des produits nets d'intérêts		133 \$	(127) \$	6 \$	246 \$	(119) \$	127 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets

	IFRS				PCGR du	IFRS				PCGR du
	Canada ¹				Canada	États-Unis ¹				Canada
En millions de dollars, au 31 octobre	2014	2013 ²	2012	2011	2010	2014	2013	2012	2011	2010
Prêts hypothécaires à l'habitation	155 198	\$ 148 664	\$ 147 841	\$ 148 268	\$ 91 338	\$ 1	\$ 1	\$ 1	\$ 1	\$ 1
Étudiants	151	210	287	384	523	-	-	-	-	-
Prêts personnels	34 342	33 257	33 891	33 202	32 365	94	93	109	132	241
Cartes de crédit	11 078	14 097	14 418	14 970	11 508	40	32	33	24	30
Total des prêts à la consommation, montant net	200 769	196 228	196 437	196 824	135 734	135	126	143	157	272
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	6 947	6 979	7 095	7 055	6 339	240	236	-	2	2
Institutions financières	2 640	2 356	2 384	2 124	1 852	659	403	435	427	352
Commerce de détail et de gros	3 515	3 086	2 827	2 652	2 487	257	158	113	43	52
Services aux entreprises	4 728	4 191	3 694	3 508	2 773	418	284	226	221	403
Fabrication – biens d'équipement	1 308	1 081	1 072	1 079	970	221	189	188	129	12
Fabrication – biens de consommation	2 329	1 914	1 736	1 289	1 016	14	36	62	50	18
Immobilier et construction	7 201	5 794	4 956	4 118	3 123	6 394	5 611	4 156	3 215	1 563
Agriculture	4 263	3 933	3 689	3 585	3 240	6	1	1	-	(1)
Pétrole et gaz	3 633	2 969	2 856	2 884	2 418	1 276	988	781	413	145
Mines	602	383	319	285	123	266	223	65	78	32
Produits forestiers	470	434	426	416	376	41	35	44	52	-
Matériel informatique et logiciels	339	468	464	244	223	118	98	-	73	33
Télécommunications et câblodistribution	514	413	238	213	264	26	26	14	12	13
Édition, impression et diffusion	208	290	356	405	386	5	-	-	-	-
Transport	1 033	870	736	701	750	221	247	332	353	359
Services publics	1 282	1 170	1 082	674	795	804	816	492	246	99
Éducation, soins de santé et services sociaux	2 017	1 956	1 933	1 754	1 301	-	-	25	46	46
Gouvernements	578	613	727	785	759	-	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-	358	165	210	730	845	1 031
Provision générale affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements	-	-	-	-	(217)	-	-	-	-	(67)
Provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements	(192)	(192)	(211)	(205)	-	(43)	(28)	(38)	(54)	-
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	43 415	38 708	36 379	33 566	29 336	11 088	9 533	7 626	6 151	4 092
Total des prêts et acceptations nets	244 184	\$ 234 936	\$ 232 816	\$ 230 390	\$ 165 070	\$ 11 223	\$ 9 659	\$ 7 769	\$ 6 308	\$ 4 364

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Analyse des prêts et acceptations nets (suite)

	IFRS				PCGR du	IFRS				PCGR du
	Divers ¹				Canada	Total				Canada
En millions de dollars, au 31 octobre	2014	2013	2012	2011	2010	2014	2013	2012	2011	2010
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 118	\$ 2 113	\$ 2 143	\$ 2 191	\$ 2 190	\$ 157 317	\$ 150 778	\$ 149 985	\$ 150 460	\$ 93 529
Étudiants	1	1	1	1	1	152	211	288	385	524
Prêts personnels	410	429	568	637	688	34 846	33 779	34 568	33 971	33 294
Cartes de crédit	125	126	119	118	111	11 243	14 255	14 570	15 112	11 649
Total des prêts à la consommation, montant net	2 654	2 669	2 831	2 947	2 990	203 558	199 023	199 411	199 928	138 996
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	228	239	273	291	392	7 415	7 454	7 368	7 348	6 733
Institutions financières	2 155	1 065	1 099	1 003	1 032	5 454	3 824	3 918	3 554	3 236
Commerce de détail et de gros	499	333	326	351	391	4 271	3 577	3 266	3 046	2 930
Services aux entreprises	1 098	772	932	1 032	1 053	6 244	5 247	4 852	4 761	4 229
Fabrication – biens d'équipement	248	202	243	217	269	1 777	1 472	1 503	1 425	1 251
Fabrication – biens de consommation	88	249	225	268	253	2 431	2 199	2 023	1 607	1 287
Immobilier et construction	890	777	791	572	681	14 485	12 182	9 903	7 905	5 367
Agriculture	37	40	65	94	104	4 306	3 974	3 755	3 679	3 343
Pétrole et gaz	321	71	16	-	-	5 230	4 028	3 653	3 297	2 563
Mines	384	537	280	109	129	1 252	1 143	664	472	284
Produits forestiers	38	30	29	32	31	549	499	499	500	407
Matériel informatique et logiciels	14	22	22	22	242	471	588	486	339	498
Télécommunications et câblodistribution	162	234	148	60	33	702	673	400	285	310
Édition, impression et diffusion	89	4	37	41	36	302	294	393	446	422
Transport	803	893	430	387	249	2 057	2 010	1 498	1 441	1 358
Services publics	631	318	467	272	310	2 717	2 304	2 041	1 192	1 204
Éducation, soins de santé et services sociaux	26	24	23	23	27	2 043	1 980	1 981	1 823	1 374
Gouvernements	1 079	943	922	901	633	1 657	1 556	1 649	1 686	1 392
Divers	1 431	2 403	3 011	3 109	6 312	1 596	2 613	3 741	3 954	7 701
Provision générale affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements	-	-	-	-	(25)	-	-	-	-	(309)
Provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements	(42)	(40)	(23)	(20)	-	(277)	(260)	(272)	(279)	-
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	10 179	9 116	9 316	8 764	12 152	64 682	57 357	53 321	48 481	45 580
Total des prêts et acceptations nets	12 833	\$ 11 785	\$ 12 147	\$ 11 711	\$ 15 142	\$ 268 240	\$ 256 380	\$ 252 732	\$ 248 409	\$ 184 576

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	IFRS				PCGR du Canada
	2014	2013	2012	2011	2010
Solde au début de l'exercice	1 758 \$	1 916 \$	1 851 \$	1 950 \$	2 043 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	937	1 121	1 291	1 144	1 046
Radiations					
Canada ¹					
Prêts hypothécaires à l'habitation	19	15	18	16	9
Étudiants	3	3	6	5	9
Prêts personnels et cartes de crédit	857	1 030	1 118	1 141	1 054
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	63	137	93	103	150
Étranger ¹					
Prêts hypothécaires à l'habitation	8	9	2	1	3
Prêts personnels et cartes de crédit	16	9	13	14	17
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	92	245	98	55	176
Total des radiations	1 058	1 448	1 348	1 335	1 418
Recouvrements					
Canada ¹					
Étudiants	—	—	—	—	—
Prêts personnels et cartes de crédit	177	172	158	132	109
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	11	6	8	10	8
Étranger ¹					
Prêts personnels et cartes de crédit	2	3	3	1	2
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	2	3	1	2	4
Total des recouvrements	192	184	170	145	123
Radiations nettes	866	1 264	1 178	1 190	1 295
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(30)	(37)	(47)	(48)	—
Divers	(63)	22	(1)	(5)	(10)
Solde à la fin de l'exercice	1 736 \$	1 758 \$	1 916 \$	1 851 \$	1 784 \$
Se compose de ce qui suit :					
Prêts	1 660 \$	1 698 \$	1 860 \$	1 803 \$	1 720 \$
Facilités de crédit inutilisées	76	60	56	48	64
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts de l'exercice	0,35 %	0,52 %	0,49 %	0,51 %	0,74 %

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision pour pertes sur créances sur les prêts douteux exprimée en pourcentage des prêts douteux bruts (IFRS)

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹				Provision exprimée en % des prêts douteux bruts			
	2014	2013	2012	2011	2014	2013	2012	2011
Canada²								
Prêts hypothécaires à l'habitation	22 \$	24 \$	18 \$	15 \$	10,2 %	11,4 %	8,0 %	5,0 %
Prêts personnels	96	105	159	156	80,0	77,8	84,6	73,6
Entreprises et gouvernements	38	61	97	88	60,3	63,5	47,3	56,1
Total au Canada	156	190	274	259	39,1	43,1	44,3	38,6
Étranger²								
Prêts hypothécaires à l'habitation	146	65	27	18	45,9	23,8	11,0	8,1
Prêts personnels	43	30	25	25	53,8	34,9	31,6	31,6
Entreprises et gouvernements	299	262	395	300	46,9	35,1	42,8	31,7
Total à l'étranger	488	357	447	343	47,1	32,3	35,8	27,5
Provision totale	644 \$	547 \$	721 \$	602 \$	44,9 %	35,4 %	38,6 %	31,4 %

1) Comprend la provision individuelle et la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision spécifique pour pertes sur créances exprimée en pourcentage des prêts douteux bruts (PCGR du Canada)

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision spécifique pour pertes sur créances		Provision spécifique exprimée en % des prêts douteux bruts	
	2010	2010	2010	2010
Canada¹				
Prêts hypothécaires à l'habitation	19 \$	7,3 %		
Prêts personnels	193	88,9		
Entreprises et gouvernements	120	55,3		
Total au Canada	332 \$	47,9		
Étranger¹				
Prêts hypothécaires à l'habitation	11 \$	5,7 %		
Prêts personnels	31	35,6		
Entreprises et gouvernements	257	29,8		
Total à l'étranger	299 \$	26,2		
Total de la provision spécifique	631 \$	34,4 %		

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision sur les prêts non douteux exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations nets (IFRS)

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹				Provision exprimée en % des prêts et des acceptations nets			
	2014	2013	2012	2011	2014	2013	2012	2011
Canada²								
Prêts hypothécaires à l'habitation	21 \$	63 \$	19 \$	14 \$	– %	– %	– %	– %
Prêts personnels	315	313	278	300	0,9	0,9	0,8	0,9
Cartes de crédit	384	512	582	631	3,5	3,6	4,0	4,2
Entreprises et gouvernements	183	179	186	174	0,4	0,5	0,5	0,5
Total au Canada	903	1 067	1 065	1 119	0,4	0,5	0,5	0,5
Étranger²								
Prêts hypothécaires à l'habitation	20	8	7	2	0,9	0,4	0,3	0,1
Prêts personnels	6	3	5	5	1,2	0,6	0,7	0,6
Cartes de crédit	2	5	1	1	1,2	3,2	0,7	0,7
Entreprises et gouvernements	85	68	61	74	0,4	0,4	0,4	0,5
Total à l'étranger	113	84	74	82	0,5	0,4	0,4	0,5
Provision totale	1 016 \$	1 151 \$	1 139 \$	1 201 \$	0,4 %	0,4 %	0,5 %	0,5 %

1) Comprend la provision collective liée aux prêts sur cartes de crédit, aux prêts personnels, ainsi que les prêts hypothécaires et les prêts aux entreprises et aux gouvernements en souffrance depuis moins de 90 jours. Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision générale exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations nets (PCGR du Canada)

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision générale pour pertes sur créances	Provision générale exprimée en % des prêts et des acceptations nets
	2010	2010
Canada¹		
Prêts hypothécaires à l'habitation	5 \$	– %
Prêts personnels	287	0,9
Cartes de crédit	477	4,1
Entreprises et gouvernements	217	0,7
Total au Canada	986	0,6
Étranger¹		
Prêts hypothécaires à l'habitation	4	0,2
Prêts personnels	6	0,6
Cartes de crédit	1	0,7
Entreprises et gouvernements	92	0,6
Total à l'étranger	103	0,5
Total de la provision générale	1 089 \$	0,6 %

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, au 31 octobre	IFRS				PCGR du Canada
	2014	2013 ²	2012	2011	2010
Canada					
Provinces de l'Atlantique	13 307 \$	13 124 \$	13 228 \$	13 115 \$	9 446 \$
Québec	21 802	21 257	20 591	19 602	13 779
Ontario	114 940	109 390	108 861	110 157	77 791
Provinces des Prairies	12 136	11 829	11 440	9 093	7 934
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	38 859	37 953	38 300	38 433	27 667
Colombie-Britannique et Yukon	44 012	42 421	41 435	41 074	29 439
Provision générale affectée au Canada	–	–	–	–	(986)
Provision collective affectée au Canada ³	(872)	(1 038)	(1 039)	(1 084)	–
Total au Canada	244 184	234 936	232 816	230 390	165 070
États-Unis	11 223	9 659	7 769	6 308	4 364
Autres pays	12 833	11 785	12 147	11 711	15 142
Total des prêts et acceptations nets	268 240 \$	256 380 \$	252 732 \$	248 409 \$	184 576 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

3) Comprend la provision collective liée aux prêts sur cartes de crédit, aux prêts personnels en souffrance depuis moins de 30 jours et les prêts hypothécaires et les prêts aux entreprises et aux gouvernements en souffrance depuis moins de 90 jours.

Prêts douteux nets

En millions de dollars, au 31 octobre	IFRS					PCGR du Canada				
	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2014	2013	2012	2011	2010	2014	2013	2012	2011	2010
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	216 \$	210 \$	226 \$	302 \$	259 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	7	9	12	17	23	–	–	–	–	–
Prêts personnels	113	126	176	195	194	1	4	–	–	–
Total des prêts douteux bruts à la consommation	336	345	414	514	476	1	4	–	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	4	1	–	4	8	–	–	–	–	–
Institutions financières	1	–	1	1	1	–	–	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	31	54	38	47	57	–	34	58	51	51
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	4	6	11	16	46	–	–	3	5	16
Immobilier et construction	10	9	23	24	54	135	159	183	211	183
Agriculture	2	4	7	15	6	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	4	13	55	4	26	–	–	–	–	–
Télécommunications, médias et technologie	4	6	62	39	10	–	–	–	–	–
Transport	1	1	6	5	7	–	38	90	3	13
Services publics	–	–	–	–	–	20	–	–	–	–
Divers	2	2	2	2	2	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	63	96	205	157	217	155	231	334	270	263
Total des prêts douteux bruts	399	441	619	671	693	156	235	334	270	263
Autres prêts en souffrance ²	342	378	401	553	376	–	–	11	–	–
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	741 \$	819 \$	1 020 \$	1 224 \$	1 069 \$	156 \$	235 \$	345 \$	270 \$	263 \$
Provision pour pertes sur créances³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	22 \$	24 \$	18 \$	15 \$	19 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	–	–	–	5	7	–	–	–	–	–
Prêts personnels	96	105	159	151	186	1	1	–	–	–
Provision totale – prêts à la consommation	118	129	177	171	212	1	1	–	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	1	–	–	3	2	–	–	–	–	–
Institutions financières	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	20	31	26	32	36	–	20	38	19	22
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	3	6	8	8	23	–	–	3	4	7
Immobilier et construction	7	6	10	11	18	47	36	90	72	63
Agriculture	–	1	4	5	4	–	–	–	–	1
Secteurs liés aux ressources	2	9	25	3	19	–	–	–	–	–
Télécommunications, médias et technologie	3	5	16	18	9	–	–	–	–	–
Transport	1	1	6	5	7	–	2	55	3	9
Services publics	–	–	–	–	–	13	–	–	–	–
Divers	1	2	2	2	1	–	–	–	–	–
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	38	61	97	88	120	60	58	186	98	102
Provision totale	156 \$	190 \$	274 \$	259 \$	332 \$	61 \$	59 \$	186 \$	98 \$	102 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	194 \$	186 \$	208 \$	287 \$	240 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	7	9	12	12	16	–	–	–	–	–
Prêts personnels	17	21	17	44	8	–	3	–	–	–
Total des prêts douteux nets à la consommation	218	216	237	343	264	–	3	–	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	3	1	–	1	6	–	–	–	–	–
Institutions financières	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	11	23	12	15	21	–	14	20	32	29
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	1	–	3	8	23	–	–	–	1	9
Immobilier et construction	3	3	13	13	36	88	123	93	139	120
Agriculture	2	3	3	10	2	–	–	–	–	(1)
Secteurs liés aux ressources	2	4	30	1	7	–	–	–	–	–
Télécommunications, médias et technologie	1	1	46	21	1	–	–	–	–	–
Transport	–	–	–	–	–	–	36	35	–	4
Services publics	–	–	–	–	–	7	–	–	–	–
Divers	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	25	35	108	69	97	95	173	148	172	161
Total des prêts douteux nets	243 \$	251 \$	345 \$	412 \$	361 \$	95 \$	176 \$	148 \$	172 \$	161 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

3) Selon les IFRS, la provision pour pertes sur créances comprend la provision individuelle et la provision collective liée aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux en souffrance depuis plus de 90 jours. Selon les PCGR du Canada, elle comprend le total de la provision spécifique.

Prêts douteux nets (suite)

	IFRS					PCGR du Canada				
	Divers ¹					Total				
En millions de dollars, au 31 octobre	2014	2013	2012	2011	2010	2014	2013	2012	2011	2010
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	318 \$	273 \$	246 \$	222 \$	193 \$	534 \$	483 \$	472 \$	524 \$	452 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	7	9	12	17	23
Prêts personnels	79	82	79	79	87	193	212	255	274	281
Total des prêts douteux bruts à la consommation	397	355	325	301	280	734	704	739	815	756
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	60	85	101	71	67	64	86	101	75	75
Institutions financières	5	–	1	3	4	6	–	2	4	5
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	168	174	191	213	172	199	262	287	311	280
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	44	52	54	56	51	48	58	68	77	113
Immobilier et construction	184	179	210	269	228	329	347	416	504	465
Agriculture	6	11	12	23	20	8	15	19	38	26
Secteurs liés aux ressources	1	1	1	3	–	5	14	56	7	26
Télécommunications, médias et technologie	5	5	9	9	32	9	11	71	48	42
Transport	8	7	8	28	25	9	46	104	36	45
Services publics	1	1	1	–	1	21	1	1	–	1
Divers	–	1	1	–	–	2	3	3	2	2
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	482	516	589	675	600	700	843	1 128	1 102	1 080
Total des prêts douteux bruts	879	871	914	976	880	1 434	1 547	1 867	1 917	1 836
Autres prêts en souffrance ²	8	7	7	11	5	350	385	419	564	381
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	887 \$	878 \$	921 \$	987 \$	885 \$	1 784 \$	1 932 \$	2 286 \$	2 481 \$	2 217 \$
Provision pour pertes sur créances³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	146 \$	65 \$	27 \$	18 \$	11 \$	168 \$	89 \$	45 \$	33 \$	30 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	–	–	–	5	7
Prêts personnels	42	29	25	25	31	139	135	184	176	217
Provision totale – prêts à la consommation	188	94	52	43	42	307	224	229	214	254
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	31	32	24	26	14	32	32	24	29	16
Institutions financières	3	–	1	1	1	3	–	1	2	2
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	67	60	63	69	50	87	111	127	120	108
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	42	41	37	37	17	45	47	48	49	47
Immobilier et construction	91	62	70	40	46	145	104	170	123	127
Agriculture	4	5	3	12	9	4	6	7	17	14
Secteurs liés aux ressources	–	–	–	1	–	2	9	25	4	19
Télécommunications, médias et technologie	–	1	9	9	11	3	6	25	27	20
Transport	–	2	1	7	7	1	5	62	15	23
Services publics	1	1	1	–	–	14	1	1	–	–
Divers	–	–	–	–	–	1	2	2	2	1
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	239	204	209	202	155	337	323	492	388	377
Provision totale	427 \$	298 \$	261 \$	245 \$	197 \$	644 \$	547 \$	721 \$	602 \$	631 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	172 \$	208 \$	219 \$	204 \$	182 \$	366 \$	394 \$	427 \$	491 \$	422 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	7	9	12	12	16
Prêts personnels	37	53	54	54	56	54	77	71	98	64
Total des prêts douteux nets à la consommation	209	261	273	258	238	427	480	510	601	502
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	29	53	77	45	53	32	54	77	46	59
Institutions financières	2	–	–	2	3	3	–	1	2	3
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	101	114	128	144	122	112	151	160	191	172
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	2	11	17	19	34	3	11	20	28	66
Immobilier et construction	93	117	140	229	182	184	243	246	381	338
Agriculture	2	6	9	11	11	4	9	12	21	12
Secteurs liés aux ressources	1	1	1	2	–	3	5	31	3	7
Télécommunications, médias et technologie	5	4	–	–	21	6	5	46	21	22
Transport	8	5	7	21	18	8	41	42	21	22
Services publics	–	–	–	–	1	7	–	–	–	1
Divers	–	1	1	–	–	1	1	1	–	1
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	243	312	380	473	445	363	520	636	714	703
Total des prêts douteux nets	452 \$	573 \$	653 \$	731 \$	683 \$	790 \$	1 000 \$	1 146 \$	1 315 \$	1 205 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

3) Selon les IFRS, la provision pour pertes sur créances comprend la provision individuelle et la provision collective liée aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux en souffrance depuis plus de 90 jours. Selon les PCGR du Canada, elle comprend le total de la provision spécifique.

Dépôts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux		
	2014	2013 ¹	2012	2014	2013 ¹	2012	2014	2013 ¹	2012
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada²									
Payables à vue									
Particuliers	8 490 \$	7 938 \$	7 481 \$	15 \$	18 \$	17 \$	0,18 %	0,23 %	0,23 %
Entreprises et gouvernements	30 043	26 834	26 413	107	95	102	0,36	0,35	0,39
Banques	1 780	1 328	1 188	6	3	3	0,34	0,23	0,25
Payables sur préavis									
Particuliers	72 928	68 320	64 549	461	433	403	0,63	0,63	0,62
Entreprises et gouvernements	21 606	18 383	15 478	242	199	166	1,12	1,08	1,07
Banques	19	13	11	–	–	–	–	–	–
Payables à terme fixe									
Particuliers	41 028	39 379	40 288	673	705	816	1,64	1,79	2,03
Entreprises et gouvernements	50 060	52 371	47 111	928	1 029	768	1,85	1,96	1,63
Banques	427	279	424	4	3	4	0,94	1,08	0,94
Emprunts garantis	43 525	50 815	51 975	717	989	1 118	1,65	1,95	2,15
Total au Canada	269 906	265 660	254 918	3 153	3 474	3 397	1,17	1,31	1,33
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger									
Payables à vue									
Particuliers	567	467	457	3	3	3	0,53	0,64	0,66
Entreprises et gouvernements	3 089	2 709	2 533	3	6	2	0,10	0,22	0,08
Banques	6	43	49	1	–	2	16,67	–	4,08
Payables sur préavis									
Particuliers	2 040	1 911	1 933	38	36	35	1,86	1,88	1,81
Entreprises et gouvernements	673	562	579	1	1	1	0,15	0,18	0,17
Payables à terme fixe									
Particuliers	1 993	2 111	2 260	10	6	5	0,50	0,28	0,22
Entreprises et gouvernements	38 164	35 507	32 162	102	125	158	0,27	0,35	0,49
Banques	5 610	4 488	3 854	24	26	25	0,43	0,58	0,65
Emprunts garantis	458	425	460	2	2	2	0,44	0,47	0,43
Total à l'étranger	52 600	48 223	44 287	184	205	233	0,35	0,43	0,53
Total des dépôts	322 506 \$	313 883 \$	299 205 \$	3 337 \$	3 679 \$	3 630 \$	1,03 %	1,17 %	1,21 %

- 1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 2) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 6,0 G\$ (4,5 G\$ en 2013 et 3,9 G\$ en 2012).

Emprunts à court terme

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	2014	2013 ¹	2012
Encours à la fin de l'exercice			
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	12 999 \$	13 327 \$	13 035 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	10 765	6 986	8 224
Total des emprunts à court terme	23 764 \$	20 313 \$	21 259 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			
Solde moyen	13 719 \$	13 247 \$	10 865 \$
Solde maximal de fin de mois	14 833	14 407	13 035
Taux d'intérêt moyen	2,38 %	2,52 %	3,06 %
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			
Solde moyen	12 713 \$	10 242 \$	13 395 \$
Solde maximal de fin de mois	14 652	12 030	21 972
Taux d'intérêt moyen	1,00 %	1,00 %	1,16 %

- 1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Honoraires payés aux auditeurs nommés par les actionnaires

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013	2012
Honoraires d'audit ¹	14,2 \$	13,4 \$	15,3 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	2,0	3,2	1,8
Honoraires pour services fiscaux ³	0,1	0,5	0,8
Divers ⁴	0,1	0,4	0,3
Total	16,4 \$	17,5 \$	18,2 \$

- 1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et des services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou le règlement. Les honoraires d'audit comprennent l'audit des contrôles internes à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.
- 2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers de la CIBC, y compris diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.
- 3) Au titre des services de conformité fiscale.
- 4) Comprend les honoraires pour des services autres que d'audit.

États financiers consolidés

89	Responsabilité à l'égard de l'information financière
90	Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires
92	Bilan consolidé
93	Compte de résultat consolidé
94	État du résultat global consolidé
95	État des variations des capitaux propres consolidé
96	Tableau des flux de trésorerie consolidé
97	Notes des états financiers consolidés

Détails des notes des états financiers consolidés

97	Note 1	– Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables	139	Note 17	– Sensibilité aux taux d'intérêt
108	Note 2	– Évaluation de la juste valeur	140	Note 18	– Paiements fondés sur des actions
117	Note 3	– Acquisitions et cessions importantes	142	Note 19	– Avantages postérieurs à l'emploi
118	Note 4	– Valeurs mobilières	147	Note 20	– Impôt sur le résultat
120	Note 5	– Prêts	149	Note 21	– Résultat par action
122	Note 6	– Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers	149	Note 22	– Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie
125	Note 7	– Terrains, bâtiments et matériel	151	Note 23	– Provisions et passifs éventuels
126	Note 8	– Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles	154	Note 24	– Concentration du risque de crédit
127	Note 9	– Autres actifs	154	Note 25	– Transactions entre parties liées
128	Note 10	– Dépôts	155	Note 26	– Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence
128	Note 11	– Autres passifs	156	Note 27	– Principales filiales
128	Note 12	– Dérivés	157	Note 28	– Informations sectorielles et géographiques
133	Note 13	– Couvertures désignées aux fins comptables	159	Note 29	– Instruments financiers – informations à fournir
134	Note 14	– Titres secondaires	160	Note 30	– Compensation des actifs et des passifs financiers
134	Note 15	– Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées	161	Note 31	– Produits d'intérêts et charges d'intérêts
137	Note 16	– Valeurs mobilières de Capital Trust	162	Note 32	– Modifications de méthodes comptables futures

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation du Rapport annuel qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion ainsi que de la présentation d'une information à jour et fiable. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui exige que les états financiers soient préparés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent nécessairement des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Toutes les informations financières présentées dans le Rapport annuel sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et publiée est fiable et disponible en temps opportun. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons continué de rehausser, de consigner et de contrôler l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le résultat de ces travaux a fait l'objet d'un audit par les auditeurs nommés par les actionnaires. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice à l'aide du document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 1992) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway. Par suite de cette évaluation, nous avons déclaré que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces et que la CIBC se conforme aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley*.

Le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC ont déposé une attestation relativement au Rapport annuel auprès de la SEC conformément à la loi *Sarbanes-Oxley* et auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

L'auditeur principal et son personnel passent en revue les contrôles internes de la CIBC, y compris les contrôles et la sécurité des systèmes d'information informatisés, l'environnement global de contrôle et les contrôles comptables et financiers conformément au plan de mission approuvé par le Comité de vérification, et produisent un rapport à leur égard. L'auditeur principal a pleinement et librement accès au Comité de vérification.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification qui se compose d'administrateurs qui ne sont pas directeurs ni employés de la CIBC, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du Comité de vérification, notons le suivi du système de contrôles internes de la CIBC, le suivi de sa conformité aux exigences juridiques et réglementaires et l'examen des compétences, de l'indépendance et du rendement des auditeurs nommés par les actionnaires et des vérificateurs internes.

Les auditeurs externes, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., s'attachent à comprendre les contrôles internes et les procédés de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédures d'audit qu'ils jugent nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans leurs rapports qui suivent. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., a pleinement et librement accès au Comité de vérification, avec qui elle discute de l'audit et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Canada a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la CIBC. Par conséquent, il examine les activités et les affaires de la CIBC et fait enquête au besoin afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la CIBC est saine.

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction

Kevin Glass

Chef des services financiers

Le 3 décembre 2014

Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2014 et 2013, et le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comprend également des tests des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés et l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CIBC aux 31 octobre 2014 et 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autres points

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en date du 31 octobre 2014, fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 1992) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway et notre rapport daté du 3 décembre 2014 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 3 décembre 2014

Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires

Rapport sur le contrôle interne en vertu des normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) en date du 31 octobre 2014 fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 1992) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les critères établis par le COSO). La responsabilité du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière comprise dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint compris dans le rapport de gestion ci-joint incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de l'évaluation du risque et la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est conçu afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comporte des conventions et des procédés qui 1) ont trait au maintien de livres de comptes suffisamment détaillés qui reflètent de façon précise et fidèle les opérations et les cessions des actifs de la société; 2) donnent l'assurance raisonnable que les opérations sont constatées adéquatement afin de permettre la préparation d'états financiers selon les IFRS publiées par l'IASB et que les revenus et les frais de la société sont conformes aux autorisations données par la direction et les administrateurs de la société; et 3) donnent l'assurance raisonnable à l'égard de la prévention ou de la détection en temps opportun d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées des actifs de la société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter des anomalies. En outre, les projections du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures sont exposées au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des conventions et des procédures diminue.

À notre avis, la CIBC a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2014 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, du bilan consolidé de la CIBC aux 31 octobre 2014 et 2013, et du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2014 et notre rapport daté du 3 décembre 2014 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 3 décembre 2014

Bilan consolidé

En millions de dollars, au 31 octobre	2014	2013 ¹
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	2 694 \$	2 211 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 853	4 168
Valeurs mobilières (note 4)		
Compte de négociation	47 061	44 070
Disponibles à la vente	12 228	27 627
Désignées à leur juste valeur	253	287
	59 542	71 984
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 389	3 417
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	33 407	25 311
Prêts (note 5)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	157 526	150 938
Prêts personnels	35 458	34 441
Cartes de crédit	11 629	14 772
Entreprises et gouvernements	56 075	48 207
Provision pour pertes sur créances	(1 660)	(1 698)
	259 028	246 660
Divers		
Dérivés (note 12)	20 680	19 947
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 212	9 720
Terrains, bâtiments et matériel (note 7)	1 797	1 719
Goodwill (note 8)	1 450	1 733
Logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 8)	967	756
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 26)	1 923	1 695
Actif d'impôt différé (note 20)	506	526
Autres actifs (note 9)	9 455	8 159
	45 990	44 255
	414 903 \$	398 006 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	130 085 \$	125 034 \$
Entreprises et gouvernements	148 793	134 736
Banques	7 732	5 592
Emprunts garantis	38 783	49 802
	325 393	315 164
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	12 999	13 327
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	903	2 099
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	9 862	4 887
Divers		
Dérivés (note 12)	21 841	19 724
Acceptations	9 212	9 721
Passif d'impôt différé (note 20)	29	33
Autres passifs (note 11)	10 903	10 829
	41 985	40 307
Titres secondaires (note 14)	4 978	4 228
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 15)	1 031	1 706
Actions ordinaires (note 15)	7 782	7 753
Surplus d'apport	75	82
Résultats non distribués	9 626	8 318
Cumul des autres éléments du résultat global	105	(40)
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	18 619	17 819
Participations ne donnant pas le contrôle	164	175
Total des capitaux propres	18 783	17 994
	414 903 \$	398 006 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Jane L. Peverett
Administratrice

Compte de résultat consolidé

En millions de dollars, sauf indication contraire, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2014	2013 ¹	2012 ¹
Produits d'intérêts			
Prêts	9 504 \$	9 795 \$	10 020 \$
Valeurs mobilières	1 628	1 631	1 522
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	320	347	323
Dépôts auprès d'autres banques	25	38	42
	11 477	11 811	11 907
Charges d'intérêts			
Dépôts	3 337	3 679	3 630
Valeurs vendues à découvert	327	334	333
Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	127	102	156
Titres secondaires	178	193	208
Valeurs mobilières de Capital Trust	s. o.	s. o.	144
Divers	49	50	110
	4 018	4 358	4 581
Produits nets d'intérêts	7 459	7 453	7 326
Produits autres que d'intérêts			
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	444	389	438
Frais sur les dépôts et les paiements	848	824	775
Commissions sur crédit	478	462	418
Honoraires d'administration de cartes	414	535	560
Honoraires de gestion de placements et de garde	677	474	424
Produits tirés des fonds communs de placement	1 236	1 014	880
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	369	358	335
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	408	412	402
Produits (pertes) de négociation	(176)	27	53
Profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net (note 4)	201	212	264
Profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net	(15)	5	(32)
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	43	44	91
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 26)	226	140	155
Divers	764	369	396
	5 917	5 265	5 159
Total des produits	13 376	12 718	12 485
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 5)	937	1 121	1 291
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel	4 636	4 324	4 090
Frais d'occupation	736	700	697
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 200	1 052	1 022
Communications	312	307	304
Publicité et expansion des affaires	285	236	233
Honoraires	201	179	174
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	59	62	50
Divers	1 096	761	632
	8 525	7 621	7 202
Résultat avant impôt sur le résultat	3 914	3 976	3 992
Impôt sur le résultat (note 20)	699	626	689
Résultat net	3 215 \$	3 350 \$	3 303 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3) \$	(2) \$	9 \$
Porteurs d'actions privilégiées	87 \$	99 \$	158 \$
Porteurs d'actions ordinaires	3 131	3 253	3 136
Résultat net applicable aux actionnaires	3 218 \$	3 352 \$	3 294 \$
Résultat par action (en dollars) (note 21)			
– de base	7,87 \$	8,11 \$	7,77 \$
– dilué	7,86	8,11	7,76
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 15)	3,94	3,80	3,64

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

s. o. Sans objet. À compter du 1^{er} novembre 2012, CIBC Capital Trust a été déconsolidée. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013 ¹	2012 ¹
Résultat net	3 215 \$	3 350 \$	3 303 \$
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	694 \$	369 \$	65 \$
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur investissements dans des établissements à l'étranger	–	–	1
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	(425)	(237)	(65)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	–	–	(1)
	269	132	–
Variation nette des valeurs disponibles à la vente			
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs disponibles à la vente	152	57	208
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur valeurs disponibles à la vente	(146)	(155)	(196)
	6	(98)	12
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	94	62	20
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(81)	(51)	(13)
	13	11	7
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
	(143)	280	(454)
Total des autres éléments du résultat global²	145	325	(435)
Résultat global	3 360 \$	3 675 \$	2 868 \$
Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3) \$	(2) \$	9 \$
Porteurs d'actions privilégiées	87 \$	99 \$	158 \$
Porteurs d'actions ordinaires	3 276	3 578	2 701
Résultat global applicable aux actionnaires	3 363 \$	3 677 \$	2 859 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Comprend des profits de 16 M\$ en 2014 (10 M\$ de pertes en 2013 et 8 M\$ de profits en 2012) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013 ¹	2012 ¹
(Charge) économie d'impôt			
Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	(52) \$	(26) \$	(10) \$
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	67	44	11
	15	18	1
Variation nette des valeurs disponibles à la vente			
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs disponibles à la vente	(71)	(51)	(49)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur valeurs disponibles à la vente	59	57	65
	(12)	6	16
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(34)	(22)	(4)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	29	18	4
	(5)	(4)	–
Éléments qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
	54	(101)	160
	52 \$	(81) \$	177 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2014	2013 ¹	2012 ¹
Actions privilégiées (note 15)			
Solde au début de l'exercice	1 706 \$	1 706 \$	2 756 \$
Émission d'actions privilégiées	400	–	–
Rachat d'actions privilégiées	(1 075)	–	(1 050)
Solde à la fin de l'exercice	1 031 \$	1 706 \$	1 706 \$
Actions ordinaires (note 15)			
Solde au début de l'exercice	7 753 \$	7 769 \$	7 376 \$
Émission d'actions ordinaires	96	114	430
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(65)	(130)	(39)
Actions autodétenues	(2)	–	2
Solde à la fin de l'exercice	7 782 \$	7 753 \$	7 769 \$
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	82 \$	85 \$	93 \$
Charge au titre des options sur actions	7	5	7
Options sur actions exercées	(14)	(9)	(15)
Divers	–	1	–
Solde à la fin de l'exercice	75 \$	82 \$	85 \$
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice	8 318 \$	7 009 \$ ²	5 454 \$ ³
Résultat net applicable aux actionnaires	3 218	3 352	3 294
Dividendes (note 15)			
Actions privilégiées	(87)	(99)	(128)
Actions ordinaires	(1 567)	(1 523)	(1 470)
Prime au rachat d'actions privilégiées	–	–	(30)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(250)	(422)	(118)
Divers	(6)	1	–
Solde à la fin de l'exercice	9 626 \$	8 318 \$	7 002 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, net d'impôt			
Écart de change, montant net			
Solde au début de l'exercice	44 \$	(88) \$	(88) \$
Variation nette de l'écart de change	269	132	–
Solde à la fin de l'exercice	313 \$	44 \$	(88) \$
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs disponibles à la vente			
Solde au début de l'exercice	252 \$	350 \$	338 \$
Variation nette des valeurs disponibles à la vente	6	(98)	12
Solde à la fin de l'exercice ⁴	258 \$	252 \$	350 \$
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie			
Solde au début de l'exercice	13 \$	2 \$	(5) \$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	13	11	7
Solde à la fin de l'exercice	26 \$	13 \$	2 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, nets d'impôt, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
Solde au début de l'exercice	(349) \$	(629) \$	(175) \$
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(143)	280	(454)
Solde à la fin de l'exercice	(492) \$	(349) \$	(629) \$
Total du cumul des autres éléments du résultat global, net d'impôt	105 \$	(40) \$	(365) \$
Participations ne donnant pas le contrôle			
Solde au début de l'exercice	175 \$	170 \$	162 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3)	(2)	9
Dividendes	(4)	(4)	(5)
Divers	(4)	11	4
Solde à la fin de l'exercice	164 \$	175 \$	170 \$
Capitaux propres à la fin de l'exercice	18 783 \$	17 994 \$	16 367 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Comprend une augmentation de 7 M\$ dans les résultats non distribués liée à l'adoption de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés.

3) Comprend une diminution de 3 M\$ dans les résultats non distribués liée à l'adoption de l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés.

4) Comprend une perte cumulée de 20 M\$ (64 M\$ en 2013 et 44 M\$ en 2012) liée à des valeurs disponibles à la vente évaluées à la juste valeur.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013 ¹	2012 ¹
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	3 215 \$	3 350 \$	3 303 \$
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	937	1 121	1 291
Amortissement et perte de valeur ²	813	354	357
Charge au titre des options sur actions	7	5	7
Impôt différé	57	49	152
Profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net	(201)	(212)	(264)
Pertes nettes (profits nets) à la cession de terrains, de bâtiments et de matériel	1	(2)	(17)
Autres éléments hors caisse, montant net	(637)	(338)	96
Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation			
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(6 685)	(2 054)	1 547
Prêts, nets des remboursements	(16 529)	(5 887)	(5 023)
Dépôts, nets des retraits	10 213	13 460	11 339
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(328)	292	2 719
Intérêts courus à recevoir	79	44	(22)
Intérêts courus à payer	(32)	(147)	(95)
Actifs dérivés	(688)	6 917	146
Passifs dérivés	2 032	(7 241)	(54)
Valeurs du compte de négociation	(2 991)	(3 730)	(7 617)
Valeurs désignées à leur juste valeur	34	17	160
Autres actifs et passifs désignés à leur juste valeur	(14)	349	(639)
Impôt exigible	(27)	(532)	(749)
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	(1 196)	506	(1 257)
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	4 975	(1 744)	(1 933)
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	28	(106)	(1 473)
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	(8 096)	(186)	516
Divers, montant net	(1 538)	901	(870)
	(16 571)	5 186	1 620
Flux de trésorerie de financement			
Émission de titres secondaires	1 000	–	–
Remboursement/rachat/échéance de titres secondaires	(264)	(561)	(272)
Émission d'actions privilégiées	400	–	–
Rachat d'actions privilégiées	(1 075)	–	(1 080)
Émission d'actions ordinaires au comptant	82	105	415
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(315)	(552)	(157)
Produit net tiré des actions autodétenues	(2)	–	2
Dividendes versés	(1 654)	(1 622)	(1 598)
Frais liés à l'émission d'actions	(5)	–	–
	(1 833)	(2 630)	(2 690)
Flux de trésorerie d'investissement			
Achat de valeurs disponibles à la vente	(27 974)	(27 451)	(38 537)
Produit de la vente de valeurs disponibles à la vente	29 014	14 094	23 815
Produit à l'échéance de valeurs disponibles à la vente	14 578	10 550	17 421
Sorties nettes affectées aux acquisitions	(190)	–	(235)
Rentrées nettes provenant des cessions	3 611	49	42
Achat de terrains, de bâtiments et de matériel, montant net	(251)	(248)	(309)
	18 788	(3 006)	2 197
Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	99	48	5
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice	483	(402)	1 132
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	2 211	2 613	1 481
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice³	2 694 \$	2 211 \$	2 613 \$
Intérêts versés au comptant	4 050 \$	4 505 \$	4 676 \$
Impôt sur le résultat payé au comptant	669	1 109	1 286
Intérêts et dividendes reçus au comptant	11 556	11 856	12 053

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Comprend l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles. Les résultats de 2014 comprennent également la perte de valeur du goodwill.

3) Comprennent les soldes soumis à restrictions de 324 M\$ (264 M\$ en 2013 et 270 M\$ en 2012).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada. Par l'intermédiaire de ses trois principaux secteurs d'activité, Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, de PME, de sociétés commerciales, de grandes entreprises et de clients institutionnels au Canada et dans le monde entier. Pour plus de précisions sur nos unités d'exploitation, reportez-vous à la page 157. La CIBC est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés à Commerce Court, Toronto (Ontario).

Note 1 | Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les présents états financiers consolidés sont également conformes aux paragraphes 308(4) de la *Loi sur les banques* et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La CIBC a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration (le conseil) le 3 décembre 2014.

Sommaire des principales méthodes comptables

Nos principales méthodes comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la perte de valeur des valeurs disponibles à la vente, la provision pour pertes sur créances, la perte de valeur des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et passifs éventuels et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Périmètre de consolidation

Nous consolidons les entités sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Les conditions suivantes doivent être remplies pour avoir le contrôle sur une autre entité :

i) il faut détenir le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité, ii) il faut être exposé ou avoir droit à des rendements variables en raison de nos liens avec les entités et iii) il faut avoir la capacité d'influer sur ces rendements obtenus du fait que nous exerçons notre pouvoir sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la CIBC exerce le contrôle. En règle générale, la CIBC détient le pouvoir sur ses filiales en raison de sa participation de plus de 50 % dans les droits de vote et est exposée de façon importante à ses filiales compte tenu de sa participation de plus de 50 % dans celles-ci.

L'incidence des droits de vote potentiels que la CIBC a la capacité pratique d'exercer est prise en compte dans l'évaluation de l'existence du contrôle. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date où leur contrôle est obtenu par la CIBC et cessent d'être consolidées dès la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme à l'échelle de la CIBC aux fins de la consolidation. D'autres renseignements sur nos principales filiales figurent à la note 27.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées présentent souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : i) activités bien circonscrites; ii) objectif précis et bien défini, par exemple : titriser nos propres actifs financiers ou les actifs financiers de tiers afin de fournir des sources de financement ou de fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; iii) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; ou iv) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques. Parmi les entités structurées courantes, on compte des entités de titrisation, du financement adossé à des actifs et des fonds de placement.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées chaque fois que les faits et circonstances précis et pertinents indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités. Au cours du processus de remise en question, nous mettons à jour les hypothèses à l'égard de la probabilité de pertes, de la probabilité que des facilités de liquidité additionnelles soient utilisées et de la probabilité que de nouvelles mesures soient prises pour protéger notre réputation ou à d'autres fins. Toute l'information courante dont nous disposons est prise en compte.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

La totalité des transactions, des soldes, et des profits latents et des pertes latentes sur les transactions intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres ne faisant pas partie des capitaux propres applicables aux actionnaires de la CIBC. Le résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans le compte de résultat consolidé.

Entreprises associées et coentreprises

Nous classons les placements dans des entités sur lesquelles nous exerçons une influence notable qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises dans les entreprises associées. Nous sommes présumés exercer une influence notable lorsque nous détenons, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité ou, dans le cas d'une société en commandite, lorsque la CIBC est un co-commandité. L'influence notable pourrait aussi exister

lorsque nous détenons moins de 20 % des droits de vote d'une entité, par exemple si nous avons une influence sur les processus d'élaboration des politiques, soit en ayant un représentant siégeant au conseil d'administration de l'entité, ou par un autre moyen. Si nous sommes partie à un accord contractuel en vertu duquel nous convenons avec une ou plusieurs parties d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, nous classons notre participation dans l'entreprise à titre de coentreprise.

Les placements dans des entreprises associées et les participations dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, ces placements sont initialement évalués au coût, y compris le montant attribuable du goodwill et les immobilisations incorporelles, et ajustés par la suite pour rendre compte des variations subséquentes de notre quote-part dans l'actif net du placement.

Aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation d'un placement dans une société émettrice dont la période de présentation de l'information financière diffère de celle de la CIBC, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets d'événements ou de transactions d'importance qui se sont produits entre la date de clôture de la société émettrice et la date de clôture de la CIBC.

Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires, et les actifs et les passifs non monétaires, évalués à leur juste valeur et libellés en monnaies étrangères, sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités opérationnelles aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion en monnaies fonctionnelles sont inclus dans le compte de résultat consolidé, à l'exception des profits de change latents et des pertes de change latentes sur les titres de participation disponibles à la vente qui sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, tandis que les produits et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements à l'étranger et des transactions de couverture de l'investissement net dans ces établissements à l'étranger, nets de l'impôt applicable, sont imputés à l'écart de change, montant net, qui est inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes de change cumulés, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé, lors de la sortie d'un établissement à l'étranger. Lors de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger, la part proportionnelle du montant cumulé des profits et des pertes de change, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé.

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers

La CIBC comptabilise les instruments financiers à son bilan consolidé lorsqu'elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, désignés à leur juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance ou comme des prêts et créances, en fonction des caractéristiques de l'instrument ainsi que du but dans lequel il a été acquis. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des titres de créance classés comme détenus jusqu'à leur échéance et des titres de participation disponibles à la vente dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. Le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers des valeurs détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente est permis lorsqu'ils ne sont plus détenus à des fins de transaction et seulement dans de rares cas. De plus, le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers les prêts et créances est permis lorsqu'ils ne sont plus détenus à des fins de transaction, si les actifs financiers non dérivés répondent à la définition de prêts et créances et si nous avons l'intention et la capacité de les conserver dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'il s'agit de dérivés, d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert ou de passifs désignés à leur juste valeur. Les dérivés, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les passifs désignés à leur juste valeur sont évalués à leur juste valeur. Les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui n'ont pas de cours sur un marché actif et que nous n'entendons pas vendre immédiatement ou à court terme au moment de la comptabilisation initiale. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, ce qui correspond au montant versé à l'emprunteur, à laquelle s'ajoute le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Les prêts et créances sont ensuite mesurés au coût amorti, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, nets d'une provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Certains prêts et certaines créances peuvent être désignés à leur juste valeur (voir ci-après).

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs et des passifs détenus à des fins de transaction ou font partie d'un portefeuille sous gestion visant la réalisation de profit à court terme. Ces instruments sont initialement évalués à leur juste valeur. Les prêts et créances que nous entendons vendre immédiatement ou à court terme sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts comme produits (pertes) de négociation, sauf dans la mesure où ils sont utilisés à titre de couverture économique d'un actif ou d'un passif désigné à sa juste valeur, auquel cas les produits (pertes) figurent dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts dégagés des valeurs du compte de négociation ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans les actifs détenus à des fins de transaction, les valeurs désignées à leur juste valeur ou les prêts et créances et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, à laquelle s'ajoute le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Seuls les titres de participation dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable sont comptabilisés au coût. Nous avons établi que tous nos titres de participation ont des justes valeurs fiables. Par conséquent, tous les actifs financiers disponibles à la vente sont réévalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global après leur comptabilisation initiale, à l'exception des profits et des pertes de change sur les titres de créance disponibles à la vente, lesquels sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits ou pertes de change latent(e)s sur les titres de participation disponibles à la vente et les autres variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que le placement soit vendu ou ait subi une perte de valeur, auquel cas le montant cumulé des profits et pertes de change auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé. Les profits et pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les dépréciations pour tenir compte de la perte de valeur figurent dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs disponibles à la vente. Les dividendes et les produits d'intérêts tirés des actifs financiers disponibles à la vente sont inclus dans les produits d'intérêts.

Instruments financiers désignés à leur juste valeur

Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont ceux que nous désignons, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé. Cette désignation, une fois faite, est irrévocable. Outre l'exigence visant la disponibilité de justes valeurs fiables, des restrictions sont imposées par les IFRS et le BSIF quant à l'utilisation de cette désignation. Le critère de désignation à la juste valeur est respecté lorsque i) la désignation à la juste valeur élimine ou réduit considérablement les écarts d'évaluation qui découleraient autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente; ou ii) les instruments financiers font partie d'un portefeuille qui est géré selon sa juste valeur,

conformément à notre stratégie de placement, et qui fait l'objet de rapports internes selon la même méthode. La juste valeur peut aussi s'appliquer aux instruments financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui aurait été autrement séparé puisqu'il modifie significativement les flux de trésorerie du contrat.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions, les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur, ainsi que les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur de dérivés, de valeurs du compte de négociation et d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert qui sont gérés en tant que couvertures économiques pour des instruments financiers désignés à leur juste valeur sont inclus dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur le caractère observable des données d'évaluation sur le marché aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La note 2 donne plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux valeurs du compte de négociation et aux instruments financiers désignés à leur juste valeur sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés à tous les autres instruments financiers sont habituellement inscrits à l'actif. Dans le cas d'instruments de créance, les coûts de transaction sont amortis sur la durée attendue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas des titres de participation, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Nous comptabilisons toutes les valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à leur comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous devons estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais nous ne devons pas tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des transactions de prêts garantis et sont comptabilisées au coût amorti dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, à un prix fixe, généralement à court terme. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la rubrique Produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et figurent au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la rubrique Charges d'intérêts de notre compte de résultat consolidé.

Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées

Le droit de récupérer les garanties au comptant versées et l'obligation de rendre les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées, généralement à court terme, sont respectivement comptabilisés à titre de garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées. Les produits d'intérêts sur les garanties au comptant versées et les charges d'intérêts sur les garanties au comptant reçues sont inscrits respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la rubrique Produits d'intérêts et au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la rubrique Charges d'intérêts.

Dépréciation des actifs financiers

Prêts douteux et produits d'intérêts sur prêts douteux

Un prêt est classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt ou d'un portefeuille de prêts.

Une indication objective de dépréciation comprend des éléments indiquant que l'emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières, le non-paiement ou un compte en souffrance. En général, un prêt dont le capital ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat est automatiquement classé comme prêt douteux, à moins qu'il ne soit entièrement garanti et en voie de recouvrement. Indépendamment de l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement, un prêt est considéré comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours. Voici les exceptions qui s'appliquent :

- Les prêts sur cartes de crédit ne sont pas classés comme prêts douteux et sont radiés en totalité lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite, des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité, ou lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
- Les prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien ne sont classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat.

Dans certains cas, nous pouvons modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur. Lorsque l'état du prêt change, et si la direction ne prévoit toujours pas recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt est considéré comme douteux. Un prêt douteux est évalué selon sa valeur de réalisation estimée, déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt. Lorsqu'un prêt ou un groupe de prêts a été classé comme prêts douteux, les produits d'intérêts sont par la suite comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins du calcul de la perte de valeur. Pour les prêts sur cartes de crédit, l'intérêt est comptabilisé seulement dans la mesure où la réception d'intérêts est prévue.

Un prêt n'est plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est établi que le capital et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues. Lorsque l'état du prêt change et que la direction prévoit recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt n'est plus considéré comme douteux. Aucune tranche du montant reçu au comptant sur un prêt douteux n'est portée au compte de résultat consolidé tant que le prêt n'est pas reclassé dans les prêts productifs.

Les prêts sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur des montants provisionnés. Lorsque les prêts sont garantis, soit généralement après la réalisation ou le transfert de tous les biens donnés en garantie à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garanti a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable d'un recouvrement futur. Au cours des périodes suivantes, les recouvrements de montants déjà radiés sont portés au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions individuelles et des provisions collectives.

Provisions individuelles

Nous évaluons continuellement le risque de crédit d'une grande partie des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements pour chaque compte à la date de clôture et constituons une provision pour pertes sur créances lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du prêt.

Provisions collectives

Les prêts sont regroupés dans des portefeuilles assortis du même type de risque de crédit et la dépréciation est évaluée collectivement dans les deux cas suivants :

- i) Pertes sur créances existantes, mais qui n'ont pas encore été décelées en ce qui concerne les groupes de prêts qui ont fait l'objet d'un test de dépréciation individuel pour lesquels il n'existe pas de preuve objective de dépréciation :
 - Une provision collective est constituée pour les pertes qui, à notre avis, sont inhérentes au portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements à la date de clôture, mais qui n'ont pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.
 - La provision collective est établie d'après les niveaux de pertes prévues associées aux divers portefeuilles de crédit, selon différents niveaux de risque, et la période estimative pour les pertes existantes qui n'ont pas été précisément décelées. Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, de notre opinion sur les tendances actuelles et futures de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. La direction estime pour chaque portefeuille visé la période comprise entre le moment où une perte survient et celui où elle est relevée. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision collective sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.
 - Les niveaux de pertes prévues sont calculés d'après l'évaluation de risque propre à chaque facilité de crédit et la probabilité de défaut (PD) associée à chaque évaluation de risque, ainsi que d'après les estimations des pertes en cas de défaut (PCD). La PD reflète nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Les pertes passées sont ajustées en fonction de données observables actuelles afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture actuelle. Les estimations des PCD sont fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.
- ii) Dans le cas des groupes de prêts pour lesquels chaque prêt n'est pas considéré comme étant individuellement significatif :
 - Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME se composent d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles, à l'égard desquels des provisions collectives sont établies en fonction de taux historiques de montants radiés à l'égard des comptes courants et des soldes en souffrance.
 - En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se sert des pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui sont utilisés aux fins du calcul de la provision collective. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, les pertes passées permettent à la CIBC de calculer le montant des flux à radier dans nos modèles de taux de progression de l'ancienneté qui établissent la provision.
 - Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, de notre opinion sur les tendances actuelles et futures de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision collective sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.

Des provisions individuelles et collectives sont constituées pour le risque de crédit hors bilan qui n'a pas été évalué à la juste valeur. Ces provisions figurent dans les autres passifs.

Titres de créance disponibles à la vente

Les titres de créance disponibles à la vente sont considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le capital ou l'intérêt prévu au contrat.

La perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé afin de réduire la valeur comptable à sa juste valeur actuelle. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé sont reprises dans le compte de résultat consolidé si la juste valeur augmente par la suite et que l'augmentation peut être liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur.

Titres de participation disponibles à la vente

Une preuve objective de perte de valeur d'un placement dans des titres de participation disponibles à la vente existe lorsque la juste valeur d'un placement a subi une baisse importante ou prolongée en deçà du coût ou s'il existe de l'information concernant des changements néfastes importants qui sont survenus dans le contexte technologique, le marché, ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évolue, ou si l'émetteur éprouve de sérieuses difficultés financières.

La perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé en réduisant la valeur comptable à sa juste valeur actuelle. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé ne peuvent faire l'objet d'une reprise par la suite. Les autres baisses de la juste valeur survenues après la comptabilisation d'une perte de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé, tandis que les hausses subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Nous évaluons les pertes de valeur des actions privilégiées perpétuelles à l'aide du modèle du test de dépréciation des titres de participation.

Dérivés

Nous avons recours à des dérivés tant pour la gestion de l'actif et du passif (GAP) qu'à des fins de négociation. Les dérivés détenus aux fins de la GAP nous permettent de gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change, tandis que nos activités de négociation des dérivés visent principalement à répondre aux besoins de nos clients. Nous pouvons également prendre des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits.

Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués ultérieurement à la juste valeur, et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre de dérivés. Les profits latents et réalisés ou les pertes latentes et réalisées sur des dérivés utilisés à des fins de négociation sont comptabilisés immédiatement dans les produits (pertes) de négociation. La comptabilisation des dérivés utilisés aux fins de la GAP dépend de leur admissibilité à la comptabilité de couverture, comme il est mentionné ci-dessous.

Les justes valeurs des dérivés négociés en Bourse sont fondées sur des cours de marché. Les justes valeurs des dérivés négociés de gré à gré, y compris les dérivés négociés de gré à gré qui font l'objet d'une compensation centrale, sont obtenues grâce à des techniques d'évaluation, notamment par des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation d'options. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur l'évaluation des dérivés.

Dérivés admissibles à la comptabilité de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture pour des dérivés détenus aux fins de la GAP qui répondent à des critères déterminés. Il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (se reporter à la section Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture ci-après).

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a inefficacité dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé de couverture diffère de la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture excède la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. Le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuées au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et figurent dans les produits nets d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture figurent également dans les produits nets d'intérêts. Ainsi, toute inefficacité de la couverture, soit l'écart entre les variations de la juste valeur du dérivé de couverture et les variations des ajustements de la valeur comptable de l'élément couvert, est incluse dans les produits nets d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés et des non-dérivés de couverture sont comptabilisées dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable et dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Tout écart entre ces deux éléments représente l'inefficacité de la couverture.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et l'ajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert. Si l'élément couvert est décomptabilisé, cet ajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie dans le cadre de stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour atténuer notre risque de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe, et dans le cadre de stratégies de gestion du risque de change pour couvrir les flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères. Nous désignons également des couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC liée à certains droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au cours d'exercices futurs, moment auquel la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement lorsqu'elle se produit, c'est-à-dire dans les produits nets d'intérêts, dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou dans les charges autres que d'intérêts.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin. Lorsque la relation de couverture prend fin, tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat global y reste jusqu'à ce qu'il soit comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lorsque la variabilité des flux de trésorerie couverts ou la transaction prévue faisant l'objet de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Lorsque la réalisation de la transaction prévue n'est plus probable, le profit cumulé ou la perte cumulée connexe dans le cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien

Nous pouvons désigner des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger pour atténuer le risque de change lié à notre investissement net dans les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture relative à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture attribuable aux points de majoration et relative à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les profits et les pertes du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle d'un placement dans un établissement à l'étranger, comme il est mentionné précédemment dans la section portant sur la conversion des devises.

Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

La variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à leur juste valeur, est incluse dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. La variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation, au poste Divers de la rubrique Produits autres que d'intérêts ou, dans le cas de couvertures économiques d'engagements au titre des paiements fondés sur des actions réglés en espèces, dans la charge de rémunération, le cas échéant.

Dérivés incorporés

Tous les dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte, et lorsque les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome lorsque le contrat composé n'est pas classé comme détenu à des fins de négociation ni désigné à sa juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui sont classés avec le contrat hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées au poste Divers de la rubrique Produits autres que d'intérêts. Le montant résiduel de l'actif ou du passif au titre du contrat hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparés aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à sa juste valeur.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidité additionnelle. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la rubrique Dépôts.

Nos transactions de titrisation relatives à des entités structurées non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est arrivé à échéance;
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais avons abandonné le contrôle;
- le transfert répond aux critères d'un contrat de transfert de flux qualifié.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur et selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant sont modifiées en profondeur, cet échange ou ces modifications sont traités comme une décomptabilisation du passif d'origine et la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Actions autodétenues

Lorsque nous rachetons nos propres titres de participation, ces instruments sont traités comme des actions autodétenues et sont diminués des capitaux propres au coût, tout profit ou toute perte étant comptabilisé dans le surplus d'apport ou dans les résultats non distribués, selon ce qui convient. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation de nos propres titres de participation. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, si elle est émise à nouveau, est également inclus dans le surplus d'apport.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 90 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Selon notre estimation des engagements qui devraient être exercés, un passif financier serait comptabilisé à notre bilan consolidé et désigné à la juste valeur. Nous comptabilisons également les couvertures économiques connexes à leur juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur du passif au titre des engagements désignés à la juste valeur et les couvertures économiques connexes sont comptabilisées dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. De plus, comme la juste valeur des engagements est intégrée à la tarification du prêt hypothécaire, leur juste valeur initiale est comptabilisée sur la durée du prêt hypothécaire qui en résulte.

La juste valeur de l'engagement hypothécaire au moment du financement, le cas échéant, est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé afin de contrebalancer l'écart entre le montant du prêt hypothécaire et sa juste valeur.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance.

Les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné, ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements. Par la suite, les passifs de cautionnement financier sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la valeur actuelle de tout paiement prévu lorsqu'un paiement est devenu probable en vertu du cautionnement. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les dérivés au titre des actifs ou des passifs, selon le cas.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans le bilan consolidé sous une rubrique distincte du total des capitaux propres, net d'impôt. Il comprend les profits et les pertes latents nets sur les valeurs disponibles à la vente, la partie efficace des profits et des pertes sur des dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace, les profits et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, nets des profits ou pertes des couvertures connexes, ainsi que les profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Passif et capitaux propres

Nous classons les instruments financiers à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Un instrument est classé à titre de passif s'il s'agit d'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables. Un contrat est également classé à titre de passif s'il ne s'agit pas d'un dérivé et s'il peut nous obliger à remettre un nombre variable de nos propres actions, ou s'il s'agit d'un dérivé autre qu'un dérivé pouvant être réglé au moyen d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé de nos propres instruments de capitaux propres. Un instrument est classé à titre de capitaux propres s'il représente un intérêt résiduel dans nos actifs après déduction de tous les passifs. Les composantes d'un instrument financier composé sont classées et comptabilisées de façon distincte à titre d'actifs, de passifs ou de capitaux propres, selon ce qui convient. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de titres de participation sont présentés dans les capitaux propres à titre de déduction du produit, nets d'impôt.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation et être inscrits selon leur montant net lorsque nous jouissons d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de régler d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous touchons des commissions au titre de la garantie et du paiement aux tiers. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations.

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits initialement au coût, puis ultérieurement présentés au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon le mode linéaire de façon à ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité estimative. Les durées d'utilité estimatives s'établissent comme suit :

- Bâtiments – 40 ans
- Matériel informatique – de 3 ans à 7 ans
- Mobilier de bureau et autre matériel – de 4 ans à 15 ans
- Améliorations locatives – sur la durée d'utilité estimative

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées, le cas échéant.

Les profits et les pertes sur cessions sont comptabilisés au poste Divers de la rubrique Produits autres que d'intérêts.

Nous considérons une partie des terrains et un bâtiment sous-jacent à un contrat de location-financement à titre d'immeubles de placement puisque nous sous-louons cette partie à des parties liées. Nos immeubles de placement sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Nos immeubles de placement sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, soit la durée du contrat de location.

Les produits locatifs sont comptabilisés au poste Divers de la rubrique Produits autres que d'intérêts.

Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs identifiables nets, des passifs et des passifs éventuels acquis dans des regroupements d'entreprises. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées distinctement du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits légaux, et que leurs justes valeurs peuvent être évaluées de façon fiable.

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment, s'il existe un indice que le goodwill a pu perdre de la valeur. Se reporter à la rubrique portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels et les relations clients, les immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base, les contrats de gestion de placements, ainsi que les noms de marque comptabilisés au titre des acquisitions antérieures. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Chaque immobilisation incorporelle est évaluée avec prise en compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels ou autres afin d'établir si la durée d'utilité est déterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, soit :

- Logiciels – de 4 ans à 10 ans
- Immobilisations incorporelles fondées sur des contrats – de 8 ans à 15 ans
- Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base et relations clients – de 10 % à 12 % par année sur la durée prévue des relations selon la méthode de l'amortissement dégressif

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur. Se reporter à la rubrique portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Dépréciation des actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, y compris les bâtiments et le matériel, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, est passée en revue pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif doit être évaluée afin de calculer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ce regroupement est désigné comme une « unité génératrice de trésorerie » (UGT).

Les actifs de support ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs de support sont soumis au test de dépréciation en fonction de la plus petite UGT à laquelle l'actif de support peut être attribué de manière raisonnable et cohérente.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. Lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable, la perte de valeur équivalant à la différence entre ces deux montants est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Si la perte de valeur est reprise par la suite, la valeur comptable de l'actif est augmentée, dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit.

Le goodwill est soumis au test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représente le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Toute dépréciation éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué avec sa valeur comptable, y compris le goodwill attribué. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquemment si les conditions changent.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé en conséquence.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'exercice, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation lorsque la CIBC a l'intention de régler le montant net et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et les montants correspondants attribués à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos placements dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé, autres que ceux qui découlent de nos investissements dans des établissements à l'étranger, sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. Les actifs d'impôt différé découlant de nos investissements dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles qui sont censées se résorber dans un avenir prévisible dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires à la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans le contexte d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et n'ayant pas d'incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable, ou pour des différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, d'après les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur un groupe d'entités imposables.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes d'avantages du personnel. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, de même que divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, notamment des avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi acquis par les employés est déterminé de façon distincte pour chaque régime et de manière actuarielle, d'après la méthode des unités de crédit projetées et nos estimations les plus probables à l'égard du taux d'augmentation des salaires, de l'âge de la retraite, de la mortalité et des coûts des soins de santé prévus, ce qui représente l'obligation au titre des prestations définies de la CIBC, laquelle est évaluée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes. L'actif (le passif) net au titre des prestations définies est inclus respectivement dans les autres actifs et les autres passifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice tiennent compte du coût des avantages postérieurs à l'emploi acquis par les employés au cours de la période considérée. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice correspondent à la valeur actuelle des prestations accordées en échange de services rendus au cours de l'exercice considéré et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les coûts des services passés découlant de modifications ou de réductions apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les produits ou les charges nettes d'intérêts comprennent les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes et les charges d'intérêts liées à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux actifs des régimes, tandis que les charges d'intérêts sont calculées en appliquant le taux d'actualisation à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits ou les charges nettes d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts actuariels représentent les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies en raison de changements apportés aux hypothèses actuarielles et d'écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et les résultats réels, ainsi que d'écarts entre le rendement réel sur les actifs des régimes et les produits d'intérêts présumés générés par les actifs des régimes. Les écarts actuariels nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et ils ne peuvent pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net. Les écarts actuariels nets cumulés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le plafond de l'actif). Dans le cas des régimes pour lesquels nous n'avons pas un droit inconditionnel à un remboursement en cas d'excédent, nous établissons le plafond de l'actif en fonction des avantages économiques futurs disponibles sous forme de diminution des cotisations futures au régime de sorte que la valeur actuelle des avantages économiques se calcule en tenant compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs applicables au régime. Si une diminution des cotisations futures au régime ne peut être appliquée à la date de clôture, nous estimons si nous pourrions diminuer les cotisations pour les services futurs au cours de la durée de vie du régime compte tenu, entre autres, des rendements prévus futurs des actifs des régimes. S'il est prévu que nous ne serons pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué au montant correspondant au plafond de l'actif.

Lorsque le paiement futur des exigences de capitalisation minimale liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent net au titre des prestations définies, les exigences de capitalisation minimale sont comptabilisées à titre de passifs, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursements ou de diminution des cotisations futures. Tout excédent à la situation de capitalisation est limité à la valeur actuelle des avantages économiques futurs disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime.

Régimes de retraite à cotisations définies

Les coûts des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Autres avantages à long terme

La CIBC parraine un régime fermé de prestations d'invalidité de longue durée, qui est classé comme une entente prévoyant le versement de prestations définies à long terme. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est comptabilisée lorsque survient un événement donnant lieu à l'obligation de verser les prestations. La CIBC offre également d'autres avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires destinés aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Le montant des autres avantages à long terme est calculé de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Aux termes de cette méthode, le montant de l'avantage est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La méthode servant à déterminer le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages à long terme est conforme à la méthode utilisée pour les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions à titre de rémunération.

La charge de rémunération relative aux droits à des paiements fondés sur des actions est comptabilisée à partir de la date de début des prestations de service jusqu'à la date contractuelle d'acquisition des droits ou, si elle précède cette date, la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. En ce qui concerne les attributions régulières au cours du cycle annuel de primes incitatives au titre de la rémunération (programme incitatif annuel), la date de début des prestations de service est présumée être le début de l'exercice précédant l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu. La date de début des années de service relativement à des attributions spéciales en dehors du cycle annuel est la date d'attribution. Le montant de la charge de rémunération comptabilisée est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant au nombre de droits à des paiements fondés sur des actions qui devraient être acquis, incluant les estimations relatives aux renoncations prévues, lesquelles sont révisées périodiquement au besoin. En ce qui concerne le programme incitatif annuel, la charge de rémunération est comptabilisée à compter de la date de début des prestations de service et est fondée sur la juste valeur estimée de la prochaine attribution, la juste valeur estimée étant ajustée en fonction de la juste valeur réelle à la date d'attribution.

En vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée.

En vertu du programme d'unités d'action octroyée en fonction du rendement (UAR), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires et des estimations révisées du facteur de rendement, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. Ce facteur variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport à celui des autres grandes banques canadiennes.

Le régime d'unités à la valeur comptable (UVC) offre une rémunération fondée sur la valeur comptable de la CIBC par action ordinaire. Le montant est comptabilisé d'après les meilleures estimations de la direction relatives au nombre d'UVC dont les droits devraient être acquis, ajusté pour tenir compte des nouvelles émissions et le rachat d'actions ordinaires ou le versement de dividendes sur actions ordinaires.

La charge de rémunération relative au Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution. Lorsque la date de début des prestations de service précède la date d'attribution, la charge de rémunération est comptabilisée à partir de la date

de début des prestations de service selon la juste valeur estimative de l'attribution à la date d'attribution, la juste valeur estimative étant ajustée à la juste valeur réelle à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Si le droit au titre du ROSAE est exercé, le produit que nous recevons ainsi que le montant comptabilisé au surplus d'apport sont crédités au capital-actions ordinaire. Si le droit au titre du ROSAE expire sans avoir été exercé, la charge de rémunération demeure dans le surplus d'apport.

La rémunération des administrateurs sous forme d'unités d'actions à dividende différé (UADD) permet au porteur de recevoir un montant en espèces équivalant à une action ordinaire de la CIBC. Nous comptabilisons une charge de rémunération pour chaque UADD attribuée équivalant à la valeur de marché d'une action ordinaire de la CIBC à la date d'attribution des UADD. Les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées au poste Divers à titre de charge autre que d'intérêts ou de crédit dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle la variation se produit.

Nos cotisations au Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

L'incidence de la variation du cours de l'action ordinaire sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et des UAR est couverte au moyen de dérivés. Nous avons désigné ces dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis reclassée dans la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé sur la période au cours de laquelle les attributions couvertes influent sur le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elle se produit.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire au règlement de l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. La provision comptabilisée représente la meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture en tenant compte du risque et des incertitudes liés à l'obligation. Si ces éléments sont importants, les provisions sont actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent, la hausse de l'obligation en raison de l'écoulement du temps étant présentée dans les charges d'intérêts du compte de résultat consolidé.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la CIBC ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable que le règlement de l'obligation nécessite une sortie d'avantages économiques.

Des informations à l'égard des provisions et des passifs éventuels sont présentées dans les états financiers consolidés.

Honoraires et commissions

La comptabilisation des honoraires et des commissions est fonction du but des honoraires et des commissions et de la méthode de comptabilisation des instruments financiers connexes. Les produits gagnés à la réalisation d'un acte important sont comptabilisés une fois que l'acte a été réalisé. Les produits gagnés de la prestation de services sont comptabilisés à titre de produits au fur et à mesure que les services sont rendus. Les produits, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, sont comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

La rémunération de prise ferme, les honoraires de consultation et les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières sont comptabilisés à titre de produits au moment où les services connexes sont rendus. Les frais sur les dépôts et les paiements et les produits tirés des assurances sont comptabilisés sur la période pendant laquelle les services connexes sont rendus.

Les honoraires d'administration des cartes incluent les frais d'échange, les frais de retard, les frais sur les avances de fonds et les frais annuels. Les honoraires d'administration des cartes sont comptabilisés à mesure qu'ils sont facturés, sauf les frais annuels, qui sont comptabilisés sur la période de 12 mois à laquelle ils se rapportent.

Les honoraires de gestion de placements et de garde englobent essentiellement les produits tirés de la gestion de placements, de la gestion de successions et de l'administration de fiducies qui sont calculés en fonction de la valeur respective des biens sous gestion ou gardés et qui sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus. Par conséquent, les frais payés d'avance sont différés et amortis sur la période de services applicable, soit généralement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des fonds communs de placement sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les fonds communs sont gérés et sont fondés sur les valeurs liquidatives nettes quotidiennes des fonds communs de placement respectifs.

Résultat par action

Nous présentons le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour nos actions ordinaires.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif de l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions. La méthode du rachat d'actions permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires en supposant l'exercice du nombre d'options sur actions en circulation dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour la période, et le rachat réputé du nombre d'actions ordinaires à même le produit de l'exercice hypothétique d'options. En cas de perte applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC, le résultat dilué par action et le résultat de base par action sont identiques.

Changements de méthodes comptables

À compter du 1^{er} novembre 2013, la CIBC a adopté plusieurs nouvelles prises de position comptables et prises de position comptables modifiées, comme il est décrit ci-dessous.

a) Application rétrospective des nouvelles normes et des normes modifiées

Les modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, ont été adoptées rétrospectivement, tel qu'il est décrit ci-après.

IAS 19, *Avantages du personnel*, l'IASB a publié en juin 2011 une version modifiée de l'IAS 19. Les modifications exigeaient ce qui suit : i) la comptabilisation des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent, ii) la comptabilisation du produit d'intérêts généré par les actifs des régimes dans le résultat net à l'aide du taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des prestations définies et iii) la comptabilisation de tous les coûts (profits) des services passés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent. Nous avons adopté les modifications apportées à l'IAS 19 de façon rétrospective le 1^{er} novembre 2011.

Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation de nos placements dans les entreprises associées et dans les coentreprises et, par conséquent, l'application rétrospective des modifications de l'IAS 19 a également eu une incidence sur la comptabilisation de certains de nos placements dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'IFRS 10, *États financiers consolidés*, publiée en mai 2011, remplace les indications relatives à la consolidation présentées dans l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et dans l'interprétation 12 (SIC-12), *Consolidation – Entités ad hoc*. L'IFRS 10 comprend un modèle unique de consolidation pour l'ensemble des entités fondé sur le contrôle, quelle que soit la nature de l'entité émettrice. En vertu de l'IFRS 10, un investisseur contrôle une entité émettrice s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Nous avons adopté les dispositions de l'IFRS 10 de façon rétrospective le 1^{er} novembre 2012.

L'adoption des dispositions de l'IFRS 10 a nécessité la déconsolidation de CIBC Capital Trust de nos états financiers consolidés. Bien que nous ayons la capacité de diriger les activités pertinentes de CIBC Capital Trust, nous ne sommes pas exposés aux rendements variables étant donné que nous transférons notre risque de crédit par l'émission de billets de dépôt de premier rang à CIBC Capital Trust.

La déconsolidation de CIBC Capital Trust nous a amenés à sortir de notre bilan consolidé les valeurs mobilières de Capital Trust le 1^{er} novembre 2012 et à comptabiliser plutôt les billets de dépôt de premier rang dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements. Les capitaux propres ont augmenté aux 1^{er} novembre 2012 et 31 octobre 2013 par suite d'une reprise sur pertes auparavant comptabilisées dans les valeurs mobilières de Capital Trust rachetées par la CIBC.

L'application rétrospective des modifications apportées à l'IAS 19 et à l'IFRS 10 a eu l'incidence suivante sur les bilans consolidés :

En millions de dollars	Présenté au 31 octobre 2011	Avantages postérieurs à l'emploi	Retraité à l'ouverture au 1 ^{er} novembre 2011
ACTIF			
Actif d'impôt différé	270 \$	51 \$	321 \$
Autres actifs	8 609	(234)	8 375
Postes de l'actif qui ne sont pas touchés par les modifications comptables	374 879	–	374 879
	383 758 \$	(183) \$	383 575 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passif d'impôt différé	51 \$	(2) \$	49 \$
Autres passifs	11 653	(1)	11 652
Postes du passif qui ne sont pas touchés par les modifications comptables	355 963	–	355 963
Capitaux propres			
Actions privilégiées, actions ordinaires et surplus d'apport	10 225	–	10 225
Résultats non distribués	5 457	(3)	5 454
Cumul des autres éléments du résultat global	245	(175)	70
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	15 927	(178)	15 749
Participations ne donnant pas le contrôle	164	(2)	162
Total des capitaux propres	16 091	(180)	15 911
	383 758 \$	(183) \$	383 575 \$

En millions de dollars	Présenté au 31 octobre 2012	Avantages postérieurs à l'emploi	Retraité au 31 octobre 2012	CIBC Capital Trust	Retraité à l'ouverture 1 ^{er} novembre 2012
ACTIF					
Valeurs mobilières du compte de négociation	40 330 \$	– \$	40 330 \$	10 \$	40 340 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	43 624	–	43 624	9	43 633
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 635	(17)	1 618	(1)	1 617
Actif d'impôt différé	457	226	683	(3)	680
Autres actifs	8 947	(475)	8 472	–	8 472
Postes de l'actif qui ne sont pas touchés par les modifications comptables	298 392	–	298 392	–	298 392
	393 385 \$	(266) \$	393 119 \$	15 \$	393 134 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Dépôts des entreprises et des gouvernements	125 055 \$	– \$	125 055 \$	1 685 \$	126 740 \$
Valeurs mobilières de Capital Trust	1 678	–	1 678	(1 678)	–
Passif d'impôt différé	37	(2)	35	–	35
Autres passifs	10 634	407	11 041	1	11 042
Postes du passif qui ne sont pas touchés par les modifications comptables	238 943	–	238 943	–	238 943
Capitaux propres					
Actions privilégiées actions ordinaires et surplus d'apport	9 560	–	9 560	–	9 560
Résultats non distribués	7 042	(40)	7 002	7	7 009
Cumul des autres éléments du résultat global	264	(629)	(365)	–	(365)
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	16 866	(669)	16 197	7	16 204
Participations ne donnant pas le contrôle	172	(2)	170	–	170
Total des capitaux propres	17 038	(671)	16 367	7	16 374
	393 385 \$	(266) \$	393 119 \$	15 \$	393 134 \$

En millions de dollars	Présenté au 31 octobre 2013	Avantages postérieurs à l'emploi	CIBC Capital Trust	Retraité au 31 octobre 2013
ACTIF				
Valeurs mobilières du compte de négociation	44 068 \$	– \$	2 \$	44 070 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	48 201	–	6	48 207
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 713	(19)	1	1 695
Actif d'impôt différé	383	146	(3)	526
Autres actifs	8 675	(516)	–	8 159
Postes de l'actif qui ne sont pas touchés par les modifications comptables	295 349	–	–	295 349
	398 389 \$	(389) \$	6 \$	398 006 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Dépôts des entreprises et des gouvernements	133 100 \$	– \$	1 636 \$	134 736 \$
Valeurs mobilières de Capital Trust	1 638	–	(1 638)	–
Passif d'impôt différé	34	(1)	–	33
Autres passifs	10 774	54	1	10 829
Postes du passif qui ne sont pas touchés par les modifications comptables	234 414	–	–	234 414
Capitaux propres				
Actions privilégiées actions ordinaires et surplus d'apport	9 541	–	–	9 541
Résultats non distribués	8 402	(91)	7	8 318
Cumul des autres éléments du résultat global	309	(349)	–	(40)
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	18 252	(440)	7	17 819
Participations ne donnant pas le contrôle	177	(2)	–	175
Total des capitaux propres	18 429	(442)	7	17 994
	398 389 \$	(389) \$	6 \$	398 006 \$

Par suite de l'application rétrospective des modifications apportées à l'IAS 19 et à l'IFRS 10, l'incidence dans les comptes de résultat consolidés et dans les états du résultat global consolidés s'établissait comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013

En millions de dollars	Comme présenté antérieurement	Avantages postérieurs à l'emploi ¹	CIBC Capital Trust	Reclassement ²	Retraité
Produits d'intérêts	11 811 \$	– \$	– \$	– \$	11 811 \$
Charges d'intérêts	4 356	–	2	–	4 358
Produits nets d'intérêts	7 455	–	(2)	–	7 453
Produits autres que d'intérêts	5 328	(1)	2	(64)	5 265
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 121	–	–	–	1 121
Charges autres que d'intérêts	7 614	71	–	(64)	7 621
Résultat avant impôt	4 048	(72)	–	–	3 976
Impôt sur le résultat	648	(22)	–	–	626
Résultat net	3 400	(50)	–	–	3 350
Perte nette applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3)	1	–	–	(2)
Résultat net applicable aux actionnaires	3 403	(51)	–	–	3 352
Résultat net	3 400	(50)	–	–	3 350
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net	45	–	–	–	45
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net	–	280	–	–	280
Résultat global	3 445 \$	230 \$	– \$	– \$	3 675 \$

- 1) Représentent une diminution de 1 M\$ de la quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence au titre des produits autres que d'intérêts et une augmentation de 71 M\$ des salaires et avantages du personnel au titre des charges autres que d'intérêts.
- 2) Certains montants liés à notre portefeuille de cartes de crédit autogéré ont été reclassés du poste Divers des charges autres que d'intérêts au poste Honoraires d'administration de cartes des produits autres que d'intérêts.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012

En millions de dollars	Comme présenté antérieurement	Avantages postérieurs à l'emploi ¹	Reclassement ²	Retraité
Produits d'intérêts	11 907 \$	– \$	– \$	11 907 \$
Charges d'intérêts	4 581	–	–	4 581
Produits nets d'intérêts	7 326	–	–	7 326
Produits autres que d'intérêts	5 223	(5)	(59)	5 159
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 291	–	–	1 291
Charges autres que d'intérêts	7 215	46	(59)	7 202
Résultat avant impôt	4 043	(51)	–	3 992
Impôt sur le résultat	704	(15)	–	689
Résultat net	3 339	(36)	–	3 303
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	8	1	–	9
Résultat net applicable aux actionnaires	3 331	(37)	–	3 294
Résultat net	3 339	(36)	–	3 303
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net	19	–	–	19
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net	–	(454)	–	(454)
Résultat global	3 358 \$	(490) \$	– \$	2 868 \$

- 1) Représentent une diminution de 5 M\$ de la quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence au titre des produits autres que d'intérêts et une augmentation de 46 M\$ des salaires et avantages du personnel au titre des charges autres que d'intérêts.
- 2) Certains montants liés à notre portefeuille de cartes de crédit autogéré ont été reclassés du poste Divers des charges autres que d'intérêts au poste Honoraires d'administration de cartes des produits autres que d'intérêts.

b) Autres modifications des normes comptables

Les normes et les modifications aux normes suivantes ont également été adoptées le 1^{er} novembre 2013.

L'IFRS 11, *Partenariats*, a été publiée en mai 2011 et exige que les entités qui comptabilisaient auparavant les participations dans des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la consolidation proportionnelle soient regroupées dans un seul poste de placement au début de la première des périodes présentées selon la méthode de la mise en équivalence. Étant donné que nous appliquons déjà la méthode de la mise en équivalence à l'égard de nos entités contrôlées conjointement selon les IFRS, l'adoption de l'IFRS 11 n'a pas eu d'incidence sur nos états financiers consolidés.

L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, a été publiée en mai 2011 et exige la présentation d'informations supplémentaires sur les entités consolidées et les entités non consolidées avec lesquelles une entité a des liens. L'IFRS 12 vise à ce que l'information soit présentée de sorte que les utilisateurs des états financiers puissent évaluer la nature de la participation de l'entité présentant l'information financière dans ces entités, et les risques qui y sont associés, y compris dans les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées, ainsi que l'incidence de ces participations sur nos états financiers consolidés. L'adoption de l'IFRS 12 n'a pas eu d'incidence sur nos états financiers consolidés; cependant, nous avons présenté des informations supplémentaires aux notes 6 et 26.

En raison de la publication de l'IFRS 10, de l'IFRS 11 et de l'IFRS 12, l'IASB a publié, modifié et renommé l'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. La version modifiée de l'IAS 27 ne présente plus le modèle ni les exigences de consolidation liés aux états financiers consolidés, ces éléments étant dorénavant pris en compte dans l'IFRS 10. La nouvelle version de l'IAS 27 prescrit le mode de comptabilisation des placements dans des filiales, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées dans des états financiers individuels. La version modifiée de l'IAS 28 décrit comment appliquer la méthode de la mise en équivalence aux placements dans des entreprises associées et dans des coentreprises. L'adoption des versions modifiées de l'IAS 27 et de l'IAS 28 n'a pas eu d'incidence sur nos états financiers consolidés.

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, a été publiée en mai 2011 et remplace les indications relatives à l'évaluation à la juste valeur des différentes IFRS par une seule norme relative à l'évaluation de la juste valeur. L'IFRS 13 exige que des informations supplémentaires soient fournies sur les évaluations à la juste valeur tant pour les actifs et passifs financiers que pour les actifs et passifs non financiers qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente ou non et pour les éléments qui ne sont pas évalués à la juste valeur, mais pour lesquels la juste valeur est présentée. L'adoption de cette norme n'a pas changé la façon dont nous évaluons la juste valeur. Cependant, des informations supplémentaires ont été intégrées à la note 2 portant sur : i) le type et la fourchette de données de niveau 3 utilisées dans l'estimation de la juste valeur des instruments financiers évalués à leur juste valeur au bilan consolidé et ii) dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé (notamment les prêts et les dépôts), le niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel seront classées les justes valeurs présentées.

Les modifications apportées à l'IFRS 7 : *Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers*, publiée en décembre 2011, exige que de nouvelles informations soient fournies sur les actifs financiers et les passifs financiers qui sont compensés au bilan ou qui sont assujettis à des accords généraux de compensation ou à d'autres accords similaires. Les modifications n'ont pas eu d'incidence sur nos états financiers consolidés; cependant, nous avons présenté des informations supplémentaires à la note 30.

Note 2 | Évaluation de la juste valeur

La présente note montre la juste valeur des instruments financiers et précise comment nous calculons ces valeurs. La note 1, *Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables*, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). L'établissement de la juste valeur fait appel au jugement et repose sur des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur les données d'évaluation utilisées dans l'évaluation de la juste valeur, comme il est décrit ci-dessous.

- Niveau 1 – Les cours de marché non ajustés dans un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques accessibles à la date d'évaluation. Les cours acheteur, les cours vendeur ou les cours se situant entre ces deux valeurs, représentant le mieux la juste valeur, servent à évaluer la juste valeur, selon ce qui convient. La meilleure indication de la juste valeur est un cours indépendant dans un marché actif pour le même instrument. Un marché actif est un marché où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.
- Niveau 2 – Les cours pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés qui sont inactifs ou les cours observables sur le marché pour des instruments semblables, ou encore le recours à des techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont observables. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de divers modèles d'évaluation.
- Niveau 3 – Les cours inobservables ou non indicatifs ou le recours à des techniques d'évaluation où au moins une donnée importante est inobservable.

Une part importante de nos instruments financiers n'ont aucun cours du marché, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur. Lorsque les cours du marché dans un marché actif ne sont pas disponibles, nous pourrions considérer l'utilisation de modèles d'évaluation. La technique et le modèle que nous choisissons doivent maximiser le plus possible et de façon appropriée l'utilisation des données observables sur le marché afin d'estimer le prix auquel une transaction normale pourrait se réaliser à la date d'évaluation. Dans un marché inactif, nous tenons compte de toutes les données raisonnablement accessibles, notamment tout cours disponible pour des instruments semblables, les transactions dans des conditions de concurrence normale récentes, toute donnée pertinente observable sur le marché, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que des estimations fondées sur nos modèles internes.

Les ajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Nous exerçons notre jugement pour établir les ajustements de la valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, sans s'y limiter, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude des paramètres et d'autres risques de marché, le risque lié aux modèles et le risque de crédit. Dans le cas des dérivés, des rajustements de l'évaluation du crédit (REC) tiennent compte du risque de crédit de la contrepartie et des rajustements d'évaluation liés aux frais d'administration.

L'unité de comptabilisation d'un instrument financier est généralement l'instrument en question et les rajustements de l'évaluation s'appliquent au niveau de l'instrument, conformément à l'unité de comptabilisation. Dans le cas où nous gérons un groupe d'actifs et de passifs financiers composé de risques compensatoires et assez semblables, la juste valeur du groupe des actifs et des passifs financiers est évaluée en fonction des risques nets en cours.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous recourons à des hypothèses que les participants traitant au sein d'un marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier à l'établissement est établie à l'aide d'une technique d'évaluation qui utilise des données importantes inobservables sur le marché, aucun profit ni aucune perte d'établissement (écart entre la juste valeur établie et le prix de la transaction) n'est comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif. Tout profit ou toute perte à l'établissement est différé et comptabilisé seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les cours du marché ou les données deviennent observables.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, nous avons établi des lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur, lesquelles font l'objet d'un examen périodique compte tenu de la nature dynamique des marchés et de l'évolution constante des pratiques de fixation des prix au sein du marché. Un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place pour veiller à ce que les lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur soient appliquées de manière uniforme et adéquate. La juste valeur des valeurs émises auprès du public et des dérivés est corroborée de façon indépendante au

moins une fois par mois. Les évaluations sont corroborées à partir de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les volatilités, sont vérifiées séparément. Les résultats découlant de la validation des prix de sources indépendantes et tout ajustement apporté à l'évaluation sont examinés mensuellement par le Comité de la vérification des prix de sources indépendantes, ce qui comprend notamment, sans s'y limiter l'examen des ajustements de juste valeur et des méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur, la vérification des prix de sources indépendantes et l'analyse des limites et de l'incertitude inhérente à l'évaluation. La juste valeur de valeurs émises par voie privée est examinée trimestriellement.

Étant donné la part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date de bilan et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Méthodes et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

En ce qui a trait aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et pour lesquels nous considérons que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme et du risque de crédit généralement négligeable qui leur est associé, les justes valeurs de ces instruments financiers présentées sont réputées être équivalentes à leur valeur comptable. Ces instruments financiers sont la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les garanties au comptant au titre de valeurs prêtées, les engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, les acceptations, les dépôts à vue et certains autres actifs et passifs financiers.

Valeurs mobilières

La juste valeur des titres de créance ou des titres de participation et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif.

Les valeurs pour lesquelles il n'existe pas de marché actif sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir sur le marché, comme il est décrit ci-dessous.

La juste valeur pour des valeurs émises ou garanties par le gouvernement qui ne sont pas cotées sur un marché actif est calculée en appliquant des techniques d'évaluation, notamment l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux de rendement implicites issus de cours de titres du gouvernement négociés activement en Bourse et du différentiel de taux observables les plus récents.

La juste valeur des titres de créance de sociétés est établie en fonction des derniers cours de transactions exécutées et, le cas échéant, ajustée aux cours des titres obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus. Lorsque des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par actualisation des flux de trésorerie en utilisant des courbes d'actualisation observables, comme un indice de référence et des courbes de rendement du gouvernement et du différentiel de taux obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus.

Les titres adossés à des créances mobilières (TACM) et titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) qui ne sont pas émis ou garantis par un gouvernement sont évalués par actualisation des flux de trésorerie, en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, comme les cours indicatifs des courtiers sur des titres identiques ou similaires, ou d'autres données sur les prix de tiers, ajustés en fonction des caractéristiques et du rendement de la garantie sous-jacente. Les autres données utilisées comprennent les taux de remboursement anticipé et de liquidation, les écarts de taux et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus. Ces hypothèses tiennent compte des données tirées des transactions réelles, du rendement des actifs sous-jacents, d'études de marché externes et d'indices boursiers, le cas échéant.

Les titres de créance et les titres de participation émis par voie privée sont évalués à partir des transactions récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, les résultats, les produits ou d'autres éléments probants de tiers lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est ajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsqu'elles sont disponibles.

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable, dont le taux est fondé principalement sur le taux préférentiel, est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt actuels assortis de durées résiduelles semblables. Dans le modèle d'évaluation utilisé pour les prêts hypothécaires, on tient compte de l'option de paiement par anticipation, y compris le comportement du consommateur.

La juste valeur des prêts à taux variable et des prêts dont les taux sont révisés ou ajustés fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Les variations des écarts de taux et de liquidités depuis la date d'octroi du prêt ne sont pas observables ni prises en compte dans notre établissement de la juste valeur.

La juste valeur finale des prêts est présentée nette des provisions individuelles et des provisions collectives respectivement pour les prêts douteux et les prêts non encore désignés comme douteux. La juste valeur des prêts n'est pas ajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

Pour déterminer la juste valeur des titres adossés à des prêts (TAP) avec flux groupés et des titres adossés à des créances (TAC) avec flux groupés dans nos activités de crédit structuré en voie de liquidation classés dans les prêts et créances, nous appliquons des techniques d'évaluation fondées sur des données inobservables sur le marché, notamment les cours indicatifs des courtiers, les évaluations de remplacement pour des instruments financiers comparables et d'autres modèles internes utilisant nos propres hypothèses sur la façon dont les participants traitant au sein d'un marché fixeraient le prix d'une transaction sur le marché à la date d'évaluation.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir ou à payer, les comptes des clients des courtiers à recevoir ou à payer, et les débiteurs et créditeurs.

Les justes valeurs des autres actifs et des autres passifs sont principalement réputées correspondre au coût ou au coût amorti, étant donné que nous considérons la valeur comptable comme étant une approximation raisonnable de la juste valeur.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût amorti. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt actuels comportant des conditions similaires. La juste valeur des billets de dépôt émis pour le compte de CIBC Capital Trust a été déterminée en fonction des cours de marché des billets de catégorie 1 de la CIBC émis par CIBC Capital Trust. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée (une option encaissable) inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des options incorporées sur marchandises et sur actions.

Certains dépôts désignés à la juste valeur sont des billets structurés comprenant des coupons ou des modalités de remboursement qui sont liés au rendement des marchandises, des titres de créance et des titres de participation. La juste valeur de ces billets structurés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, dans le cas des titres de créance et de la composante des billets comprenant un dérivé incorporé, par l'intégration des cours observables sur le marché pour les titres de référence identiques ou comparables, et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité de l'option, les taux de change et les variations du risque de crédit propre à la CIBC, le cas échéant. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information.

pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les ajustements de l'évaluation du risque de marché qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

La juste valeur des emprunts garantis, qui comprennent des engagements émis par des activités ou découlant d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation, le programme d'obligations sécurisées et les entités de titrisation consolidés, est déterminée en utilisant des cours observables sur le marché pour les obligations identiques ou comparables ou par actualisation des flux de trésorerie contractuels en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, notamment les taux d'intérêt pratiqués sur le marché, ou aux écarts de taux découlant d'instruments de créance assortis d'une qualité de crédit comparable, le cas échéant.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments de créance ou de titres semblables.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les options et les contrats à terme normalisés, est fondée sur des cours de marché. Les dérivés de gré à gré comprennent surtout des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des dérivés d'actions et sur marchandises, des options sur taux d'intérêt et de change, ainsi que des dérivés de crédit. Pour ce genre d'instruments, où des cours observables sur le marché ou des prix de tiers fixés par consensus ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement de prix. Ces modèles d'établissement de prix ayant fait l'objet d'une validation tiennent compte des mesures du marché courantes pour les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et sur marchandises et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs de prix en fonction du marché.

Au cours de 2012, dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis à l'aide de la courbe de swaps indiciels à un jour, nous avons modifié notre modèle d'évaluation qui fait maintenant appel aux courbes de swaps indiciels à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation plutôt que le taux interbancaire offert à Londres (taux LIBOR).

Afin de refléter la tendance à vouloir tenir compte du coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis, nous avons modifié notre modèle d'évaluation au cours du quatrième trimestre de 2014. Le modèle, qui comprend maintenant des rajustements de l'évaluation liés au financement (REF), fait appel à une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché pour tenir lieu de taux d'actualisation plutôt que le taux LIBOR. Cette méthode a pour effet de réduire la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, la méthode a pour effet de réduire la juste valeur des passifs dérivés non garantis en intégrant les rajustements d'évaluation liés à notre propre crédit déjà comptabilisés. Par conséquent, l'adoption des REF a engendré une diminution nette ponctuelle du résultat net. Compte tenu que les pratiques sur le marché sont en constante évolution quant à l'évaluation des dérivés, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Pour établir la juste valeur de dérivés complexes et personnalisés, notamment les dérivés d'actions, les dérivés de crédit et les dérivés sur marchandises vendus par rapport à des indices ou à des paniers de référence, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment toute donnée pertinente observable sur le marché, les données sur les prix de tiers fixés par consensus, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que les estimations fondées sur nos modèles internes, lesquelles sont étudiées de près et préapprouvées conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles et sont calibrées régulièrement. Le modèle calcule la juste valeur à l'aide de données propres au type de contrat, ce qui peut comprendre les cours des actions, la corrélation entre plusieurs actifs, les taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de rendement et les diagrammes de surface de la volatilité. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché et de ceux liés à l'incertitude des paramètres qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

En plus de tenir compte des coûts de financement estimatifs établis en fonction du marché dans notre évaluation des créances liées à des dérivés non garantis, nous évaluons également si des REC sont nécessaires pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Les REC sont fondés sur les écarts de taux observables sur le marché ou sur les écarts de taux de remplacement et sur notre évaluation du risque net de crédit de la contrepartie. En évaluant notre exposition à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Tel qu'il a été mentionné précédemment, les rajustements de l'évaluation liés à notre propre risque de crédit déjà comptabilisés ont été intégrés à l'application des REF à l'égard des passifs dérivés non garantis.

Dans le cas de dérivés de crédit souscrits auprès de garants financiers, nos REC sont généralement fondés sur les écarts de taux observables sur le marché, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les garants financiers ne disposent pas d'écarts de taux observables ou s'ils sont disponibles, mais non représentatifs d'un marché actif structuré (c.-à-d., non représentatifs de la juste valeur), nous avons recours à un écart de taux de marché de remplacement. L'écart de taux de marché de remplacement est fondé sur la note de crédit que nous avons accordée à ce garant financier à l'interne. Les écarts de taux comprennent des données sur les prévisions du marché (ou du marché de remplacement) quant à la PD et quant aux PCD. Ces écarts sont appliqués selon la durée moyenne pondérée de notre exposition à ces contreparties. Lorsque nous avons recours à un écart de marché de remplacement dans le cas de contreparties qui sont des garants financiers, nous effectuons aussi un ajustement pour exprimer le risque additionnel lié au garant financier par rapport à une contrepartie qui est un garant non financier ayant une note équivalente. Le montant de l'ajustement est fonction de toute l'information interne et externe disponible sur le marché concernant les garants financiers. Les REC définitifs tiennent compte de la corrélation prévue entre le rendement futur des actifs de référence sous-jacents et celui des contreparties, sauf dans le cas d'actifs de référence de grande qualité pour lesquels nous ne prévoyons aucune détérioration prochaine de la qualité du crédit.

Le cas échéant, pour certains garants financiers, nous calculons les REC en nous fondant sur les montants recouvrables estimés.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires désignés à leur juste valeur s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les prêts entre la date d'engagement et la date du bilan consolidé. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours, et pendant combien de temps l'engagement est pris.

Engagements de crédit

Les autres engagements à consentir du crédit sont, pour la plupart, assortis d'un taux variable et ne nous exposent donc pas à un risque de taux d'intérêt, mais nous exposent cependant à un risque de crédit. Ces engagements comportent généralement des dispositions en vertu desquelles le prix des engagements de crédit utilisés est établi en fonction de la solvabilité du débiteur à la date du prélèvement des fonds. Le risque de crédit se rapportant aux engagements de prêts est inclus dans notre évaluation des provisions, individuelles ou collectives et, par conséquent, aucun autre ajustement n'est apporté.

Juste valeur des instruments financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Valeur comptable				Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total		Juste valeur
2014 Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 539 \$	8 \$	– \$	13 547 \$	13 547 \$	– \$
Valeurs mobilières	–	47 314	12 228	59 542	59 542	–
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 389	–	–	3 389	3 389	–
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	33 407	–	–	33 407	33 407	–
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	157 317	–	–	157 317	157 567	250
Prêts personnels	34 998	–	–	34 998	34 997	(1)
Cartes de crédit	11 243	–	–	11 243	11 243	–
Entreprises et gouvernements	50 570	4 900	–	55 470	55 479	9
Dérivés	–	20 680	–	20 680	20 680	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 212	–	–	9 212	9 212	–
Autres actifs	6 064	–	–	6 064	6 064	–
Passifs financiers						
Dépôts						
Particuliers	129 573	512	–	130 085	130 017	(68)
Entreprises et gouvernements	146 736	2 057	–	148 793	149 507	714
Banques	7 732	–	–	7 732	7 732	–
Emprunts garantis	38 783	–	–	38 783	39 174	391
Dérivés	–	21 841	–	21 841	21 841	–
Acceptations	9 212	–	–	9 212	9 212	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	12 999	–	12 999	12 999	–
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	903	–	–	903	903	–
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	9 862	–	–	9 862	9 862	–
Autres passifs	6 624	127	–	6 751	6 751	–
Titres secondaires	4 978	–	–	4 978	5 255	277
2013¹⁾ Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	6 268 \$	111 \$	– \$	6 379 \$	6 379 \$	– \$
Valeurs mobilières	–	44 357	27 627	71 984	71 984	–
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 417	–	–	3 417	3 417	–
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	25 311	–	–	25 311	25 311	–
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	150 778	–	–	150 778	150 924	146
Prêts personnels	33 990	–	–	33 990	33 991	1
Cartes de crédit	14 255	–	–	14 255	14 255	–
Entreprises et gouvernements	45 426	2 211	–	47 637	47 636	(1)
Dérivés	–	19 947	–	19 947	19 947	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 720	–	–	9 720	9 720	–
Autres actifs	4 747	–	–	4 747	4 747	–
Passifs financiers						
Dépôts						
Particuliers	124 686	348	–	125 034	124 995	(39)
Entreprises et gouvernements	132 972	1 764	–	134 736	135 638	902
Banques	5 592	–	–	5 592	5 592	–
Emprunts garantis	49 450	352	–	49 802	50 299	497
Dérivés	–	19 724	–	19 724	19 724	–
Acceptations	9 721	–	–	9 721	9 721	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	13 327	–	13 327	13 327	–
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 099	–	–	2 099	2 099	–
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	4 887	–	–	4 887	4 887	–
Autres passifs	7 007	133	–	7 140	7 140	–
Titres secondaires	4 228	–	–	4 228	4 550	322

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Juste valeur des dérivés

En millions de dollars, au 31 octobre

		2014			2013		
		Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Compte de négociation							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	82 \$	27 \$	55 \$	66 \$	34 \$	32 \$
	– Swaps	9 850	9 894	(44)	12 356	12 110	246
	– Options achetées	153	–	153	166	–	166
	– Options vendues	–	193	(193)	–	175	(175)
		10 085	10 114	(29)	12 588	12 319	269
Dérivés négociés en Bourse							
	– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–
	– Options achetées	5	–	5	–	–	–
	– Options vendues	–	4	(4)	–	–	–
		5	4	1	–	–	–
Total des dérivés de taux d'intérêt							
		10 090	10 118	(28)	12 588	12 319	269
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrat à terme de gré à gré	2 045	2 126	(81)	1 116	1 052	64
	– Swaps	3 833	4 188	(355)	2 764	2 580	184
	– Options achetées	322	–	322	115	–	115
	– Options vendues	–	309	(309)	–	104	(104)
		6 200	6 623	(423)	3 995	3 736	259
Total des dérivés de change							
		6 200	6 623	(423)	3 995	3 736	259
Dérivés de crédit							
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur rendement total – protection vendue	–	15	(15)	–	46	(46)
	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	203	227	(24)	261	8	253
	– Swaps sur défaillance – protection vendue	194	254	(60)	–	359	(359)
		397	496	(99)	261	413	(152)
Total des dérivés de crédit							
		397	496	(99)	261	413	(152)
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		367	1 438	(1 071)	283	1 660	(1 377)
Dérivés négociés en Bourse		320	291	29	129	120	9
Total des dérivés sur actions							
		687	1 729	(1 042)	412	1 780	(1 368)
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés de gré à gré		16	18	(2)	28	22	6
Dérivés négociés en Bourse		80	113	(33)	–	8	(8)
Total des dérivés sur métaux précieux							
		96	131	(35)	28	30	(2)
Autres dérivés sur marchandises							
Dérivés de gré à gré		438	900	(462)	460	338	122
Dérivés négociés en Bourse		214	170	44	117	126	(9)
Total des autres dérivés sur marchandises							
		652	1 070	(418)	577	464	113
Total – compte de négociation							
		18 122	20 167	(2 045)	17 861	18 742	(881)
Compte de la GAP							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	–	–	–	–	–
	– Swaps	900	526	374	1 175	549	626
	– Options achetées	4	–	4	1	–	1
	– Options vendues	–	–	–	–	–	–
		904	526	378	1 176	549	627
Dérivés négociés en Bourse							
	– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–
	– Options achetées	–	–	–	–	–	–
	– Options vendues	–	–	–	–	–	–
Total des dérivés de taux d'intérêt							
		904	526	378	1 176	549	627
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrat à terme de gré à gré	103	61	42	61	14	47
	– Swaps	1 519	1 052	467	756	416	340
	– Options vendues	–	–	–	–	–	–
		1 622	1 113	509	817	430	387
Dérivés négociés en Bourse							
	– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–
Total des dérivés de change							
		1 622	1 113	509	817	430	387
Dérivés de crédit							
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur rendement total – protection vendue	–	–	–	–	–	–
	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	–	6	(6)	33	–	33
	– Swaps sur défaillance – protection vendue	–	–	–	–	–	–
Total des dérivés de crédit							
		–	6	(6)	33	–	33
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		32	29	3	60	3	57
Dérivés négociés en Bourse		–	–	–	–	–	–
Total des dérivés sur actions							
		32	29	3	60	3	57
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés de gré à gré		–	–	–	–	–	–
Dérivés négociés en Bourse		–	–	–	–	–	–
Total des dérivés sur métaux précieux							
		–	–	–	–	–	–
Autres dérivés sur marchandises							
Dérivés de gré à gré		–	–	–	–	–	–
Dérivés négociés en Bourse		–	–	–	–	–	–
Total des autres dérivés sur marchandises							
		–	–	–	–	–	–
Total – compte de la GAP							
		2 558	1 674	884	2 086	982	1 104
Juste valeur totale							
		20 680	21 841	(1 161)	19 947	19 724	223
Moins : incidence de la compensation							
		(14 549)	(14 549)	–	(14 551)	(14 551)	–
		6 131 \$	7 292 \$	(1 161) \$	5 396 \$	5 173 \$	223 \$
Juste valeur moyenne des dérivés du compte de négociation¹⁾							
	– Dérivés de taux d'intérêt	10 902 \$	10 795 \$	107 \$	15 190 \$	15 345 \$	(155) \$
	– Dérivés de change	5 093	5 161	(68)	5 061	4 589	472
	– Dérivés de crédit	283	394	(111)	425	626	(201)
	– Dérivés sur actions	613	1 306	(693)	369	1 128	(759)
	– Dérivés sur métaux précieux	123	124	(1)	40	33	7
	– Autres dérivés sur marchandises	802	467	335	556	476	80
		17 816 \$	18 247 \$	(431) \$	21 641 \$	22 197 \$	(556) \$

1) La juste valeur moyenne correspond à la moyenne mensuelle.

Actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs, classées par niveau au sein de la hiérarchie des justes valeurs, de ces actifs et passifs dont la juste valeur n'est pas présumée correspondre à la valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2014	Total 2013
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
	2014	2013	2014	2013	2014	2013		
Actifs financiers								
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	– \$	– \$	– \$	– \$	157 567 \$	150 924 \$	157 567 \$	150 924 \$
Prêts personnels	–	–	–	–	34 997	33 991	34 997	33 991
Cartes de crédit	–	–	–	–	11 243	14 255	11 243	14 255
Entreprises et gouvernements	–	–	–	–	50 579	45 425	50 579	45 425
Placements dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	427	321	–	–	1 776	1 386	2 203	1 707
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	– \$	– \$	41 727 \$	42 608 \$	– \$	– \$	41 727 \$	42 608 \$
Entreprises et gouvernements	–	–	87 816	81 188	–	–	87 816	81 188
Banques	–	–	5 231	4 178	–	–	5 231	4 178
Emprunts garantis	–	–	35 769	38 489	3 405	11 458	39 174	49 947
Titres secondaires	–	–	5 255	4 550	–	–	5 255	4 550

1) Pour obtenir plus de précisions sur les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, voir la note 26.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

En millions de dollars, au 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2014	Total 2013 ¹
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
	2014	2013	2014	2013 ¹	2014	2013		
Actifs financiers								
Dépôts auprès d'autres banques								
	– \$	– \$	8 \$	111 \$	– \$	– \$	8 \$	111 \$
Valeurs du compte de négociation								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	2 189	2 053	7 473	7 378	–	–	9 662	9 431
Titres de participation de sociétés	30 585	27 169	2 500	3 707	–	–	33 085	30 876
Titres de créance de sociétés	–	–	2 751	2 362	–	–	2 751	2 362
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	804	564	759	837	1 563	1 401
	32 774	29 222	13 528	14 011	759	837	47 061	44 070
Prêts liés au compte de négociation								
Entreprises et gouvernements	–	–	4 900	2 211	–	–	4 900	2 211
Valeurs disponibles à la vente								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	772	1 162	6 287	14 625	–	–	7 059	15 787
Titres de participation de sociétés	30	29	–	9	600	618	630	656
Titres de créance de sociétés	–	–	1 454	7 967	8	9	1 462	7 976
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	2 455	2 922	622	286	3 077	3 208
	802	1 191	10 196	25 523	1 230	913	12 228	27 627
Valeurs désignées à leur juste valeur								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	–	–	49	44	–	–	49	44
Titres de créance de sociétés	–	–	97	96	–	–	97	96
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	107	147	107	147
	–	–	146	140	107	147	253	287
Dérivés								
De taux d'intérêt	5	–	10 968	13 718	21	46	10 994	13 764
De change	–	–	7 822	4 812	–	–	7 822	4 812
De crédit	–	–	193	–	204	294	397	294
Sur actions	320	129	398	342	1	1	719	472
Sur métaux précieux	80	–	16	28	–	–	96	28
Autres dérivés sur marchandises	214	117	438	460	–	–	652	577
	619	246	19 835	19 360	226	341	20 680	19 947
Total des actifs financiers	34 195 \$	30 659 \$	48 613 \$	61 356 \$	2 322 \$	2 238 \$	85 130 \$	94 253 \$
Passifs financiers								
Dépôts et autres passifs ²								
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(5 763)	(9 099)	(7 236)	(4 228)	–	–	(12 999)	(13 327)
	(5 763)	(9 099)	(9 203)	(6 088)	(729)	(737)	(15 695)	(15 924)
Dérivés								
De taux d'intérêt	(4)	–	(10 619)	(12 820)	(21)	(48)	(10 644)	(12 868)
De change	–	–	(7 736)	(4 166)	–	–	(7 736)	(4 166)
De crédit	–	–	(232)	–	(270)	(413)	(502)	(413)
Sur actions	(291)	(120)	(1 453)	(1 650)	(14)	(13)	(1 758)	(1 783)
Sur métaux précieux	(113)	(8)	(18)	(22)	–	–	(131)	(30)
Autres dérivés sur marchandises	(170)	(126)	(900)	(338)	–	–	(1 070)	(464)
	(578)	(254)	(20 958)	(18 996)	(305)	(474)	(21 841)	(19 724)
Total des passifs financiers	(6 341) \$	(9 353) \$	(30 161) \$	(25 084) \$	(1 034) \$	(1 211) \$	(37 536) \$	(35 648) \$

- 1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 2) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur de 2 057 M\$ (1 764 M\$ en 2013), les emprunts garantis désignés à leur juste valeur de néant (352 M\$ en 2013), les dérivés incorporés séparés de 512 M\$ (348 M\$ en 2013), les autres passifs désignés à leur juste valeur de 7 M\$ (2 M\$ en 2013) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 120 M\$ (131 M\$ en 2013).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés avoir eu lieu au début du trimestre au cours duquel ce transfert a eu lieu et ils peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et les changements concernant leur observabilité. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de 1 635 M\$ des valeurs du compte de négociation et un montant de 2 529 M\$ de valeurs vendues à découvert du niveau 1 au niveau 2 en raison d'une moins grande observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs. De plus, les transferts suivants ont été effectués au cours de l'exercice, soit parce que les données inobservables n'avaient plus d'incidence importante sur la juste valeur de ces instruments ou parce qu'il y a eu un changement concernant l'observabilité d'au moins une donnée ayant une incidence importante sur leur juste valeur :

- un montant de 13 M\$ de titres de participation de sociétés a été transféré du niveau 3 au niveau 1 (22 M\$ du niveau 3 au niveau 2 au 31 octobre 2013)
- un montant de 6 M\$ au titre de certains dérivés incorporés séparés a été transféré du niveau 2 au niveau 3 et un montant de 51 M\$ au titre de certains dérivés incorporés séparés a été transféré du niveau 3 au niveau 2 (8 M\$ du niveau 2 au niveau 3 et 12 M\$ du niveau 3 au niveau 2 au 31 octobre 2013)
- un montant de 27 M\$ d'actifs dérivés et un montant de 36 M\$ de passifs dérivés ont été transférés du niveau 3 au niveau 2 (2 M\$ d'actifs dérivés et 1 M\$ de passifs dérivés du niveau 2 au niveau 3 au 31 octobre 2013).

Pour l'exercice, le profit net comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lié aux instruments financiers, dont la juste valeur a été évaluée à l'aide d'une technique d'évaluation exigeant des paramètres inobservables sur le marché, s'est élevé à 88 M\$ (196 M\$ en 2013 et 199 M\$ en 2012).

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données inobservables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde d'ouverture	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net		Profits latents (pertes latentes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global, montant net	Transferts au niveau 3	Transferts du niveau 3	Achats	Émissions	Ventes	Règlements	Solde de clôture	
		Réalisé(e)s ¹	Latent(e)s ¹⁻²									
2014												
Valeurs du compte de négociation												
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires												
Valeurs disponibles à la vente	837 \$	191 \$	123 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(50) \$	(342) \$	759 \$
Titres de participation de sociétés												
Titres de créance de sociétés	618	63	(5)	107	–	(13)	36	–	(205)	(1)	600	
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	9	4	1	(2)	–	–	5	–	(9)	–	8	
Valeurs désignées à leur juste valeur	286	–	–	(2)	–	–	519	–	–	(181)	622	
Valeurs désignées à leur juste valeur												
Titres adossés à des créances mobilières												
Actifs dérivés	147	12	8	–	–	–	–	–	–	(60)	107	
De taux d'intérêt	46	13	(2)	–	–	(22)	–	–	–	(14)	21	
De crédit	294	(41)	(18)	–	–	–	–	–	–	(31)	204	
Sur actions	1	–	–	–	–	(5)	5	–	–	–	1	
Total de l'actif	2 238 \$	242 \$	107 \$	103 \$	– \$	(40) \$	565 \$	– \$	(264) \$	(629) \$	2 322 \$	
Dépôts et autres passifs³	(737) \$	(48) \$	(235) \$	– \$	(6) \$	51 \$	– \$	(80) \$	14 \$	312 \$	(729) \$	
Dérivés	(48)	(13)	4	–	–	22	–	–	–	14	(21)	
De taux d'intérêt	(48)	(13)	4	–	–	22	–	–	–	14	(21)	
De crédit	(413)	28	9	–	–	–	–	–	–	106	(270)	
Sur actions	(13)	–	(6)	–	–	14	–	(9)	–	–	(14)	
Total du passif	(1 211) \$	(33) \$	(228) \$	– \$	(6) \$	87 \$	– \$	(89) \$	14 \$	432 \$	(1 034) \$	
2013												
Valeurs du compte de négociation												
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires												
Prêts liés au compte de négociation	628 \$	138 \$	171 \$	– \$	– \$	– \$	162 \$	– \$	– \$	(262) \$	837 \$	
Entreprises et gouvernements												
Valeurs disponibles à la vente	12	8	–	–	–	–	–	–	(20)	–	–	
Titres de participation de sociétés												
Titres de créance de sociétés	639	81	(39)	28	–	(22)	93	–	(162)	–	618	
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	21	15	1	(5)	–	–	–	–	(23)	–	9	
Valeurs désignées à leur juste valeur	710	7	–	(7)	–	–	2	–	–	(426)	286	
Valeurs désignées à leur juste valeur												
Titres adossés à des créances mobilières												
Actifs dérivés	170	15	23	–	–	–	–	–	–	(61)	147	
De taux d'intérêt	80	10	(11)	–	–	–	–	–	(18)	(15)	46	
De crédit	591	(29)	(90)	–	–	–	–	–	–	(178)	294	
Sur actions	12	–	(1)	–	2	–	–	–	–	(12)	1	
Total de l'actif	2 863 \$	245 \$	54 \$	16 \$	2 \$	(22) \$	257 \$	– \$	(223) \$	(954) \$	2 238 \$	
Dépôts et autres passifs³	(597) \$	(39) \$	(199) \$	– \$	(8) \$	12 \$	– \$	(40) \$	2 \$	132 \$	(737) \$	
Dérivés	(85)	(12)	14	–	–	–	–	–	18	17	(48)	
De taux d'intérêt	(85)	(12)	14	–	–	–	–	–	18	17	(48)	
De crédit	(1 315)	43	92	–	–	–	–	–	–	767	(413)	
Sur actions	(2)	–	(2)	–	(1)	–	–	(8)	–	–	(13)	
Total du passif	(1 999) \$	(8) \$	(95) \$	– \$	(9) \$	12 \$	– \$	(48) \$	20 \$	916 \$	(1 211) \$	

1) Comprennent les profits et les pertes de change.

2) Comprennent les profits latents et les pertes latentes lié(e)s aux actifs et passifs détenus à la fin de l'exercice considéré.

3) Incluent des dépôts désignés à leur juste valeur de 506 M\$ (557 M\$ en 2013) et des dérivés incorporés séparés de 223 M\$ (180 M\$ en 2013).

Informations quantitatives sur les données importantes inobservables

Des techniques d'évaluation comportant au moins une donnée inobservable sont utilisées pour un certain nombre d'instruments financiers. Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation et les informations quantitatives portant sur les données importantes inobservables utilisées pour les instruments financiers du niveau 3 :

En millions de dollars, au 31 octobre	2014	Techniques d'évaluation	Données inobservables clés	Fourchette de données	
				Bas	Haut
Valeurs du compte de négociation Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	759 \$	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	0,0 %	99,5 %
Valeurs disponibles à la vente Titres de participation de sociétés Sociétés en commandite	289	Valeur de l'actif net ajustée ¹	Valeur de l'actif net	s. o.	s. o.
Sociétés fermées et actions temporairement inaccessibles	311	Multiple d'évaluation	Multiple lié au résultat	6,4	15,5
		Flux de trésorerie actualisés	Multiple lié aux produits	2,9	3,5
		Modèle d'évaluation des options	Taux d'actualisation	7,6 %	30,0 %
			Volatilité du marché	55,6 %	63,0 %
Titres de créance de sociétés	8	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	30,0 %	30,0 %
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	622	Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux	0,4 %	1,1 %
			Taux de remboursement anticipé	12,7 %	32,4 %
Valeurs désignées à leur juste valeur Titres adossés à des créances mobilières	107	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	75,0 %	85,0 %
Dérivés De taux d'intérêt	21	Modèle exclusif ²	s. o.	s. o.	s. o.
De crédit	204 ³	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	29,9 %	99,8 %
		Flux de trésorerie actualisés	Taux de défaut	4,0 %	4,0 %
			Taux de recouvrement	50,0 %	70,0 %
			Taux de remboursement anticipé	20,0 %	20,0 %
			Écart de taux ⁴	0,0 %	1,2 %
Sur actions	1	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché	13,4 %	13,4 %
Total de l'actif	2 322 \$				
Dépôts et autres passifs	(729) \$	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	0,0 %	86,0 %
		Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché	9,7 %	37,1 %
			Corrélation sur le marché	(52,8)%	100,0 %
Dérivés De taux d'intérêt	(21)	Modèle exclusif ²	s. o.	s. o.	s. o.
De crédit	(270)	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	0,0 %	99,6 %
		Flux de trésorerie actualisés	Taux de défaut	4,0 %	4,0 %
			Taux de recouvrement	50,0 %	70,0 %
			Taux de remboursement anticipé	20,0 %	20,0 %
			Écart de taux	0,0 %	1,2 %
Sur actions	(14)	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché	28,8 %	30,1 %
			Corrélation sur le marché	(48,5)%	93,3 %
Total du passif	(1 034) \$				

1) La valeur de l'actif net ajustée est établie en prenant les valeurs de l'actif net obtenues du gestionnaire de fonds ou du commandité de la société en commandite et peut être ajustée en fonction des taux du marché courants, le cas échéant.

2) Au moyen de techniques d'évaluation que nous considérons comme étant basées sur des données inobservables.

3) Montant net des réserves constituées au titre des REC liés aux garants financiers calculées selon les taux de réserve (soit un pourcentage de la juste valeur) allant de 16 % à 71 %.

4) Exclut les garants financiers.

s. o. Sans objet.

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

Les données importantes inobservables présentées dans le tableau ci-dessus, les relations entre ces données et la sensibilité de la juste valeur aux changements survenus à ces données sont décrites dans la section suivante. Nous avons procédé à l'analyse de sensibilité du niveau 3 pour chaque instrument, sauf pour les instruments gérés au sein de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation qui ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité par portefeuille afin de prendre en compte la façon dont ces instruments financiers sont gérés.

Au sein de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, nos principales sources d'exposition, qui proviennent de titres détenus directement ou de dérivés, consistent en des contrats liés au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation, des TAP flux groupés, des titres de créance de sociétés et d'autres valeurs mobilières et des prêts. Les expositions au risque de crédit structuré classées dans les prêts et créances sont comptabilisées au coût amorti et sont exclues de cette analyse de sensibilité. Les expositions au risque de crédit structuré qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé sont liées aux valeurs du compte de négociation, aux valeurs désignées à leur juste valeur et au passif désigné à la juste valeur lié à des billets structurés dans les dépôts et aux dérivés. Ces justes valeurs sont généralement déterminées d'après des données inobservables, notamment des cours indicatifs des courtiers et des modèles internes qui utilisent des taux de défaut, des taux de recouvrement, des taux de remboursement anticipé et des écarts de taux, ces justes valeurs étant sensibles à ces données inobservables. Les cours indicatifs de courtiers découlent d'un modèle de remplacement en matière de fixation de prix dans un marché inactif ou de modèles d'évaluation internes de courtiers. Ces cours sont utilisés pour évaluer les valeurs du compte de négociation et les valeurs désignées à leur juste valeur, le passif désigné à la juste valeur lié à des billets structurés et les dérivés. Une hausse importante des prix ou des cours indicatifs des courtiers entraînerait une augmentation de la juste valeur de nos valeurs mobilières et du passif lié aux billets du niveau 3 et une diminution de la juste valeur des dérivés de crédit. La juste valeur de nos dérivés de crédit faisant référence à des actifs liés à des TAP flux groupés est également touchée par d'autres données inobservables clés, notamment :

- Taux de remboursement anticipé – représentent une mesure du remboursement prévu futur d'un emprunt par un emprunteur avant son échéance. Les taux de remboursement anticipé sont fondés sur le comportement des consommateurs, la conjoncture économique et d'autres facteurs. Une hausse importante des taux de remboursement anticipé sur les prêts sous-jacents donnés en garantie des actifs de référence liés à des TAP flux groupés entraînerait une augmentation de la juste valeur des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une diminution de nos dérivés de crédit de niveau 3.

- Taux de recouvrement – représentent une estimation du montant qui sera recouvré par suite d'un défaut de paiement d'un emprunteur. Les taux de recouvrement sont exprimés au montant de un moins un taux de pertes en cas de défaut. Par conséquent, une hausse importante du taux de recouvrement sur les prêts sous-jacents non productifs donnés en garantie des actifs de référence liés à des TAP flux groupés entraînerait une augmentation de la juste valeur des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une diminution de la juste valeur de nos dérivés de crédit de niveau 3.
- Écarts de taux – correspondent à l'écart par rapport à un taux d'intérêt de référence du marché afin de prendre en compte un instrument financier dont la qualité du crédit est inférieure et font partie intégrante des taux d'actualisation utilisés dans un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Une hausse importante de l'écart de taux, qui augmente le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs des actifs de référence liés à des TAP flux groupés, entraînerait une diminution de la juste valeur des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une augmentation de la juste valeur de nos dérivés de crédit de niveau 3.
- Taux de défaut ou probabilités de défaut – représentent la probabilité qu'un emprunteur ne soit pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat. Une hausse importante du taux de défaut sur les prêts sous-jacents donnés en garantie des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une diminution de la juste valeur de nos dérivés de crédit de niveau 3. Cette incidence est attribuable au remboursement immédiat du capital sur les prêts sous-jacents non productifs donnés en garantie et de la position subordonnée des actifs de référence liés à des TAP flux groupés. En règle générale, des taux de défaut plus élevés ont une corrélation positive avec les écarts de taux, mais une corrélation négative avec les taux de recouvrement et les taux de remboursement anticipé, leur incidence respective sur les justes valeurs étant décrite ci-dessus.

La juste valeur des dérivés de crédit est aussi sensible aux REC liés au risque de contrepartie et touche la contrepartie au dérivé de crédit.

L'ajustement des cours indicatifs des courtiers, des taux de défaut, des taux de recouvrement, des taux de remboursement anticipé et des écarts de taux mentionnés précédemment en fonction d'hypothèses possibles raisonnables augmenterait ou diminuerait la juste valeur nette d'un montant pouvant aller respectivement jusqu'à 31 M\$ et 29 M\$ à l'égard des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans nos activités de crédit structuré en voie de liquidation. Des variations de la juste valeur d'un passif désigné à la juste valeur lié à des billets structurés du niveau 3 et des positions du niveau 3 couvertes par les billets n'ont aucune incidence sur l'analyse de sensibilité étant donné que des variations raisonnables possibles de la juste valeur devraient avoir un effet largement compensatoire.

La juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées est déterminée au moyen de l'application de multiples d'évaluation appropriés à des indicateurs financiers, tels que les produits ou le résultat net. Les multiples liés au résultat net ou aux produits représentent des ratios ayant trait au résultat net ou aux produits par rapport à la valeur d'une entreprise et sont souvent utilisés à titre de données inobservables dans l'évaluation de la juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées. Nous faisons preuve de jugement lorsque nous choisissons les multiples des sociétés cotées comparables, que nous rajustons par la suite pour tenir compte des facteurs propres à la société. La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées est sensible aux changements subis par le multiple que nous appliquons. Une hausse importante des multiples liés au résultat net ou des multiples liés aux produits entraîne habituellement une augmentation de la juste valeur de nos placements dans des titres de participation de sociétés fermées. La juste valeur des actions temporairement inaccessibles tient compte des provisions pour moins-value concernant les restrictions propres aux titres. Celles-ci sont déterminées en fonction du modèle d'options Black-Scholes, qui intègre la notion de volatilité implicite à titre de donnée inobservable clé. Une hausse importante de la volatilité implicite entraîne généralement une augmentation de la provision pour moins-value, et par conséquent, une baisse de la juste valeur des actions temporairement inaccessibles. Si l'on rajuste le multiple et la volatilité implicite à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable, la juste valeur totale de nos placements dans des titres de participation de sociétés fermées et des actions temporairement inaccessibles augmenterait ou diminuerait respectivement de 45 M\$ et de 26 M\$.

La juste valeur de nos placements dans nos sociétés en commandite est déterminée d'après la valeur de l'actif net fournie par les gestionnaires de fonds, rajustée au besoin. La juste valeur des sociétés en commandite est sensible aux variations de la valeur de l'actif net et, si la valeur de l'actif net à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable était ajustée, la juste valeur totale de nos sociétés en commandite augmenterait ou diminuerait respectivement de 17 M\$ et de 17 M\$.

La juste valeur de nos TACM est fondée sur des écarts de taux, qui sont des données inobservables, et des hypothèses relatives au remboursement des créances sous-jacentes à ces TACM. La juste valeur de nos TACM est sensible aux variations des écarts de taux et aux hypothèses relatives au remboursement anticipé. Une hausse importante des écarts de taux entraîne généralement une diminution de la juste valeur des TACM du niveau 3 et une hausse importante des taux de remboursement anticipé pourrait donner lieu à une augmentation ou à une diminution de la juste valeur des TACM du niveau 3. L'incidence quant au fait d'ajuster les données inobservables à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable serait négligeable.

Nos dérivés incorporés séparés sont comptabilisés dans les dépôts et autres passifs. La détermination de la juste valeur de certains dérivés incorporés séparés exige que des hypothèses et des jugements importants soient posés à l'égard des données et des techniques d'évaluation utilisés. Ces dérivés incorporés sont sensibles aux fluctuations à long terme du marché et aux données de corrélation, que nous considérons comme étant des données inobservables. La volatilité du marché représente la variabilité future prévue d'un prix sur le marché et constitue une donnée importante pour l'établissement des prix des options, qui sont inhérentes à nombre de nos dérivés incorporés. Un marché dont la volatilité est élevée entraînera généralement une hausse du prix des options, toute chose étant égale par ailleurs, en raison de la forte probabilité d'obtenir un rendement supérieur sur les options, ce qui engendre une augmentation de la juste valeur des passifs au titre des dérivés incorporés du niveau 3. Les données de corrélation servent à évaluer ces dérivés incorporés dans les cas où le remboursement dépend de plus d'un prix du marché. Par exemple, le remboursement d'un panier d'options sur actions est fondé sur le rendement du panier d'actions, ainsi que sur les relations entre les variations du cours de ces actions. Une corrélation positive suppose que deux données tendent à changer la juste valeur dans le même sens, tandis qu'une corrélation négative suppose que les deux données font varier la juste valeur en sens inverse. Des changements dans la corrélation sur le marché pourraient occasionner une augmentation ou une diminution de la juste valeur des passifs au titre des dérivés incorporés du niveau 3. L'ajustement des données inobservables à des montants de remplacement raisonnables ferait augmenter ou diminuer de 9 M\$ la juste valeur des passifs au titre de nos dérivés incorporés.

Actifs désignés à leur juste valeur

Les valeurs désignées à leur juste valeur comprennent certains titres de créance qui étaient désignés à leur juste valeur en étant gérés conjointement avec des dérivés afin d'éliminer ou de réduire considérablement les risques financiers.

Passifs désignés à leur juste valeur

Les dépôts et autres passifs désignés à leur juste valeur comprennent :

- Certains passifs-dépôts de gouvernements et d'entreprises, et certains emprunts garantis qui sont couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers, ainsi que certains passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé ayant une incidence notable sur les flux de trésorerie du passif hôte et non séparés de l'instrument hôte;
- Nos engagements hypothécaires auprès de clients de détail visant à consentir des prêts hypothécaires à taux fixe, couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers.

La juste valeur d'un passif financier désigné à sa juste valeur tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à leur juste valeur pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations du risque de crédit propre à la CIBC du point de vue des porteurs d'effets, le montant de la variation de la juste valeur imputable aux variations de notre propre risque d'écart de taux est calculé à l'aide de cours de courtiers obtenus à l'égard de notre propre écart de taux à l'établissement des passifs désignés à leur juste valeur et à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les variations de notre propre risque de crédit ont eu une incidence négligeable sur l'évaluation de la juste valeur des dépôts et des autres passifs désignés à leur juste valeur.

La valeur comptable des dépôts désignés à leur juste valeur aurait été inférieure de 7 M\$ (inférieure de 1 M\$ en 2013) si les dépôts avaient été comptabilisés selon le montant de règlement prévu au contrat.

Note 3 | Acquisitions et cessions importantes

2014

Ententes Aéroplan

Le 27 décembre 2013, la CIBC a réalisé les transactions prévues par les ententes tripartites conclues avec Aimia Canada Inc. (Aimia) et La Banque Toronto-Dominion (la Banque TD).

La CIBC a vendu à la Banque TD environ la moitié de son portefeuille de cartes de crédit Aéro Or VISA actuel, qui comprend majoritairement des clients titulaires d'une carte de crédit uniquement, alors que la CIBC a conservé le portefeuille de cartes de crédit Aéro Or VISA dont sont titulaires des clients ayant une relation plus étendue avec la Banque.

Le portefeuille cédé par la CIBC se composait de 3,3 G\$ de créances sur cartes de crédit. À la conclusion de l'entente, la CIBC a reçu un paiement en espèces de la Banque TD égal au solde de créances sur cartes de crédit que la Banque TD a acquis.

La CIBC a également touché, à la conclusion de la vente, un montant totalisant 200 M\$ en paiements initiaux de la part d'Aimia et de la Banque TD.

En vertu de ces ententes :

- La CIBC continue de pouvoir faire la promotion du programme Aéroplan et d'émettre des cartes Aéro Or à des nouveaux titulaires au moyen de ses canaux de marque CIBC.
- Les parties ont convenu de certaines clauses pour contrebalancer le risque de transfert des clients d'une société à l'autre. Des paiements pouvant atteindre 400 M\$ par la Banque TD/Aimia ou la CIBC sont prévus au chapitre du transfert net des titulaires de carte de crédit sur une période de cinq ans.
- La CIBC reçoit de la Banque TD une subvention commerciale d'un montant prévu d'environ 38 M\$ par année au cours de chacune des trois années suivant la conclusion de l'entente.
- L'entente conclue par la CIBC et Aimia comprend une option où l'une des deux parties peut résilier l'entente après la troisième année et prévoit que la CIBC devra verser une pénalité à Aimia si, dans le portefeuille de cartes de crédit conservé par la CIBC, plus d'un certain nombre de titulaires de carte de crédit Aéroplan passent à un autre type de carte de crédit CIBC.

Conjointement à la réalisation de la transaction Aéroplan, la CIBC a dégagé entièrement Aimia et la Banque TD de toute obligation potentielle liée au fait que la Banque TD devient le principal partenaire financier d'Aéroplan pour les cartes de crédit.

Acquisition d'Atlantic Trust Private Wealth Management

Le 31 décembre 2013, la CIBC a réalisé l'acquisition d'Atlantic Trust Private Wealth Management (Atlantic Trust) auprès de sa société mère, Invesco Ltd., pour une contrepartie de 224 M\$ (210 M\$ US) en sus du fonds de roulement et d'autres ajustements. Atlantic Trust offre des solutions intégrées de gestion de patrimoine à des particuliers et des familles à valeur nette élevée, à des fondations et à des fonds de dotation aux États-Unis.

Les éléments qui suivent présentent un sommaire de la contrepartie transférée ainsi que les montants de l'actif acquis et du passif pris en charge à la date d'acquisition.

Contrepartie transférée

La contrepartie transférée se présentait comme suit :

En millions de dollars, au 31 décembre 2013

Paiement initial en trésorerie	179 \$
Contrepartie éventuelle, à la juste valeur (paiement différé)	45
Fonds de roulement et autres ajustements	12
Total de la contrepartie transférée	236 \$

Le paiement différé était établi en fonction des biens sous gestion acquis à la date d'évaluation, soit le 30 avril 2014. La juste valeur estimée du paiement différé de 45 M\$ (42 M\$ US) à la date d'acquisition a été incluse dans la contrepartie transférée. Le paiement différé a été réglé en mai 2014 pour un montant de 46 M\$ (42 M\$ US).

Actif acquis et passif pris en charge

Les justes valeurs des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables pris en charge se présentaient comme suit.

En millions de dollars, au 31 décembre 2013

Trésorerie	47 \$
Valeurs disponibles à la vente	4
Terrains, bâtiments et matériel	10
Autres actifs	30
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	91
Autres passifs	(30)
Actifs identifiables acquis, montant net	152
Goodwill découlant de l'acquisition	84
Total de la contrepartie transférée	236 \$

Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles acquises comprennent une immobilisation incorporelle relative aux relations clients de 89 M\$ qui a résulté des contrats de gestion de placements acquis. La juste valeur de l'immobilisation incorporelle relative aux relations clients a été estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie fondés sur les flux de trésorerie futurs estimés découlant des honoraires sur les biens sous gestion acquis, ce qui a tenu compte des rachats nets prévus et de l'appréciation des marchés par les clients existants, net des charges d'exploitation et des autres sorties de trésorerie. Le goodwill découlant de l'acquisition de 84 M\$ comprenait principalement la valeur des synergies attendues et la valeur de la croissance des nouvelles activités découlant de l'acquisition.

Charges liées à l'acquisition

Les charges liées à l'acquisition de 5 M\$ ont été incluses dans les charges autres que d'intérêts.

Vente d'un placement en actions

Le 29 novembre 2013, la CIBC a vendu un placement en actions qui avait été acquis auparavant dans le cadre d'une restructuration de prêt dans les activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe. Cette transaction a donné lieu à un profit après impôt, net des charges connexes, de 57 M\$ au cours du trimestre clos le 31 janvier 2014.

2013

Gestion privée de patrimoine (Asie)

Le 25 janvier 2013, la CIBC a vendu son secteur d'activité autonome de gestion privée de patrimoine situé à Hong Kong et à Singapour. L'entreprise spécialisée de services de consultation et de courtage, qui était comprise dans les Services bancaires internationaux de l'unité d'exploitation stratégique Siège social et autres, offrait des services bancaires privés à un petit nombre de clients à valeur nette élevée dans la région Asie-Pacifique, et gérait des biens d'un montant totalisant environ 2 G\$. Par conséquent, la CIBC a comptabilisé un profit, net des charges connexes, de 16 M\$ (16 M\$ après impôt) au cours de l'exercice considéré. Les autres activités de la CIBC en Asie n'ont pas été touchées par cette transaction.

Note 4 | Valeurs mobilières

En millions de dollars, au 31 octobre	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance										Total 2014		Total 2013	
	1 an ou moins		De 1 an à 5 ans		De 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Pas d'échéance précise		Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹
	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹				
Valeurs disponibles à la vente														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	92 \$	1,3 %	1 453 \$	1,4 %	486 \$	2,3 %	– \$	– %	– \$	– %	2 031 \$	1,6 %	6 803 \$	2,4 %
Autres gouvernements canadiens	4	1,9	330	1,4	1 717	2,7	355	3,4	–	–	2 406	2,6	3 958	2,6
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	563	0,1	219	1,3	–	–	–	–	–	–	782	0,5	2 834	0,8
Gouvernements d'autres pays	960	1,8	349	4,4	312	6,1	219	5,4	–	–	1 840	3,5	2 192	3,3
Titres adossés à des créances hypothécaires ²														
	290	1,6	1 010	1,7	179	2,0	713	1,0	–	–	2 192	1,5	2 904	1,5
Titres adossés à des créances mobilières														
	39	2,9	63	2,8	528	2,1	255	0,6	–	–	885	1,7	304	2,7
Titres de créance de sociétés ouvertes														
	233	2,8	1 111	2,7	98	6,6	12	5,5	–	–	1 454	3,0	7 967	1,5
Titres de créance de sociétés fermées														
	7	10,0	–	–	1	10,0	–	–	–	–	8	10,0	9	10,0
Total des titres de créance	2 188		4 535		3 321		1 554		–		11 598		26 971	
Titres de participation de sociétés ouvertes														
	–	–	–	–	–	–	–	–	174	négl.	174	négl.	30	négl.
Titres de participation de sociétés fermées														
	–	–	–	–	–	–	–	–	456	négl.	456	négl.	626	négl.
Total des titres de participation	–		–		–		–		630		630		656	
Total des valeurs disponibles à la vente	2 188 \$		4 535 \$		3 321 \$		1 554 \$		630 \$		12 228 \$		27 627 \$	
Valeurs du compte de négociation³														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	1 316 \$		2 512 \$		479 \$		328 \$		– \$		4 635 \$		3 436 \$	
Autres gouvernements canadiens	929		1 199		716		1 725		–		4 569		5 491	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	28		165		54		10		–		257		344	
Gouvernements d'autres pays	23		92		39		47		–		201		160	
Titres adossés à des créances hypothécaires ⁴														
	134		367		32		23		–		556		348	
Titres adossés à des créances mobilières														
	72		177		–		758		–		1 007		1 053	
Titres de créance de sociétés ouvertes														
	1 049		900		510		292		–		2 751		2 362	
Titres de participation de sociétés ouvertes														
	–		–		–		–		33 085		33 085		30 876	
Total des valeurs du compte de négociation	3 551 \$		5 412 \$		1 830 \$		3 183 \$		33 085 \$		47 061 \$		44 070 \$	
Valeurs désignées à leur juste valeur														
Valeurs émises ou garanties par :														
Autres gouvernements canadiens	– \$		– \$		– \$		49 \$		– \$		49 \$		44 \$	
Titres adossés à des créances mobilières														
	–		–		–		107		–		107		147	
Titres de créance de sociétés ouvertes														
	–		97		–		–		–		97		96	
Total des valeurs désignées à leur juste valeur	– \$		97 \$		– \$		156 \$		– \$		253 \$		287 \$	
Total des valeurs mobilières⁵	5 739 \$		10 044 \$		5 151 \$		4 893 \$		33 715 \$		59 542 \$		71 984 \$	

1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels.

2) Comprendent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 1 249 M\$ (2 356 M\$ en 2013) et la juste valeur, à 1 253 M\$ (2 365 M\$ en 2013); des valeurs émises par la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), dont le coût amorti s'établissait à 154 M\$ (4 M\$ en 2013) et la juste valeur, à 154 M\$ (4 M\$ en 2013); des valeurs émises par la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), dont le coût amorti s'établissait à 22 M\$ (néant en 2013) et la juste valeur, à 22 M\$ (néant en 2013) et des valeurs émises par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), société détenue par le gouvernement américain, dont le coût amorti s'établissait à 538 M\$ (531 M\$ en 2013) et la juste valeur, à 539 M\$ (532 M\$ en 2013).

3) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

4) Comprendent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 484 M\$ (315 M\$ en 2013).

5) Comprendent des valeurs libellées en dollars américains d'une valeur comptable de 8,5 G\$ (15,4 G\$ en 2013) et des valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères d'une valeur comptable de 844 M\$ (613 M\$ en 2013).

négl. Négligeable.

Reclassement des instruments financiers

En vertu des changements apportés en octobre 2008 à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, il est permis, dans de rares circonstances, que certains actifs financiers détenus à des fins de transaction soient reclassés comme prêts et créances et comme valeurs disponibles à la vente. En raison de ces modifications, nous avons reclassé certaines valeurs dans les prêts et créances et valeurs disponibles à la vente avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2008. Nous n'avons pas reclassé de titres au cours des exercices clos les 31 octobre 2014, 2013 et 2012.

Les tableaux suivants présentent les valeurs comptables, les justes valeurs ainsi que les résultats et les pertes propres aux actifs reclassés :

En millions de dollars, au 31 octobre	2014		2013	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Actifs détenus à des fins de transaction reclassés auparavant dans les prêts et créances	1 649 \$	1 661 \$	2 746 \$	2 781 \$
Actifs détenus à des fins de transaction reclassés auparavant dans les valeurs disponibles à la vente	6	6	7	7
Total des actifs financiers reclassés	1 655 \$	1 667 \$	2 753 \$	2 788 \$

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013	2012
Résultat net (avant impôt) comptabilisé sur actifs reclassés :			
Produits d'intérêts	57 \$	71 \$	97 \$
Perturbations de valeur	–	(14)	(34)
	57 \$	57 \$	63 \$
Variation de la juste valeur comptabilisée en résultat net (avant impôt) si le reclassement n'avait pas eu lieu :			
Sur les actifs détenus à des fins de transaction reclassés auparavant dans les prêts et créances	17 \$	22 \$	62 \$
Sur les actifs détenus à des fins de transaction reclassés auparavant dans les valeurs disponibles à la vente	–	–	(1)
	17 \$	22 \$	61 \$

Les taux d'intérêt effectifs sur les valeurs détenues à des fins de transaction auparavant reclassées dans les valeurs disponibles à la vente variaient entre 3 % et 13 %, et les flux de trésorerie recouvrables prévus étaient de 1,2 G\$, à la date de leur reclassement. Les taux d'intérêt effectifs sur les actifs détenus à des fins de transaction auparavant reclassées dans les prêts et créances variaient entre 4 % et 10 %, et les flux de trésorerie recouvrables prévus étaient de 7,9 G\$ à la date de leur reclassement.

Juste valeur des valeurs disponibles à la vente

En millions de dollars, au 31 octobre	2014								2013			
	Coût amorti	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût amorti	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût amorti	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Valeurs émises ou garanties par :	2 026 \$	5 \$	– \$	2 031 \$	6 770 \$	34 \$	(1) \$	6 803 \$				
Gouvernement du Canada												
Autres gouvernements canadiens	2 391	15	–	2 406	3 925	34	(1)	3 958				
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	781	1	–	782	2 856	5	(27)	2 834				
Gouvernements d'autres pays	1 834	13	(7)	1 840	2 193	17	(18)	2 192				
Titres adossés à des créances hypothécaires	2 186	7	(1)	2 192	2 894	12	(2)	2 904				
Titres adossés à des créances mobilières	883	2	–	885	299	5	–	304				
Titres de créance de sociétés ouvertes	1 444	22	(12)	1 454	7 927	57	(17)	7 967				
Titres de créance de sociétés fermées	6	2	–	8	5	4	–	9				
Titres de participation de sociétés ouvertes ¹	17	157	–	174	12	18	–	30				
Titres de participation de sociétés fermées	261	195	–	456	363	263	–	626				
	11 829 \$	419 \$	(20) \$	12 228 \$	27 244 \$	449 \$	(66) \$	27 627 \$				

1) Comprennent des actions temporairement inaccessibles.

Pour les valeurs disponibles à la vente dont la juste valeur est inférieure au coût amorti, le tableau ci-après présente la juste valeur actuelle et les pertes latentes connexes pour des périodes de moins de 12 mois et de 12 mois ou plus :

En millions de dollars, au 31 octobre	2014						2013						
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total		Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total		
	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	
Valeurs émises ou garanties par :													
Gouvernement du Canada	485 \$	– \$	– \$	– \$	485 \$	– \$	– \$	324 \$	(1) \$	– \$	– \$	324 \$	(1) \$
Autres gouvernements canadiens	101	–	291	–	392	–	–	–	–	680	(1)	680	(1)
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	197	–	22	–	219	–	539	(5)	759	(22)	1 298	(27)	
Gouvernements d'autres pays	433	(1)	178	(6)	611	(7)	580	(6)	153	(12)	733	(18)	
Titres adossés à des créances hypothécaires	462	(1)	36	–	498	(1)	584	(2)	–	–	584	(2)	
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres de créance de sociétés ouvertes	173	(1)	357	(11)	530	(12)	1 437	(12)	196	(5)	1 633	(17)	
Titres de créance de sociétés fermées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres de participation de sociétés ouvertes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres de participation de sociétés fermées	9	–	1	–	10	–	5	–	1	–	6	–	
	1 860 \$	(3) \$	885 \$	(17) \$	2 745 \$	(20) \$	3 469 \$	(26) \$	1 789 \$	(40) \$	5 258 \$	(66) \$	

Au 31 octobre 2014, le coût amorti de 88 valeurs disponibles à la vente qui affichaient une position de perte latente brute (148 valeurs en 2013) dépassait leur juste valeur de 20 M\$ (66 M\$ en 2013). 30 valeurs disponibles à la vente (24 valeurs en 2013) ont affiché une position de perte latente brute pour plus de un an, soit une perte latente brute de 17 M\$ (40 M\$ en 2013). Nous avons déterminé que ces valeurs disponibles à la vente n'avaient pas subi de dépréciation.

Le tableau ci-dessous présente les profits et les pertes réalisés ainsi que les reprises de pertes de valeur et les pertes de valeur des valeurs disponibles à la vente :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013	2012
Profits réalisés	242 \$	280 \$	309 \$
Pertes réalisées	(36)	(29)	(23)
Pertes de valeur			
Titres de participation	(5)	(39)	(22)
	201 \$	212 \$	264 \$

Note 5 | Prêts^{1,2}

En millions de dollars, au 31 octobre	2014					2013				
	Montant brut	Provision individuelle	Provision collective	Provision totale	Total net	Montant brut	Provision individuelle	Provision collective	Provision totale	Total net
Prêts hypothécaires à l'habitation	157 526 \$	1 \$	208 \$	209 \$	157 317 \$	150 938 \$	1 \$	159 \$	160 \$	150 778 \$
Prêts personnels ³	35 458	9	451	460	34 998	34 441	9	442	451	33 990
Cartes de crédit	11 629	–	386	386	11 243	14 772	–	517	517	14 255
Entreprises et gouvernements ^{4,5}	56 075	328	277	605	55 470	48 207	310	260	570	47 637
	260 688 \$	338 \$	1 322 \$	1 660 \$	259 028 \$	248 358 \$	320 \$	1 378 \$	1 698 \$	246 660 \$

1) Les prêts sont présentés nets des produits non gagnés de 300 M\$ (299 M\$ en 2013).

2) Comprennent des prêts bruts libellés en dollars américains de 26,1 G\$ (22,5 G\$ en 2013) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 3,4 G\$ (3,1 G\$ en 2013).

3) Comprennent un montant de 114 M\$ (117 M\$ en 2013) pour des prêts consentis à des particuliers alors qu'ils étaient à l'emploi de la CIBC en vue de financer une partie de leur participation dans des fonds qui effectuent des placements privés en actions en parallèle avec la CIBC et ses sociétés affiliées. Ces prêts sont garantis par la participation de l'emprunteur dans ces fonds. Du total de l'encours de ces prêts, 111 M\$ (114 M\$ en 2013) sont dus par des particuliers qui ne sont plus à l'emploi de la CIBC.

4) Comprennent des prêts liés au compte de négociation de 4 900 M\$ (2 211 M\$ en 2013).

5) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Provision pour pertes sur créances

Provision individuelle

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Prêts hypothécaires à l'habitation			Prêts personnels			Entreprises et gouvernements			Total		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2012	
Solde au début de l'exercice	1 \$	– \$	1 \$	9 \$	8 \$	8 \$	310 \$	467 \$	357 \$	320 \$	475 \$	366 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	–	1	(1)	–	1	–	136	166	272	136	168	271
Radiations	–	–	–	–	–	(1)	(120)	(323)	(134)	(120)	(323)	(135)
Recouvrements	–	–	–	–	–	–	6	3	3	6	3	3
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	–	–	–	–	(14)	(20)	(30)	(14)	(20)	(30)
Divers	–	–	–	–	–	1	10	17	(1)	10	17	–
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	1 \$	– \$	9 \$	9 \$	8 \$	328 \$	310 \$	467 \$	338 \$	320 \$	475 \$

Provision collective

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	Prêts hypothécaires à l'habitation			Prêts personnels			Cartes de crédit			Entreprises et gouvernement			Total		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Solde au début de l'exercice	159 \$	71 \$	48 \$	442 \$	459 \$	478 \$	517 \$	583 \$	632 \$	320 \$	328 \$	327 \$	1 438 \$	1 441 \$	1 485 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	83	119	53	284	295	268	378	499	646	56	40	53	801	953	1 020
Radiations	(27)	(24)	(20)	(312)	(334)	(310)	(564)	(708)	(826)	(35)	(59)	(57)	(938)	(1 125)	(1 213)
Recouvrements	–	–	–	43	32	30	136	143	131	7	6	6	186	181	167
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(8)	(9)	(12)	(8)	(8)	(5)	–	–	–	–	–	–	(16)	(17)	(17)
Divers	1	2	2	2	(2)	(2)	(81)	–	–	5	5	(1)	(73)	5	(1)
Solde à la fin de l'exercice	208 \$	159 \$	71 \$	451 \$	442 \$	459 \$	386 \$	517 \$	583 \$	353 \$	320 \$	328 \$	1 398 \$	1 438 \$	1 441 \$
Se compose de ce qui suit :															
Prêts	208 \$	159 \$	71 \$	451 \$	442 \$	459 \$	386 \$	517 \$	583 \$	277 \$	260 \$	272 \$	1 322 \$	1 378 \$	1 385 \$
Facilités de crédit inutilisées ¹	–	–	–	–	–	–	–	–	–	76	60	56	76	60	56

1) Comprises dans les autres passifs du bilan consolidé.

Prêts douteux

En millions de dollars, au 31 octobre	2014					2013				
	Prêts douteux bruts	Provision individuelle	Provision collective ¹	Prêts douteux montant net	Prêts douteux bruts	Provision individuelle	Provision collective ¹	Prêts douteux montant net		
Prêts hypothécaires à l'habitation	534 \$	1 \$	167 \$	366 \$	483 \$	1 \$	88 \$	394 \$		
Prêts personnels	200	9	130	61	221	9	126	86		
Entreprises et gouvernements	700	328	9	363	843	310	13	520		
Total des prêts douteux ^{2,3}	1 434 \$	338 \$	306 \$	790 \$	1 547 \$	320 \$	227 \$	1 000 \$		

1) Comprend la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours. En outre, nous avons une provision collective de 1 092 M\$ (1 211 M\$ en 2013) à l'égard de soldes non douteux.

2) Le solde moyen des prêts douteux bruts était de 1 519 M\$ (1 723 M\$ en 2013).

3) Des biens saisis de 22 M\$ (24 M\$ en 2013) étaient compris dans les autres actifs au bilan consolidé.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Ces éléments comprennent les prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance aux termes du contrat. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat.

En millions de dollars, au 31 octobre	Moins de 31 jours	De 31 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total 2014	Total 2013
	Prêts hypothécaires à l'habitation	1 781 \$	660 \$	216 \$	2 657 \$
Prêts personnels	484	112	22	618	567
Cartes de crédit	496	142	85	723	955
Entreprises et gouvernements	164	65	27	256	258
	2 925 \$	979 \$	350 \$	4 254 \$	4 289 \$

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés si les prêts douteux avaient été traités comme étant à court terme s'établissaient à 99 M\$ (110 M\$ en 2013), dont 21 M\$ (26 M\$ en 2013) provenaient du Canada et 78 M\$ (84 M\$ en 2013) provenaient de l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux étaient de 30 M\$ (37 M\$ en 2013), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux s'élevaient à 40 M\$ (56 M\$ en 2013), dont 33 M\$ (46 M\$ en 2013) provenaient du Canada et 7 M\$ (10 M\$ en 2013) provenaient de l'étranger.

Qualité du crédit du portefeuille de prêts

Les tableaux qui suivent présentent la qualité du crédit des prêts et acceptations aux entreprises et aux gouvernements et des prêts de détail en fonction de leur valeur comptable. Pour plus de précisions sur les catégories de notes et sur les tranches de PD de la CIBC, se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion.

Prêts et acceptations nets aux entreprises et aux gouvernements

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

				2014	2013		
Type de note	Note de la CIBC	Tranches de PD	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total	Total ¹
De première qualité	00 – 47	0,01 %-0,42 %	22 579 \$	1 821 \$	1 450 \$	25 850 \$	23 107 \$
De qualité inférieure	51 – 67	0,43 %-12,11 %	27 038	489	304	27 831	23 233
Liste de surveillance	70 – 80	12,12 %-99,99 %	315	–	–	315	525
Défaut	90	100 %	311	–	–	311	379
Total de l'exposition selon l'approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée)			50 243 \$	2 310 \$	1 754 \$	54 307 \$	47 244 \$
Très bon profil			6 348 \$	41 \$	13 \$	6 402 \$	6 314 \$
Bon profil			361	–	–	361	372
Profil satisfaisant			159	–	–	159	234
Profil faible			24	–	–	24	58
Défaut			3	–	–	3	–
Total des expositions classées			6 895 \$	41 \$	13 \$	6 949 \$	6 978 \$
Expositions assujetties à l'approche standard			3 131 \$	226 \$	337 \$	3 694 \$	3 382 \$
			60 269 \$	2 577 \$	2 104 \$	64 950 \$	57 604 \$
Moins la provision collective ²						268 \$	247 \$
Prêts et acceptations aux entreprises et aux gouvernements, montant net ³						64 682 \$	57 357 \$

- Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- Comprend la provision collective liée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements en souffrance depuis moins de 90 jours.
- Comprend des engagements de clients en vertu d'acceptations de 9 212 M\$ (9 720 M\$ en 2013).

Prêts nets de détail

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

				2014	2013	
Niveau de risque	Tranches de PD	Prêts hypothécaires à l'habitation	Prêts personnels	Cartes	Total	Total
Exceptionnellement faible	0,01 %-0,20 %	134 899 \$	15 710 \$	3 295 \$	153 904 \$	152 487 \$
Très faible	0,21 %-0,50 %	6 343	2 484	–	8 827	9 003
Faible	0,51 %-2,00 %	11 800	11 972	5 892	29 664	23 099
Moyen	2,01 %-10,00 %	1 199	4 117	1 865	7 181	10 461
Haut	10,01 %-99,99 %	152	441	450	1 043	1 392
Défaut	100 %	81	184	–	265	222
Total de l'exposition selon l'approche NI avancée		154 474 \$	34 908 \$	11 502 \$	200 884 \$	196 664 \$
Très bon profil		498 \$	– \$	– \$	498 \$	598 \$
Bon profil		56	–	–	56	57
Profil satisfaisant		190	–	–	190	18
Profil faible		1	–	–	1	–
Défaut		1	–	–	1	1
Total des expositions classées		746 \$	– \$	– \$	746 \$	674 \$
Expositions assujetties à l'approche standard		2 138 \$	411 \$	127 \$	2 676 \$	2 589 \$
Moins la provision collective ¹		41 \$	321 \$	386 \$	748 \$	904 \$
Prêts nets de détail		157 317 \$	34 998 \$	11 243 \$	203 558 \$	199 023 \$

- Comprend la provision collective liée aux prêts sur cartes de crédit, aux prêts personnels et aux prêts hypothécaires en souffrance depuis moins de 90 jours.

Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2014	2013 ¹	2012
Produits d'intérêts	11 477 \$	11 811 \$	11 907 \$
Charges d'intérêts	4 018	4 358	4 581
Produits nets d'intérêts	7 459	7 453	7 326
Dotation à la provision pour pertes sur créances	937	1 121	1 291
Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances	6 522 \$	6 332 \$	6 035 \$

- Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Note 6 | Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes :

Fonds multicédants

Nous soutenons un fonds multicédants consolidé au Canada qui acquiert des actifs financiers de clients, puis émet des TACM aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Les vendeurs faisant des affaires avec le fonds multicédants continuent de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison du mécanisme de surdimensionnement. Nous détenons tous les TACM en circulation.

Fiducies de titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation

Clear Trust (Clear) accordait des prêts hypothécaires de premier ordre assurés canadiens et des prêts hypothécaires de quasi premier ordre ou assortis d'une note Alt-A non assurés canadiens. Clear vendait ces prêts hypothécaires à Crisp Trust (Crisp). Crisp finançait l'acquisition de ces prêts hypothécaires au moyen de l'émission de papier commercial à des investisseurs, garanti par les prêts hypothécaires. Nous détenons la totalité du papier commercial émis et les prêts hypothécaires sont présentés à titre de prêts hypothécaires à l'habitation dans les prêts au bilan consolidé.

Fiducies de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous vendons des créances sur cartes de crédit à CARDS II Trust (CARDS II). CARDS II acquiert une quote-part de portefeuilles désignés avec le produit tiré de l'émission de billets. Nous avons également vendu des créances sur cartes de crédit à Broadway Trust (Broadway). Le reste des séries de billets émises par Broadway a été entièrement remboursé le 17 mars 2014, et il n'y a plus de billets en circulation.

Les opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, en ce sens que de nouvelles créances sur cartes de crédit sont vendues à CARDS II afin de reconstituer les créances, à mesure que les clients de cartes de crédit remboursent leurs soldes.

Les billets sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2014, un montant de 3,3 G\$ de créances sur cartes de crédit d'une juste valeur de 3,3 G\$ (4,6 G\$ en 2013, d'une juste valeur de 4,7 G\$) soutenait un passif au titre du financement connexe de 3,3 G\$, d'une juste valeur de 3,3 G\$ (4,6 G\$ en 2013, d'une juste valeur de 4,7 G\$).

Garant d'obligations sécurisées

Nous avons deux programmes d'obligations sécurisées, soit le Programme structuré d'obligations sécurisées (programme structuré) et le Programme législatif d'obligations sécurisées (programme législatif). Les obligations sécurisées sont des obligations au bilan avec droit de recours intégral qui sont aussi entièrement garanties par les actifs à l'égard desquels les détenteurs d'obligations profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC. En vertu du programme structuré, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires assurés à CIBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital. En vertu du programme législatif, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital.

Dans le cas des deux programmes, les actifs ne sont pas détenus par la CIBC, mais plutôt par le garant. Au 31 octobre 2014, notre programme structuré avait émis un passif au titre d'obligations sécurisées de 10,7 G\$, d'une juste valeur de 10,8 G\$ (11,7 G\$ en 2013, d'une juste valeur de 11,8 G\$) et notre programme législatif avait émis un passif au titre d'obligations sécurisées de 1,9 G\$, d'une juste valeur de 1,9 G\$ (2,0 G\$ en 2013, d'une juste valeur de 2,0 G\$). Le passif au titre d'obligations sécurisées est soutenu par une tranche de l'actif établie aux termes d'un contrat transférée au garant et par certains accords contractuels conçus pour protéger les détenteurs d'obligations contre des événements indésirables, notamment les variations des devises.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Nous établissons et gérons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun. Nous agissons à titre de gestionnaire de placements et touchons des frais de gestion établis en fonction du marché et, dans le cas de certains fonds mis en commun, nous touchons une rémunération liée au rendement qui est généralement calculée en fonction du rendement des fonds. Au cours de la période de lancement, les fonds de placement gérés par la CIBC reçoivent de temps à autre du capital de démarrage. Nous consolidons ces fonds de placements à l'égard desquels nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes des fonds et au sein desquels notre capital de démarrage, ou nos parts détenues, sont significatives par rapport à l'ensemble de la variabilité des rendements des fonds, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandant plutôt qu'à titre de mandataire. Au 31 octobre 2014, le total de l'actif et les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC s'établissaient à respectivement 37 M\$ et néant (44 M\$ et 14 M\$ en 2013).

Entités structurées non consolidées

Les entités structurées suivantes ne sont pas consolidées par la CIBC :

Fonds monocédant et fonds multicédants

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédant et de plusieurs fonds multicédants non consolidés au Canada. Nos fonds multicédants acquièrent des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Notre fonds monocédant acquiert des blocs d'actifs financiers de nos clients et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par une syndication d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers. Au 31 octobre 2014, le total de l'actif au titre de notre fonds monocédant et de nos fonds multicédants s'élevait à 3,1 G\$ (2,6 G\$ en 2013).

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédant et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants dont nous assurons la gestion et l'administration nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants que nous soutenons. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt du fonds multicédants.

Tous les honoraires gagnés dans les activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies

Nous détenons des placements dans des entités émettrices structurées par des tiers et fournissons des facilités de liquidité et des facilités de crédit à celles-ci par l'intermédiaire de nos activités de trésorerie et de négociation. Nous détenons également des placements dans des sociétés en commandite dans lesquelles nous sommes généralement un investisseur passif à titre de commanditaire. Dans certains cas, nous sommes un co-commandité et exerçons une influence notable sur les sociétés en commandite. À l'instar des autres commanditaires, nous devons fournir du financement à ces commanditaires à hauteur de notre engagement.

Structures de placement sans transformation

Nous avons une exposition à des parts de fonds de placement gérés par des tiers ou par la CIBC. Nous concluons des dérivés sur actions avec des fonds de placement gérés par des tiers afin de transférer le rendement de ces fonds de référence. Ces transactions procurent aux investisseurs de fonds de placement gérés par des tiers l'exposition qu'ils recherchent aux fonds de référence de manière efficace sur le plan fiscal.

Fiducies de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux

Nous avons vendu des prêts hypothécaires commerciaux au moyen d'une entente de transfert de flux de trésorerie sans transformation à une fiducie qui titre ces prêts en différentes catégories de certificats de propriété détenus par divers investisseurs externes. Nous continuons à fournir des services de gestion spéciale à l'égard de ces prêts hypothécaires en échange d'honoraires établis au taux du marché. Au 31 octobre 2014, le montant total des certificats de propriété en circulation dans les fiducies de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux s'élevait à 274 M\$ (289 M\$ en 2013).

CIBC Capital Trust

Nous avons émis des billets de dépôt de premier rang à CIBC Capital Trust, qui finance l'acquisition de ces billets au moyen de l'émission de billets de catégorie 1 de la CIBC (billets) dont l'échéance correspond à celle des billets de dépôt de premier rang. Les billets sont admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres qui seront considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Pour plus de précisions, voir la note 16.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Comme il est indiqué ci-dessus, nous établissons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun, pour fournir aux clients des possibilités de placement et dans le cadre desquels nous pouvons toucher des frais de gestion et une rémunération liée au rendement. Nous pouvons détenir une quantité négligeable de parts dans ces fonds gérés par la CIBC. Nous ne consolidons pas ces fonds si nos participations dans ces fonds n'entraînent pas une grande fluctuation des rendements, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandataire dans nos fonctions de gestionnaire de placements, plutôt qu'à titre de mandant. Nous n'offrons aucune garantie quant au rendement des fonds de placement gérés par la CIBC. Au 31 octobre 2014, le total des actifs sous gestion dans les fonds de placement non consolidés gérés par la CIBC totalisait 86,7 G\$ (72,3 G\$ en 2013).

Entités émettrices de titres adossés à des créances avec flux groupés structurées par la CIBC

Nous détenons des positions dans des entités émettrices structurées de TAC flux groupés par l'intermédiaire d'investissements dans ces entités émettrices structurées ou de dérivés de crédit vendus se reportant à ces entités émettrices structurées. Nous pouvons également offrir des facilités de liquidité ou d'autres facilités de crédit. Les entités émettrices structurées sont financées au moyen de l'émission de tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires. Nous pouvons détenir une partie de ces tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires.

Nous avons réduit nos activités de structuration d'entités émettrices de TAC flux groupés dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Nos positions à l'égard des entités émettrices de TAC flux groupés découlent principalement de notre participation antérieure à titre d'agents de structuration et de placement pour des entités émettrices de TAC flux groupés. Au 31 octobre 2014, les actifs dans des entités émettrices structurées de TAC flux groupés présentent un montant en capital total de 1,2 G\$ (1,7 G\$ en 2013).

Entités structurées par des tiers – activités de crédit structuré en voie de liquidation

Tout comme pour nos activités structurées, nous avons aussi réduit nos activités liées aux entités émettrices structurées par des tiers dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Ces positions étaient initialement négociées au moment de l'intermédiation, de la corrélation et de la négociation, activités qui nous ont permis de dégager une marge sur les positions apparées.

Entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la CIBC n'a aucune participation

Pour évaluer si la CIBC est considérée à titre de promoteur aux fins de la présentation de l'information financière, la CIBC prend en compte l'importance de ses liens avec l'entité et de son rôle dans la constitution et la mise en place de l'entité structurée. Parmi les facteurs à prendre en compte pour déterminer si la CIBC est un promoteur, notons le degré de la participation de la CIBC dans la création et la conception de l'entité structurée, si la CIBC continue de gérer les activités courantes et si la CIBC est le principal utilisateur de l'entité. La CIBC est le promoteur de certaines entités structurées faisant partie de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, dans lesquelles nous ne détenons aucune participation. Le montant des actifs transférés par la CIBC dans les entités structurées était de néant pour les exercices clos le 31 octobre 2014 et 2013. Les produits tirés des entités structurées étaient négligeables pour les exercices clos le 31 octobre 2014 et 2013.

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. L'exposition maximale comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidité et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre 2014	Fonds monocédaient et fonds multicédaient	Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies ¹	Structures de placement sans transformation	Fiducies de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux	CIBC Capital Trust	Fonds de placement gérés par la CIBC	Entités émettrices structurées de TAC flux groupés par la CIBC	Entités émettrices structurées par des tiers – activités en voie de liquidation
Actifs au bilan à leur valeur comptable²								
Valeurs du compte de négociation	4 \$	306 \$	2 019 \$	10 \$	– \$	– \$	7 \$	752 \$
Valeurs disponibles à la vente	–	1 395	–	–	–	–	2	–
Valeurs désignées à leur juste valeur	–	–	–	–	–	–	–	107
Prêts	81	566	–	–	3	–	19	1 577
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	–	105	–	–	4	20	–	–
Dérivés ³	–	–	11	–	–	–	–	–
	85 \$	2 372 \$	2 030 \$	10 \$	7 \$	20 \$	28 \$	2 436 \$
31 octobre 2013	90 \$	1 210 \$	3 135 \$	5 \$	10 \$	1 \$	135 \$	3 456 \$
Passifs au bilan à leur valeur comptable²								
Dépôts	– \$	– \$	– \$	– \$	1 651 \$	– \$	– \$	– \$
Dérivés ³	–	–	228	–	–	–	3	238
	– \$	– \$	228 \$	– \$	1 651 \$	– \$	3 \$	238 \$
31 octobre 2013	– \$	– \$	209 \$	– \$	1 633 \$	– \$	13 \$	355 \$
Risque maximal de perte, net des couvertures								
Placements et prêts	85 \$	2 372 \$	2 019 \$	10 \$	7 \$	20 \$	28 \$	2 436 \$
Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes de juste valeur	–	–	–	–	–	–	61	1 359
Facilités de liquidités et de crédit et engagements	2 708 ⁴	833	–	–	72	–	35	84
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	–	–	(2 019)	–	–	–	(40)	(3 154)
	2 793 \$	3 205 \$	– \$	10 \$	79 \$	20 \$	84 \$	725 \$
31 octobre 2013	2 241 \$	1 868 \$	– \$	5 \$	79 \$	1 \$	97 \$	970 \$

1) Les montants comparatifs ont été retraités pour tenir compte des participations dans des sociétés en commandite tiers et de certains prêts renouvelables et des engagements de crédit inutilisés correspondants.

2) Exclut les entités structurées créées par la SCHL, la Fannie Mae, la Freddie Mac, la Ginnie Mae, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association (Sallie Mae).

3) Compréhension des swaps sur défaillance et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons des risques. Excluent les autres dérivés de change, les dérivés de taux d'intérêt et les autres dérivés fournis dans le cours normal des activités de facilitation pour les clients.

4) Compte non tenu d'un montant additionnel de 1,3 G\$ (1,1 G\$ en 2013) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédaient afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs.

Nous détenons également des placements dans divers fonds de placement gérés par des tiers, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, des fonds négociés en Bourse, des fonds communs de placement et des fiducies de placement. Nous achetons et vendons des parts de ces fonds de placement dans le cadre d'activités de négociation ou d'activités de facilitation pour les clients gérés au sein de portefeuilles plus importants. En règle générale, nous sommes un investisseur passif et non le gestionnaire de placement dans ces fonds de placement. Nous n'agissons pas à titre de promoteur des fonds de placement gérés par des tiers pas plus que nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les activités du fonds. Le risque de perte maximal découlant de nos placements se limite à leur valeur comptable et aux engagements inutilisés que nous avons consentis à ces fonds. De plus, nous émettons certains billets structurés et nous concluons des dérivés sur actions indexés au rendement de certains fonds de placement. Par conséquent, nous n'incluons pas nos participations dans ces fonds de placement gérés par des tiers dans le tableau ci-dessus.

Décomptabilisation des actifs financiers

Nous concluons, dans le cours normal des activités, des transactions en vertu desquelles nous transférons des actifs financiers comptabilisés directement à des tiers, mais nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent des flux de rentrées associés aux actifs. En raison de la conservation des risques, les actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et ces transferts sont comptabilisés à titre d'opérations d'emprunts garantis.

La majorité de nos actifs financiers cédés aux entités non consolidées qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation sont : i) des prêts hypothécaires à l'habitation dans le cas de transactions de titrisation, ii) des valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension et iii) des valeurs prêtées en vertu d'ententes de prêts de valeurs.

Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement garantis à taux fixe et à taux variable par la création de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux termes du programme de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Conformément au programme d'Obligations hypothécaires du Canada, soutenu par la SCHL, nous vendons des TACH à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous ne consolidons pas la fiducie de titrisation. Nous pouvons agir à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous versons à la fiducie les intérêts à payer aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires du gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres investisseurs tiers.

La vente des blocs de prêts hypothécaires qui comprennent les TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* n'est pas admissible à la décomptabilisation, car nous conservons les risques de remboursement anticipé, de crédit et de taux d'intérêt associés aux prêts hypothécaires, ce qui représente la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les prêts hypothécaires continuent de figurer dans notre bilan consolidé et sont présentés au coût amorti. Nous comptabilisons également le produit au comptant tiré de la titrisation à titre de dépôts – passif lié aux emprunts garantis.

Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous vendons des valeurs, mais nous concluons simultanément des ententes de rachat de ces valeurs à un prix fixe et à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ou de garanties sous forme de valeurs mobilières

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous prêtons des valeurs qui nous seront rendues à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

En millions de dollars, au 31 octobre	2014		2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	22 048 \$	22 083 \$	30 508 \$	30 538 \$
Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension ^{2,3}	2 033	2 033	1 159	1 159
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ^{2,3}	14 966	14 966	11 793	11 793
	39 047 \$	39 082 \$	43 460 \$	43 490 \$
Valeur comptable des passifs associés ⁴	39 901 \$	40 176 \$	44 586 \$	44 879 \$⁵

1) Comprennent un montant de 1,3 G\$ (7,2 G\$ en 2013) de prêts hypothécaires sous-jacents aux TACH détenus par des contreparties de la SCHL à titre de garanties en vertu de mises en pension. Des obligations du gouvernement du Canada ont également été données en garantie à des contreparties de la SCHL. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 817 M\$ (1 126 M\$ en 2013) ont servi à réduire ces soldes.

2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie.

3) Ne comprennent pas les actifs de tiers donnés en garantie.

4) Comprend l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées.

5) Retraités.

De plus, nous avons titrisé 33,1 G\$, d'une juste valeur de 33,1 G\$ (25,2 G\$ en 2013, d'une juste valeur de 25,2 G\$), de prêts hypothécaires non transférés à des parties externes.

Note 7 | Terrains, bâtiments et matériel

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date		Terrains et bâtiments ¹	Matériel informatique	Mobilier de bureau et autre matériel ²	Améliorations locatives	Total
2014	Coût					
	Solde au début de l'exercice	1 260 \$	903 \$	742 \$	852 \$	3 757 \$
	Acquisitions³	34	124	52	80	290
	Cessions⁴	–	(87)	(6)	(11)	(104)
	Ajustements⁵	56	7	9	7	79
	Solde à la fin de l'exercice	1 350 \$	947 \$	797 \$	928 \$	4 022 \$
2013	Solde à la fin de l'exercice	1 260 \$	903 \$	742 \$	852 \$	3 757 \$
2014	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	494 \$	679 \$	334 \$	531 \$	2 038 \$
	Amortissement et perte de valeur^{4,5}	36	102	40	60	238
	Cessions⁴	–	(64)	(6)	(11)	(81)
	Ajustements⁶	17	7	2	4	30
	Solde à la fin de l'exercice	547 \$	724 \$	370 \$	584 \$	2 225 \$
2013	Solde à la fin de l'exercice	494 \$	679 \$	334 \$	531 \$	2 038 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2014	803 \$	223 \$	427 \$	344 \$	1 797 \$
	Au 31 octobre 2013	766 \$	224 \$	408 \$	321 \$	1 719 \$

1) Comprennent des terrains et des bâtiments sous-jacents à un contrat de location-financement. Voir ci-après pour plus de précisions.

2) Comprennent des travaux en cours de 126 M\$ (121 M\$ en 2013) non soumis à l'amortissement.

3) Comprennent des acquisitions par voie de regroupement d'entreprises de 10 M\$ (néant en 2013).

4) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

5) Comprend une perte de valeur de néant (3 M\$ en 2013) liée à des améliorations locatives.

6) Comprennent les écarts de change.

Les acquisitions et les cessions nettes au cours de l'exercice étaient les suivantes : des acquisitions nettes de 103 M\$ pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises (80 M\$ en 2013), des acquisitions nettes de 11 M\$ pour Gestion des avoirs (cessions nettes de 16 M\$ en 2013), des cessions nettes de 1 M\$ pour les Services bancaires de gros (acquisitions nettes de 1 M\$ en 2013) et des acquisitions nettes de 73 M\$ pour Siège social et autres (cessions nettes de 50 M\$ en 2013).

Contrat de location-financement du bien immobilier

Un contrat de location-financement du bien immobilier, dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement, est inclus dans les terrains et bâtiments ci-dessus. La valeur comptable du contrat de location-financement du bien immobilier se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013
Solde au début de l'exercice	382 \$	384 \$
Amortissement et ajustement ¹	(10)	2
Solde à la fin de l'exercice	392 \$	382 \$

1) Comprennent les écarts de change.

Des produits locatifs de 81 M\$ (72 M\$ en 2013 et 72 M\$ en 2012) ont été tirés de l'immeuble de placement. Des charges d'intérêts de 28 M\$ (28 M\$ en 2013 et 28 M\$ en 2012) et des charges autres que d'intérêts de 42 M\$ (30 M\$ en 2013 et 31 M\$ en 2012) ont été engagées à l'égard du contrat de location-financement du bien immobilier. Notre engagement lié au contrat de location-financement est présenté à la note 22.

Note 8 | Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

La valeur comptable du goodwill est soumise à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} août et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le goodwill est affecté aux UGT aux fins du test de dépréciation en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le test de dépréciation du goodwill est effectué en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité.

Nous comptons trois principales UGT auxquelles nous avons affecté du goodwill. La variation de la valeur comptable du goodwill affecté à chaque UGT s'établit comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		UGT				Total
		CIBC FirstCaribbean	Gestion des avoirs au Canada	Atlantic Trust	Divers	
2014	Solde au début de l'exercice	727 \$	884 \$	– \$	122 \$	1 733 \$
	Acquisitions	–	–	84	–	84
	Perte de valeur	(420)	–	–	–	(420)
	Ajustements¹	46	–	5	2	53
	Solde à la fin de l'exercice	353 \$	884 \$	89 \$	124 \$	1 450 \$
2013	Solde au début de l'exercice	696 \$	884 \$	– \$	121 \$	1 701 \$
	Ajustements ¹	31	–	–	1	32
	Solde à la fin de l'exercice	727 \$	884 \$	– \$	122 \$	1 733 \$

1) Comprennent les écarts de change.

Test de dépréciation du goodwill et principales hypothèses

CIBC FirstCaribbean

En décembre 2006, la CIBC est devenue l'actionnaire majoritaire de CIBC FirstCaribbean et détient maintenant 91,7 % de ses actions. CIBC FirstCaribbean est une grande banque des Caraïbes qui offre un éventail complet de services financiers dans les secteurs des Services bancaires aux entreprises, des Services bancaires de détail, de Gestion des avoirs, des cartes de crédit, des activités de trésorerie et de négociation, et des services de Banque d'investissement. Affichant un actif de plus de 11 G\$ US, CIBC FirstCaribbean exerce ses activités dans la région des Caraïbes et est inscrite à la cote des Bourses de la Barbade, de Trinité, des Bahamas et des Caraïbes orientales. Les résultats de CIBC FirstCaribbean sont inclus dans ceux de Siège social et autres.

La valeur recouvrable de l'UGT CIBC FirstCaribbean repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvée par la direction de CIBC FirstCaribbean et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus dans la région pour soutenir les activités courantes.

Au cours du deuxième trimestre de 2014, nous avons révisé nos prévisions par rapport à l'ampleur et au moment de la reprise économique dans la région des Caraïbes. Nous avons considéré ce changement de prévisions comme un indicateur de dépréciation; par conséquent, nous avons estimé la valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean au 30 avril 2014 fondée sur les prévisions ajustées pour refléter les prévisions de la direction selon lesquelles la reprise économique dans les Caraïbes serait plus longue que prévu et que les valeurs de réalisation estimées des actifs donnés en garantie sous-jacents pour les prêts non productifs seraient plus faibles que prévu. Nous avons établi que la valeur comptable de l'UGT CIBC FirstCaribbean était supérieure à sa valeur recouvrable estimée au 30 avril 2014. Par conséquent, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 420 M\$ dans les charges autres que d'intérêts au cours du trimestre clos le 30 avril 2014. Cette charge est reflétée dans les résultats du secteur d'activité Siège social et autres.

Nous avons en outre effectué notre test de dépréciation annuel en date du 1^{er} août 2014 à l'aide de projections mises à jour sur une période de cinq ans établies par la direction de CIBC FirstCaribbean au cours du quatrième trimestre de 2014. Les prévisions continuent de refléter la conjoncture économique actuelle difficile ainsi qu'une reprise prévue, quoique retardée, dans ce contexte dans les Caraïbes. En ce qui concerne le test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2014, nous avons établi que la valeur recouvrable de l'UGT CIBC FirstCaribbean était semblable à sa valeur comptable. Par conséquent, aucune autre perte de valeur n'a été comptabilisée.

Au 1^{er} août 2014, un taux de croissance final de 2,5 % (2,5 % aux 30 avril 2014 et 1^{er} août 2013) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions pour la période de cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 13 % au 1^{er} août 2014 (13,73 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque approprié pour CIBC FirstCaribbean (nous avons utilisé un taux après impôt identique de 13 % aux 30 avril 2014 et 1^{er} août 2013). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région; et iv) une prime pour le risque lié au pays. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Une bonne part de jugement entre dans l'estimation du montant recouvrable. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Au 1^{er} août 2014, nous avons estimé qu'une baisse de 10 % des flux de trésorerie attendus pour le dernier exercice et les exercices subséquents entraînerait une réduction d'environ 130 M\$ de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean. Nous avons également estimé qu'une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation après impôt entraînerait une réduction d'environ 75 M\$ de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean au 1^{er} août 2014. Ces données sensibles ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être envisagées avec prudence, l'incidence de la variation de chaque hypothèse à l'égard de la valeur recouvrable estimée étant calculée individuellement sans que d'autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à un facteur peuvent provoquer des changements pour un autre facteur, ce qui peut amplifier, amoindrir ou occulter les données sensibles présentées.

Gestion des avoirs au Canada

La valeur recouvrable de l'UGT Gestion des avoirs au Canada repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La juste valeur est estimée à l'aide d'une approche fondée sur les résultats en vertu de laquelle les résultats attendus reposent sur le plan interne de Gestion des avoirs qui est approuvé par la direction et s'échelonne sur trois ans. Le calcul tient compte des résultats attendus multipliés par un multiple tiré de ratios cours/bénéfice observables d'institutions comparables de gestion des avoirs. Les ratios cours/bénéfice que nous utilisons variaient de 14,1 à 17,1 pour le test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2014.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2014 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Gestion des avoirs dépassait largement sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2014.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Atlantic Trust

La valeur recouvrable de l'UGT Atlantic Trust est estimée d'après le calcul de la valeur d'utilité fondée principalement sur un plan de trois ans examiné par la haute direction et intégré au plan de trois ans consolidé de la CIBC qui a été examiné par le conseil.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2014 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Atlantic Trust était supérieure à sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2014. Un taux de croissance final de 3 % a été appliqué à la dernière année des prévisions. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux de 13 % qui, à notre avis, est un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque approprié pour Atlantic Trust.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Autres

Le goodwill lié aux autres UGT comprend des montants qui, pris individuellement, ne sont pas jugés importants. Nous avons déterminé que dans le cadre du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2014, la valeur recouvrable estimée de ces UGT excédait leur valeur comptable.

Répartition entre les unités d'exploitation stratégique

Un goodwill de 1 450 M\$ (1 733 M\$ en 2013) est réparti entre les unités d'exploitation stratégique de la façon suivante : un montant de 973 M\$ à Gestion des avoirs (884 M\$ en 2013), de 403 M\$ à Siège social et autres (776 M\$ en 2013), de 59 M\$ à Services bancaires de gros (58 M\$ en 2013) et de 15 M\$ à Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises (15 M\$ en 2013).

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée s'établit comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date		Contractuels ¹	Nom de marque ²	Total
2014	Solde au début de l'exercice	116 \$	20 \$	136 \$
	Ajustements³	–	2	2
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	22 \$	138 \$
2013	Solde au début et à la fin de l'exercice	116 \$	20 \$	136 \$

1) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

3) Comprennent les écarts de change.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont composés comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date		Logiciels ¹	Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base ²	Contractuels ³	Relations clients ⁴	Total
2014	Valeur comptable brute					
	Solde au début de l'exercice	1 425 \$	255 \$	50 \$	78 \$	1 808 \$
	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	2	–	–	89	91
	Acquisitions	258	–	4	–	262
	Cessions⁵	(150)	–	(4)	–	(154)
	Ajustements⁶	9	20	–	6	35
	Solde à la fin de l'exercice	1 544 \$	275 \$	50 \$	173 \$	2 042 \$
2013	Solde à la fin de l'exercice	1 425 \$	255 \$	50 \$	78 \$	1 808 \$
2014	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	942 \$	168 \$	46 \$	32 \$	1 188 \$
	Amortissement et perte de valeur^{6, 6}	128	10	2	15	155
	Cessions⁵	(150)	–	–	–	(150)
	Ajustements⁷	6	14	(1)	1	20
	Solde à la fin de l'exercice	926 \$	192 \$	47 \$	48 \$	1 213 \$
2013	Solde à la fin de l'exercice	942 \$	168 \$	46 \$	32 \$	1 188 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2014	618 \$	83 \$	3 \$	125 \$	829 \$
	Au 31 octobre 2013	483 \$	87 \$	4 \$	46 \$	620 \$

1) Comprennent des travaux en cours de 252 M\$ (206 M\$ en 2013) non soumis à l'amortissement.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

3) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

4) Représentent les relations clients associées aux acquisitions de Griffis & Small, LLC, des activités de Gestion privée de patrimoine de MFS McLean Budden et du portefeuille de cartes de crédit MasterCard.

5) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

6) Comprend des pertes de valeur de néant (2 M\$ en 2013) liées aux logiciels et des pertes de valeur de néant (3 M\$ en 2013) liées à des relations clients.

7) Comprennent les écarts de change.

Au cours de l'exercice, les acquisitions et les cessions nettes se présentaient comme suit : des cessions nettes de 23 M\$ (75 M\$ en 2013) pour Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, des cessions nettes de néant (61 M\$ en 2013) pour Gestion des avoirs, des cessions nettes de 2 M\$ (3 M\$ en 2013) pour Services bancaires de gros et des acquisitions nettes de 133 M\$ (cessions nettes de 257 M\$ en 2013) pour Siège social et autres.

Note 9 | Autres actifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2014	2013 ¹
Intérêts courus à recevoir	623 \$	702 \$
Actif au titre des prestations définies (note 19)	120	371
Certificats d'or et d'argent	381	334
Comptes des clients des courtiers	449	393
Impôt exigible à recevoir	1 827	1 756
Autres charges payées d'avance	646	575
Chèques et autres effets en transit, montant net	797	446
Garantie sur dérivés à recevoir	3 756	2 727
Débiteurs	439	406
Divers	417	449
	9 455 \$	8 159 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Note 10 | Dépôts^{1,2}

En millions de dollars, au 31 octobre	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ⁵	Total 2014	Total 2013 ⁶
Prêts personnels	9 715 \$	78 063 \$	42 307 \$	130 085 \$	125 034 \$
Entreprises et gouvernements ⁷	35 364	24 270	89 159	148 793	134 736
Banques	2 487	14	5 231	7 732	5 592
Emprunts garantis ⁸	–	–	38 783	38 783	49 802
	47 566 \$	102 347 \$	175 480 \$	325 393 \$	315 164 \$
Se compose de ce qui suit :					
Détenus au coût amorti				323 336 \$	313 048 \$
Désignés à leur juste valeur				2 057	2 116
				325 393 \$	315 164 \$
Composition du total des dépôts :					
Dépôts non productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				38 624 \$	35 670 \$
Établissements à l'étranger				2 907	2 421
Dépôts productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				235 328	237 400
Établissements à l'étranger				47 914	39 673
Fonds fédéraux américains achetés				620	–
				325 393 \$	315 164 \$

1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 78,1 G\$ (68,2 G\$ en 2013) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 9,3 G\$ (9,0 G\$ en 2013).

2) Nets de billets acquis de 1 957 M\$ (1 131 M\$ en 2013).

3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.

4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.

5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.

6) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

7) Comprend un montant de 1 651 M\$ (1 634 M\$ en 2013) au titre de billets émis pour le compte de CIBC Capital Trust.

8) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'entremise du programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.

Note 11 | Autres passifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2014	2013 ¹
Intérêts courus à payer	1 137 \$	1 169 \$
Passif au titre des prestations définies (note 19)	818	740
Certificats d'or et d'argent	120	131
Comptes des clients des courtiers	859	933
Garantie sur dérivés à payer	2 241	2 350
Autres éléments différés	526	420
Instruments négociables	1 025	1 189
Créditeurs et charges à payer	1 152	1 084
Divers	3 025	2 813
	10 903 \$	10 829 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Note 12 | Dérivés

Comme il est décrit à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des activités, divers dérivés aux fins du compte de négociation et de la GAP. Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

En millions de dollars, au 31 octobre	2014		2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de négociation (note 2)	18 122 \$	20 167 \$	17 861 \$	18 742 \$
GAP (note 2)				
Couvertures désignées aux fins comptables (note 13)	1 599	1 096	1 452	584
Couvertures économiques ¹	959	578	634	398
	20 680 \$	21 841 \$	19 947 \$	19 724 \$

1) Comprennent des dérivés qui ne sont pas des relations de couverture admissibles aux fins comptables selon l'IAS 39.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés de gré à gré. Les transactions de gré à gré consistent en i) des contrats négociés bilatéralement et réglés entre la CIBC et la contrepartie au contrat et ii) des contrats négociés bilatéralement puis réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale qui agit à titre de contrepartie centrale (CC). Les contrats négociés bilatéralement et réglés sont généralement négociés en vertu d'ententes normalisées quant aux garanties données de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) entre la CIBC et ses contreparties. Les modalités sont négociées directement avec les contreparties, et les contrats comprennent des mécanismes de règlement conformes aux normes du secteur prescrits par l'ISDA. Les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont généralement négociés bilatéralement puis reconduits auprès d'une CC. Le secteur favorise l'utilisation de CC pour régler la négociation de contrats de dérivés de gré à gré. La tendance concernant les chambres de compensation centrales pour les contrats de dérivés facilite en général la réduction du risque de crédit en raison de la capacité à régler d'après le solde net des positions compensatoires. Par conséquent, les contrats de dérivés réglés par l'intermédiaire de CC attirent généralement moins de capitaux que ceux réglés autrement que par l'intermédiaire de CC.

Nos autres contrats de dérivés sont des dérivés négociés en Bourse normalisés en ce qui a trait à leurs montants et leurs dates de règlement, et sont achetés et vendus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées. Ces contrats de dérivés négociés en Bourse consistent essentiellement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un montant notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé. Certains contrats de garantie de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis reconduits et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux appliqués à un montant notionnel déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis reconduits et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standards, comportent des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés de gré à gré entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats à terme sur devises sont des transactions dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les contrats de swaps comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément pour une monnaie différente sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance et certains swaps sur rendement total.

Les contrats de swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur d'un actif de référence par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. La structure de ces dérivés est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du contrat de swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé lorsqu'un incident de crédit survient. L'acheteur de la protection a un recours à l'égard du vendeur de la protection pour l'écart entre la valeur nominale du swap sur défaillance et la juste valeur de l'actif de référence au moment du règlement. Ni l'acheteur ni le vendeur du contrat de swap sur défaillance n'ont de recours à l'égard de l'entité qui a émis l'actif de référence. Certains contrats de swaps sur défaillance sont réglés par l'intermédiaire d'une CC.

Aux termes de contrats de swaps sur rendement total de dérivés de crédit, une partie accepte de payer ou de recevoir des montants au comptant établis en fonction des rendements d'un actif de référence, y compris l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit. Lorsqu'un incident de crédit survient, chacune des parties peut soit échanger des paiements en espèces selon la valeur des actifs improductifs, soit échanger des espèces en fonction du montant notionnel avec livraison des actifs improductifs.

Dans le cadre de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, nous avons souscrit et vendu une protection de crédit avec des contrats de swaps sur défaillance et de swaps sur rendement total sur des actifs de référence qui comprennent des titres de créance de sociétés, des TAC flux groupés de prêts hypothécaires à l'habitation, des titres privilégiés de fiducies et des TAP flux groupés.

Dérivés sur actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés de gré à gré aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange de montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché ou en fonction des variations de la valeur d'un autre indice boursier, d'un autre panier d'actions ou d'une autre action particulière. Ces contrats comprennent habituellement des paiements à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards avec des dates de règlement standards.

Dérivés sur métaux précieux et autres dérivés sur marchandises

Nous sommes également partie à des transactions sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Montants notionnels

Les montants notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

Les montants notionnels des dérivés figurent dans le tableau ci-après :

	2014								2013
	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance			Total du montant notionnel	Compte de négociation	GAP	Compte de négociation	GAP	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans						
Dérivés de taux d'intérêt									
Dérivés de gré à gré									
Contrats de garantie de taux d'intérêt	8 900 \$	620 \$	– \$	9 520 \$	6 072 \$	3 448 \$	8 252 \$	3 819 \$	
Contrats de garantie de taux d'intérêt réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	143 945	13 828	–	157 773	157 773	–	160 776	–	
Swaps	124 194	239 932	85 580	449 706	331 657	118 049	472 967	135 721	
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	183 721	347 071	95 753	626 545	510 420	116 125	560 072	89 602	
Options achetées	800	2 528	2 664	5 992	4 367	1 625	5 260	1 049	
Options vendues	2 727	1 923	429	5 079	4 754	325	4 328	100	
	464 287	605 902	184 426	1 254 615	1 015 043	239 572	1 211 655	230 291	
Dérivés négociés en Bourse									
Contrats à terme normalisés	50 269	9 075	–	59 344	58 260	1 084	62 424	1 168	
Options achetées	7 100	564	–	7 664	7 664	–	13 755	–	
Options vendues	11 496	1 127	–	12 623	12 623	–	12 921	–	
	68 865	10 766	–	79 631	78 547	1 084	89 100	1 168	
Total des dérivés de taux d'intérêt	533 152	616 668	184 426	1 334 246	1 093 590	240 656	1 300 755	231 459	
Dérivés de change									
Dérivés de gré à gré									
Contrats à terme de gré à gré	196 290	6 941	740	203 971	189 014	14 957	147 788	13 231	
Swaps	100 935	42 695	13 339	156 969	128 094	28 875	116 805	26 934	
Options achetées	25 909	572	27	26 508	26 492	16	8 377	–	
Options vendues	28 041	393	56	28 490	28 308	182	12 123	261	
	351 175	50 601	14 162	415 938	371 908	44 030	285 093	40 426	
Dérivés négociés en Bourse									
Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–	3	–	
Total des dérivés de change	351 175	50 601	14 162	415 938	371 908	44 030	285 096	40 426	
Dérivés de crédit									
Dérivés de gré à gré									
Swaps sur rendement total – protection vendue	871	345	–	1 216	1 216	–	2 245	–	
Swaps sur défaillance – protection souscrite	1 721	6 569	20	8 310	7 910	400	10 284	–	
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection souscrite	–	7 334	3 015	10 349	10 349	–	1 385	–	
Swaps sur défaillance – protection vendue	348	4 526	244	5 118	5 118	–	5 506	–	
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection vendue	–	7 334	1 426	8 760	8 760	–	1 093	–	
Total des dérivés de crédit	2 940	26 108	4 705	33 753	33 353	400	20 513	–	
Dérivés sur actions									
Dérivés de gré à gré	37 193	2 953	116	40 262	39 341	921	33 745	714	
Dérivés négociés en Bourse	13 338	2 954	40	16 332	16 332	–	8 317	–	
Total des dérivés sur actions	50 531	5 907	156	56 594	55 673	921	42 062	714	
Dérivés sur métaux précieux									
Dérivés de gré à gré	831	6	–	837	837	–	1 258	–	
Dérivés négociés en Bourse	2 664	86	–	2 750	2 750	–	651	–	
Total des dérivés sur métaux précieux	3 495	92	–	3 587	3 587	–	1 909	–	
Autres dérivés sur marchandises									
Dérivés de gré à gré	9 447	9 900	264	19 611	19 611	–	19 871	–	
Dérivés sur marchandises réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	24	18	–	42	42	–	–	–	
Dérivés négociés en Bourse	14 582	7 176	74	21 832	21 832	–	17 104	–	
Total des autres dérivés sur marchandises	24 053	17 094	338	41 485	41 485	–	36 975	–	
Total du montant notionnel dont :	965 346 \$	716 470 \$	203 787 \$	1 885 603 \$	1 599 596 \$	286 007 \$	1 687 310 \$	272 599 \$	
Dérivés de gré à gré ¹⁾	865 897	695 488	203 673	1 765 058	1 480 135	284 923	1 572 135	271 431	
Dérivés négociés en Bourse	99 449	20 982	114	120 545	119 461	1 084	115 175	1 168	

1) Les dérivés de gré à gré qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont composés d'un montant de 816 G\$ (866 G\$ en 2013) avec des contreparties ayant des ententes bidirectionnelles quant aux garanties données, de 20 G\$ (26 G\$ en 2013) avec des contreparties ayant des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données, et de 126 G\$ (139 G\$ en 2013) avec des contreparties n'ayant pas d'ententes quant aux garanties données. Toutes les contreparties avec lesquelles nous avons des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données sont des entités souveraines.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

En l'absence de paiements au comptant initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement aucune valeur de marché initiale ou seulement une valeur de marché minimale. Leur valeur est fonction des fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours, des prix des marchandises, des indices boursiers, ou encore des prix du crédit, selon que les dispositions des dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageuses par rapport à des contrats ayant des dispositions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture du marché. Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation est géré en vue d'atténuer le risque, par souci de maximiser les produits de négociation. Pour gérer le risque de marché, nous pouvons conclure des contrats avec d'autres teneurs de marché ou contracter des couvertures sur le marché au comptant.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de la transaction en cause nous occasionnerait une perte. Nous limitons le risque de crédit des dérivés de gré à gré par l'utilisation d'accords généraux de compensation de l'ISDA, de garanties, de CC et d'autres techniques d'atténuation du risque. Nous aurons à l'avenir réglé tous les dérivés admissibles par l'intermédiaire de CC conformément à diverses initiatives à l'échelle mondiale. Si possible, nous ferons en sorte que les dérivés bilatéralement négociés et réglés existants fassent l'objet d'une novation au profit d'une CC dans le but de réduire le risque de crédit de la CIBC.

Nous négocions des accords généraux de compensation pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des transactions avec des parties plus actives. Ces contrats permettent de liquider et de compenser simultanément toutes les transactions avec une partie donnée si une contrepartie manquait à ses obligations. Certains de ces contrats comprennent des annexes sur le soutien au crédit consistant en des accords de sécurité bilatéraux, qui entre autres, permettent également l'échange de garanties entre les parties si l'exposition d'une partie à une autre partie dépassait un seuil convenu.

Les options de gré à gré vendues, y compris les swaps sur défaillance, ne comportent généralement aucun risque de crédit pour le vendeur si la contrepartie a déjà effectué un paiement de la prime au moment de l'établissement de l'option, conformément aux dispositions du contrat. Toutefois, ces options vendues comporteront un certain risque de crédit jusqu'à concurrence des primes impayées.

Dans le cas des options et des contrats à terme normalisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards conclus sur des Bourses établies, dont les CC prennent en charge les obligations des deux parties. De la même façon, les swaps réglés auprès d'une chambre de compensation centrale représentent un risque de crédit limité, les transactions faisant l'objet d'une novation au profit d'une CC, qui prend en charge les obligations de la contrepartie bilatérale initiale. Tous les contrats négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien de la marge de variation conçus pour protéger les participants contre des pertes qui surviendraient si la contrepartie manquait à ses obligations.

Le tableau ci-après résume notre risque de crédit découlant des dérivés, sauf pour les dérivés négociés en Bourse ou réglés par l'intermédiaire d'une CC, puisqu'ils sont soumis aux exigences quotidiennes relatives à la stipulation de couverture. Le calcul du montant pondéré en fonction du risque est prescrit par le BSIF. Le coût de remplacement courant correspond au coût de remplacement estimatif de tous les contrats qui ont une valeur de marché positive, représentant pour nous un profit latent. Le coût de remplacement d'un instrument est fonction des dispositions du contrat relativement aux cours du marché en vigueur, et varie au gré des fluctuations des prix et à mesure que l'échéance prévue du dérivé approche.

Le montant de l'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement courant et du risque de crédit éventuel. Le risque de crédit éventuel représente une estimation de l'augmentation possible du coût de remplacement courant sur la durée restante de chaque transaction, calculée d'après une formule prescrite par le BSIF. Le montant de l'équivalent-crédit est alors multiplié par les variables de risque de la contrepartie, qui sont ajustées pour tenir compte de l'incidence des garanties et des cautionnements afin d'en arriver à un montant pondéré en fonction du risque. Ce montant sert à établir les exigences en matière de fonds propres réglementaires à l'égard des dérivés.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2014					2013				
	Coût de remplacement courant			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement courant			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque
	Compte de négociation	GAP	Total			Compte de négociation	GAP	Total		
Dérivés de taux d'intérêt										
Dérivés de gré à gré										
Contrats de garantie de taux d'intérêt	82 \$	– \$	82 \$	48 \$	4 \$	66 \$	– \$	66 \$	37 \$	2 \$
Swaps	9 850	900	10 750	3 291	637	12 356	1 175	13 531	4 125	1 174
Options achetées	153	4	157	22	10	166	1	167	29	17
	10 085	904	10 989	3 361	651	12 588	1 176	13 764	4 191	1 193
Dérivés négociés en Bourse	5	–	5	92	2	–	–	–	123	2
	10 090	904	10 994	3 453	653	12 588	1 176	13 764	4 314	1 195
Dérivés de change										
Dérivés de gré à gré										
Contrats à terme de gré à gré	2 045	103	2 148	2 040	528	1 116	61	1 177	1 424	398
Swaps	3 833	1 519	5 352	2 730	497	2 764	756	3 520	3 397	1 059
Options achetées	322	–	322	295	108	115	–	115	144	42
	6 200	1 622	7 822	5 065	1 133	3 995	817	4 812	4 965	1 499
Dérivés de crédit										
Dérivés de gré à gré										
Swaps sur défaillance										
– protection souscrite	203	–	203	1 346	46	261	33	294	131	101
– protection vendue	194	–	194	876	18	–	–	–	–	–
	397	–	397	2 222	64	261	33	294	131	101
Dérivés sur actions										
Dérivés de gré à gré	367	32	399	1 343	141	283	60	343	901	94
Dérivés négociés en Bourse	320	–	320	558	16	129	–	129	269	5
	687	32	719	1 901	157	412	60	472	1 170	99
Dérivés sur métaux précieux										
Dérivés de gré à gré	16	–	16	6	2	28	–	28	13	4
Dérivés négociés en Bourse	80	–	80	12	1	–	–	–	30	1
	96	–	96	18	3	28	–	28	43	5
Autres dérivés sur marchandises										
Dérivés de gré à gré	438	–	438	1 236	438	460	–	460	1 430	596
Dérivés négociés en Bourse	214	–	214	1 826	44	117	–	117	1 464	29
	652	–	652	3 062	482	577	–	577	2 894	625
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales					281					293
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC					1 392					s. o.
Total des dérivés avant compensation	18 122	2 558	20 680	15 721	4 165	17 861	2 086	19 947	13 517	3 817
Moins : incidence de la compensation			(14 549)					(14 551)		
Total des dérivés			6 131 \$	15 721 \$	4 165 \$			5 396 \$	13 517 \$	3 817 \$

1) Somme du coût de remplacement courant et des risques futurs éventuels, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 2 721 M\$ (2 792 M\$ en 2013). Les garanties étaient composées de liquidités de 1 919 M\$ (2 151 M\$ en 2013) et de titres du gouvernement de 802 M\$ (641 M\$ en 2013).

REC

Un REC est calculé selon le risque lié à la juste valeur à l'égard de nos contrats de dérivés. À notre avis, nous avons ajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. La conjoncture économique et les conditions du marché qui sont liées aux contreparties aux contrats de dérivés pourraient changer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes futures importantes.

Garants financiers

Les contrats que nous avons avec des garants financiers sont principalement des contrats de dérivés. Le risque lié à la juste valeur à l'égard des contrats de dérivés est calculé au moyen de la valeur du marché des actifs de référence sous-jacents. La charge au titre du risque de crédit de la contrepartie dépend du risque lié à la juste valeur et de notre évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Le risque de crédit de la contrepartie est calculé au moyen des écarts de taux observables sur le marché, lorsqu'ils sont disponibles et appropriés, ou des données de remplacement d'une qualité de crédit comparable, ou d'une évaluation de la valeur recouvrable nette. Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé un profit de 18 M\$ (un profit de 49 M\$ en 2013 et de 95 M\$ en 2012) au titre des créances de nos garants financiers. Nous avons comptabilisé séparément une perte de 9 M\$ (un profit de 6 M\$ en 2013 et de moins de 1 M\$ en 2012) au cours de l'exercice, lorsque les contrats avec des garants financiers ont été résiliés. La juste valeur des contrats de dérivés conclus auprès de garants financiers, nette des REC, s'élevait à 30 M\$ (91 M\$ en 2013).

Contreparties autres que des garants financiers

Notre méthode de calcul des REC par rapport à d'autres contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés utilise aussi le risque lié à la juste valeur. Nous utilisons des écarts de taux observés sur le marché ou des données de remplacement, selon le cas. Au cours de l'exercice, compte non tenu de l'incidence de l'adoption des REF, nous avons comptabilisé une perte de 1 M\$ (profit de 24 M\$ en 2013 et de 11 M\$ en 2012) au titre des positions auprès de nos contreparties autres que des garants financiers.

Note 13 | Couvertures désignées aux fins comptables

Le tableau suivant présente les profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat consolidé :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013	2012
Couvertures de juste valeur¹			
Profits (pertes) sur instruments de couverture	(174) \$	(377) \$	4 \$
Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts	149	354	(3)
	(25) \$	(23) \$	1 \$
Couvertures de flux de trésorerie^{2,3}	1 \$	- \$	- \$

1) Comptabilisées dans les produits nets d'intérêts.

2) Comptabilisées dans le poste Divers des produits autres que d'intérêts et des charges autres que d'intérêts.

3) Comprennent les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

La tranche des profits (pertes) sur dérivés désignée comme ayant été exclue de l'évaluation de l'efficacité des couvertures de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets dans des établissements à l'étranger figure dans le compte de résultat consolidé et est négligeable pour les exercices clos les 31 octobre 2014, 2013 et 2012.

Les montants notionnels et la valeur comptable des dérivés de couverture figurent dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2014			2013		
	Montant notionnel des dérivés	Valeur comptable		Montant notionnel des dérivés	Valeur comptable	
		Valeur positive	Valeur négative		Valeur positive	Valeur négative
Couvertures de juste valeur	119 810 \$	1 417 \$	606 \$	124 508 ¹ \$	1 313 \$	372 \$
Couvertures de flux de trésorerie	6 348	182	35	8 986 ¹	139	15
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	3 538	-	455	3 790	-	197
	129 696 \$	1 599 \$	1 096 \$	137 284 \$	1 452 \$	584 \$

1) Les informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

De plus, des montants de 34 M\$ (53 M\$ en 2013) et de 1,6 G\$ (2,4 G\$ en 2013) de passifs-dépôts libellés en monnaies étrangères ont été désignés respectivement à titre de couvertures de juste valeur relatives au risque de change et de couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les flux de trésorerie désignés à titre d'éléments couverts devraient se réaliser comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre		1 an ou moins	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 8 ans	Plus de 8 ans
2014	Entrées de trésorerie	- \$	- \$	- \$	- \$
	Sorties de trésorerie	(395)	(561)	(79)	-
	Flux de trésorerie nets	(395) \$	(561) \$	(79) \$	- \$
2013	Flux de trésorerie nets ¹	(310) \$	(495) \$	(95) \$	- \$

1) Retraités.

Des flux de trésorerie désignés comme couvertures de flux de trésorerie qui s'élèvent à 144 M\$, 114 M\$ et 68 M\$ devraient avoir une incidence sur le résultat net respectivement au cours des 12 prochains mois, des 1 à 3 prochaines années et des 3 à 8 prochaines années (respectivement 120 M\$, 94 M\$ et 81 M\$ en 2013).

Note 14 | Titres secondaires

Les émissions de titres de créance du tableau ci-après constituent des obligations non garanties en cours de la CIBC et de ses filiales et sont subordonnées au droit des déposants et d'autres créanciers conformément aux dispositions qui y sont prévues. Les titres de créance libellés en monnaies étrangères servent à financer des actifs libellés en monnaies étrangères (y compris notre investissement net dans des établissements à l'étranger). Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire.

Conditions rattachées aux titres secondaires

En millions de dollars, au 31 octobre		2014		2013				
Taux d'intérêt %	Date d'échéance contractuelle	Date la plus proche de rachat		Libellés en monnaies étrangères	Valeur nominale	Valeur comptable ²	Valeur nominale	Valeur comptable ²
		Au plus élevé du prix du rendement des obligations du Canada ¹ et de la valeur nominale	À la valeur nominale					
9,65	31 octobre 2014	1 ^{er} novembre 1999			– \$	– \$	250 \$	271 \$
Taux fixe ³	23 septembre 2018			195 M\$ TT	35	35	32	32
4,11 ⁴	30 avril 2020	30 avril 2010	30 avril 2015 ⁵		1 100	1 100	1 100	1 100
3,15 ⁶	2 novembre 2020		2 novembre 2015		1 500	1 500	1 500	1 500
6,00 ⁷	6 juin 2023	6 juin 2008	6 juin 2018		600	600	600	600
3,00 ⁸	28 octobre 2024		28 octobre 2019		1 000	1 000	–	–
8,70	25 mai 2029 ⁹				25	42	25	41
11,60	7 janvier 2031	7 janvier 1996			200	200	200	200
10,80	15 mai 2031	15 mai 2021			150	150	150	150
8,70	25 mai 2032 ⁹				25	44	25	42
8,70	25 mai 2033 ⁹				25	44	25	42
8,70	25 mai 2035 ⁹				25	46	25	43
Taux variable ¹⁰	31 juillet 2084		27 juillet 1990	149 M\$ US ¹¹	168	168	165	165
Taux variable ¹²	31 août 2085		20 août 1991	36 M\$ US ¹³	40	40	46	46
Créances subordonnées vendues à découvert (détenues) à des fins de transaction					4 893	4 969	4 143	4 232
					9	9	(4)	(4)
					4 902 \$	4 978 \$	4 139 \$	4 228 \$

- Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix qui est déterminé au moment du rachat dans le but de procurer un rendement jusqu'à l'échéance égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada assortie d'une échéance appropriée, majoré d'une marge prédéterminée.
- La valeur comptable des billets subordonnés à taux fixe reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.
- Billets à terme subordonnés garantis en dollars de Trinité-et-Tobago émis le 23 mars 2007 par FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited, filiale de FirstCaribbean International Bank Limited, et garantis par FirstCaribbean International Bank Limited de manière subordonnée. Le taux d'intérêt est fixé à 7,90 % pour les deux premières années; puis à 8,15 % pour les trois années suivantes et à 8,75 % pour la durée qui reste à couvrir. Avec prise d'effet le 23 septembre 2012, les billets subordonnés ont fait l'objet d'une modification donnant lieu au report de la date d'échéance au 23 septembre 2018 et à la baisse du taux d'intérêt qui est passé à 4,35 % par année pour la durée restante.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,90 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- La capacité de la CIBC de procéder au rachat avant cette date est assujéti à la réception d'un avis du BSIF lui indiquant que les débetures ne sont plus admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,27 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,50 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,19 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois. Les débetures sont également assujétiées à une provision de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui est nécessaire pour que les débetures soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie selon Bâle III. Par conséquent, les débetures sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres. En pareil cas, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et impayés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).
- Ne peuvent être rachetés avant la date d'échéance.
- Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,25 %.
- Une tranche de 10 M\$ US (10 M\$ US en 2013) de cette émission a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice.
- Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,125 %.
- Une tranche de 8 M\$ US (8 M\$ US en 2013) de cette émission a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice.

Note 15 | Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la CIBC consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Avec prise d'effet le 26 avril 2012, le conseil et les porteurs d'actions ordinaires de la CIBC ont approuvé la suppression du plafond de la contrepartie globale maximale contre laquelle des actions ordinaires de la CIBC peuvent être émises. Par conséquent, le capital-actions autorisé de la CIBC consiste maintenant en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Auparavant, la CIBC était autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale à condition que la contrepartie globale maximale pour toutes les actions ordinaires en circulation ne dépassait pas 15 G\$ en tout temps.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 16 septembre 2014, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto (TSX) avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRA). Les rachats en vertu de l'offre prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 8 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 8 septembre 2015. Au cours de l'exercice, aucun achat d'actions ordinaires n'a été effectué en vertu de cette offre.

Le tableau suivant présente les actions ordinaires qui ont été achetées et annulées en vertu d'une OPRA préalablement expirée.

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	2014		2013		2012		Total	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
OPRA annoncée le 30 août 2012 ¹	–	– \$	5 808 331	475 \$	2 025 000	157 \$	7 833 331	632 \$
OPRA annoncée le 29 août 2013 ²	3 369 000	315	923 900	77	–	–	4 292 900	392
	3 369 000	315 \$	6 732 231	552 \$	2 025 000	157 \$	12 126 231	1 024 \$

- Les actions ordinaires ont été rachetées à un cours moyen de 80,62 \$ en vertu de l'OPRA.
- Les actions ordinaires ont été rachetées à un cours moyen de 91,31 \$ en vertu de l'OPRA.

Actions privilégiées

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en séries sous réserve d'une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a aucune action privilégiée de catégorie B en circulation actuellement.

Actions en circulation et dividendes versés

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2014				2013				2012			
	Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés	
	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action
Actions ordinaires¹	397 021 477	7 782 \$	1 567 \$	3,94 \$	399 249 736	7 753 \$	1 523 \$	3,80 \$	404 484 938	7 769 \$	1 470 \$	3,64 \$
Actions privilégiées de catégorie A												
Série 18 ²	—	— \$	— \$	— \$	—	— \$	— \$	— \$	—	— \$	16 \$	1,37 \$
Série 26 ³	—	—	14	1,44	10 000 000	250	14	1,44	10 000 000	250	14	1,44
Série 27	12 000 000	300	17	1,40	12 000 000	300	17	1,40	12 000 000	300	17	1,40
Série 29	13 232 342	331	18	1,35	13 232 342	331	18	1,35	13 232 342	331	18	1,35
Série 31 ⁴	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	0,29
Série 32 ⁵	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	0,56
Série 33 ⁶	—	—	12	1,00	12 000 000	300	16	1,34	12 000 000	300	16	1,34
Série 35 ⁷	—	—	10	0,81	13 000 000	325	21	1,63	13 000 000	325	21	1,63
Série 37 ⁸	—	—	10	1,22	8 000 000	200	13	1,63	8 000 000	200	13	1,63
Série 39 ⁹	16 000 000	400	6	0,38	—	—	—	—	—	—	—	—
		1 031 \$	87 \$			1 706 \$	99 \$			1 706 \$	128 \$	

1) Comprennent les actions autodétenues.

2) Nous avons racheté la totalité des 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 18, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action le 29 octobre 2012.

3) Nous avons racheté la totalité des 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 26, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action le 31 octobre 2014.

4) Nous avons racheté la totalité des 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 31, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 26,00 \$ l'action le 31 janvier 2012.

5) Nous avons racheté la totalité des 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 32, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 26,00 \$ l'action le 30 avril 2012.

6) Nous avons racheté la totalité des 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 33, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014.

7) Nous avons racheté la totalité des 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 35, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014.

8) Nous avons racheté la totalité des 8 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 37, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014.

9) Nous avons émis 16 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 39, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de la vente de 400 M\$.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A de chacune des séries sont assorties de dividendes trimestriels non cumulatifs. Les actions privilégiées de catégorie A des séries 27, 29 et 39 sont rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire le cas échéant, au comptant par la CIBC à compter de la date de rachat préétablie au prix de rachat au comptant indiqués dans le tableau ci-après.

Les actions privilégiées de catégorie A des séries 27 et 29 confèrent à la CIBC le droit de convertir les actions en actions ordinaires. Nous avons renoncé irrévocablement à notre droit de convertir ces actions en actions ordinaires par voie d'un acte unilatéral, sauf dans les circonstances qui constitueraient un « événement déclencheur », conformément à ce qui est décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres. Nous nous sommes engagés auprès du BSIF à exercer immédiatement notre droit de convertir ces actions en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant le prix de rachat au comptant alors applicable par 95 % du cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le prospectus simplifié pertinent ou dans le supplément de prospectus), sous réserve d'un prix minimal de 2,00 \$ l'action.

Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (actions de série 39), d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,90 %. Le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Les actions de série 39 et de série 40 sont également assujetties à une provision de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, laquelle est nécessaire pour que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires selon Bâle III. Ainsi, les actions sont convertibles automatiquement en actions ordinaires à la survenance de l'événement déclencheur susmentionné. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

(en circulation au 31 octobre 2014)	Dividendes trimestriels par action ¹	Date de rachat donnée	Prix de rachat au comptant par action
Série 27 ²	0,350000 \$	31 octobre 2008 31 octobre 2009 31 octobre 2010 31 octobre 2011 31 octobre 2012	26,00 \$ 25,75 25,50 25,25 25,00
Série 29 ²	0,337500 \$	1 ^{er} mai 2010 1 ^{er} mai 2011 1 ^{er} mai 2012 1 ^{er} mai 2013 1 ^{er} mai 2014	26,00 \$ 25,75 25,50 25,25 25,00
Série 39 ²	0,243750 \$	31 juillet 2019	25,00 \$

- 1) Le dividende trimestriel est rajusté pour tenir compte du nombre de jours au cours du trimestre pendant lesquels l'action a été en circulation au moment de l'émission et du rachat.
2) Ces actions privilégiées sont comptabilisées à titre de capitaux propres dans nos états financiers consolidés.

Actions ordinaires émises

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2014		2013		2012	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de l'exercice	399 249 736	7 753 \$	404 484 938	7 769 \$	400 534 211	7 376 \$
Emission en vertu de :						
Régimes d'options sur actions	1 156 530	96	783 495	57	1 053 323	68
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ¹	—	—	7 672	1	3 676 846	271
Régime d'achat d'actions par les employés ²	—	—	696 219	56	1 222 351	91
	400 406 266	7 849 \$	405 972 324	7 883 \$	406 486 731	7 806 \$
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(3 369 000)	(65)	(6 732 231)	(130)	(2 025 000)	(39)
Actions autodétenues	(15 789)	(2)	9 643	— ³	23 207	2
Solde à la fin de l'exercice	397 021 477	7 782 \$	399 249 736	7 753 \$	404 484 938	7 769 \$

- 1) Depuis le versement des dividendes du 27 juillet 2012, les participants à l'option de réinvestissement des dividendes et à l'option de dividendes en actions du régime à l'intention des actionnaires ne reçoivent plus d'escompte du cours moyen sur les dividendes réinvestis en actions ordinaires supplémentaires. Auparavant, les actions émises étaient assorties d'un escompte de 2 % à partir du versement des dividendes du 28 avril 2011. Avant cette date, soit depuis juillet 2009, elles étaient assorties d'un escompte de 3 %. À partir du versement des dividendes du 28 janvier 2013, les actions distribuées en vertu du régime d'investissement à l'intention des actionnaires ont été acquises sur le marché libre.
2) À partir du 14 juin 2013, les cotisations salariales au RAAE au Canada ont été acquises sur le marché libre. Auparavant, ces actions ont été émises de la Trésorerie.
3) Attribuable à l'arrondissement.

Actions ordinaires réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2014, 7 698 321 actions ordinaires (8 854 851 actions en 2013) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions. Au 31 octobre 2014, 745 058 318 actions ordinaires (448 808 318 actions en 2013) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu d'instruments, notamment une provision de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité qui exige la conversion en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard des fonds propres ou des liquidités.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement.

Nous avons convenu que si CIBC Capital Trust ne verse pas de paiements d'intérêts sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, d'un capital de 1 300 M\$ échéant le 30 juin 2108 ou sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$ échéant le 30 juin 2108, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires sur une période donnée. Pour plus de précisions, voir la note 16.

Actuellement, ces limites ne restreignent pas le paiement de dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires.

Capital

Objectifs, politique et procédures

Notre objectif consiste à utiliser des sources de capitaux solides et efficaces. Nous gérons les fonds propres conformément à la politique en matière de fonds propres établie par le conseil. Cette politique comprend des lignes directrices spécifiques portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementée, et nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis et comprennent tous les éléments se rapportant aux fonds propres : les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des sources, les échéances, les rachats, les nouvelles émissions, les initiatives d'entreprise et la croissance des activités. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise variées dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon tous les scénarios raisonnables. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin. Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, à la politique, aux lignes directrices et aux procédures au cours de l'exercice.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre un ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, ce qui comprend le ratio « tout compris de 2019 » et une réserve de conservation des fonds propres, à compter du premier trimestre de 2013. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres sont de respectivement 8,5 % et 10,5 %. Ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions si le BSIF est d'avis que les circonstances le justifient. À compter du 1^{er} janvier 2016, les banques ayant une importance systémique nationale (dont la CIBC fait partie) seront assujétiées à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 %.

« Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Certaines déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires seront introduites progressivement à raison de 20 % par an à compter de 2014. Les montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF sont pondérés en fonction du risque, ce qui crée une différence entre les actifs pondérés en fonction du risque selon la méthode transitoire et ceux selon la méthode tout compris.

Ratios et fonds propres réglementaires

En vertu de Bâle III, les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies, comme ils sont présentés dans notre bilan consolidé, et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les actions privilégiées et les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers.

Nos ratios de fonds propres et notre ratio actif/fonds propres s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	2014	2013
Méthode transitoire		
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	17 496 \$	16 698 \$
Fonds propres de première catégorie	18 720	17 830
Total des fonds propres	23 281	21 601
APR	155 148	151 338
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,3 %	11,0 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,1 %	11,8 %
Ratio du total des fonds propres	15,0 %	14,3 %
Ratio actif/fonds propres	17,7 x	18,0 x
Méthode tout compris		
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	14 607 \$	12 793 \$
Fonds propres de première catégorie	17 300	15 888
Total des fonds propres	21 989	19 961
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹	141 250	136 747
APR aux fins des fonds propres de première catégorie ¹	141 446	136 747
APR aux fins du total des fonds propres ¹	141 739	136 747
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹	10,3 %	9,4 %
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹	12,2 %	11,6 %
Ratio du total des fonds propres ¹	15,5 %	14,6 %

1) À compter de 2014, il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de fonds propres réglementaires du BSIF.

Note 16 | Valeurs mobilières de Capital Trust

Le 13 mars 2009, CIBC Capital Trust, fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC et constituée en vertu des lois de la province d'Ontario, a émis 1 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets). CIBC Capital Trust n'est pas consolidée par la CIBC et les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust sont présentés au bilan consolidé dans le poste Dépôts – Entreprises et gouvernements.

Les billets sont structurés de façon à être admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et, à ce titre, comportent des caractéristiques analogues à celles des titres de participation, y compris le report de l'intérêt en espèces dans certaines circonstances (les cas de report). Si un cas de report survient, les porteurs de billets seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans nos actions privilégiées perpétuelles. Si CIBC Capital Trust ne verse pas intégralement les intérêts semestriels sur les billets, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires pendant une période précise.

De plus, les billets seront automatiquement échangés contre nos actions privilégiées perpétuelles si l'un des événements suivants se produit : i) les procédures sont amorcées pour notre liquidation; ii) le BSIF a pris le contrôle de la CIBC ou de ses actifs; iii) nous sommes d'avis ou le BSIF est d'avis que notre ratio des fonds propres de première catégorie est inférieur à 5 % ou que notre ratio du total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF nous enjoint, aux termes de la *Loi sur les banques*, d'augmenter nos fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires et nous choisissons de procéder à l'échange automatique, ou nous ne nous conformons pas à cette directive. Après l'échange automatique, les porteurs de billets cesseront d'avoir quelque droit ou quelque réclamation que ce soit à l'égard de l'intérêt ou du capital contre CIBC Capital Trust.

Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, portent intérêt à un taux de 9,976 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2019. Le 30 juin 2019 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 10,425 %. Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, portent intérêt à un taux de 10,25 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2039. Le 30 juin 2039 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 9,878 %.

Selon les lignes directrices du BSIF précédentes, les instruments de fonds propres novateurs pourraient comprendre jusqu'à 15 % de fonds propres de première catégorie nets et 5 % additionnels admissibles au titre des fonds propres de deuxième catégorie. Sous réserve de l'approbation du BSIF, CIBC Capital Trust peut, en tout ou en partie, aux dates de rachat précisées ci-après, et à toute date par la suite, racheter les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, sans le consentement des porteurs. De plus, sous réserve de l'approbation du BSIF, CIBC Capital Trust peut racheter la totalité, mais non une partie, des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, avant la date de rachat la plus rapprochée précisée ci-après sans le consentement des porteurs, à la survenance de certains événements réglementaires ou fiscaux.

Les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF ont confirmé l'adoption de Bâle III au Canada et ont précisé le traitement des instruments de fonds propres non admissibles. Les instruments de fonds propres non admissibles sont assujettis à un retrait progressif annuel de 10 % à partir de 2013. Les banques devraient donc établir et maintenir un calendrier de rachat pour les instruments de fonds propres non admissibles qui privilégiera le rachat des instruments à leur date de rachat à la valeur nominale prévue avant l'exercice de tout droit de rachat découlant d'un événement réglementaire. À l'adoption de Bâle III, les instruments de fonds propres novateurs, notamment les billets de catégorie 1 de la CIBC, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Nous prévoyons exercer nos droits de rachat découlant d'un événement réglementaire au cours de l'exercice 2022 à l'égard des billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$.

Le tableau ci-dessous présente les principales modalités des billets. Au 31 octobre 2014, nous détenions 1 M\$ de positions vendeur (1 M\$ en 2013) de billets de catégorie 1, série A.

En millions de dollars, au 31 octobre						2014	2013
	Date d'émission	Date de versement des intérêts	Rendement	Date de rachat la plus proche		Capital	
				Au plus élevé du prix du rendement des obligations du Canada et de la valeur nominale ¹	À la valeur nominale		
Série A	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	9,976 %	30 juin 2014	30 juin 2019	1 300 \$	1 300 \$
Série B	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	10,250 %	30 juin 2014	30 juin 2039	300	300
						1 600 \$	1 600 \$

1) Rendement des obligations du Canada : prix calculé au moment du rachat (autre que la date d'ajustement du taux d'intérêt prévue pour les séries) visant à offrir un rendement à l'échéance équivalent au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada d'une échéance équivalente, majoré i) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A a) de 1,735 % si la date de rachat précède le 30 juin 2019, ou b) de 3,475 % si la date de rachat est le 30 juin 2019 ou après cette date, et ii) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC – série B, a) de 1,645 % si la date de rachat précède le 30 juin 2039, ou b) de 3,29 % si la date de rachat est le 30 juin 2039 ou après cette date.

Note 17 | Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente notre risque de taux d'intérêt découlant de la non-concordance, autrement dit de l'écart, relative aux actifs financiers, aux passifs financiers et aux dérivés hors bilan de négociation et autres que de négociation. Les instruments financiers au bilan et hors bilan sont présentés selon la date la plus proche entre la date de réévaluation contractuelle des taux et la date d'échéance. Certaines dates de réévaluation contractuelle des taux ont été ajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats anticipés.

Nous gérons l'écart de taux d'intérêt en présument, pour certains actifs et passifs, une durée fondée sur les principales tendances historiques et prévues des principaux soldes. Le profil de réévaluation des taux de ces actifs et passifs a été intégré dans le tableau ci-après. Nous avons appliqué des hypothèses relatives à la structure aux cartes de crédit et aux dépôts à vue et sur préavis.

En millions de dollars, au 31 octobre		Selon la date la plus proche entre l'échéance et la date de réévaluation des instruments sensibles aux taux d'intérêt					Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
		Immédiatement sensibles au taux	Moins de 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
2014	Actif							
	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	10 833 \$	20 \$	– \$	– \$	2 694 \$	13 547 \$
	Valeurs du compte de négociation	–	1 901	1 742	5 330	5 003	33 085	47 061
	Valeurs disponibles à la vente	–	4 212	1 387	2 919	3 080	630	12 228
	Valeurs désignées à leur juste valeur	–	–	–	97	156	–	253
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	–	33 841	2 955	–	–	–	36 796
	Prêts	108 725	34 376	45 734	65 713	2 169	2 311	259 028
	Divers	–	24 435	–	–	–	21 555	45 990
	Hypothèses relatives à la structure	(8 364)	1 040	3 743	5 875	–	(2 294)	–
	Total de l'actif	100 361 \$	110 638 \$	55 581 \$	79 934 \$	10 408 \$	57 981 \$	414 903 \$
	Passif et capitaux propres							
	Dépôts	108 186 \$	84 180 \$	35 578 \$	48 475 \$	7 237 \$	41 737 \$	325 393 \$
	Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	719	329	6 039	2 957	2 955	12 999
	Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	–	10 765	–	–	–	–	10 765
	Titres secondaires	–	167	1 141	3 144	526	–	4 978
	Divers	–	24 081	–	–	–	17 904	41 985
	Capitaux propres	–	513	–	400	118	17 752	18 783
	Hypothèses relatives à la structure	(22 053)	6 582	23 748	27 183	–	(35 460)	–
	Total du passif et des capitaux propres	86 133 \$	127 007 \$	60 796 \$	85 241 \$	10 838 \$	44 888 \$	414 903 \$
	Écart au bilan	14 228 \$	(16 369)\$	(5 215)\$	(5 307)\$	(430)\$	13 093 \$	– \$
	Écart hors bilan	–	(15 168)	5 189	10 363	(384)	–	–
	Écart total	14 228 \$	(31 537)\$	(26)\$	5 056 \$	(814)\$	13 093 \$	– \$
	Écart cumulatif total	14 228 \$	(17 309)\$	(17 335)\$	(12 279)\$	(13 093)\$	– \$	– \$
	Écart par monnaie							
	Écart au bilan							
	Dollars canadiens	21 446 \$	(38 727)\$	(1 034)\$	4 782 \$	(1 011)\$	14 544 \$	– \$
	Monnaies étrangères	(7 218)	22 358	(4 181)	(10 089)	581	(1 451)	–
	Écart total au bilan	14 228 \$	(16 369)\$	(5 215)\$	(5 307)\$	(430)\$	13 093 \$	– \$
	Écart hors bilan							
	Dollars canadiens	– \$	(1 381)\$	1 479 \$	(130)\$	32 \$	– \$	– \$
	Monnaies étrangères	–	(13 787)	3 710	10 493	(416)	–	–
	Écart total hors bilan	– \$	(15 168)\$	5 189 \$	10 363 \$	(384)\$	– \$	– \$
	Écart total	14 228 \$	(31 537)\$	(26)\$	5 056 \$	(814)\$	13 093 \$	– \$
2013	Écart par monnaie							
	Écart au bilan							
	Dollars canadiens	24 907 \$	(41 252)\$	(8 910)\$	13 647 \$	(1 205)\$	12 813 \$	– \$
	Monnaies étrangères	(5 113)	15 390	1 387	(11 004)	709	(1 369)	–
	Écart total au bilan	19 794 \$	(25 862)\$	(7 523)\$	2 643 \$	(496)\$	11 444 \$	– \$
	Écart hors bilan							
	Dollars canadiens	– \$	1 791 \$	5 829 \$	(8 676)\$	1 056 \$	– \$	– \$
	Monnaies étrangères	–	(13 650)	93	13 376	181	–	–
	Écart total hors bilan	– \$	(11 859)\$	5 922 \$	4 700 \$	1 237 \$	– \$	– \$
	Écart total	19 794 \$	(37 721)\$	(1 601)\$	7 343 \$	741 \$	11 444 \$	– \$

Note 18 | Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces ou en actions à titre de rémunération.

Programme d'octroi d'actions subalternes

En vertu du POAS, des attributions annuelles sont octroyées en décembre à certains employés clés, ou en cours d'exercice à titre d'attributions spéciales. L'octroi d'actions subalternes (OAS) est réglé en espèces et en général, les droits aux actions subalternes en vertu de l'octroi s'acquerraient ou les attributions sont réglées en espèces après trois ans ou sur trois ans à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque OAS réglé en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les 10 jours précédant la date déterminée dans les dispositions du programme.

Au cours de l'exercice, 2 663 480 OAS ont été attribués à un cours moyen pondéré de 91,01 \$ (2 015 981 OAS attribués à un cours moyen pondéré de 79,40 \$ en 2013; 2 405 394 OAS attribués à un cours moyen pondéré de 70,30 \$ en 2012) et le nombre d'OAS en cours au 31 octobre 2014 était de 5 600 802 (5 366 964 en 2013 et 6 416 304 en 2012). En 2014, la charge de rémunération relative à l'OAS, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 279 M\$ (239 M\$ en 2013 et 230 M\$ en 2012). Au 31 octobre 2014, les passifs relatifs à l'OAS réglé en espèces totalisaient 533 M\$ (458 M\$ en 2013).

Programme d'unités d'action en fonction du rendement (PUAR)

En vertu du PUAR, des attributions annuelles sont octroyées en décembre à certains dirigeants. Les octrois d'unités d'action en fonction du rendement (UAR) sont faits sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits rattachés aux UAR s'acquerraient et les attributions sont réglées en espèces après trois ans.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UAR réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les 10 jours précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Le nombre final d'UAR dont les droits deviendront acquis variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport aux autres grandes banques canadiennes.

Au cours de l'exercice, 866 807 UAR ont été attribuées à un cours moyen pondéré de 91,11 \$ (800 298 UAR attribuées à un cours moyen pondéré de 79,35 \$ en 2013; 1 016 498 UAR attribuées à un cours moyen pondéré de 70,07 \$ en 2012) et le nombre d'UAR en cours au 31 octobre 2014 était de 2 618 678 (2 502 631 en 2013 et 1 812 605 en 2012). En 2014, la charge de rémunération relative aux UAR, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 148 M\$ (127 M\$ en 2013 et 70 M\$ en 2012). Au 31 octobre 2014, les passifs relatifs aux UAR totalisaient 294 M\$ (237 M\$ en 2013).

Régime d'unités à la valeur comptable (RUVC)

En vertu du RUVC, certains dirigeants clés ont reçu des attributions sous forme d'unités à la valeur comptable (UVC). Les octrois d'UVC ont été faits sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UVC s'acquerraient et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Chaque unité donne droit à un paiement en espèces équivalant au prix d'acquisition par unité, dont la valeur est liée à la valeur comptable des actions ordinaires de la CIBC. Le nombre définitif d'unités pour lesquelles les droits s'acquerraient est ajusté pour tenir compte des nouvelles émissions et des rachats d'actions ordinaires ainsi que des dividendes versés sur les actions ordinaires. Les attributions au titre du régime d'UVC ont été octroyées au début de décembre 2009 et la dernière attribution a été octroyée en décembre 2012, et les droits qui s'y rattachent seront acquis en décembre 2015. Au 31 octobre 2014, le nombre d'UVC en cours était de 508 146 (794 808 en 2013 et 799 719 en 2012).

La juste valeur des UVC à la date d'attribution est calculée en fonction de la valeur comptable des actions ordinaires au dernier jour du trimestre précédent.

La charge de rémunération relative aux UVC a totalisé 5 M\$ en 2014 (8 M\$ en 2013 et 16 M\$ en 2012). Au 31 octobre 2014, les passifs relatifs aux UVC totalisaient 21 M\$ (30 M\$ en 2013).

Régimes des administrateurs

En vertu du Régime d'unités d'actions à dividende différé ou d'actions ordinaires des administrateurs, chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir le montant annuel payable par la CIBC sous forme d'UADD ou d'actions ordinaires. Aux fins du présent régime, le montant annuel payable représente la composante autre qu'en liquidités des honoraires des administrateurs.

En vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants, chaque administrateur non dirigeant peut choisir de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération admissible au comptant sous forme de liquidités, d'actions ordinaires ou d'UADD. Aux fins du présent régime, la rémunération admissible au comptant comprend les jetons de présence aux réunions, les jetons de présence de non-résident, les honoraires des présidents et des membres de comité, la composante liquidités admissible des honoraires des administrateurs et du président du conseil.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC et, dans le cas d'un administrateur assujéti à l'article 409A du *United States Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, lorsque l'administrateur ne fournit aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du Régime d'unités d'actions à dividende différé ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur lorsque ce dernier et la CIBC ne sont plus « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

Les charges autres que d'intérêts – poste Divers relatives aux composantes des UADD de ces régimes ont totalisé 5 M\$ en 2014 (4 M\$ en 2013 et 3 M\$ en 2012). Au 31 octobre 2014, les passifs relatifs aux UADD totalisaient 19 M\$ (15 M\$ en 2013).

Régimes d'options sur actions

Nous offrons deux régimes d'options sur actions : le Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) et le Régime d'options de souscription d'actions des administrateurs non dirigeants (ROSAA). Un maximum de 42 834 500 actions ordinaires peut être émis en vertu de ces régimes.

Au 31 octobre 2014, 7 698 321 actions ordinaires (8 854 851 en 2013) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu de ces régimes. Les options sur actions liées à 3 945 032 actions ordinaires (4 308 244 actions ordinaires en 2013) ont été attribuées, mais n'ont pas encore été exercées alors que 3 753 289 actions ordinaires (4 546 607 actions ordinaires en 2013) peuvent encore être attribuées à l'avenir en vertu de ces régimes.

En vertu du ROSAE, des options sur actions sont attribuées périodiquement à certains employés clés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis à la fin de la quatrième année et expirent dix ans après la date d'attribution. Les droits rattachés à certaines options s'acquerraient à l'atteinte de critères de rendement précis.

En vertu du ROSAA, chaque administrateur qui n'était pas un dirigeant ou un employé de la CIBC ou de l'une de ses filiales avait le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe égal au cours moyen de clôture de l'action à la TSX pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Toutes les options restantes aux termes de ce régime ont été exercées au cours de 2012. En janvier 2003, le conseil d'administration a déterminé qu'il n'y aurait plus d'attributions d'options sur actions en vertu du ROSAA.

La juste valeur de chaque option est mesurée à la date d'attribution selon le modèle de Black et Scholes. Les hypothèses du modèle sont fondées sur des données observables sur le marché pour le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, sur des dispositions contractuelles pour le prix d'exercice et les critères de rendement et sur des résultats passés pour la durée prévue. Les hypothèses relatives à la volatilité sont les estimations les plus probables de la volatilité du marché correspondant au prix d'exercice et à la durée prévue des options.

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options attribuées en 2014 s'est établie à 9,57 \$ (6,84 \$ en 2013 et 8,08 \$ en 2012).

Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi à déterminer la juste valeur des options à la date d'attribution :

Pour les exercices clos le 31 octobre	2014	2013	2012
Hypothèses moyennes pondérées			
Taux d'intérêt sans risque	2,53 %	1,88 %	1,82 %
Taux de rendement prévu des actions	5,06 %	5,76 %	6,12 %
Volatilité prévue du cours des actions	20,61 %	20,94 %	26,09 %
Durée prévue	6 ans	6 ans	6 ans
Cours de l'action / prix d'exercice	90,56 \$	80,10 \$	71,73 \$

La charge de rémunération relative aux options sur actions a atteint 7 M\$ en 2014 (5 M\$ en 2013 et 7 M\$ en 2012).

Régimes d'options sur actions

Au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	2014		2013		2012	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	4 308 244	74,35 \$	4 348 787	70,95 \$	4 746 548	66,34 \$
Attribuées	796 625	90,56	840 354	80,10	738 426	71,73
Exercées ¹	(1 156 530)	70,68	(783 495)	61,19	(1 053 323)	50,76
Auxquelles il est renoncé	–	–	(75 239)	75,37	(58 929)	70,49
Annulées ou échues	(3 307)	80,20	(22 163)	86,27	(23 935)	70,78
En cours à la fin de l'exercice	3 945 032	78,70 \$	4 308 244	74,35 \$	4 348 787	70,95 \$
Exercibles à la fin de l'exercice	1 383 033	74,87 \$	2 123 591	72,94 \$	2 521 979	71,78 \$
Pouvant être attribuées	3 753 289		4 546 607		5 289 559	

1) Le cours moyen pondéré à la date d'exercice était de 96,63 \$ (81,80 \$ en 2013 et 74,26 \$ en 2012).

Options sur actions en cours et comportant des droits acquis

Au 31 octobre 2014	Options sur actions en cours			Options sur actions comportant des droits acquis	
Fourchette des prix d'exercice	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en cours	Prix d'exercice moyen pondéré
49,01 \$-65,00 \$	232 617	4,08	49,75 \$	232 617	49,75 \$
65,01 \$-75,00 \$	1 089 496	5,91	71,28	371 370	71,05
75,01 \$-85,00 \$	1 583 103	6,18	79,37	535 855	78,68
85,01 \$-95,00 \$	790 753	9,06	90,52	–	–
95,01 \$-105,00 \$	249 063	2,31	96,34	243 191	96,35
	3 945 032	6,31	78,70 \$	1 383 033	74,87 \$

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre RAAE, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, qu'un montant maximal correspondant à 10 % de leur salaire admissible soit retenu pour l'achat d'actions ordinaires. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible, en fonction des années de service et du niveau d'emploi, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime, nos cotisations sont acquises à l'employé, et toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Depuis juin 2013, toutes les cotisations sont versées dans une fiducie et utilisées par le fiduciaire des régimes pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre. Avant juin 2013, dans le cas du régime canadien, les actions achetées par le fiduciaire à l'aide des cotisations des employés étaient émises de la trésorerie. CIBC FirstCaribbean gère des RAAE sur place, dont le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de CIBC FirstCaribbean sur le marché libre.

Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 34 M\$ en 2014 (33 M\$ en 2013 et 32 M\$ en 2012).

Programme incitatif spécial

Des unités au titre du programme incitatif spécial (PIS) n'ont été attribuées qu'une seule fois, soit en 2000.

Certains employés clés se sont vu attribuer des actions ordinaires. Le financement de ces attributions s'est fait par versements dans une fiducie qui a acheté des actions ordinaires sur le marché libre.

Les droits rattachés aux attributions à certains employés clés au titre du PIS étaient acquis, et les actions ont été distribuées au moment où le régime a pris fin, soit le 31 octobre 2003. Pour les autres employés clés, la valeur des attributions a été convertie en UADD du Programme incitatif spécial de retraite (PISR). Chaque UADD du PISR donne droit à une action ordinaire et à des UADD additionnelles du PISR en guise de dividendes gagnés sur les actions ordinaires détenues en fiducie. Les droits aux UADD du PISR ont respecté les critères de durée et de rendement le 31 octobre 2003 et donneront lieu à la distribution d'actions ordinaires au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi du participant.

Couverture

Nous utilisons des dérivés dans une relation de couverture des flux de trésorerie désignée afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et PUAR.

Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé des profits de 132 M\$ (93 M\$ en 2013 et 37 M\$ en 2012) comme crédit à la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé relativement à ces dérivés. Au 31 octobre 2014, le solde de clôture du cumul des autres éléments du résultat global relativement aux couvertures désignées aux fins comptables s'est établi à un crédit total de 15 M\$ (13 M\$ en 2013).

Note 19 | Avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention de nos employés admissibles dans plusieurs pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Caraïbes. Nos régimes de retraite comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations définies par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations définies. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles. Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies liés aux régimes de retraite à prestations définies sont évalués aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice.

Caractéristiques, situation de capitalisation et risques liés aux régimes

Régimes de retraite

Les régimes de retraite comprennent les régimes de retraite offerts au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes par la CIBC. Les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent plus de 90 % de notre passif net consolidé au titre des régimes à prestations définies et de notre charge nette consolidée au titre des régimes à prestations définies. Tous nos régimes de retraite offerts au Canada sont des régimes de retraite à prestations définies, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (le régime de retraite de la CIBC), qui comprend environ 60 000 participants actifs, participants dont les prestations sont différées et retraités.

Le régime de retraite de la CIBC offre aux participants des prestations de retraite mensuelles calculées selon une formule prescrite applicable au régime de retraite, qui est fondée sur le montant maximal de gains annuels ouvrant droit à pension, le salaire moyen à la retraite et les années de service inscrites au régime. Depuis le 1^{er} janvier 2012, une période d'attente de deux ans est exigée avant que des membres puissent adhérer au régime de retraite de la CIBC.

Le régime de retraite de la CIBC est capitalisé par l'intermédiaire d'une fiducie distincte. Les évaluations de capitalisation actuarielle sont effectuées par l'actuaire externe du régime au moins une fois tous les trois ans ou plus souvent si les lois régissant les régimes de retraite l'exigent pour déterminer les exigences de capitalisation minimales de la CIBC ainsi que les cotisations permises maximales. Tout déficit mis au jour par les évaluations de capitalisation doit généralement être capitalisé sur une période pouvant aller jusqu'à quinze ans. La politique de capitalisation des régimes de retraite de la CIBC consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements; les versements en sus des cotisations exigées étant faites de façon discrétionnaire.

Le régime de retraite de la CIBC est agréé auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et il est assujéti aux lois et règlements applicables aux régimes de retraite de compétence fédérale.

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite procurant l'assurance soins de santé offerts au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes par la CIBC (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux fins de la présentation de l'information financière). L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi offert au Canada par la CIBC (le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada) constitue plus de 90 % de notre obligation nette consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et de notre charge nette consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada offre une assurance maladie, une assurance de soins dentaires et une assurance vie aux retraités qui satisfont à certains critères d'admissibilité, notamment l'âge et les années de service. La CIBC rembourse la totalité des coûts des prestations pour les employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2009, alors que le niveau des cotisations pour les avantages au titre des soins médicaux et dentaires pour les employés admissibles ayant pris leur retraite après cette date a été établi à un niveau déterminé. Le régime est capitalisé par répartition.

Modifications des avantages

Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations définies ou de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2014 ou en 2013.

Risques

Les régimes de retraite à prestations définies de la CIBC exposent le groupe à des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de marché (d'investissement) et les risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Gouvernance des régimes

Tous les régimes de retraite de la CIBC sont régis par des comités de retraite locaux, la haute direction ou le conseil des fiduciaires; cependant, toutes les modifications importantes apportées aux régimes exigent l'approbation du Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) du conseil. Dans le cas des régimes de retraite offerts au Canada, le CRRPD est également responsable d'établir les politiques en matière de placements (notamment la composition de l'actif, les placements admissibles et le recours aux dérivés), d'évaluer la performance, y compris la situation de capitalisation et d'approuver les modifications importantes apportées à la structure des régimes et à leur gouvernance.

Bien que les politiques de placement précises soient déterminées selon les régimes afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque régime, les politiques de placement applicables à tous les régimes comprennent l'optimisation de la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. Les objectifs visent à s'assurer que nous serons en mesure de respecter nos obligations au titre de nos régimes par capitalisation, de maximiser le rendement sans compromettre la sécurité des régimes et de gérer les cotisations.

Les placements dans des titres de créance et de participation négociés sur le marché (détenus directement ou indirectement par l'entremise de fonds de placement) représentent la répartition d'actifs la plus importante.

Le recours aux instruments financiers dérivés se limite à générer le rendement synthétique de titres de créance ou de participation ou à offrir une couverture de change pour des actions étrangères.

Les placements dans des catégories d'actifs précises sont encore plus diversifiés entre les fonds, les gestionnaires, les stratégies, les secteurs d'activité et les secteurs géographiques en fonction des caractéristiques propres à chaque catégorie d'actifs.

Le risque de chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par notre évaluation des besoins à l'égard des actifs des régimes et de la conjoncture et des conditions de marché. Les facteurs évalués avant l'approbation de la catégorie d'actifs comprennent les facteurs démographiques, les obligations de distribution des flux de trésorerie, les exigences de liquidités, les hypothèses actuarielles, l'augmentation prévue des prestations et les flux de trésorerie internes.

C'est essentiellement au Comité des placements des régimes de pension et des avantages sociaux (CPRPAS) que revient la gestion des actifs des divers régimes offerts au Canada. Ce comité est composé de membres de la direction de la CIBC. Le CPRPAS est chargé de la nomination et de la résiliation du mandat des gestionnaires de placement (ce qui comprend Gestion d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC), qui disposent d'une certaine latitude à l'égard des placements selon des fourchettes de répartition cible de l'actif établies par le CRRPD. Si la répartition réelle d'un fonds dépasse les fourchettes établies, les actifs sont rééquilibrés, au besoin, pour les ramener dans les fourchettes de la répartition cible de l'actif. Un appariement de l'actif et du passif est effectué de façon périodique au cours duquel les répercussions des politiques stratégiques de placement font l'objet d'une analyse.

Le Comité de la capitalisation et de la comptabilisation des régimes de pension et des avantages sociaux (CCCRA) assume principalement la gestion des évaluations actuarielles des divers régimes de retraite au Canada. Le CCCRA est responsable d'approuver les hypothèses actuarielles qui serviront à évaluer les régimes de retraite et de faire des recommandations à la haute direction de la CIBC sur le niveau de capitalisation annuel pour les régimes de retraite offerts au Canada.

Les comités locaux avec des mandats semblables assurent la gestion de nos régimes de retraite offerts à l'extérieur du Canada et font un compte rendu chaque année au CRRPD sur toutes les activités importantes de gouvernance.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

Les tableaux ci-après présentent la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni ainsi que de nos filiales des Caraïbes. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils ne sont pas importants.

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013 ¹	2014	2013 ¹
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	6 001 \$	5 846 \$	656 \$	655 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	194	192	11	12
Coût des services passés	–	(2)	–	7
Cotisations salariales	6	6	–	–
Coûts financiers pour l'obligation au titre des prestations définies	286	266	30	28
Prestations versées	(256)	(257)	(25)	(26)
Variations des taux de change	40	18	4	1
Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies	464	(68)	46	(21)
Solde à la fin de l'exercice	6 735 \$	6 001 \$	722 \$	656 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	6 322 \$	5 548 \$	– \$	– \$
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes ²	305	266	–	–
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes ²	303	298	–	–
Cotisations patronales	81	452	25	26
Cotisations salariales	6	6	–	–
Prestations versées	(256)	(257)	(25)	(26)
Frais d'administration liés aux régimes	(6)	(7)	–	–
Variations des taux de change	42	17	–	–
Sorties, montant net	(1)	(1)	–	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	6 796 \$	6 322 \$	– \$	– \$
Actif (passif) net au titre des prestations définies	61	321	(722)	(656)
Provision pour moins-value ³	(18)	(17)	–	–
Actif (passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value	43 \$	304 \$	(722)\$	(656)\$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Le rendement réel sur les actifs des régimes de l'exercice clos le 31 octobre 2014 se chiffrait à 608 M\$ (564 M\$ en 2013).

3) La provision pour moins-value reflète l'incidence du plafond de l'actif pour les régimes assortis d'un actif au titre des prestations définies.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et les autres passifs comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013 ¹	2014	2013 ¹
Autres actifs	120 \$	371 \$	– \$	– \$
Autres passifs ²	(77)	(67)	(722)	(656)
	43 \$	304 \$	(722)\$	(656)\$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Exclut le montant de 19 M\$ (17 M\$ en 2013) lié aux autres passifs au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des filiales non significatives.

L'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes par région se présentent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013	2014	2013
Obligation au titre des prestations définies				
Canada	6 138 \$	5 477 \$	668 \$	609 \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	597	524	54	47
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	6 735 \$	6 001 \$	722 \$	656 \$
Actifs des régimes				
Canada	6 155 \$	5 760 \$	– \$	– \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	641	562	–	–
Actifs des régimes à la fin de l'exercice	6 796 \$	6 322 \$	– \$	– \$

Montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

La charge nette au titre des régimes à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2014	2013 ¹	2012 ¹	2014	2013 ¹	2012 ¹
Coût des services rendus au cours de l'exercice	194 \$	192 \$	169 \$	11 \$	12 \$	9 \$
Coût des services passés	–	(2)	–	–	7	1
Coûts financiers pour l'obligation au titre des prestations définies	286	266	270	30	28	30
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	(305)	(266)	(278)	–	–	–
Charge d'intérêts au titre de l'incidence du plafond de l'actif	1	–	–	–	–	–
Frais d'administration liés aux régimes	6	7	6	–	–	–
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net	182 \$	197 \$	167 \$	41 \$	47 \$	40 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé

La réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour nos régimes de retraite à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies découlant des éléments suivants :						
Hypothèses démographiques	(37)\$	(100)\$	(7)\$	(4)\$	– \$	(1)\$
Hypothèses financières	(470)	165	(632)	(46)	19	(55)
Hypothèses au titre des résultats techniques	43	3	(25)	4	2	(15)
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes	303	298	136	–	–	–
Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts	–	–	1	–	–	–
Réévaluation nette des (pertes) profits comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ¹	(161)\$	366\$	(527)\$	(46)\$	21 \$	(71)\$

1) Exclut la réévaluation nette des profits comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à l'égard des filiales non significatives non compris dans l'information présentée et les placements dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence totalisant 10 M\$ (6 M\$ de pertes nettes en 2013 et 16 M\$ de pertes nettes en 2012).

Régimes à prestations définies offerts au Canada

Compte tenu que les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent plus de 90 % de notre passif net consolidé au titre des régimes à prestations définies et de notre charge nette consolidée au titre des régimes à prestations définies, ils sont visés par les informations présentées dans ce qui suit.

Ventilation de l'obligation au titre des prestations définies et profil des échéances

La répartition de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada entre les participants actifs, les retraités et les participants dont les prestations sont différées se présente comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013	2014	2013
Participants actifs	3 404 \$	2 978 \$	163 \$	137 \$
Participants dont les prestations sont différées	385	332	s. o.	s. o.
Retraités	2 349	2 167	505	472
	6 138 \$	5 477 \$	668 \$	609 \$

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présente comme suit :

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013	2014	2013
Durée moyenne pondérée en années	16,4	15,6	14,0	13,9

Actifs des régimes

Les principales catégories d'actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies offerts au Canada se présentent comme suit :

Au 31 octobre	2014		2013 ¹	
Catégorie d'actifs ²				
Titres de participation canadiens ³	880 \$	14 %	1 087 \$	19 %
Titres de créance ⁴				
Obligations du gouvernement	1 548	25	1 358	24
Obligations de sociétés	629	10	475	8
Obligations ajustées en fonction de l'inflation	248	4	230	4
	2 425	39	2 063	36
Fonds de placement ⁵				
Fonds d'actions canadiennes	43	1	38	–
Fonds d'actions américaines	651	11	629	11
Fonds d'actions internationales ⁶	327	5	606	10
Fonds d'actions mondiales ⁶	670	11	621	11
Fonds d'actions de marchés émergents	286	4	269	5
Fonds de titres à revenu fixe	95	2	90	2
	2 072	34	2 253	39
Divers ⁵				
Fonds de couverture	410	7	–	–
Infrastructure	176	3	165	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61	1	67	1
Divers	131	2	125	2
	778	13	357	6
	6 155 \$	100 %	5 760 \$	100 %

- 1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 2) Les catégories d'actifs reposent sur un classement en fonction du risque, y compris les expositions synthétiques au moyen de dérivés.
- 3) Les actifs des régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières émises par la CIBC et des dépôts de 30 M\$ (38 M\$ en 2013), ce qui représente 0,5 % du total des actifs des régimes (0,7 % en 2013). Aux 31 octobre 2014 et 2013, la totalité des titres de participation détenus avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 4) Aux 31 octobre 2014 et 2013, la totalité des titres de créance détenus étaient de qualité supérieure, dont une tranche de 173 M\$ (191 M\$ en 2013) avait des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 5) Des fonds de placement et d'autres actifs détenus au 31 octobre 2014 d'un montant de 33 M\$ (28 M\$ en 2013) avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs (compte non tenu des titres détenus indirectement qui avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs).
- 6) Les fonds d'actions mondiales comprennent des placements en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, alors que les fonds d'actions internationales ne comprennent aucun placement en Amérique du Nord.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées employées pour calculer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit :

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013	2014	2013
Taux d'actualisation	4,3 %	4,8 %	4,2 %	4,7 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit (en années) :

Au 31 octobre	2014	2013
Espérance de vie des retraités actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	25,7	25,4
Femmes	25,6	25,3
Espérance de vie à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	26,7	26,2
Femmes	26,6	26,0

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé de nos autres avantages postérieurs à l'emploi au Canada offrant des avantages au titre des soins médicaux, dentaires et de l'assurance-vie sont comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013
Taux hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice	6,2 %	6,3 %
Taux auquel le taux tendanciel des coûts de soins de santé devrait diminuer	4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux atteint le taux tendanciel ultime	2029	2029

Analyse de sensibilité

Des changements raisonnablement possibles apportés à une des principales hypothèses actuarielles, alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, influeraient sur l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada de la façon suivante :

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
Augmentation (diminution) estimée de l'obligation au titre des prestations définies		
En millions de dollars, au 31 octobre 2014	2014	2014
Taux d'actualisation (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	1 076 \$	105 \$
Augmentation de l'hypothèse	(840)	(85)
Taux de croissance de la rémunération (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	(226)	(1)
Augmentation de l'hypothèse	254	1
Taux hypothétiques des coûts de soins de santé (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	s. o.	(40)
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	42
Mortalité future		
Diminution de l'espérance de vie de une année	(125)	(19)
Augmentation de l'espérance de vie de une année	122	19

s. o. Sans objet.

Les analyses de sensibilité ci-dessus ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être envisagées avec prudence puisqu'elles ont été calculées sans que d'autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à une hypothèse peuvent entraîner des changements à une autre hypothèse, ce qui peut amplifier ou amoindrir les sensibilités présentées.

Flux de trésorerie futurs*Cotisations en espèces*

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite de la CIBC à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2013. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de capitalisation sera en date du 31 octobre 2014.

Les cotisations minimales de 2015 devraient atteindre 4 M\$ pour les régimes de retraite à prestations définies et 29 M\$ pour les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Prestations futures prévues

Les prestations futures prévues de nos régimes au Canada au cours des dix prochains exercices se présentent comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2016	2017	2018	2019	2020-2024	Total
Régimes de retraite à prestations définies	244 \$	248 \$	254 \$	260 \$	266 \$	1 448 \$	2 720 \$
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	29	30	32	33	35	203	362
	273 \$	278 \$	286 \$	293 \$	301 \$	1 651 \$	3 082 \$

Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes

Nous offrons également des régimes à cotisations définies à certains employés et nous versons des cotisations à des régimes de retraite d'État. La charge comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre de ces régimes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013	2012
Régimes à cotisations définies	16 \$	11 \$	11 \$
Régimes de retraite d'État ¹	90	84	79
	106 \$	95 \$	90 \$

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada / Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des É.-U.

Note 20 | Impôt sur le résultat

Total de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013 ¹	2012 ¹
Compte de résultat consolidé			
Provision pour l'impôt exigible			
Ajustements pour les exercices antérieurs	(27)\$	(96)\$	(92)\$
Charge d'impôt exigible	669	673	629
	642	577	537
Provision d'impôt différé			
Ajustements pour les exercices antérieurs	15	82	88
Incidence des variations dans les taux d'impôt et les lois fiscales	2	(2)	(8)
Naissance et résorption des différences temporaires	40	(31)	72
	57	49	152
	699	626	689
Autres éléments du résultat global	(52)	81	(177)
Total du résultat global	647 \$	707 \$	512 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Composantes de la charge d'impôt

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013 ¹	2012 ¹
Impôt exigible			
Fédéral	340 \$	309 \$	290 \$
Provincial	236	212	196
Étranger	42	29	29
	618	550	515
Impôt différé			
Fédéral	(23)	83	17
Provincial	(16)	54	12
Étranger	68	20	(32)
	29	157	(3)
	647 \$	707 \$	512 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada varient chaque année en fonction des modifications apportées aux taux prévus par la loi imposés par chacune des administrations fiscales et selon les variations de la proportion de nos activités exercées dans chaque province. Nous sommes également assujettis à l'impôt canadien sur le résultat des centres bancaires à l'étranger.

Les résultats des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les résultats non distribués des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à néant.

Les taux d'impôt effectifs figurant dans le compte de résultat consolidé sont différents des taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rapprochement de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014		2013 ¹		2012 ¹	
Taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada appliqués au résultat avant impôt sur le résultat	1 033 \$	26,4 %	1 046 \$	26,3 %	1 058 \$	26,5 %
Ajustements des impôts pour tenir compte de ce qui suit :						
Résultat des filiales étrangères	15	0,4	(100)	(2,5)	(116)	(2,9)
Résultat exonéré d'impôt	(310)	(7,9)	(263)	(6,6)	(206)	(5,2)
Variations du taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	2	0,1	(2)	(0,1)	(8)	(0,2)
Incidence de la quote-part du résultat comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(34)	(0,9)	(28)	(0,7)	(33)	(0,8)
Divers	(7)	(0,2)	(27)	(0,6)	(6)	(0,1)
Impôt sur le résultat figurant dans le compte de résultat consolidé	699 \$	17,9 %	626 \$	15,8 %	689 \$	17,3 %

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Actif d'impôt différé**Sources et variations de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé***Actif d'impôt différé*

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Provision pour pertes sur créances	Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Provisions	Réévaluation des valeurs mobilières	Reports en avant de pertes fiscales ¹	Produits non acquis	Divers	Total de l'actif
2014	Solde au début de l'exercice	203 \$	72 \$	313 \$	26 \$	21 \$	87 \$	104 \$	1 \$	827 \$
	Comptabilisé dans le résultat net	(3)	–	63	(3)	(13)	(14)	2	2	34
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	54	–	2	–	–	–	56
	Divers ²	–	–	–	–	–	–	–	2	2
	Solde à la fin de l'exercice	200 \$	72 \$	430 \$	23 \$	10 \$	73 \$	106 \$	5 \$	919 \$
2013 ³	Solde au début de l'exercice	189 \$	62 \$	450 \$	46 \$	5 \$	96 \$	106 \$	– \$	954 \$
	Comptabilisé dans le résultat net	13	7	(37)	(21)	16	(11)	(3)	2	(34)
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(101)	–	–	–	–	–	(101)
	Divers ²	1	3	1	1	–	2	1	(1)	8
	Solde à la fin de l'exercice	203 \$	72 \$	313 \$	26 \$	21 \$	87 \$	104 \$	1 \$	827 \$
2012 ³	Solde au début de l'exercice	338 \$	69 \$	334 \$	50 \$	31 \$	83 \$	104 \$	– \$	1 009 \$
	Comptabilisé dans le résultat net	(149)	(7)	(44)	(4)	(26)	13	2	–	(215)
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	160	–	–	–	–	–	160
	Divers ²	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Solde à la fin de l'exercice	189 \$	62 \$	450 \$	46 \$	5 \$	96 \$	106 \$	– \$	954 \$

Passif d'impôt différé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Immobilisations incorporelles	Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Goodwill	Réévaluation des valeurs mobilières	Loyers à recevoir	Change	Divers	Total du passif
2014	Solde au début de l'exercice	(76)\$	(38)\$	(8)\$	(70)\$	(40)\$	(60)\$	(26)\$	(16)\$	(334)\$
	Comptabilisé dans le résultat net	(28)	(6)	(1)	(2)	(44)	13	–	(23)	(91)
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	–	–	(26)	–	(1)	–	(27)
	Divers ²	–	–	–	–	–	–	–	10	10
	Solde à la fin de l'exercice	(104)\$	(44)\$	(9)\$	(72)\$	(110)\$	(47)\$	(27)\$	(29)\$	(442)\$
2013 ³	Solde au début de l'exercice	(55)\$	(54)\$	(8)\$	(66)\$	(18)\$	(63)\$	(33)\$	(9)\$	(306)\$
	Comptabilisé dans le résultat net	(21)	16	–	(4)	(7)	5	–	(4)	(15)
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	–	–	(14)	–	7	–	(7)
	Divers ²	–	–	–	–	(1)	(2)	–	(3)	(6)
	Solde à la fin de l'exercice	(76)\$	(38)\$	(8)\$	(70)\$	(40)\$	(60)\$	(26)\$	(16)\$	(334)\$
2012 ³	Solde au début de l'exercice	(57)\$	(52)\$	(17)\$	(60)\$	(54)\$	(78)\$	(34)\$	(11)\$	(363)\$
	Comptabilisé dans le résultat net	2	(2)	9	(6)	36	15	–	9	63
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	–	1	(7)	(6)
	Divers ²	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Solde à la fin de l'exercice	(55)\$	(54)\$	(8)\$	(66)\$	(18)\$	(63)\$	(33)\$	(9)\$	(306)\$

Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2014**477 \$**

Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2013

493 \$

Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2012

648 \$

1) Les reports en avant de pertes fiscales comprennent un montant de 40 M\$ (57 M\$ en 2013 et 63 M\$ en 2012) lié aux pertes opérationnelles (dont un montant de 27 M\$ est lié aux États-Unis, un montant de 3 M\$, au Canada et un montant de 10 M\$, à d'autres pays) venant à échéance sur plusieurs années à compter de 2015, ainsi qu'un montant de 33 M\$ (30 M\$ en 2013 et 33 M\$ en 2012) lié aux pertes en capital canadiennes ne venant jamais à échéance.

2) Comprennent les écarts de change.

3) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

L'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé sont évalués par entité aux fins de la présentation dans notre bilan consolidé. Ainsi, l'actif d'impôt différé de 477 M\$ (493 M\$ en 2013) est présenté à titre d'actif d'impôt différé de 506 M\$ (526 M\$ en 2013) et de passif d'impôt différé de 29 M\$ (33 M\$ en 2013) dans le bilan consolidé.

Pertes fiscales non comptabilisées

Le montant des pertes fiscales inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 892 M\$ au 31 octobre 2014 (805 M\$ en 2013). Une tranche de 104 M\$ (78 M\$ en 2013) de ces pertes n'est pas assortie d'une date d'échéance et une tranche de 788 M\$ (727 M\$ en 2013) arrivera à échéance d'ici 10 ans.

Enron

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'affaire est devant les tribunaux. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la déductibilité des paiements liés à Enron devrait débuter en octobre 2015.

Si nous réussissions à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserions une économie d'impôt additionnelle de 214 M\$ et un remboursement d'intérêts imposables d'environ 207 M\$. Si nous ne réussissons pas à défendre intégralement notre position, nous devons comptabiliser une charge d'impôt additionnelle d'environ 866 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 124 M\$.

Note 21 | Résultat par action

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2014	2013 ¹	2012 ¹
Résultat de base par action			
Résultat net applicable aux actionnaires	3 218 \$	3 352 \$	3 294 \$
Moins : dividendes et primes sur actions privilégiées	87	99	158
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	3 131	3 253	3 136
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	397 620	400 880	403 685
Résultat de base par action	7,87 \$	8,11 \$	7,77 \$
Résultat dilué par action			
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires diluées	3 131 \$	3 253 \$	3 136 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	397 620	400 880	403 685
Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ² (en milliers)	800	381	460
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	398 420	401 261	404 145
Résultat dilué par action	7,86 \$	8,11 \$	7,76 \$

- 1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 2) Ne tiennent pas compte du nombre moyen de 288 542 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 96,36 \$, du nombre moyen de 360 749 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 94,71 \$ et du nombre moyen de 1 513 903 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 82,39 \$ respectivement pour les exercices clos les 31 octobre 2014, 2013 et 2012, le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires.

Note 22 | Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie**Engagements****Ententes relatives au crédit**

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Notre politique de garanties exigées relativement à ces ententes et les types de garanties détenues sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels indiqués ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants additionnels du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement utilisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie se révélait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements ne soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants contractuels	
	2014	2013 ¹
Prêts de valeurs ²	26 118 \$	24 157 \$
Engagements de crédit inutilisés ³	159 629	156 456
Facilités de garantie de liquidité	4 880	3 754
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	9 247	9 026
Lettres de crédit documentaires et commerciales	309	172
Divers	276	387
	200 459 \$	193 952 \$

- 1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 2) Excluent les prêts de valeurs de 903 M\$ (2,1 G\$ en 2013) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.
- 3) Incluent des montants totalisant 91,1 G\$ (94,7 G\$ en 2013) liés à des marges de crédit personnelles, des marges de crédit garanties par un bien immobilier et des marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition à notre gré.

En outre, les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon totalisaient 70,3 G\$ (56,3 G\$ en 2013); de ce montant, 7,6 G\$ (9,2 G\$ en 2013) proviennent de transactions entre la CIBC et les coentreprises.

La CIBC a accordé des indemnités à des clients des coentreprises relativement à des opérations de prêt de titres avec des tierces parties s'élevant à 61,4 G\$ (44,6 G\$ en 2013).

Prêts de valeurs

Les prêts de valeurs représentent pour nous un risque de crédit quand nous prêtons nos propres valeurs ou celles de nos clients et que l'emprunteur manque à son obligation de restitution. L'emprunteur doit garantir la totalité de la valeur prêtée en tout temps.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés représentent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Ils peuvent être assortis de diverses conditions qui doivent être remplies avant leur utilisation et comprennent des facilités accordées dans le cas de financement d'acquisition éventuelle. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt à un moment futur, avant l'échéance de l'engagement. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables principalement sur les fonds multicédants de PCAC. Nous agissons à titre d'agent des services financiers pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. Les facilités de liquidités pour nos programmes de PCAC soutenu pour les fiducies Safe Trust et Sound Trust nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les actifs productifs.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations contractuelles financières ou d'exécution. Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en fin de compte, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Engagements au titre de contrats de location simple¹

Les paiements et les encaissements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location simple pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2014	Contrats de location simple	
	Paiements	Encaissements ²
2015	405 \$	91 \$
2016	383	94
2017	355	95
2018	314	96
2019	262	97
2020 et par la suite	1 222	1 417

1) Le total des frais de location (à l'exception des ententes de service) pour des bâtiments et du matériel s'est élevé à 407 M\$ (386 M\$ en 2013 et 389 M\$ en 2012).

2) Comprennent des produits de sous-location tirés d'un contrat de location-financement visant une propriété dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement.

Engagements au titre des contrats de location-financement¹

Les paiements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location-financement pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2014	
2015	52 \$
2016	50
2017	48
2018	46
2019	45
2020 et par la suite	403
	644
Moins : charges d'intérêts futures	242
Valeur actuelle des contrats de location-financement	402 \$

1) Le total des charges d'intérêts liées aux contrats de location-financement se chiffrait à 28 M\$ (28 M\$ en 2013 et 28 M\$ en 2012).

Autres engagements

À titre d'investisseurs dans des activités de banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de souscriptions privées externes et des placements dans des titres de participation et de créance à la valeur de marché au moment où des montants sont tirés sur les engagements. Relativement à ces activités, nous avons pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 153 M\$ (145 M\$ en 2013).

En outre, nous agissons comme preneur ferme pour certaines nouvelles émissions en vertu desquelles, de façon autonome ou avec un syndicat d'établissements financiers, nous achetons ces nouvelles émissions à des fins de revente aux investisseurs. Au 31 octobre 2014, les engagements de prise ferme connexes s'élevaient à 613 M\$ (486 M\$ en 2013).

Cautionnements et autres contrats d'indemnisation**Cautionnements**

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telle qu'elle est décrite à la note 12.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations et de bris de garantie, de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous avons conclu des contrats d'indemnisation avec chacun de nos administrateurs et dirigeants pour les protéger, quand la loi le permet, contre les réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, aucun plafond de perte n'est prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Des montants sont comptabilisés lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de

l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Les montants présentés dans les états financiers consolidés relativement aux indemnités, déclarations et garanties aux 31 octobre 2014 et 2013 sont négligeables.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, nous donnons en garantie nos actifs, ou nous pouvons vendre ou donner à nouveau en garantie des actifs de tiers en garantie de dettes ou pour faciliter certaines activités, lorsque les ententes conclues avec les tiers le permettent, au besoin.

Le tableau qui suit présente la provenance et l'utilisation de nos actifs donnés en garantie et de nos garanties à leur valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre	2014	2013
Provenance des actifs donnés en garantie et des garanties¹		
Dépôts auprès d'autres banques	8 \$	11 \$
Valeurs mobilières	19 004	14 103
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ²	23 278	34 143
Prêts hypothécaires	12 615	11 365
Cartes de crédit ³	3 266	4 599
Autres actifs	3 756	2 727
	61 927 \$	66 948 \$
Utilisation des actifs donnés en garantie et des garanties		
Valeurs prêtées	14 966 \$	11 793 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	2 033	1 159
Emprunts garantis	38 783	49 802
Transactions sur dérivés ⁴	4 979	3 262
Gouvernements et banques centrales à l'étranger ⁵	249	246
Systèmes de compensation, systèmes de paiement, dépositaires et autres ⁵	917	686
	61 927 \$	66 948 \$

1) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie.

2) Comprennent certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation.

3) Ces actifs sont détenus dans des fiducies de titrisation consolidées et appuient les passifs au titre du financement pour un montant de 3,3 G\$ d'une juste valeur de 3,3 G\$ (4,6 G\$ et une juste valeur de 4,7 G\$ en 2013).

4) Comprennent les marges pour contrats à terme normalisés et options négociés en Bourse, les swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation et les transactions sur dérivés garantis.

5) Comprennent les actifs donnés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux dépôts ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales à l'étranger. Excluent les garanties intrajournalières fournies à la Banque du Canada ayant trait au système de transfert de paiements de grande valeur puisqu'elles nous sont généralement rendues chaque jour à la fin du cycle de règlement.

Le tableau suivant présente l'utilisation des actifs de tiers donnés en garantie et des garanties pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie :

En millions de dollars, au 31 octobre	2014	2013
Garanties reçues et pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie	65 199 \$	53 644 \$
Moins : les actifs non vendus ou donnés à nouveau en garantie	31 297	21 108
	33 902 \$	32 536 \$
Utilisation des actifs donnés en garantie et des garanties		
Valeurs prêtées	11 152 \$	12 364 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	8 732	5 827
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	12 999	13 327
Transactions sur dérivés ¹	1 019	1 018
	33 902 \$	32 536 \$

1) Comprennent les marges pour contrats à terme normalisés et options négociés en Bourse, les swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation et les transactions sur dérivés garantis.

De plus, voir la section Engagements ci-dessus pour obtenir plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Valeurs mobilières reçues en garantie

Les sûretés reçues relativement aux valeurs mobilières de clients pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie le sont dans le cadre de prêts de valeurs, de valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres, de prêts sur marge, ou encore pour garantir des contrats de dérivés. Les sûretés peuvent être vendues ou données à nouveau en garantie par la CIBC relativement à des valeurs empruntées, prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres, à des prêts sur marge, dans le cadre de transactions sur dérivés, ou pour couvrir des valeurs vendues à découvert.

Note 23 | Provisions et passifs éventuels

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, ait des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC puisse subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation, allait de néant à environ 110 M\$ au 31 octobre 2014. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes dans lesquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et susceptibles de faire

l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2014 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Les rubriques ci-après décrivent les procédures judiciaires importantes visant la CIBC, pour lesquelles nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur.

Green v. Canadian Imperial Bank of Commerce, et al.

En juillet 2008, des actionnaires ont présenté devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario un projet de recours collectif contre la CIBC et plusieurs administrateurs et dirigeants, anciens et actuels, de la CIBC. Ils allèguent que la CIBC et les administrateurs et dirigeants ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario en faisant d'importantes fausses déclarations et en omettant de communiquer l'information sur l'exposition de la CIBC au marché américain des prêts hypothécaires à risque. Les demandeurs ont intenté ce recours collectif au nom de tous les actionnaires de la CIBC au Canada qui ont acheté des actions entre le 31 mai 2007 et le 28 février 2008. Le recours collectif vise des dommages-intérêts de 10 G\$. En juillet 2012, les motions en autorisation de déposer la demande introductive et en certification du recours collectif des demandeurs ont été rejetées par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. En février 2014, la Cour d'appel de l'Ontario a rendu sa décision et infirmé celle du tribunal inférieur, certifiant la cause à titre de recours collectif. En août 2014, la CIBC et les divers défendeurs ont reçu l'autorisation d'en appeler de la décision devant la Cour suprême du Canada. L'appel des défendeurs devrait être entendu par la Cour suprême du Canada en février 2015.

Fresco v. Canadian Imperial Bank of Commerce Gaudet c. Banque Canadienne Impériale de Commerce

En juin 2007, deux projets de recours collectifs ont été déposés à l'encontre de la CIBC devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Fresco v. CIBC*) et devant la Cour supérieure du Québec (*Gaudet c. CIBC*). Chaque recours collectif est fondé sur des allégations identiques au titre d'heures supplémentaires impayées pour des employés de première ligne du service à la clientèle ne faisant pas partie de la direction, à temps plein et à temps partiel. Le recours collectif en Ontario vise des dommages-intérêts de 500 M\$, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires de 100 M\$ pour tous les employés au Canada, tandis que le recours collectif au Québec est limité aux employés du Québec et a été suspendu en attendant l'issue du recours collectif en Ontario. En juin 2009, en Ontario, le juge saisi de la motion a rejeté la certification du recours collectif. En février 2010, le juge saisi de la motion a adjugé des dépens de 525 000 \$ à la CIBC pour la contestation de la demande de certification. En septembre 2010, les juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé, par une majorité de deux contre un, le rejet, par le juge saisi de la motion, de la demande de certification de la demanderesse et l'adjudication des dépens en faveur de la CIBC. En janvier 2011, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé la demanderesse à en appeler de la décision rejetant la certification. En juin 2012, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et a certifié le recours collectif. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en mars 2013, rejetant la demande d'autorisation de la CIBC d'en appeler de la certification du recours collectif et rejetant l'appel incident de la demanderesse à l'égard du total des dommages-intérêts accordés.

Brown v. Canadian Imperial Bank of Commerce et CIBC World Markets Inc.

En 2008, ce projet de recours collectif a été déposé devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre CIBC World Markets Inc. Les demandeurs y réclamaient 350 M\$ au titre d'heures supplémentaires impayées au nom, entre autres, des représentants de Banque d'investissement, des conseillers en placement, des négociateurs et des analystes, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires additionnels de 10 M\$. En 2009, le demandeur a modifié la demande introductive pour ajouter la CIBC à titre de codéfenderesse ainsi qu'un nouveau demandeur. Le projet de recours collectif modifié est au nom des analystes et des conseillers en placement en Ontario dont les heures supplémentaires n'ont pas été payées ou qui ont été considérés comme n'étant pas admissibles à la rémunération des heures supplémentaires. En avril 2012, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a refusé de certifier le recours collectif. Les demandeurs ont porté la décision en appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario; l'appel a été entendu en février 2013. La Cour a rendu sa décision en avril 2013, rejetant l'appel des demandeurs relativement au rejet de la demande de certification du recours collectif. En mai 2013, les demandeurs ont déposé une motion en autorisation d'appel devant la Cour d'appel de l'Ontario. En septembre 2013, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé les demandeurs à en appeler de la décision rejetant la certification du recours collectif. En octobre 2014, la Cour d'appel de l'Ontario a confirmé la décision du tribunal inférieur rejetant la certification du recours collectif.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Loi sur la protection du consommateur du Québec :

Marcotte c. Banque de Montréal et al.

Coriveau c. Banque Amex du Canada et al.

Lamoureux c. Banque de Montréal et al.

St-Pierre c. Banque de Montréal et al.

Marcotte c. Banque de Montréal et al. (II)

Giroux c. Banque royale du Canada et al.

Depuis 2004, un certain nombre de projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure du Québec contre la CIBC et de nombreuses autres institutions financières. Les recours collectifs intentés pour le compte des détenteurs de cartes de crédit allèguent que les institutions financières enfreignent certaines dispositions de la *Loi sur la protection du consommateur* (LPC) du Québec, notamment en facturant des frais de conversion de devises et des frais sur les avances de fonds, en augmentant les limites de crédit sans le consentement exprès du détenteur de carte et en omettant d'accorder un délai de grâce de 21 jours avant de facturer des frais sur le solde sur lequel les intérêts sont calculés. La CIBC et d'autres banques défenderesses ont conjointement invoqué l'inapplicabilité constitutionnelle de la LPC sur la base que les banques ne sont pas tenues de se conformer aux lois provinciales étant donné que les services bancaires et la divulgation des frais de crédit sont exclusivement de compétence fédérale.

Le premier de ces recours collectifs (*Marcotte c. Banque de Montréal et al.*), qui allègue que la facturation de frais de conversion de devises est contraire à la LPC, a été entendu en 2008. Dans une décision rendue en juin 2009, le juge de première instance a donné raison aux demandeurs en concluant que la LPC est constitutionnellement applicable aux institutions financières sous réglementation fédérale et en condamnant tous les défendeurs à des dommages-intérêts. La Cour a condamné la CIBC à des dommages-intérêts compensatoires de 38 M\$, auxquels s'ajoute un montant additionnel qui sera déterminé plus tard. La Cour a condamné un certain nombre d'autres défendeurs, mais pas la CIBC, à verser des dommages-intérêts exemplaires. La CIBC et les autres institutions financières en ont appelé de cette décision. L'appel a été entendu par la Cour d'appel du Québec en septembre 2011. En août 2012, la Cour d'appel du Québec a partiellement accueilli les appels des banques défenderesses et a infirmé le jugement de première instance rendu contre la CIBC. Les demandeurs et quelques-unes des banques défenderesses ont interjeté appel de la décision devant la Cour suprême du Canada, et l'appel a été entendu en février 2014. Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a conclu que les dispositions pertinentes de la LPC du Québec étaient constitutionnellement applicables aux banques, mais que la CIBC ne pouvait être condamnée à des dommages-intérêts, puisqu'elle s'était entièrement conformée aux dispositions de la LPC du Québec.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Litige quant aux frais d’interchange :

Bancroft-Snell v. Visa Canada Corporation, et al.
9085-4886 Québec Inc. c. Visa Canada Corporation et al.
Watson v. Bank of America Corporation, et al.
Fuze Salon v. BofA Canada Bank, et al.
1023926 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.
The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.
Hello Baby Equipment Inc. v. BofA Canada Bank, et al.

Depuis 2011, sept projets de recours collectifs ont été initiés contre VISA Canada Corporation (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard), la CIBC et nombre d’autres institutions financières. Les recours collectifs, intentés au nom de tous les commerçants ayant accepté des paiements par Visa ou MasterCard du 23 mars 2001 jusqu’à maintenant, allèguent deux complots « distincts, mais dépendants l’un de l’autre », l’un concernant Visa et l’autre, MasterCard. Selon les allégations, Visa et MasterCard auraient conspiré avec leurs banques émettrices pour fixer un taux d’interchange et des frais d’escompte de commerçant par défaut, et certaines règles (p. ex., la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d’accroître les frais d’escompte de commerçant. Les faits reprochés comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l’ingérence dans des intérêts financiers et l’enrichissement injustifié. Les parties réclament des dommages-intérêts généraux et exemplaires d’un montant non précisé. La motion en certification du recours collectif dans *Watson v. Bank of America Corporation, et al.* a été accueillie en mars 2014. La décision accordant la certification du recours collectif a été portée en appel, et la cause devrait être entendue en décembre 2014.

Recours collectifs contre Sino-Forest :

Smith v. Sino-Forest Corporation, et al.
Trustees of the Labourers’ Pension Fund of Central and Eastern Canada v. Sino-Forest Corporation, et al.
Northwest & Ethical Investments L.P. v. Sino-Forest Corporation, et al.

En 2011, trois projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure de justice de l’Ontario au nom des acheteurs d’actions de Sino-Forest Corporation (Sino-Forest) contre Sino-Forest, ses dirigeants et ses administrateurs, ses auditeurs et le syndicat de prise ferme à l’égard de trois appels publics à l’épargne réalisés entre 2007 et 2009. Marchés mondiaux CIBC inc. faisait partie du syndicat de prise ferme de deux de ces appels publics à l’épargne (prise ferme de 20 % d’un placement de 200 M\$ en juin 2007 et de 5 % d’un placement de 367 M\$ en décembre 2009). Les projets de recours collectifs allèguent que Sino-Forest et les autres défendeurs ont fait de fausses déclarations sur les revenus et les avoirs forestiers de Sino-Forest en Chine, notamment dans les déclarations contenues dans les prospectus visant ces appels publics à l’épargne. La société a mis en œuvre en janvier 2013 son plan de restructuration en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*; par conséquent, les projets de recours collectifs ne sont plus suspendus. La motion en certification du recours collectif dans *Trustees of the Labourers’ Pension Fund of Central and Eastern Canada v. Sino-Forest Corporation, et al.* a été reportée en janvier 2015.

Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé des prêts hypothécaires :

Jordan v. CIBC Mortgages Inc.
Lamarre c. Hypothèques CIBC inc.
Sherry v. CIBC Mortgages Inc.

En 2011, trois projets de recours collectifs ont été déposés devant les Cours supérieures de l’Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique contre Hypothèques CIBC inc. Les demandeurs représentants allèguent que, depuis 2005, Hypothèques CIBC inc. a facturé à tort des pénalités en cas de remboursement anticipé de prêts hypothécaires ou a facturé des pénalités excessives et que les clauses de calcul du contrat hypothécaire prévoyant le pouvoir discrétionnaire d’imposer des pénalités en cas de remboursement anticipé sont nulles et non exécutoires en droit. La motion en certification du recours collectif dans *Sherry v. CIBC Mortgages Inc.* a été accueillie en juin 2014, sous réserve que les demandeurs présentent une définition du groupe viable. En juillet 2014, la CIBC a déposé un avis d’appel.

Oppenheimer Holdings Inc., Oppenheimer & Co. Inc. et OPY Credit Corp. v. Canadian Imperial Bank of Commerce et CIBC World Markets Corp.

En mars 2013, une action a été déposée devant la Cour suprême de l’État de New York contre la CIBC par Oppenheimer Holdings Inc., Oppenheimer & Co. Inc. (Oppenheimer) et OPY Credit Corp., pour réclamer des dommages-intérêts de 176 M\$ US en raison d’un manquement allégué aux termes d’une facilité de crédit que la Banque Canadienne Impériale de Commerce avait conclue avec OPY Credit Corp. en janvier 2008 (*Oppenheimer Holdings Inc. v. Canadian Imperial Bank of Commerce*). En novembre 2013, la Cour a rejeté toutes les actions déposées par Oppenheimer Holdings Inc. et Oppenheimer & Co. et a réduit le litige à une seule cause d’action, soit l’allégation d’OPY Credit Corp. que la Banque Canadienne Impériale de Commerce n’avait pas respecté la facilité de crédit. L’affaire se poursuit.

De plus, dans le cadre d’une entente d’achat d’actifs entre Oppenheimer et la CIBC conclue en janvier 2008, Oppenheimer devait verser à CIBC World Markets Corp. un prix d’achat différé d’au moins 25 M\$ US en avril 2013. Oppenheimer n’a pas versé ce montant à CIBC World Markets Corp. et a déposé les fonds en mains tierces jusqu’à l’issue des procédures judiciaires. En juin 2013, CIBC World Markets Corp. a déposé contre Oppenheimer une demande d’arbitrage de 25 M\$ US, plus les intérêts prévus par la loi et les honoraires d’avocat. En octobre 2014, une entente de principe a été conclue en vue de régler la demande d’arbitrage visant le prix d’achat différé de 25 M\$ US selon des conditions qui permettent à la CIBC de recouvrer le plein montant du prix d’achat différé.

Le tableau suivant présente les variations de la provision :

En millions de dollars, pour l’exercice clos le 31 octobre	2014	2013
Solde au début de l’exercice	37 \$	44 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	9	3
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(5)	(10)
Reprises des montants inutilisés	(2)	–
Solde à la fin de l’exercice	39 \$	37 \$

Note 24 | Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays en fonction du lieu où il est assumé en dernier recours

		2014				2013			
		Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Au bilan									
Principaux actifs ^{1, 2, 3, 4}		330 101 \$	35 950 \$	32 754 \$	398 805 \$	321 498 \$	36 292 \$	25 628 \$	383 418 \$
Hors bilan									
Ententes relatives au crédit									
Institutions financières		31 256 \$	1 797 \$	3 376 \$	36 429 \$	30 291 \$	1 720 \$	1 346 \$	33 357 \$
Gouvernements		5 608	–	26	5 634	5 326	2	1	5 329
Services bancaires de détail		98 821	–	138	98 959	101 912	–	83	101 995
Divers		44 702	9 870	4 865	59 437	41 807	8 022	3 442	53 271
		180 387 \$	11 667 \$	8 405 \$	200 459 \$	179 336 \$	9 744 \$	4 872 \$	193 952 \$
Dérivés^{5, 6}									
Par type de contrepartie									
Institutions financières ⁷		4 674 \$	3 551 \$	6 841 \$	15 066 \$	3 861 \$	3 063 \$	9 131 \$	16 055 \$
Gouvernements		3 591	–	20	3 611	2 619	–	5	2 624
Divers		863	160	361	1 384	738	119	165	1 022
		9 128	3 711	7 222	20 061	7 218	3 182	9 301	19 701
Moins : incidence de la compensation		(6 883)	(2 968)	(4 698)	(14 549)	(5 240)	(2 442)	(6 623)	(14 305)
Total des dérivés		2 245 \$	743 \$	2 524 \$	5 512 \$	1 978 \$	740 \$	2 678 \$	5 396 \$

- 1) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts auprès d'autres banques, des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et des dérivés.
- 2) Comprennent 332,9 G\$ en dollars canadiens (323,8 G\$ en 2013) et 65,9 G\$ en monnaies étrangères (59,6 G\$ en 2013).
- 3) Comprennent des prêts et des acceptations de 268,2 G\$ (256,4 G\$ en 2013), nets de la provision pour pertes sur créances. Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère ne comptent pour plus de 10 % de ce montant.
- 4) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.
- 5) Également compris dans les principaux actifs au bilan présentés dans le tableau.
- 6) Ne comprennent pas des dérivés négociés en Bourse d'un montant de 619 M\$ (246 M\$ en 2013).
- 7) Comprennent des justes valeurs positives (nettes des REC) de 30 M\$ (91 M\$ en 2013) sur le montant notionnel de 2,7 G\$ (4,9 G\$ en 2013) avec des garants financiers.

En outre, voir la note 22 pour plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Pour plus de précisions au sujet de notre risque de crédit, se reporter également aux parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque.

Note 25 | Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹ et les personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens². Les parties liées comprennent également les compagnies associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

Principaux dirigeants et les personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens

Au 31 octobre 2014, les prêts³ consentis aux administrateurs et aux personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens s'élevaient à 148 M\$ (33 M\$ en 2013), les lettres de crédit et les cautionnements⁴ totalisaient 216 M\$ (néant en 2013) et les engagements⁵ de crédit inutilisés atteignaient 360 M\$ (42 M\$ en 2013).

Au 31 octobre 2014, les prêts consentis aux dirigeants et aux personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens s'élevaient à 96 M\$ (275 M\$ en 2013), les lettres de crédit et les cautionnements totalisaient 3 M\$ (322 M\$ en 2013) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 540 M\$ (513 M\$ en 2013).

Ces soldes à payer ne sont généralement pas garantis et pour les exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013 et nous n'avons comptabilisé aucune dotation à la provision pour pertes sur créances relativement à ces montants.

- 1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil d'administration (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil d'administration qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.
- 2) La définition des « personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens » comprend les conjoints, les enfants de moins de 18 ans et les personnes à charge des administrateurs et des dirigeants. Cette définition comprend également les entités sur lesquelles les administrateurs, dirigeants et leurs personnes à charge exercent une influence notable. L'influence notable peut s'exercer selon un ou plusieurs de ces facteurs : droits de vote de plus de 10 %; entités avec lesquelles ils ont un contrat de gestion; entités dans lesquelles ils occupent un poste d'autorité de direction ou un poste-cadre; entités pour lesquelles ils agissent à titre de commandités; fiducies pour lesquelles ils sont fiduciaires ou bénéficiaires importants.
- 3) Comprennent un montant de 1 M\$ (néant en 2013) lié aux administrateurs et à leurs personnes à charge, et de 147 M\$ (33 M\$ en 2013) lié aux entités sur lesquelles les administrateurs et leurs personnes à charge exercent une influence notable.
- 4) Comprennent un montant de néant (néant en 2013) lié aux administrateurs et à leurs personnes à charge, et de 216 M\$ (néant en 2013) lié aux entités sur lesquelles les administrateurs et leurs personnes à charge exercent une influence notable.
- 5) Comprennent un montant de néant (1 M\$ en 2013) lié aux administrateurs et à leurs personnes à charge, et de 360 M\$ (41 M\$ en 2013) lié aux entités sur lesquelles les administrateurs et leurs personnes à charge exercent une influence notable.

Rémunération des principaux dirigeants

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014		2013	
	Administrateurs	Dirigeants	Administrateurs	Dirigeants
Avantages à court terme ¹	2 \$	25 \$	1 \$	24 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	–	29	–	3
Avantages fondés sur des actions ²	2	25	2	26
Indemnités de fin de contrat de travail	–	–	–	–
Total de la rémunération	4 \$	79 \$	3 \$	53 \$

- 1) Comprennent les salaires, les avantages prévus par la loi et les avantages non prévus par la loi à payer aux dirigeants, ainsi que les honoraires à verser aux administrateurs au cours de l'exercice. Comprennent également les montants au titre des régimes incitatifs annuels à payer aux dirigeants selon la comptabilité de caisse.
- 2) Comprennent les montants à leurs justes valeurs à la date d'attribution des droits consentis au cours de l'exercice.

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées, se reporter aux notes suivantes :

Régimes de paiements fondés sur des actions

Pour plus de précisions sur les régimes offerts aux administrateurs et aux dirigeants, voir la note 18.

Régimes au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées entre la CIBC et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, voir la note 19.

Entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Pour obtenir plus de précisions sur les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, voir la note 26.

Note 26 | Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, qui offrent des services de fiducie et des services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2014, la valeur comptable de nos placements dans les coentreprises s'établissait à 313 M\$ (286 M\$ en 2013) et était comprise dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2014, les prêts au titre des coentreprises totalisaient 57 M\$ (29 M\$ en 2013), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 39 M\$ (71 M\$ en 2013).

La CIBC, The Bank of New York Mellon et CIBC Mellon ont conjointement et solidairement indemnisé les clients des coentreprises à l'égard des opérations de prêt de valeurs. Pour plus de précisions, voir la note 22.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes de coentreprises, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2014 et 2013, aucune de nos coentreprises n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013	2012
Résultat net	50 \$	47 \$	53 \$
Autres éléments du résultat global	2	(2)	–
Total du résultat global	52 \$	45 \$	53 \$

Entreprises associées¹

Au 31 octobre 2014, la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées s'établissait à 1 610 M\$ (1 409 M\$ en 2013). Ceux-ci comprenaient des placements dans des entreprises associées cotées d'une valeur comptable de 350 M\$ (331 M\$ en 2013) et d'une juste valeur de 427 M\$ (321 M\$ en 2013), ainsi que des placements dans des entreprises associées non cotées d'une valeur comptable de 1 260 M\$ (1 078 M\$ en 2013) et d'une juste valeur de 1 776 M\$ (1 386 M\$ en 2013). De la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées, 1 016 M\$ (934 M\$ en 2013) étaient inclus dans Gestion des avoirs, 396 M\$ (319 M\$ en 2013), dans les Services bancaires de gros, et 198 M\$ (156 M\$ en 2013), dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2014, les prêts consentis aux entreprises associées totalisaient 30 M\$ (219 M\$ en 2013), et les engagements de crédit inutilisés, 105 M\$ (98 M\$ en 2013). Nous avons aussi pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 4 M\$ (4 M\$ en 2013) dans nos entreprises associées.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2014 et 2013, aucune de nos entreprises associées n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013 ¹	2012 ¹
Résultat net	176 \$	93 \$	102 \$
Autres éléments du résultat global	14	(8)	8
Total du résultat global	190 \$	85 \$	110 \$

- 1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Note 27 | Principales filiales

La liste suivante présente les principales filiales de la CIBC. Sauf indication contraire, la CIBC détient directement ou indirectement 100 % des actions avec droit de vote.

En millions de dollars, au 31 octobre 2014

Nom de la filiale ¹	Adresse du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la CIBC et par d'autres filiales de la CIBC ²
Gestion d'actifs CIBC, inc.	Toronto, Ontario, Canada	612
CIBC BA Limited	Toronto, Ontario, Canada	– ³
Services Investisseurs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	25
Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée	Mississauga, Ontario, Canada	23
Hypothèques CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	230
Placements CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	2
Compagnie Trust CIBC	Toronto, Ontario, Canada	591
Marchés mondiaux CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	343
CIBC WM Real Estate Ltd.	Toronto, Ontario, Canada	
Marchés mondiaux CIBC Immobilier (Québec) ltée	Montréal, Québec, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers inc.	Toronto, Ontario, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc.	Montréal, Québec, Canada	
CIBC USA Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC World Markets Corp.	New York, New York, États-Unis	
Canadian Imperial Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Capital Corporation	New York, New York, États-Unis	
CIBC Delaware Funding Corp.	New York, New York, États-Unis	
Atlantic Trust Group LLC	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
AT Investment Advisers, Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	
Atlantic Trust Company, National Association	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
INTRIA Items Inc.	Mississauga, Ontario, Canada	100
CIBC Holdings (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	3 822
CIBC Investments (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Bank Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Bank and Trust Company (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Trust Company (Bahamas) Limited (91,7 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Bank (Jamaïca) Limited (91,4 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited (91,7 %)	Maraval, Port of Spain, Trinité-et-Tobago	
FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC International (Barbados) Inc.	Warrens, St. Michael, Barbade	
Services bancaires extraterritoriaux CIBC	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Reinsurance Company Limited	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC World Markets Securities Ireland Limited	Comté de Meath, Irlande	
CIBC World Markets plc	Londres, Angleterre, Royaume-Uni	489
CIBC World Markets (Japan) Inc.	Tokyo, Japon	41
CIBC Australia Ltd.	Sydney, Nouvelle-Galles-du-Sud, Australie	22

1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois de l'État ou du pays où se trouve son bureau principal, sauf dans le cas de CIBC World Markets (Japan) Inc., qui a été constituée en société à la Barbade; CIBC USA Holdings Inc., CIBC World Markets Corp., Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC inc., CIBC Capital Corporation, CIBC Delaware Funding Corp., Atlantic Trust Group, LLC et AT Investment Advisers, Inc., qui ont été constituées en société ou structurées en vertu des lois du Delaware, États-Unis; Atlantic Trust Company, National Association, qui a été structurée en vertu des lois fédérales américaines.

2) La valeur comptable des actions des filiales est indiquée au coût et peut comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation.

3) La valeur comptable des actions détenues par la CIBC est inférieure à 1 M\$.

Outre ce qui précède, nous consolidons certaines entités structurées dans lesquelles nous exerçons le contrôle. Pour plus de précisions, voir la note 6.

Note 28 | Informations sectorielles et géographiques

La CIBC compte trois unités d'exploitation stratégique : Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros. Ces unités d'exploitation stratégique sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises offrent à nos clients des conseils financiers, des produits bancaires et d'investissement ainsi que des produits d'assurance autorisés, de la façon qui répond le mieux à leurs besoins. Par l'entremise de nos centres bancaires, de nos conseillers mobiles et de nos services bancaires par téléphone, en direct et mobiles primés, la CIBC offre aux clients d'effectuer leurs opérations bancaires quand, où et comme ils le veulent.

Gestion des avoirs offre des services consultatifs personnalisés et une gamme complète de solutions de placements de premier plan afin de combler les besoins des clients institutionnels, de détail et à valeur nette élevée. Ensemble, nos services de gestion d'actifs, de courtage de détail et de gestion privée de patrimoine constituent une offre intégrée de services dont la prestation est assurée par plus de 1 500 conseillers au Canada et aux États-Unis.

Services bancaires de gros offrent des produits intégrés de crédit et des marchés financiers, des services consultatifs en placement et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à nos clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Siège social et autres comprend les cinq groupes fonctionnels, soit Technologie et opérations, Finance, Administration, Gestion du risque, ainsi que Trésorerie qui soutiennent les unités d'exploitation stratégique de la CIBC. Les charges de ces groupes sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique, à l'exception de Trésorerie, comme il est mentionné ci-après. Siège social et autres comprend également nos opérations des services bancaires internationaux, principalement CIBC FirstCaribbean, les investissements stratégiques dans les coentreprises CIBC Mellon et The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Au cours de l'exercice, le groupe fonctionnel Stratégie et Expansion de l'entreprise a été intégré au groupe Administration. Ce changement n'a eu aucune incidence sur nos résultats présentés.

Répartition aux unités d'exploitation

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers présentés par les unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'une cession interne à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres. Les capitaux sont attribués aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de cession interne afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, et Gestion des avoirs. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans la préparation de l'information financière sectorielle. Selon ce modèle, les paiements internes relatifs aux commissions de vente et de suivi et aux honoraires de prestation de services de distribution sont répartis entre les secteurs d'activité et les unités d'exploitation stratégique. Périodiquement, les taux de commission de vente et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés. Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les provisions individuelles et les dotations à la provision correspondantes sont présentées dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. La provision collective et les dotations à la provision correspondantes sont comptabilisées dans Siège social et autres, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. Toutes les provisions relatives à CIBC FirstCaribbean et les dotations à la provision correspondantes sont présentées dans Siège social et autres.

Modifications apportées à nos secteurs d'activité

2014

Vente du portefeuille Aéroplan

Le 27 décembre 2013, nous avons vendu à la Banque TD environ la moitié de notre portefeuille Aéro Or VISA, qui comprend majoritairement des clients titulaires uniquement d'une carte de crédit. Par conséquent, les produits liés à la vente du portefeuille de cartes de crédit sont passés du secteur d'activité Services bancaires personnels au poste Divers du secteur d'activité Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises. Les montants des périodes précédentes ont été retraités en conséquence.

Répartition des activités de trésorerie

Les prix de cession interne liés à la trésorerie continuent d'être imputés ou crédités à chaque secteur d'activité de nos unités d'exploitation stratégique. Nous avons modifié notre approche quant à la répartition de l'incidence financière résiduelle des activités de trésorerie. Certaines charges sont attribuées directement aux secteurs d'activité, et le solde net des produits est désormais comptabilisé dans Siège social et autres. Les montants des périodes précédentes ont été retraités en conséquence.

2013

Aucun changement important n'a été apporté à nos secteurs d'activité au cours de l'exercice.

2012

Produits sur une base d'imposition équivalente

Les unités d'exploitation stratégique évaluent les produits d'intérêts sur une base d'imposition équivalente (BIE). Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégique majorent les produits d'intérêts exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs à hauteur des montants imposables selon le taux d'impôt prévu par la loi. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt ne donnant lieu à aucune incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégique. Cette mesure permet de mieux comparer les produits d'intérêts découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégique est compensé dans les produits d'intérêts et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Prêts hypothécaires FirstLine

Depuis le 31 juillet 2012, nous avons cessé d'accorder de nouveaux prêts hypothécaires par l'intermédiaire de la marque de courtage hypothécaire FirstLine. Les produits du marché abandonné de courtage hypothécaire FirstLine ont donc été reclassés rétroactivement des Services bancaires personnels au poste Divers des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises.

Résultats par secteurs d'activité et répartition géographique

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	Gestion des avoirs	Services bancaires de gros	Siège social et autres	Total CIBC	Canada ¹	États-Unis ¹	Caraïbes ¹	Autres pays ¹	
2014	Produits nets d'intérêts²	5 634 \$	198 \$	1 561 \$	66 \$	7 459 \$	6 728 \$	164 \$	471 \$	96 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 245	2 408	856	408	5 917	4 472	578	584	283
	Produits intersectoriels³	397	(404)	7	-	-	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Total des produits	8 276	2 202	2 424	474	13 376	11 200	742	1 055	379
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	731	-	43	163	937	661	59	219	(2)
	Amortissement et perte de valeur⁴	87	22	5	699	813	319	36	451	7
	Charges autres que d'intérêts	4 151	1 560	1 214	787	7 712	6 747	424	378	163
	Résultat avant impôt sur le résultat	3 307	620	1 162	(1 175)	3 914	3 473	223	7	211
	Impôt sur le résultat⁵	824	149	267	(541)	699	525	72	49	53
	Résultat net (perte nette)	2 483 \$	471 \$	895 \$	(634) \$	3 215 \$	2 948 \$	151 \$	(42) \$	158 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :									
	Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	2 \$	- \$	(5) \$	(3) \$	2 \$	- \$	(5) \$	- \$
	Actionnaires	2 483	469	895	(629)	3 218	2 946	151	(37)	158
	Actif moyen⁵	229 947 \$	4 354 \$	122 469 \$	54 711 \$	411 481 \$	357 142 \$	27 565 \$	20 355 \$	6 419 \$
2013⁶	Produits nets d'intérêts²	5 656 \$	186 \$	1 403 \$	208 \$	7 453 \$	6 752 \$	146 \$	463 \$	92 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 155	1 960	832	318	5 265	4 251	304	533	177
	Produits intersectoriels³	338	(343)	5	-	-	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Total des produits	8 149	1 803	2 240	526	12 718	11 003	450	996	269
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	930	1	44	146	1 121	941	(8)	153	35
	Amortissement et perte de valeur⁴	90	14	5	245	354	289	23	37	5
	Charges autres que d'intérêts	3 961	1 287	1 312	707	7 267	6 470	253	391	153
	Résultat avant impôt sur le résultat	3 168	501	879	(572)	3 976	3 303	182	415	76
	Impôt sur le résultat⁵	791	116	180	(461)	626	518	48	43	17
	Résultat net (perte nette)	2 377 \$	385 \$	699 \$	(111) \$	3 350 \$	2 785 \$	134 \$	372 \$	59 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :									
	Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	(2) \$	(2) \$	- \$	- \$	(2) \$	- \$
	Actionnaires	2 377	385	699	(109)	3 352	2 785	134	374	59
	Actif moyen⁵	226 857 \$	3 955 \$	121 318 \$	51 416 \$	403 546 \$	359 537 \$	18 075 \$	19 589 \$	6 345 \$
2012⁶	Produits nets d'intérêts²	5 518 \$	187 \$	1 113 \$	508 \$	7 326 \$	6 574 \$	202 \$	474 \$	76 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 098	1 783	912	366	5 159	4 231	255	506	167
	Produits intersectoriels³	294	(296)	2	-	-	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Total des produits	7 910	1 674	2 027	874	12 485	10 805	457	980	243
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	1 080	-	142	69	1 291	997	177	118	(1)
	Amortissement et perte de valeur⁴	89	8	3	257	357	287	23	40	7
	Charges autres que d'intérêts	3 861	1 230	1 106	648	6 845	6 132	234	331	148
	Résultat avant impôt sur le résultat	2 880	436	776	(100)	3 992	3 389	23	491	89
	Impôt sur le résultat⁵	724	101	187	(323)	689	650	(25)	40	24
	Résultat net	2 156 \$	335 \$	589 \$	223 \$	3 303 \$	2 739 \$	48 \$	451 \$	65 \$
	Résultat net applicable aux :									
	Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	9 \$	9 \$	- \$	- \$	9 \$	- \$
	Actionnaires	2 156	335	589	214	3 294	2 739	48	442	65
	Actif moyen⁵	227 087 \$	4 033 \$	115 018 \$	51 017 \$	397 155 \$	356 294 \$	14 139 \$	20 303 \$	6 419 \$

1) Le résultat net et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.

2) Les produits nets d'intérêts et la charge d'impôt des Services bancaires de gros comprennent un ajustement selon la BIE de 421 M\$ (357 M\$ en 2013 et 281 M\$ en 2012), les montants équivalents étant compensés dans Siège social et autres.

3) Les produits intersectoriels représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur.

4) Comprend l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles. De plus, les résultats de 2014 comprennent une perte de valeur du goodwill lié à CIBC FirstCaribbean.

5) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.

6) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

s. o. Sans objet.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par secteur d'activité :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013 ¹	2012 ¹
Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises			
Services bancaires personnels	6 362 \$	6 034 \$	5 794 \$
Services bancaires aux entreprises	1 530	1 529	1 508
Divers	384	586	608
	8 276 \$	8 149 \$	7 910 \$
Gestion des avoirs			
Courtage de détail	1 185 \$	1 060 \$	1 014 \$
Gestion d'actifs	742	621	560
Gestion privée de patrimoine	275	122	100
	2 202 \$	1 803 \$	1 674 \$
Services bancaires de gros²			
Marchés financiers	1 193 \$	1 265 \$	1 193 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement	1 120	919	793
Divers	111	56	41
	2 424 \$	2 240 \$	2 027 \$
Siège social et autres²			
Services bancaires internationaux	601 \$	593 \$	582 \$
Divers	(127)	(67)	292
	474 \$	526 \$	874 \$

- 1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 2) Les produits des Services bancaires de gros comprennent un ajustement selon la BIE de 421 M\$ (357 M\$ en 2013 et 281 M\$ en 2012), les montants équivalents étant compensés dans Siège social et autres.

Note 29 | Instruments financiers – informations à fournir

Certaines informations à fournir exigées par l'IFRS 7 sont comprises dans les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque, comme l'autorise la norme. Le tableau suivant présente un recoupement entre ces informations et celles qui se trouvent dans le rapport de gestion.

Description	Section
Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les procédés utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties.	Vue d'ensemble Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Risque opérationnel Risques juridiques et de réputation Risque de réglementation
Risque de crédit : exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque.	Risque de crédit
Risque de marché : portefeuilles de négociation – valeur à risque (VAR); VAR en situation de crise; exigences supplémentaires liées aux risques; portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions.	Risque de marché
Risque de liquidité : actifs liquides; échéance des actifs et des passifs financiers et engagements au titre du crédit.	Risque de liquidité

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion, lesquelles exigent des entités qu'elles présentent les risques auxquels elles sont exposées en fonction de la façon dont elles gèrent leurs activités et leurs risques. Le tableau ci-après présente les expositions au bilan se rapportant au risque de crédit, en vertu de différentes approches tirées de Bâle, affichées par catégories comptables et par portefeuilles selon le dispositif de Bâle.

Catégories comptables	Portefeuilles selon Bâle								Montant total assujéti au risque de crédit	Non assujéti au risque de crédit	Total au bilan consolidé
	Approche NI avancée et approche standard				Titrisation d'actifs						
En millions de dollars, au 31 octobre	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	Autres risques liés au portefeuille de détail	Titrisation d'actifs				
2014	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques										
	18 \$	8 593 \$	3 669 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	12 280 \$	1 267 \$	13 547 \$	
	Valeurs mobilières										
	773	8 707	1 954	–	–	–	1 752	13 186	46 356	59 542	
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées										
	1 666	–	1 723	–	–	–	–	3 389	–	3 389	
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres										
	9 708	4 092	19 607	–	–	–	–	33 407	–	33 407	
	Prêts										
	49 121	3 524	1 690	173 981	19 531	9 491	2 496	259 834	854	260 688	
	Provision pour pertes sur créances										
	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 660)	(1 660)	
	Dérivés										
	3 303	4 497	12 880	–	–	–	–	20 680	–	20 680	
	Engagements de clients en vertu d'acceptations										
	7 287	1 845	80	–	–	–	–	9 212	–	9 212	
	Autres actifs										
	209	1 870	3 542	149	26	14	3	5 813	10 285	16 098	
	72 085 \$	33 128 \$	45 145 \$	174 130 \$	19 557 \$	9 505 \$	4 251 \$	357 801 \$	57 102 \$	414 903 \$	
2013 ¹	Total du risque de crédit										
	65 215 \$	29 707 \$	44 909 \$	167 488 \$	22 749 \$	8 457 \$	5 148 \$	343 673 \$	54 333 \$	398 006 \$	

- 1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Note 30 | Compensation des actifs et des passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants qui n'ont pas été compensés au bilan consolidé conformément aux exigences de l'IAS 32 ainsi que les montants qui sont assujettis à des accords de compensation exécutoires, mais qui ne sont pas admissibles à la compensation au bilan consolidé, et ce, soit parce que nous ne jouissons pas actuellement d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, soit parce que nous n'avons pas l'intention de régler d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé				
				Instruments financiers ²	Garanties reçues ³	Montants nets		
2014								
Dérivés	23 899 \$	4 444 \$	19 455 \$	(14 549) \$	(2 618) \$	2 288 \$	1 225 \$	20 680 \$
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 389	–	3 389	–	(3 328)	61	–	3 389
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	33 854	447	33 407	–	(33 381)	26	–	33 407
	61 142 \$	4 891 \$	56 251 \$	(14 549) \$	(39 327) \$	2 375 \$	1 225 \$	57 476 \$
2013								
Dérivés	22 777 \$	3 301 \$	19 476 \$	(14 305) \$	(2 693) \$	2 478 \$	471 \$	19 947 \$
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 417	–	3 417	–	(3 345)	72	–	3 417
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	26 662	1 351	25 311	–	(25 308)	3	–	25 311
	52 856 \$	4 652 \$	48 204 \$	(14 305) \$	(31 346) \$	2 553 \$	471 \$	48 675 \$

Passifs financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé				
				Instruments financiers ²	Garanties reçues ³	Montants nets		
2014								
Dérivés	25 164 \$	4 444 \$	20 720 \$	(14 549) \$	(3 587) \$	2 584 \$	1 121 \$	21 841 \$
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	903	–	903	–	(880)	23	–	903
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de prises en pension de titres	10 309	447	9 862	–	(9 856)	6	–	9 862
	36 376 \$	4 891 \$	31 485 \$	(14 549) \$	(14 323) \$	2 613 \$	1 121 \$	32 606 \$
2013								
Dérivés	22 572 \$	3 301 \$	19 271 \$	(14 305) \$	(2 601) \$	2 365 \$	453 \$	19 724 \$
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 099	–	2 099	–	(2 084)	15	–	2 099
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de prises en pension de titres	6 238	1 351	4 887	–	(4 887)	–	–	4 887
	30 909 \$	4 652 \$	26 257 \$	(14 305) \$	(9 572) \$	2 380 \$	453 \$	26 710 \$

1) Comprennent les montants liés aux instruments financiers qui sont admissibles à la compensation en vertu de l'IAS 32.

2) Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

3) Les garanties reçues et les biens donnés en garantie sont présentés à la juste valeur, mais sont limités à l'exposition nette du bilan afin de ne pas y inclure tout surdimensionnement.

4) Comprennent des droits contractuels de compensation qui supposent un degré d'incertitude selon le territoire visé.

Les accords de compensation et de garantie présentés ci-dessus ainsi que les autres stratégies d'atténuation du risque de crédit utilisées par CIBC sont expliqués plus en détail à la page 48 de la rubrique Risque de crédit du présent rapport de gestion. Tel qu'il est décrit à la note 22, il n'existe aucune restriction quant à la capacité de la CIBC de vendre ou de céder à nouveau en garantie des valeurs mobilières obtenues en garantie relativement à des valeurs empruntées, prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres, ou aux termes de transactions sur dérivés.

Note 31 | Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés dans les catégories des produits et les catégories comptables. Les montants consolidés sont présentés avant tous les produits d'intérêts et les charges d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Coût amorti	Compte de négociation	Disponibles à la vente	Désignées à leur juste valeur	Total
2014	Produits d'intérêts					
	Prêts	9 491 \$	13 \$	– \$	– \$	9 504 \$
	Valeurs mobilières	–	1 287	337	4	1 628
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	320	–	–	–	320
	Dépôts auprès d'autres banques	25	–	–	–	25
		9 836 \$	1 300 \$	337 \$	4 \$	11 477 \$
	Charges d'intérêts					
	Dépôts	3 311 \$	– \$	– \$	26 \$	3 337 \$
	Valeurs vendues à découvert	–	327	–	–	327
	Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	127	–	–	–	127
	Titres secondaires	178	–	–	–	178
	Divers	49	–	–	–	49
		3 665 \$	327 \$	– \$	26 \$	4 018 \$
2013¹	Produits d'intérêts					
	Prêts	9 788 \$	7 \$	– \$	– \$	9 795 \$
	Valeurs mobilières	–	1 237	389	5	1 631
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	347	–	–	–	347
	Dépôts auprès d'autres banques	38	–	–	–	38
		10 173 \$	1 244 \$	389 \$	5 \$	11 811 \$
	Charges d'intérêts					
	Dépôts	3 661 \$	– \$	– \$	18 \$	3 679 \$
	Valeurs vendues à découvert	–	334	–	–	334
	Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	102	–	–	–	102
	Titres secondaires	193	–	–	–	193
	Divers	50	–	–	–	50
		4 006 \$	334 \$	– \$	18 \$	4 358 \$
2012	Produits d'intérêts					
	Prêts	10 016 \$	4 \$	– \$	– \$	10 020 \$
	Valeurs mobilières	–	1 103	409	10	1 522
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	323	–	–	–	323
	Dépôts auprès d'autres banques	42	–	–	–	42
		10 381 \$	1 107 \$	409 \$	10 \$	11 907 \$
	Charges d'intérêts					
	Dépôts	3 618 \$	– \$	– \$	12 \$	3 630 \$
	Valeurs vendues à découvert	–	333	–	–	333
	Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	156	–	–	–	156
	Titres secondaires	208	–	–	–	208
	Valeurs mobilières de Capital Trust	144	–	–	–	144
	Divers	110	–	–	–	110
		4 236 \$	333 \$	– \$	12 \$	4 581 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Note 32 | Modifications de méthodes comptables futures

Nous devons adopter les normes, les interprétations ou les modifications ci-après au cours de l'exercice 2015 :

Les modifications de l'IAS 32, *Compensation des actifs financiers et des passifs financiers*, ont été publiées en décembre 2011. Nous devons adopter les modifications à l'IAS 32 le 1^{er} novembre 2014. Les modifications à l'IAS 32 précisent qu'une entité a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser si ce droit i) ne dépend pas d'un événement futur et ii) est exécutoire à la fois dans le cadre d'une activité normale et en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'entité et de toutes les contreparties. Les modifications doivent être appliquées rétrospectivement. L'adoption des modifications de l'IAS 32 ne devrait pas avoir une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

L'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, a été publiée en mai 2013. Nous devons adopter cette interprétation le 1^{er} novembre 2014. L'interprétation clarifie le moment où un passif doit être comptabilisé au titre d'un droit ou d'une taxe, qui sont des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques (à l'exception des impôts, des amendes et des pénalités) imposées par les autorités publiques aux entités selon des dispositions légales ou réglementaires. L'interprétation conclut que si un fait générateur d'obligation, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires, a lieu à un moment dans le temps, alors le passif doit être comptabilisé à ce même moment. Autrement, si ce fait générateur d'obligation se produit au fil du temps, la charge est comptabilisée de manière progressive au cours de la même période. Les dispositions de l'IFRIC 21 doivent être appliquées rétrospectivement. L'adoption de l'IFRIC 21 ne devrait pas avoir une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption des normes énumérées ci-dessous, que nous adopterons après l'exercice 2015 :

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, publiée en mai 2014, remplace les lignes directrices précédentes, y compris l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. Nous devons adopter cette norme le 1^{er} novembre 2017. Les nouvelles lignes directrices proposent une approche de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes, des exigences liées à la comptabilisation des coûts associés à des contrats et des exigences plus étendues quant aux informations quantitatives et qualitatives à fournir.

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, publiée en juillet 2014, remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui aurait représenté pour nous le 1^{er} novembre 2018. Bien qu'une entité puisse l'adopter de façon anticipée si elle applique toutes les dispositions avant cette date, le BSIF a publié un préavis provisoire, à des fins de commentaires, exigeant que toutes les banques canadiennes dont la date de clôture est le 31 octobre adoptent l'IFRS 9 pour leurs exercices commençant le 1^{er} novembre 2017, soit un an précédant la date exigée par l'IASB.

L'IFRS 9 offre une nouvelle approche de classement des actifs financiers en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie d'un actif et du modèle économique suivi par le portefeuille dans lequel l'actif est détenu. L'IFRS 9 introduit également un modèle de dépréciation des pertes attendues qui s'applique à tous les instruments financiers détenus au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En vertu du modèle de dépréciation des pertes attendues, les entités doivent comptabiliser les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date à laquelle un instrument financier est d'abord comptabilisé puis elles doivent comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsque le risque de crédit lié à l'instrument financier augmente considérablement. Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture ont été modifiées afin de mieux harmoniser le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet l'application des dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture en vertu de l'IAS 39 plutôt que l'application de celles en vertu de l'IFRS 9 en attendant l'achèvement du projet de l'IASB concernant les macro-couvertures.

Pour les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, l'IFRS 9 exige que les effets des variations du risque de crédit du passif soient présentés dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net. Nous pouvons choisir d'appliquer uniquement cette exigence de présentation de façon anticipée, sans appliquer les autres exigences de l'IFRS 9.

Revue trimestrielle

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour les trois mois clos le	2014				2013 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits nets d'intérêts	1 881 \$	1 875 \$	1 798 \$	1 905 \$	1 893 \$	1 883 \$	1 822 \$	1 855 \$
Produits autres que d'intérêts	1 336	1 483	1 369	1 729	1 287	1 366	1 302	1 310
Total des produits	3 217	3 358	3 167	3 634	3 180	3 249	3 124	3 165
Dotation à la provision pour pertes sur créances	194	195	330	218	271	320	265	265
Charges autres que d'intérêts	2 087	2 047	2 412	1 979	1 930	1 878	1 825	1 988
Résultat avant impôt	936	1 116	425	1 437	979	1 051	1 034	912
Impôt sur le résultat	125	195	119	260	154	173	172	127
Résultat net	811 \$	921 \$	306 \$	1 177 \$	825 \$	878 \$	862 \$	785 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	3	(11)	3	(7)	1	2	2
Porteurs d'actions privilégiées	18	19	25	25	24	25	25	25
Porteurs d'actions ordinaires	791	899	292	1 149	808	852	835	758
Résultat net applicable aux actionnaires	809 \$	918 \$	317 \$	1 174 \$	832 \$	877 \$	860 \$	783 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, au	2014				2013 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 547 \$	11 192 \$	10 688 \$	6 273 \$	6 379 \$	8 364 \$	6 950 \$	5 636 \$
Valeurs mobilières	59 542	69 461	67 204	71 017	71 984	68 088	71 413	67 021
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	36 796	28 343	27 325	27 195	28 728	31 535	26 486	29 058
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	157 526	155 013	152 569	151 934	150 938	149 440	148 768	149 008
Prêts personnels et cartes de crédit	47 087	46 673	46 291	45 797	49 213	49 332	49 547	49 583
Entreprises et gouvernements	56 075	54 232	52 246	50 256	48 207	46 390	46 201	44 625
Provision pour pertes sur créances	(1 660)	(1 703)	(1 726)	(1 620)	(1 698)	(1 759)	(1 756)	(1 820)
Dérivés	20 680	18 227	19 346	24 489	19 947	20 715	25 454	25 085
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 212	8 274	9 300	10 452	9 720	10 824	9 538	9 749
Autres actifs	16 098	15 710	13 859	15 162	14 588	14 224	14 618	14 563
	414 903 \$	405 422 \$	397 102 \$	400 955 \$	398 006 \$	397 153 \$	397 219 \$	392 508 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts								
Particuliers	130 085 \$	129 198 \$	128 128 \$	127 344 \$	125 034 \$	121 861 \$	120 369 \$	119 148 \$
Entreprises et gouvernements	148 793	142 245	136 073	134 894	134 736	135 927	131 649	130 685
Banques	7 732	7 700	7 182	5 717	5 592	6 155	5 629	5 218
Emprunts garantis	38 783	43 171	42 640	46 381	49 802	49 171	51 393	52 916
Dérivés	21 841	17 957	18 746	22 244	19 724	20 476	25 073	24 551
Acceptations	9 212	8 274	9 300	10 452	9 721	10 824	9 547	9 797
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	23 764	23 599	21 910	20 786	20 313	21 303	20 849	18 291
Autres passifs	10 932	10 579	10 653	10 017	10 862	9 773	11 209	10 573
Titres secondaires	4 978	4 187	4 226	4 233	4 228	4 218	4 802	4 791
Capitaux propres	18 783	18 512	18 244	18 887	17 994	17 445	16 699	16 538
	414 903 \$	405 422 \$	397 102 \$	400 955 \$	398 006 \$	397 153 \$	397 219 \$	392 508 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Principales mesures financières

Non audité, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	2014				2013 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	17,9 %	21,0 %	7,0 %	27,5 %	20,2 %	22,3 %	23,0 %	20,5 %
Rendement de l'actif moyen	0,77 %	0,89 %	0,31 %	1,14 %	0,81 %	0,86 %	0,88 %	0,77 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	17 528 \$	16 989 \$	17 173 \$	16 581 \$	15 885 \$	15 162 \$	14 913 \$	14 698 \$
Actif moyen (en millions de dollars)	418 414 \$	411 036 \$	406 285 \$	410 019 \$	405 239 \$	402 608 \$	404 303 \$	402 059 \$
Actif moyen/capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	23,9	24,2	23,7	24,7	25,5	26,6	27,1	27,4
Méthode tout compris								
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	10,3 %	10,1 %	10,0 %	9,5 %	9,4 %	9,3 %	9,7 %	9,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,2 %	12,2 %	12,1 %	11,5 %	11,6 %	11,6 %	12,2 %	12,0 %
Ratio du total des fonds propres	15,5 %	14,8 %	14,9 %	14,2 %	14,6 %	14,7 %	15,5 %	15,3 %
Marge d'intérêts nette	1,78 %	1,81 %	1,81 %	1,84 %	1,85 %	1,86 %	1,85 %	1,83 %
Coefficient d'efficacité	64,9 %	61,0 %	76,2 %	54,5 %	60,7 %	57,8 %	58,4 %	62,8 %

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	2014				2013 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Nombre moyen d'actions en circulation (en milliers)	397 009	397 179	397 758	398 539	399 819	399 952	400 400	403 332
Par action								
– résultat de base	1,99 \$	2,26 \$	0,73 \$	2,88 \$	2,02 \$	2,13 \$	2,09 \$	1,88 \$
– résultat dilué	1,98	2,26	0,73	2,88	2,02	2,13	2,09	1,88
– dividendes	1,00	1,00	0,98	0,96	0,96	0,96	0,94	0,94
– valeur comptable ²	44,30	43,02	42,04	42,59	40,36	38,93	37,09	36,49
Cours de l'action ³								
– haut	107,01	102,06	97,72	91,58	88,70	80,64	84,70	84,10
– bas	95,93	95,66	85,49	86,57	76,91	74,10	77,02	76,70
– clôture	102,89	101,21	97,72	86,57	88,70	77,93	80,57	83,20
Ratio de versement des dividendes	50,3 %	44,2 %	133,5 %	33,3 %	47,6 %	45,1 %	44,9 %	50,0 %

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.

3) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la TSX.

Revue statistique des dix dernières années

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	IFRS				PCGR du Canada					
	2014	2013 ¹	2012 ¹	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Produits nets d'intérêts	7 459 \$	7 453 \$	7 326 \$	7 062 \$	6 204 \$	5 394 \$	5 207 \$	4 558 \$	4 435 \$	4 937 \$
Produits autres que d'intérêts	5 917	5 265	5 159	5 373	5 881	4 534	(1 493)	7 508	6 916	7 561
Total des produits	13 376	12 718	12 485	12 435	12 085	9 928	3 714	12 066	11 351	12 498
Dotation à la provision pour pertes sur créances	937	1 121	1 291	1 144	1 046	1 649	773	603	548	706
Charges autres que d'intérêts	8 525	7 621	7 202	7 486	7 027	6 660	7 201	7 612	7 488	10 865
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 914	3 976	3 992	3 805	4 012	1 619	(4 260)	3 851	3 315	927
Impôt sur le résultat	699	626	689	927	1 533	424	(2 218)	524	640	789
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	27	21	18	31	29	170
Résultat net (perte nette)	3 215 \$	3 350 \$	3 303 \$	2 878 \$	2 452 \$	1 174 \$	(2 060) \$	3 296 \$	2 646 \$	(32) \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3) \$	(2) \$	9 \$	11 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Porteurs d'actions privilégiées	87	99	158	177	169	162	119	171	132	125
Porteurs d'actions ordinaires	3 131	3 253	3 136	2 690	2 283	1 012	(2 179)	3 125	2 514	(157)
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	3 218 \$	3 352 \$	3 294 \$	2 867 \$	2 452 \$	1 174 \$	(2 060) \$	3 296 \$	2 646 \$	(32) \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, au 31 octobre	IFRS				PCGR du Canada					
	2014	2013 ¹	2012 ¹	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 547 \$	6 379 \$	4 727 \$	5 142 \$	12 052 \$	7 007 \$	8 959 \$	13 747 \$	11 853 \$	11 852 \$
Valeurs mobilières	59 542	71 984	65 334	60 295	77 608	77 576	79 171	86 500	83 498	67 764
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	36 796	28 728	28 474	27 479	37 342	32 751	35 596	34 020	25 432	18 514
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	157 526	150 938	150 056	150 509	93 568	86 152	90 695	91 664	81 358	77 216
Prêts personnels et cartes de crédit	47 087	49 213	50 476	50 586	46 462	45 677	42 953	38 334	35 305	34 853
Entreprises et gouvernements	56 075	48 207	43 624	39 663	38 582	37 343	39 273	34 099	30 404	31 350
Provision pour pertes sur créances	(1 660)	(1 698)	(1 860)	(1 803)	(1 720)	(1 960)	(1 446)	(1 443)	(1 442)	(1 636)
Dérivés	20 680	19 947	27 039	28 270	24 682	24 696	28 644	24 075	17 122	20 309
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 212	9 720	10 436	9 454	7 684	8 397	8 848	8 024	6 291	5 119
Autres actifs	16 098	14 588	14 813	14 163	15 780	18 305	21 237	13 158	14 163	15 029
	414 903 \$	398 006 \$	393 119 \$	383 758 \$	352 040 \$	335 944 \$	353 930 \$	342 178 \$	303 984 \$	280 370 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers	130 085 \$	125 034 \$	118 153 \$	116 592 \$	113 294 \$	108 324 \$	99 477 \$	91 772 \$	81 829 \$	75 973 \$
Entreprises et gouvernements	148 793	134 736	125 055	117 143	127 759	107 209	117 772	125 878	107 468	106 226
Banques	7 732	5 592	4 723	4 177	5 618	7 584	15 703	14 022	13 594	10 535
Emprunts garantis	38 783	49 802	52 413	51 308	–	–	–	–	–	–
Dérivés	21 841	19 724	27 091	28 792	26 489	27 162	32 742	26 688	17 330	20 128
Acceptations	9 212	9 721	10 481	9 489	7 684	8 397	8 848	8 249	6 297	5 119
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	23 764	20 313	21 259	21 730	37 893	43 369	44 947	42 081	44 221	29 208
Valeurs mobilières de Capital Trust	s. o.	s. o.	1 678	1 594	–	–	–	–	–	–
Autres passifs	10 932	10 862	11 076	11 704	12 572	13 693	13 167	13 728	14 716	16 002
Titres secondaires	4 978	4 228	4 823	5 138	4 773	5 157	6 658	5 526	5 595	5 102
Passif au titre des actions privilégiées	–	–	–	–	–	600	600	600	600	600
Participations ne donnant pas le contrôle	164	175	170	164	168	174	185	145	12	746
Capitaux propres applicables aux actionnaires	18 619	17 819	16 197	15 927	15 790	14 275	13 831	13 489	12 322	10 731
	414 903 \$	398 006 \$	393 119 \$	383 758 \$	352 040 \$	335 944 \$	353 930 \$	342 178 \$	303 984 \$	280 370 \$

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

s. o. Sans objet. À compter du 1^{er} novembre 2012, CIBC Capital Trust a été déconsolidée. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés.

Principales mesures financières

Non audité, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	IFRS				PCGR du Canada					
	2014	2013 ¹	2012 ¹	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Rendement des capitaux propres	18,3 %	21,4 %	22,2 %	22,2 %	19,4 %	9,4 %	(19,4) %	28,7 %	27,9 %	(1,6) %
Rendement de l'actif moyen	0,78 %	0,83 %	0,83 %	0,73 %	0,71 %	0,33 %	(0,60) %	1,00 %	0,91 %	(0,01) %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	17 067 \$	15 167 \$	14 116 \$	12 145 \$	11 772 \$	10 731 \$	11 261 \$	10 905 \$	9 016 \$	9 804 \$
Actif moyen (en millions de dollars)	411 481 \$	403 546 \$	397 155 \$	394 527 \$	345 943 \$	350 706 \$	344 865 \$	328 520 \$	291 277 \$	288 845 \$
Actif moyen/capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	24,1	26,6	28,1	32,5	29,4	32,7	30,6	30,1	32,3	29,5
Dispositif de Bâle III – Méthode tout compris										
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	10,3 %	9,4 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,2 %	11,6 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio du total des fonds propres	15,5 %	14,6 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dispositif de Bâle II										
Ratio des fonds propres de première catégorie ²	s. o.	s. o.	13,8 %	14,7 %	13,9 %	12,1 %	10,5 %	9,7 %	10,4 %	8,5 %
Ratio du total des fonds propres ²	s. o.	s. o.	17,3 %	18,4 %	17,8 %	16,1 %	15,4 %	13,9 %	14,5 %	12,7 %
Marge d'intérêts nette	1,81 %	1,85 %	1,84 %	1,79 %	1,79 %	1,54 %	1,51 %	1,39 %	1,52 %	1,71 %
Coefficient d'efficacité	63,7 %	59,9 %	57,7 %	60,2 %	58,1 %	67,1 %	négl.	63,1 %	66,0 %	86,9 %

1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Les mesures concernant les fonds propres pour l'exercice 2011 et les exercices précédents ont été calculées selon les PCGR du Canada et n'ont pas été retraitées selon les IFRS.

s. o. Sans objet.

négl. Négligeable.

État des variations des capitaux propres consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	IFRS				PCGR du Canada					
	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Solde au début de l'exercice	17 994 \$	16 367 \$	16 091 \$	14 799 \$	14 275 \$	13 831 \$	13 489 \$	12 322 \$	10 731 \$	12 180 \$
Rajustement pour modification de méthode comptable	–	7 ¹	(180) ²	–	–	(6) ³	(66) ⁴	(50) ⁵	–	10 ⁶
Prime à l'achat d'actions ordinaires	(250)	(422)	(118)	–	–	–	–	(277)	–	(1 035)
Primes aux rachats d'actions privilégiées	–	–	(30)	(12)	–	–	–	(32)	–	–
Variations du capital-actions										
Actions privilégiées	(675)	–	(1 050)	(400)	–	525	300	(50)	–	598
Actions ordinaires	29	(16)	393	572	563	178	2 926	92	93	(17)
Variations du surplus d'apport	(7)	(3)	(8)	(5)	4	(4)	–	26	12	(1)
Variations des autres éléments du résultat global	145	325	(435)	(171)	9	72	650	(650)	(115)	49
Résultat net (perte nette)	3 218	3 352	3 294	2 867	2 452	1 174	(2 060)	3 296	2 646	(32)
Dividendes										
Actions privilégiées	(87)	(99)	(128)	(165)	(169)	(162)	(119)	(139)	(132)	(125)
Actions ordinaires	(1 567)	(1 523)	(1 470)	(1 391)	(1 350)	(1 328)	(1 285)	(1 044)	(924)	(902)
Participations ne donnant pas le contrôle	(11)	5	8	(4)	–	–	–	–	–	–
Divers	(6)	1	–	1	6	(5)	(4)	(5)	11	6
Solde à la fin de l'exercice	18 783 \$	17 994 \$	16 367 \$	16 091 \$	15 790 \$	14 275 \$	13 831 \$	13 489 \$	12 322 \$	10 731 \$

1) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*.

2) Représente l'incidence de l'adoption des modifications de l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

3) Représente l'incidence de la modification de la date d'évaluation au titre des avantages sociaux futurs.

4) Représente l'incidence de l'adoption de l'abrégié modifié du Comité sur les problèmes nouveaux 46 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), *Baux adossés*.

5) Représente l'incidence de l'application des normes relatives aux instruments financiers de l'ICCA, qui donnent des indications quant à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers.

6) Représente l'incidence de l'application de la NOC-15 de l'ICCA, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, selon laquelle il est possible d'identifier une EDDV et de désigner un principal bénéficiaire pour consolider cette EDDV.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	IFRS				PCGR du Canada					
	2014	2013 ¹	2012 ¹	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Nombre moyen d'actions en circulation (en milliers)	397 620	400 880	403 685	396 233	387 802	381 677	370 229	336 092	335 135	339 263
Par action										
– résultat (perte) de base	7,87 \$	8,11 \$	7,77 \$	6,79 \$	5,89 \$	2,65 \$	(5,89) \$	9,30 \$	7,50 \$	(0,46) \$
– résultat dilué (perte diluée) ²	7,86	8,11	7,76	6,71	5,87	2,65	(5,89)	9,21	7,43	(0,46)
– dividendes	3,94	3,80	3,64	3,51	3,48	3,48	3,48	3,11	2,76	2,66
– valeur comptable ³	44,30	40,36	35,83	32,88	32,17	28,96	29,40	33,31	29,59	25,00
Cours de l'action ⁴										
– haut	107,01	88,70	78,56	85,49	79,50	69,30	99,81	106,75	87,87	80,80
– bas	85,49	74,10	68,43	67,84	61,96	37,10	49,00	87,00	72,90	67,95
– clôture	102,89	88,70	78,56	75,10	78,23	62,00	54,66	102,00	87,60	72,20
Ratio de versement des dividendes	50,0 %	46,8 %	46,9 %	51,7 %	59,1 %	>100 %	négl.	33,4 %	36,8 %	négl.

- 1) Certaines informations ont été retraitées pour tenir compte des changements apportés aux méthodes comptables énumérées à la note 1 des états financiers consolidés et afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
 - 2) En cas de perte, l'incidence des options sur actions pouvant être exercées sur le résultat dilué par action sera antidilutive; c'est pourquoi le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques.
 - 3) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice.
 - 4) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la TSX.
- négl. Négligeable.

Dividendes sur actions privilégiées¹

Non audité, pour l'exercice clos le 31 octobre	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Catégorie A										
Série 18	–	–	1,3694	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750
Série 19	–	–	–	–	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375
Série 20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,5780
Série 21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,5095
Série 22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,9518
Série 23	–	–	–	–	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250
Série 24	–	–	–	–	–	–	–	0,3750	1,5000	1,5000
Série 25	–	–	–	–	–	–	–	1,1250	1,5000	1,5000
Série 26	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375
Série 27	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000
Série 28	–	–	–	0,0400	0,0800	0,0800	0,0800	0,0800	0,0800	0,0799
Série 29	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500
Série 30	–	–	–	0,9000	1,2000	1,2000	1,2000	1,2000	1,2000	1,1938
Série 31	–	–	0,2938	1,1750	1,1750	1,1750	1,1750	1,1298	–	–
Série 32	–	–	0,5625	1,1250	1,1250	1,1250	1,1250	0,7995	–	–
Série 33	1,0031	1,3375	1,3375	1,3375	1,3375	1,5271	–	–	–	–
Série 35	0,8125	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,1909	–	–	–	–
Série 37	1,2188	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,0607	–	–	–	–
Série 39	0,3793	–	–	–	–	–	–	–	–	–

- 1) Le dividende est rajusté compte tenu du nombre de jours au cours de l'exercice pendant lesquels l'action a été en circulation au moment de l'émission et du rachat.

Glossaire

Actif productif d'intérêts moyen

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres ainsi que les prêts, nets des provisions.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure qui consiste à majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la charge d'impôt.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, le recouvrement du produit du placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. Les biens administrés comprennent également les actifs des clients activement gérés qui sont classés comme des biens sous gestion.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF surveille et réglemente toutes les banques au Canada de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurance, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de retraite fédéraux.

Cautionnements et lettres de crédit de soutien

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient de pertes sur créances

Le coefficient de pertes sur créances correspond au montant de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux divisé par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux comprend la dotation à la provision individuelle, aux provisions collectives pour les prêts personnels, les prêts notés aux PME et les prêts hypothécaires en souffrance depuis plus de 90 jours et à la provision pour radiations nettes des prêts sur cartes de crédit.

Coefficient d'efficacité

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts). Le coefficient d'efficacité est utilisé comme mesure de la productivité.

Contrat à terme de gré à gré

Contrat non standard visant l'achat ou la vente d'un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure précise.

Contrat à terme normalisé

Contrat normalisé visant l'achat ou la vente d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier donné, dont la quantité et la qualité sont normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

Contrat de dérivés négociés en Bourse

Les contrats de dérivés négociés en Bourse consistent en des contrats de dérivés normalisés (p. ex. des contrats à terme normalisés et des options) qui sont négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et compensés par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, et sont généralement assujettis à des montants de garantie standards.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

Coût amorti

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction de valeur (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision) au titre de dépréciation ou de montant irrécouvrable. La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts d'opération incorporés et les honoraires reportés.

Coût de remplacement courant

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

Couverture

Transaction visant à compenser les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction ou dans un portefeuille.

Dérivés

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un élément sous-jacent, par exemple un actif, un indice ou un taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Une catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel à une autre partie (le garant).

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de porter la provision pour pertes sur créances à un niveau suffisant pour couvrir les pertes sur créances évaluées individuellement ou collectivement dans le portefeuille de prêts, d'acceptations, de lettres de crédit et de cautionnements de la CIBC.

Entité structurée

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini.

Équivalents temps plein

Les équivalents temps plein constituent une mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré au cours d'une période donnée.

Évaluation à la valeur de marché

Valeur de marché à laquelle deux parties sont prêtes à échanger un actif. Les valeurs sont tirées d'échanges d'actifs activement négociés sur les marchés ou sont déterminées en fonction des prix d'actifs similaires.

Garanties

Tout actif donné à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation et confisqué si l'obligation n'est pas remboursée. Les garanties peuvent prendre la forme de trésorerie, de valeurs ou d'autres actifs.

Instrument financier hors bilan

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un actif ou un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Marge d'intérêts nette

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant notionnel

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Rachat, de temps à autre, par une société cotée, de ses propres actions par l'entremise d'une Bourse ou d'un autre marché organisé, assujetti aux diverses règles des commissions des valeurs mobilières et des Bourses.

Option

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif sous-jacent ou d'un instrument, à un prix stipulé d'avance et à une date donnée ou au plus tard à une date donnée.

Point de base

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Produits nets d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Provision pour pertes sur créances

Provision des états financiers dont le montant est suffisant pour absorber les pertes sur créances relevées et inhérentes au portefeuille de prêts, d'acceptations, de lettres de crédit et de cautionnements de la CIBC. La provision peut être collective par l'évaluation d'un portefeuille de prêts partageant des caractéristiques semblables ou individuelle par l'évaluation des caractéristiques d'une exposition individuelle.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Le REC est un rajustement de l'évaluation qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la juste valeur des dérivés de gré à gré pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. En évaluant notre exposition à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Ratio de versement des dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net après dividendes sur actions privilégiées et primes versées aux rachats d'actions privilégiées.

Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen

Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Résultat net applicable aux actionnaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes réinvestis dans des actions supplémentaires.

Swaps

Contrats financiers entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Titrisation d'une combinaison de titres de créance de sociétés, de titres adossés à des créances mobilières (TACM), de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) ou de tranches d'autres TAC flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Titrisation de portefeuilles diversifiés comprenant des titres de créance de sociétés et/ou des TACM décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Représentent l'engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Glossaire en matière de risque et de fonds propres

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement d'évaluation du crédit.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou de l'erreur humaine est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres différeront en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes pour mesurer le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), sous réserve de l'autorité de contrôle.

Approche standard du risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans les lignes directrices du BSIF. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres risques liés au portefeuille de détail

Catégorie de risque comprenant tous les prêts autres que les expositions au commerce de détail renouvelables admissibles et les expositions au crédit personnel garanti – immobilier, accordés à des particuliers et à des PME conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque assumé. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR fondée sur une estimation des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Contrepartie centrale

Les contreparties centrales, aussi appelées chambres de compensation, s'interposent entre l'acheteur et le vendeur dans le cadre d'un échange initial au moyen d'un processus de novation, et deviennent la contrepartie à la transaction ayant fait l'objet de la novation.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Exigences de fonds propres appliquées en plus des fonds propres à l'égard du risque de marché afin de couvrir spécifiquement le risque de défaut et le risque de migration des actifs de crédit non titrisés de liquidité diverse détenus dans le portefeuille de négociation.

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans Autres risques liés au portefeuille de détail.

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions aux banques

Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Expositions aux entités souveraines

Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions en cas de défaut

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie) et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les actions privilégiées et les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité d'une institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Les fonds propres réglementaires selon Bâle II sont composés des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, les actions privilégiées, les billets de catégorie 1 novateurs, les participations ne donnant pas le contrôle, le surplus d'apport et l'écart de change. Tous les éléments se rapportant aux fonds propres de première et de deuxième catégories sont nets des positions vendeur. Le goodwill et le profit à la vente d'actifs titrisés applicables sont déduits des fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les créances subordonnées et la provision collective/générale admissible. Les fonds propres de première et de deuxième catégories sont assujettis à certaines autres déductions à parts égales.

Gestion de l'actif et du passif

Gestion des risques qui découlent d'écart entre l'actif et le passif, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la Banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Méthode de notations internes pour les expositions liées aux titrisations

Calcul des exigences de fonds propres fondé sur des pondérations de risque converties de notations internes.

Montant utilisé

Montant lié au risque de crédit découlant de l'encours des prêts-clients.

Perte en cas de défaut

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur les modèles

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Profit économique

Le profit économique est une mesure de performance non conforme aux PCGR, ajustée en fonction du risque, qui est utilisée pour calculer la valeur ajoutée économique. Cette mesure correspond au résultat de chaque secteur d'activité, déduction faite d'un montant au titre du coût du capital.

Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres

Cadre et processus conçus pour fournir une vision d'ensemble sur l'adéquation des fonds propres, tel qu'elle a été définie dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu desquels nous identifions et mesurons nos risques de façon continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir tous les risques à l'échelle de la CIBC.

Ratio actif/fonds propres

Somme du total de l'actif et de postes hors bilan précis, divisée par le total des fonds propres réglementaires.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'actif pondéré en fonction du risque (APR). Cette mesure est assujettie aux lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Au cours de la période commençant au troisième trimestre de 2014 jusqu'au quatrième trimestre de 2018, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC sera fondé sur différents niveaux d'APR, selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions convenues.

Risque de liquidité

Risque de ne pas disposer de suffisamment de liquidités pour satisfaire aux engagements financiers à mesure qu'ils viendront à échéance, en totalité et dans les monnaies prévues, à moins d'acquiescer des fonds à des taux défavorables ou d'effectuer la vente forcée d'actifs.

Risque de marché

Risque de perte financière pouvant résulter de fluctuations défavorables des facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt et les taux de change, les écarts de taux, ainsi que le cours des actions et le prix des marchandises.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, de gens ou encore de systèmes ou d'événements externes.

Titrisations

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Valeur à risque

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.

Valeur à risque (VAR) en situation de crise

Calcul de la VAR qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminés.

Renseignements destinés aux actionnaires

Exercice

Du 1^{er} novembre au 31 octobre

Dates importantes

Dates de présentation de l'information financière 2015

Résultats du T1 – le jeudi 26 février 2015

Résultats du T2 – le jeudi 28 mai 2015

Résultats du T3 – le jeudi 27 août 2015

Résultats du T4 – le jeudi 3 décembre 2015

Assemblée annuelle des actionnaires 2015

L'assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC aura lieu le jeudi 23 avril 2015 à 10 h (heure normale des Rocheuses), à Calgary, au Westin Calgary, Grand Ballroom, 320 Avenue SW, Calgary, AB, T2P 2S6.

Les actions ordinaires de la CIBC (CM) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Dividendes

Des dividendes trimestriels ont été versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la CIBC en 2014 :

Actions ordinaires

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de versement	Dividendes par action	Nombre d'actions ordinaires à la clôture des registres
25 sept. 2014	29 sept. 2014	28 oct. 2014	1,00 \$	397 031 632
25 juin 2014	27 juin 2014	28 juill. 2014	1,00 \$	397 222 263
26 mars 2014	28 mars 2014	28 avril 2014	0,98 \$	397 689 259
23 déc. 2013	27 déc. 2013	28 janv. 2014	0,96 \$	398 377 424

Actions privilégiées

Action	Série 27	Série 29	Série 39
Symbole au téléscripneur	CM.PR.E	CM.PR.G	CM.PR.O
Dividendes trimestriels	0,350000 \$	0,337500 \$	0,24375 \$

Dates de versement des dividendes en 2015

(Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la CIBC)

Date de clôture des registres Date de versement

29 décembre 2014	28 janvier
27 mars	28 avril
29 juin	28 juillet
28 septembre	28 octobre

Dividendes déterminés

La CIBC désigne la totalité ou une partie des dividendes versés ou réputés être versés aux fins de l'impôt sur le résultat fédéral, provincial ou territorial du Canada le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date comme dividendes déterminés, sauf indication contraire, portant sur les dividendes versés après le présent avis, et informe par la présente tous les bénéficiaires des dividendes de cette désignation.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

La CIBC procède actuellement à une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires visant l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation sur le marché libre au cours du marché à la première des éventualités suivantes, soit i) la date à laquelle la CIBC aura racheté 8 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 8 septembre 2015. Il est possible d'obtenir sans frais un exemplaire de l'avis d'intention de lancer l'offre publique de rachat dans le cours normal des affaires déposé par la CIBC à la Bourse de Toronto en communiquant avec le secrétaire général.

Fonds propres réglementaires

De l'information concernant les instruments de fonds propres réglementaires et la situation des fonds propres réglementaires de la CIBC peut être consultée à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la CIBC : Relations avec les investisseurs : Instruments de fonds propres réglementaires.

Notes de crédit

Des renseignements sur les notes de crédit se trouvent à la page 69 du présent rapport.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A désignées de la CIBC qui sont des résidents du Canada et des États-Unis peuvent, sans verser de commission de courtage ni payer de frais de service, participer à un ou à plusieurs des régimes suivants :

Régime de réinvestissement des dividendes – Les résidents du Canada peuvent demander que les dividendes servent à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la CIBC.

Régime d'achat d'actions – Les résidents du Canada peuvent acheter des actions ordinaires supplémentaires de la CIBC jusqu'à concurrence de 50 000 \$ au cours de l'exercice.

Régime de dividendes en actions – Les résidents des États-Unis peuvent choisir de recevoir des dividendes en actions sur leurs actions ordinaires de la CIBC.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Société de fiducie CST ou vous rendre sur le site Web de la CIBC à l'adresse www.cibc.com/francais.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour des renseignements sur les actions, le régime d'investissement à l'intention des actionnaires, les dividendes, le dépôt direct des dividendes, les comptes de réinvestissement des dividendes et les certificats perdus, ou pour éviter que les documents destinés aux actionnaires soient envoyés en double, veuillez communiquer avec :

Société de fiducie CST, C.P. 700, succ. B, Montréal (Québec) H3B 3K3

416 682-3860 ou télécopieur 1 888 249-6189, 1 800 387-0825 (sans frais au Canada et aux États-Unis); Courriel : inquiries@canstocka.com, site Web : www.canstocka.com

Au Canada, les actions ordinaires et les actions privilégiées sont transférables aux bureaux de notre mandataire, la Société de fiducie CST, à Toronto, Montréal, Halifax, Calgary et Vancouver.

Aux États-Unis, les actions ordinaires sont transférables au bureau suivant :

Computershare Inc., par courrier : P.O. Box 43078, Providence, RI, 02940-3078; par service de courrier de nuit : 250 Royall Street, Canton, MA, 02021, 1 800 589-9836, site Web : www.computershare.com/investor.

Pour nous joindre :

Siège social de la CIBC

Commerce Court, Toronto, Ontario,
Canada M5L 1A2
Téléphone : 416 980-2211
Code SWIFT : CIBCCATT
Site Web : www.cibc.com/francais

Relations avec les investisseurs

Téléphone : 416 304-8726
Télécopieur : 416 980-5028
Courriel : relationsinvestisseurs@cibc.com

Secrétaire général

Téléphone : 416 980-3096
Télécopieur : 416 980-7012
Courriel : corporate.secretary@cibc.com

Bureau de l'ombudsman de la CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 308-6859
Toronto : 416 861-3313
Télécopieur : 1 800 308-6861
Toronto : 416 980-3754
Courriel : ombudsman@cibc.com

Services bancaires téléphoniques CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2422

Communications et affaires publiques

Téléphone : 416 980-4523
Télécopieur : 416 363-5347
Courriel : corpcommmailbox@cibc.com

Service à la clientèle

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2255
Télécopieur : 1 877 861-7801
Courriel : client.care@cibc.com

Pour de plus amples renseignements

Rapport annuel CIBC 2014

Des exemplaires supplémentaires du Rapport annuel seront disponibles en mars 2015 et peuvent être commandés au 416 304-8726 ou par courriel à relationsinvestisseurs@cibc.com. Le Rapport annuel est aussi disponible à l'adresse <https://www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports-fr.html>.

English version: Additional print copies of the Annual Report may be obtained by calling 416 980-2556 or e-mailing investorrelations@cibc.com. The Annual Report is also available online at <https://www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports.html>.

Rapport sur la responsabilité de l'entreprise et Énoncé de responsabilité envers le public 2014 de la Banque CIBC

Ce rapport examine les activités économiques, environnementales, sociales et de gouvernance que nous avons menées au cours du dernier exercice et sera disponible en mars 2015 à l'adresse www.cibc.com/ca/cibc-and-you/public-account-fr.html.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2015

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction contient des renseignements destinés aux actionnaires sur l'assemblée annuelle de la CIBC, y compris de l'information sur l'élection des administrateurs de la CIBC, la nomination des auditeurs et les propositions des actionnaires ainsi que sur d'autres questions. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2015 sera disponible en mars 2015 à l'adresse www.cibc.com/ca/about-fr.html.

Gouvernance

L'énoncé des pratiques de gouvernance de la CIBC décrit le cadre de gouvernance qui aide le conseil et la direction à s'acquitter de leurs obligations envers la CIBC et ses actionnaires. Cet énoncé ainsi que d'autres renseignements sur la gouvernance à la CIBC, y compris le Code de conduite CIBC de l'ensemble des employés et le Code de déontologie des administrateurs CIBC, se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.cibc.com/ca/inside-cibc/governance/governance-practices-fr.html.

Dépôts réglementaires

Au Canada, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedar.com.

Aux États-Unis, auprès de la Securities and Exchange Commission à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml.

Constitution

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada.

En 1858, en vertu d'une loi spéciale du gouvernement de la Province du Canada, la Banque Canadienne de Commerce a d'abord été légalement constituée sous la raison sociale de Banque du Canada. La charte de cette dernière a par la suite été modifiée pour changer sa dénomination sociale en Banque Canadienne de Commerce, et c'est sous ce nom qu'elle a ouvert ses portes en 1867. La Banque Impériale du Canada a été légalement constituée en 1875 en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada et elle a commencé à exercer ses activités au cours de la même année.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans le présent rapport annuel, lesquelles sont la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, ou d'une filiale en propriété exclusive, au Canada et/ou dans un autre pays comprennent : Aventura; Bourse d'études VisionJeunesse CIBC; CIBC FirstCaribbean International Bank; Dépôt électronique CIBC; FirstLine; Gestion privée de patrimoine CIBC; Journée du miracle CIBC; logo CIBC; Paiement mobile CIBC; Pro-Investisseurs CIBC; Services bancaires mobiles CIBC; Services mobiles aux entreprises CIBC et Wood Gundy. Toutes les autres marques de commerce figurant dans le présent rapport annuel, lesquelles ne sont pas la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales, sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Conseil d'administration

Charles Sirois C.M., O.Q.

Président du conseil
Banque CIBC
Président du conseil
Telesystem Ltée
Montréal, Québec, Canada
A joint le conseil en 1997

Luc Desjardins

(CRRPD)
Président et chef de la direction
Superior Plus Corp.
Calgary, Alberta, Canada
A joint le conseil en 2009

Kevin J. Kelly

(CGR)
Administrateur de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2013

Leslie Rahl

(CGR)
Fondatrice et associée gestionnaire
Capital Market Risk Advisors, Inc.
New York, New York, États-Unis
A joint le conseil en 2007

Brent S. Belzberg

(CG, CRRPD)
Associé directeur principal
Torquest Partners
Toronto, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2005

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction
Banque CIBC
Toronto, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2014

Nicholas D. Le Pan

(CG, CGR – président)
Administrateur de sociétés
Ottawa, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2008

Katharine B. Stevenson

(CV)
Administratrice de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2011

Gary F. Colter

(CV, CG – président)
Président
CRS Inc.
Mississauga, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2003

Hon. Gordon D. Giffin

(CRRPD)
Associé principal
McKenna Long & Aldridge LLP
Atlanta, Géorgie, États-Unis
A joint le conseil en 2001

Hon. John P. Manley, C.P., O.C.

(CV, CG)
Président et chef de la direction
Conseil canadien des chefs d'entreprise
Ottawa, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2005

Martine Turcotte

(CGR)
Vice-présidente, Québec
BCE Inc. et Bell Canada
Verdun, Québec, Canada
A joint le conseil en 2014

Patrick D. Daniel

(CRRPD)
Ex-président et chef de la direction
Enbridge Inc.
Calgary, Alberta, Canada
A joint le conseil en 2009

Linda S. Hasenfratz

(CRRPD – présidente)
Chef de la direction
Linamar Corporation
Guelph, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2004

Jane L. Peverett

(CV – présidente)
Administratrice de sociétés
West Vancouver,
Colombie-Britannique, Canada
A joint le conseil en 2009

Ronald W. Tysoe

(CG, CGR)
Administrateur de sociétés
Jupiter, Floride, États-Unis
A joint le conseil en 2004

CV – Comité de vérification

CG – Comité de gouvernance

CRRPD – Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction

GR – Comité de gestion du risque

Responsabilité de l'entreprise

Notre engagement envers la responsabilité de l'entreprise découle de notre vision, de notre mission et de nos valeurs et s'intègre à nos activités et pratiques d'affaires

Nous comprenons que la réussite et la viabilité à long terme de nos activités sont intimement liées à la confiance que les clients et les parties intéressées accordent à la CIBC.

Notre cadre de responsabilisation est fondé sur notre engagement envers l'économie, l'environnement, la société et la gouvernance (EESG) et repose sur ce qui suit :

- offrir des services bancaires accessibles et abordables aux Canadiens;
- promouvoir les objectifs de la PME;
- créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller;
- apporter vraiment davantage à nos collectivités;
- protéger notre environnement.

Contribution économique

La CIBC contribue grandement à l'économie canadienne. Nous sommes un moteur de croissance économique et de prospérité, car nous créons des possibilités d'emploi, consommons les produits et les services locaux, soutenons les PME, aidons nos clients à atteindre leurs objectifs financiers et abordons les questions de développement communautaire qui comptent pour les Canadiens.

Responsabilité environnementale

Nous nous engageons à offrir une croissance responsable et durable des activités, tout en préservant l'environnement, en protégeant les intérêts de toutes les parties intéressées de la CIBC contre les niveaux inacceptables de risque environnemental et en appuyant les principes d'exploitation durable.

Investissement social

Nous nous engageons à créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller, à apporter vraiment davantage aux collectivités et à aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers.

Nous appuyons des causes qui comptent dans la vie de nos clients, de nos employés ainsi que pour les collectivités où nous exerçons nos activités. Nous visons à apporter davantage grâce à des dons, à des commandites et à l'esprit de bénévolat des employés pour des programmes axés sur les enfants, les traitements et les collectivités.

Pratiques de gouvernance

À la CIBC, nous croyons qu'une bonne gouvernance d'entreprise est le fondement de la création d'une valeur durable pour les actionnaires. Nous menons nos activités avec honnêteté et intégrité. Nous assumons la responsabilité de nos actions et nous travaillons à respecter nos engagements envers chacune de nos parties intéressées.

Le Rapport sur la responsabilité de l'entreprise et l'Énoncé de responsabilité envers le public de la Banque CIBC 2014 seront disponibles en ligne en mars 2015, à l'adresse www.cibc.com/francais



NOTRE VISION

Être le chef de file des relations avec la clientèle

NOTRE MISSION

Respecter nos engagements envers nos parties intéressées :

- Aider nos clients à réaliser ce qui compte pour eux
- Créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller
- Générer un rendement total solide pour nos actionnaires
- Apporter vraiment davantage à nos collectivités

NOS VALEURS

Notre vision et notre mission reposent sur une culture d'entreprise fondée sur des valeurs essentielles : confiance, travail d'équipe et responsabilisation.



Tout le papier utilisé pour imprimer le Rapport annuel CIBC 2014 a été certifié par le Forest Stewardship Council® (FSC®). La fibre de papier dans le présent rapport renferme 30 % de déchets après consommation.

Le papier utilisé ne contient ni acide ni chlore élémentaire. Seule de l'encre végétale à faible teneur en COV a été utilisée.